Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17412 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 17 JANVIER 2001

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE INTERACTIF

■ Téléphone : la norme UMTS

■ Nestlé a changé grâce à Internet

Retour sur l'Angolagate

■ Comment Pierre Falcone est devenu un interlocuteur privilégié du ministère de l'intérieur, sous la droite comme sous la gauche

■ Un entretien exclusif avec Bernard Poussier, ex-directeur général de la Sofremi

■ Trafic d'armes : la relance de l'enquête du juge Courroye dépend du parquet

Lire pages 8 et 9 et le point de vue de Jean-Pierre Mignard page 16

Retraites : la gauche contre le Medef

● Les partis de gauche soutiennent la mobilisation des syndicats pour la défense des retraites ● Le Medef menace de ne plus verser les cotisations de la retraite à 60 ans ● Sa stratégie est contestée par les PME et les artisans ● Les accords de préretraite se multiplient dans l'automobile et la chimie

LE MEDEF s'est lancé, sur le dossier des retraites complémentaires, dans une épreuve de force qui semble l'isoler face au front uni des syndicats et de la gauche. Pour l'organisation que préside Ernest-Antoine Seillière, l'affaire des retraites est bouclée depuis le 21 décembre, depuis qu'elle a proposé un projet d'accord à prendre ou à laisser qui aboutirait à un allongement progressif, jusqu'à 45 années, de la durée des cotisations et à un calcul des pensions tenant compte de l'espérance de vie moyenne. Les syndicats unanimes avaient rejeté ce scénario. Et, depuis quelques jours, le Medef – qui réunit mardi 16 janvier son assemblée générale annuelle – menace de ne plus lever les cotisations qui servent à financer les départs à 60 ans dans les régimes complémentaires. Ses deux partenaires patronaux, la CGPME et l'UPA, ont pris leurs distances avec cette stratégie.

Lundi, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises a fait savoir qu'elle était *« pour le dialogue, pas pour tout casser »*, et l'Union professionnelle des artisans estime que *« les retraites méritent mieux qu'une rupture des négociations »*. D'autant que dans plusieurs branches professionnelles – automobile, chimie, banque notamment – les accords facilitant les départs en préretraite se multiplient.

Pour leur part, les cinq confédérations syndicales – CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC – préparent leur journée d'action du 25 janvier. Cette mobilisation syndicale est soutenue par tous les partis de la gauche plurielle. Dans un entretien au *Monde*, Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, souligne que l'unité syndicale réalisée sur les retraites montre *« la gravité de la situation »*. Il se demande pourquoi le Medef *« prétend incarner le patronat dans son entier »*. *« Le Medef n'est pas représentatif de tout le patronat.* (...) *L'organisation patronale n'a pas la capacité de contracter au nom de toutes les entreprises »*, dit-il.

Lire page 5

ADENIS-SIPA

FESTIVAL DE CANNES

Jodie Foster présidente

Gilles Jacob, président du Festival de Cannes, a nommé, mardi, Jodie Foster présidente du jury de la compétition officielle 2001. *« Voici une occasion de célébrer mon amour pour la langue française, la culture et le cinéma sous mon costume de personnalité américaine »*, nous déclare la star, francophone et francophile. A ne pas manquer, cette semaine : *La ville est tranquille*, de Robert Guédiguian. p. 28 à 31

Les ratés de la loi « jeunes électeurs »

DEPUIS une loi d'octobre 1997, adoptée à l'unanimité du Parlement, les jeunes de dix-huit ans pouvaient croire qu'ils étaient inscrits « d'office » sur les listes électorales. Ce n'est pas le cas. Le ministère de l'intérieur invoque le fait que la Journée d'appel de préparation à la défense – équivalent de l'ancien « recensement » – n'a que deux ans et n'est mixte que depuis un an, ainsi que les tâtonnements de l'Insee, qui croise ces données avec les fichiers de la Sécurité sociale. Résultat : des jeunes de dix-huit ans ou plus découvrent qu'ils ne sont pas électeurs. Pour ceux qui atteindront cet âge avant les scrutins des 11 et 18 mars, il est encore temps de... s'inscrire.

Lire page 6

Comment les Français ont ouvert les yeux de Felix Rohatyn sur la peine de mort

NEW YORK
de notre correspondante

Rarement ambassadeur américain aura été aussi à l'aise à Paris que Felix Rohatyn, accueilli si souvent dans les médias de tous bords qu'ils sont sans doute, admet-il aujourd'hui, *« over-Felixed »* – en état de surdose. De retour à New York, l'ambassadeur de Bill Clinton a encore un message à faire passer : ce qui l'a le plus marqué pendant ces trois ans et demi passés en France, ce qui l'a le plus fait réfléchir et ce qu'il considère comme *« le sujet numéro un, très loin devant le problème de l'hégémonie américaine »*, c'est *« l'énorme révulsion des Français sur la question de la peine de mort »*. A quelques jours de l'installation à la Maison Blanche d'un gouverneur qui a présidé au Texas à quelque cent quarante exécutions, M. Rohatyn estime que le moment est venu pour ses compatriotes d'engager *« un vrai dialogue »* sur la criminalité, la justice pénale et la peine capitale. Il explique au *Monde* comment il en est lui-même venu à souhaiter un moratoire sur la peine de mort aux Etats-Unis, et comment il n'est aujourd'hui *« pas très loin de dire qu'elle devrait être abolie »*.

Le luxe de précautions dont s'entoure Felix Rohatyn pour décrire son évolution – et celle de sa femme Elizabeth – sur un thème encore largement ignoré du débat public aux Etats-Unis montre à quel point ce cheminement est inhabituel pour un responsable américain, quand on sait qu'aussi bien Bill et Hillary Clinton qu'Al Gore sont en faveur de la peine capitale.

Ce débat a été *« un peu une découverte pour moi*, raconte-t-il, *parce que je n'avais jamais tellement réfléchi à la peine de mort... ou si j'y avais réfléchi, car j'étais toujours un peu troublé, j'étais quand même assez pour »*. Rappelant que New York a connu des heures très sombres de criminalité violente, l'ancien banquier démocrate pense qu'*« il y a des crimes pour lesquels on comprend la peine de mort »*. Le fait qu'il ait compté parmi ses amis à Paris Robert et Elisabeth Badinter l'a aidé à voir les choses autrement. Mais pas autant que *« toutes les manifestations qu'il y a eues devant l'ambassade, les consulats, etc. J'ai vu que les gens étaient vraiment très passionnés. Et finalement je me dis qu'ils ont probablement raison »*.

Ce qui le retient encore d'appeler franchement à l'abolition, c'est de ne pas savoir par quoi elle serait remplacée. Lorsque, dans les sondages aux Etats-Unis, on laisse le choix aux Américains entre peine capitale et emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, la cote de la peine capitale chute d'une vingtaine de points. *« Est-ce tellement meilleur du point de vue humanitaire ? »*, s'interroge M. Rohatyn, par ailleurs sensible à l'argument de l'ancien gouverneur de l'Etat de New York, Hugh Kerry, selon lequel *« il ne faut jamais demander à un citoyen de faire partie d'un jury qui va prononcer une condamnation à mort, ne jamais imposer ce fardeau à quelqu'un qui peut, pour le restant de ses jours, se demander s'il s'est trompé »*.

Quant au futur président Bush, il a la chance qu'il y ait très peu d'exécutions fédérales. *« Mais s'il y en a une, il se rendra compte qu'il a un vrai problème »*, prédit l'ex-ambassadeur. Pour l'heure, dit-il, *« je crois que personne n'a conscience ici, ni démocrates ni républicains, de l'ampleur »* de ce problème en Europe.

Sylvie Kauffmann

LYNETTE COOK

ASTRONOMIE

Chasseurs de planètes

En octobre 1995, les Suisses Michel Mayor et Didier Queloz annoncent l'existence d'une planète autour de l'étoile connue sous le nom de 51 Peg. Depuis, plus de cinquante objets planétaires à un ou plusieurs éléments ont été découverts. Les scientifiques, à l'aide d'une formidable armada d'instruments, en cherchent d'autres. Leur rêve : trouver une nouvelle Terre et, plus tard, de la vie. p. 24

La révolution au tribunal

JOSCHKA FISCHER

LE MINISTRE des affaires étrangères allemand, Joschka Fischer, 53 ans, a été convoqué, mardi 16 janvier à Francfort, pour témoigner au procès du terroriste repenti Hans-Joachim Klein, dont il fut proche dans sa jeunesse lorsqu'il était un *« révolutionnaire professionnel »*.

Lire page 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 117 - 7,50 F

CATHERINE CUSSET

LA HAINE DE LA FAMILLE

roman

Le football familial, ou comment survivre en famille.

GALLIMARD

Ph. Jacques Sassier / Editions Gallimard

Gallimard - 572 206 753 RCS Paris B.

POINT DE VUE

L'euro, monnaie d'ancrage pour l'Europe

par Hans Eichel et Laurent Fabius

LA physionomie de l'Europe a changé. Le morcellement qui marquait sa géographie ne peut plus être considéré comme son trait distinctif. Sa diversité culturelle est certes préservée, et c'est là un de ses atouts majeurs. Mais de nombreux changements sont intervenus tant sur le plan économique que sur le plan politique. L'Europe s'unifie.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Europe n'était plus qu'un champ de ruines. C'est grâce à la réconciliation franco-allemande que la coopération a repris entre les pays libres. Cette amitié a permis aux autres pays de travailler de concert dans un esprit de confiance mutuelle, cette coopération étant couronnée par la conclusion des traités de Rome qui donnèrent naissance à la Communauté européenne.

Les traités de Rome ont été à l'origine d'avancées considérables au cours des quarante dernières années. Dans la longue histoire de l'Europe, jamais la coopération politique en Europe de l'Ouest n'a été aussi étroite. La coopération économique, elle, a été marquée par la création d'un marché unique européen. L'Union européenne (UE) a contribué de manière décisive à l'instauration de la prospérité dont jouit l'Europe de l'Ouest. Les citoyens de l'Europe ont tiré un bénéfice sans précédent de cette forme de coopération politique et économique.

L'introduction d'une monnaie unique constituait la suite logique de la création du marché unique européen. L'euro a été introduit le 1er janvier 1999.

Lire la suite page 17 et le point de vue de Laurent Cohen-Tanugi page 16

Hans Eichel *est ministre fédéral des finances d'Allemagne.*

Laurent Fabius *est ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.*

FRÈRE THOMAS

PORTRAIT

Un paparazzi à la Trappe

Le 1er mai 1993, le reporter Alexis Georgeon monte sur un toit près de l'hôpital du Val-de-Grâce pour photographier le corps de Pierre Bérégovoy, rapatrié de Nevers, après son suicide. Quelques mois plus tard, devenu Frère Thomas, le paparazzi repenti entre à la Trappe. Depuis, entre contemplation et prières, il forme les novices et continue à prendre des photos… du monastère. Portrait. p. 14

International 2
France 5
Société 8
Régions 12
Carnet 13
Horizons 14
Entreprises 18
Communication 20
Tableau de bord 21
Aujourd'hui 24
Météorologie-Jeux 27
Culture 28
Guide culturel 31
Kiosque 32
Abonnements 32
Radio-Télévision 33

HISTOIRE **Dans le procès du terroriste repenti Hans-Joachim Klein, jugé pour sa participation à l'attentat meurtrier contre l'OPEP à Vienne en décembre 1975, la cour d'assises de Francfort a convoqué, mardi 16 janvier, le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, qui fut proche de Klein au cours de sa jeunesse *« révolutionnaire »*. ● JOSCHKA FISCHER a été accueilli à son arrivée au tribunal par une meute de journalistes, deux mois après le témoignage, dans le procès, de Daniel Cohn-Bendit. ● BETTINA RÖHL, l'une des filles d'Ulrike Meinhof, fondatrice avec Andreas Baader de la Fraction armée rouge (RAF), est à l'origine de la publication de photos montrant M. Fischer se battant avec des policiers. ● L'ALLEMAGNE se retrouve face à une part de son histoire alors qu'elle est confrontée régulièrement à son passé nazi et, depuis la réunification, communiste.**

Joschka Fischer témoigne au procès de Hans-Joachim Klein, terroriste repenti

Le ministre allemand des affaires étrangères, qui fut au cours de sa jeunesse rebelle proche de Hans-Joachim Klein, symbolise le destin des soixante-huitards qui sont rentrés dans le rang après un passé mouvementé de « révolutionnaire professionnel »

FRANCFORT
de notre envoyé spécial

« Nous sommes un tribunal, pas un séminaire historique », a prévenu le président de la cour d'assises de Francfort, Hans Gehrke, à l'ouverture du procès du terroriste repenti Hans-Joachim Klein, jugé pour sa participation à la prise d'otages meurtrière des ministre du pétrole de l'OPEP à Vienne en décembre 1975 (*Le Monde* du 19 octobre). La cour niait l'évidence : un des intérêts du procès est de mieux comprendre le destin des soixante-huitards allemands. En convoquant mardi 16 janvier le plus célèbre d'entre eux, le ministre des affaires étrangères Joschka Fischer, 53 ans, qui fut très proche de Joachim Klein, elle s'offre un coup de projecteur médiatique. Le ministre a été accueilli par une meute de journalistes, alors que le témoignage de Daniel Cohn-Bendit, venu défendre en larmes le 23 novembre celui qu'il avait aidé à se cacher pendant près de vingt ans, n'avait mobilisé qu'une poignée de journalistes.

Le destin de Joschka Fischer, c'est celui de la jeunesse d'après-guerre aujourd'hui rentrée dans le rang. La rumeur court qu'Hollywood projette de filmer la saga de cet ancien chauffeur de taxi marié quatre fois, traducteur de romans porno, qui peignait des Jésus sur le pavé de Marseille et fut collaborateur de la librairie Karl-Marx de Francfort avant de diriger, quelque vingt ans plus tard, la diplomatie allemande.

Fils de petits-bourgeois catholiques chassés de Hongrie après la chute du nazisme, Joschka Fischer appartient à cette génération qui, en Allemagne, demande des comptes à ses parents pour leur attitude sous le IIIe Reich. *« Révolutionnaire professionnel »* : Joschka Fischer trouve sa vocation au lendemain de la mort de l'étudiant Benno Ohnesorg, tué d'une balle par un policier à Berlin-Ouest lors d'une manifestation contre le shah d'Iran le 2 juin 1967. Le jeune homme est à la dérive ; il a quitté l'école sans diplôme en 1965, a perdu son père et sa sœur fin 1966 et s'est marié en Ecosse avec la fille d'un policier de Stuttgart au printemps 1967. Bien vite, le couple rejoint Francfort, la ville où le héros de mai 1968 en France, Daniel Cohn-Bendit, atterrira bientôt.

COMBATTANT DES RUES

L'autodidacte Fischer y écoute les disciples de l'Ecole de Francfort, Theodor Adorno et Jürgen Habermas. Le débat tourne vite autour de l'usage de la violence dans laquelle a basculé une partie des plus radicaux avec la fondation de la Fraction armée rouge (RAF) par Andreas Baader en 1970. A cette époque, les camarades dans la clandestinité ont le soutien au moins moral d'une grande partie du milieu. Lorsque le sociologue Oskar Negt prend ses distances en juin 1972 avec la RAF, Joschka Fischer le contredit vivement, raconte le *Spiegel*.

Joschka Fischer n'est pas terroriste mais combattant des rues. A la suite d'une manifestation à Stuttgart en 1967 contre la guerre au Vietnam, il est condamné à six semaines de prison ferme pour avoir frappé des policiers, peine finalement amnistiée. Mais il n'échappe pas à six jours de cachot pour inconduite devant la cour, écrit sa biographe Sibylle Krause-Burger. A Pâques 1968, il fait le coup de poing pour empêcher la distribution de *Bild Zeitung*, journal du groupe Springer qui mène campagne contre les étudiants rebelles, tandis qu'en 1971, après s'être fait embaucher chez Opel avec un faux curriculum vitae, il appelle en vain des ouvriers à la révolution, et se fait licencier. Dans ces conditions, les photos où l'on voit Joschka Fischer, alors membre des Putzgruppen, les *« groupes de nettoyage »* – euphémisme désignant les casseurs – frapper en compagnie de Klein un policier en avril 1973 n'ont rien de surprenant.

Lorsque Ulrike Meinhof est retrouvée pendue dans sa cellule le 9 mai 1976, les militants d'extrême gauche sont persuadés qu'elle a été assassinée, ou, comme le dira plus tard Joschka Fischer, *« conduite à la mort par les forces réactionnaires, annihilée au sens vrai du terme »*. Le lendemain, lors d'une manifestation interdite, un cocktail Molotov est jeté dans une voiture de police, brûlant grièvement un policier. La police offre 50 000 marks de récompense à qui permettra d'arrêter le coupable. Joschka Fischer est arrêté, mais il est libéré au bout de deux jours. Rien n'a jamais pu être prouvé contre lui, mais l'affaire le marque profondément.

A la Pentecôte 1976, Fischer réaffirme sa solidarité avec les *« camarades dans la clandestinité »*, mais leur demande de *« laisser tomber les bombes »* et de *« reprendre les pierres et une résistance, qui passe par un autre mode de vie »*. La rupture est consommée en juillet lorsqu'un commando terroriste comprenant deux Allemands détourne un avion d'Air France à Entebbe et fait le tri entre les passagers juifs et non juifs. Avec l'enlèvement et l'assassinat un an plus tard du patron des patrons allemands, Hans-Martin Schleyer, ancien officier SS, c'est l'effondrement définitif. Les fils ont repris les méthodes haïes de leurs pères. Les temps du combat héroïque révolutionnaire sont alors passés.

VOTER : « POURQUOI PAS ? »

En 1978, Daniel Cohn-Bendit va voter pour la première fois. *« Pourquoi pas ? »*, s'interroge Joschka Fischer dans *Pflasterstrand* (*Sous les pavés, la plage*), le bulletin de Dany Cohn-Bendit. Au même moment naît en Allemagne un mouvement pacifiste et antinucléaire, qui se transforme en parti Vert en 1980. Dans les milieux gauchistes de Francfort, on s'interroge sur l'utilité de rejoindre ce parti fait de bric et de broc, plutôt composé de conservateurs. Le 30 juillet 1981 , Joschka Fischer prend sa carte des Verts. Seize ans après avoir quitté l'école et rejeté le système bourgeois, écrit Mme Krause Burger, *« le fils perdu était de retour, prêt à prendre sa part, une responsabilité dans les forces parlementaires et de la société »*. Le révolutionnaire professionnel devient homme politique professionnel et parvient, lentement, à prendre avec ses amis le pouvoir chez les écologistes. Le pari est gagné le 27 septembre 1998, quand la gauche remporte les élections en Allemagne et que s'ouvrent pour Joschka Fischer les portes du ministère des affaires étrangères. Quelques jours avant, le 8 septembre, Hans-Joachim Klein avait été arrêté dans un ferme normande, après vingt ans de cavale.

Arnaud Leparmentier

Le rôle de Hans-Joachim Klein d'après Carlos

Hans-Joachim Klein a joué un rôle d'appoint lors de la prise d'otages des ministres du pétrole des pays membres de l'OPEP, le 21 décembre 1975, asssure Illitch Ramirez Sanchez, *alias* Carlos, dans un entretien publié dans le dernier numéro de l'hebdomadaire arabe *Al Wasat*. *« Je menais moi-même l'assaut pour garantir la maîtrise des choses et neutraliser toute résistance sans mettre la vie des ministres en danger (...) J'étais assisté par Anis Naccache. Une militante et un expert en explosifs prenaient le relais »* au fur et à mesure. *« Quant à Hans-Joachim Klein et un autre militant, ancien membre des commandos de marine, ils étaient chargés de couvrir nos bases arrière »*, affirme Carlos, qui a répondu par écrit aux questions transmises par l'hebdomadaire par l'intermédiaire de son avocate. Le commando avait reçu pour instruction de ne tuer que le ministre du pétrole saoudien d'alors. Quant à son homologue iranien, Carlos affirme qu'il a lui-même décidé de le liquider. En définitive, ni l'un ni l'autre n'ont été tués.

La guerre du Golfe n'est pas terminée :

plus de 1500000 morts en 10 ans et le génocide continue

Le Collectif des associations d'amitié avec l'Irak et des comités anti-embargo

INTERPELLENT

Le Président de la République

Le Premier ministre

- *Quelles raisons vous empêchent de rétablir les relations diplomatiques avec l'Irak, d'autoriser les vols-passagers réguliers vers Bagdad ?*
- *A quelle fin poursuivez vous l'embargo dont l'objet initial a depuis longtemps été détourné ?*

Signataires : Amitiés franco-irakiennes – Appel franco-arabe – Comité contre l'embargo imposé à l'Irak – Coordination pour la levée de l'embargo (CLE) – Association franco-irakienne de coopération économique (AFICE) – La Pierre et l'Olivier – Association médico-sociale franco-irakienne.

Initiative soutenue par : Mouvement Chrétien Ve République – Nouveaux Droits de l'Homme – Congrès des Arabes en Europe – Fédération des Femmes Arabes auprès de l'Unesco – SOS Sexisme - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient - Citoyennes pour la Paix.

Collectif Irak – 7 rue de Sarzeau – 35700 Rennes
Fax : 02 99 63 11 09 – E-mail : gilmun@club-internet.fr

L'impossible deuil de Bettina Röhl, fille d'Ulrike Meinhof

BERLIN
de notre correspondant

Comment des photos montrant Joschka Fischer en train de tabasser un policier en 1973 ont-elles atterri sur le bureau de *Stern* et de *Bild* ? L'affaire n'aurait sans doute pas explosé sans l'acharnement d'une femme de trente-huit ans, Bettina Röhl, qui veut la perte des soixante-huitards et du plus célèbre d'entre eux, le ministre des affaires étrangères. Préparant un livre-règlement de comptes sur cette génération, Bettina Röhl a retrouvé ces clichés, publiés à l'époque par la *Frankfurter Allgemeine Zeitung,* et les a vendus au magazine *Stern* et à la *Bild Zeitung,* sans en avoir les droits. Mme Röhl n'est autre que l'une des jumelles d'Ulrike Meinhof, cofondatrice avec Andreas Baader de la Fraction armée rouge (RAF), qui s'est pendue dans sa cellule de Stammheim le 9 mai 1976.

« Les enfants des victimes de la RAF ont perdu leurs pères. Mais c'est Bettina Röhl, la fille d'une criminelle, qui passe une vie à faire le deuil de la perte de son enfance et s'est transformée en vengeresse », écrit la *Süddeutsche Zeitung*. Dans sa croisade, Mme Röhl, qui semble confondre M. Fischer avec Andreas Baader, a menacé dans une lettre ouverte au président de la République, Johannes Rau, de déposer plainte contre le chef de la diplomatie : elle estime que Joschka Fischer est le cerveau du groupe ayant blessé grièvement un policier avec un cocktail Molotov au lendemain du suicide de sa mère. Pour l'heure, Mme Röhl essuie plutôt des revers : la justice lui a interdit d'afficher sur son site Internet les fameuses photos de M. Fischer et son éditeur a dénoncé son contrat.

Le drame se noue le 14 mai 1970, lorsqu'un commando, composé notamment de la journaliste du magazine *Konkret*, Ulrike Meinhof, et de l'avocat Horst Mahler, libère de sa prison Andreas Baader. Ce jour est considéré comme l'acte de fondation de la RAF. Il est pour Bettina Röhl celui d'une blessure inguérissable. *« Lorsque j'avais sept ans, ma mère a plongé dans la clandestinité devenant terroriste de la RAF et m'a abandonnée avec ma sœur »*, écrit-elle.

« NOUS AIMAIT-ELLE ENCORE ? »

Le père, Klaus Rainer Röhl, rédacteur en chef de *Konkret* et divorcé d'Ulrike Meinhof depuis 1968, tente de récupérer ses filles lorsqu'il voit la photo de son ex-femme placardée dans toute l'Allemagne. Trop tard, les fillettes ont été *« mises à l'abri »* en Sicile par les camarades de sa mère. Au bout de quatre mois, elles sont enlevées et ramenées à leur père, par Stefan Aust, actuel directeur de la rédaction du *Spiegel*. Sans avoir revu leur mère.

« Beaucoup plus tard, j'ai appris que ma mère avait aussi pris le chemin de la Sicile. Elle était arrivée un jour plus tard. [...] Destin », écrivait Mme Röhl dans le *Spiegel* en 1995 dans une longue confession intitulée « Notre mère, ennemi public numéro un ». Les fillettes rendent visite à leur mère en prison en 1972. *« Nous aimait-elle encore ? »* Rencontres tragiques avec une mère qui conseille à ses filles d'organiser à l'école la révolution. *« J'avais treize ans quand, le dimanche 9 mai 1976, j'ai entendu à la radio que la terroriste Ulrike Meinhof s'était suicidée. Quelques minutes plus tard, mon père annonçait à ma sœur et moi la mort de notre mère. »*

Les fillettes n'ont pas le droit d'aller à l'enterrement. *« Le pire était qu'elle ne nous avait pas laissé de lettre. Ce "pas un mot" avec lequel elle nous avait quittées pour la deuxième fois, et cette fois de manière définitive, laissait trop de questions ouvertes. Ne nous avait-elle jamais aimées ? »* Fardeau impossible à porter pour l'adolescente. *« L'ombre noire de la RAF. Une montagne d'idéologie. Haine, meurtre, violence, deuil, pensées négatives, des morts et des problèmes non résolus – c'était pour moi l'héritage de ma mère »*, poursuivait Mme Röhl dans le *Spiegel,* avant d'ajouter : *« Si ma mère avait survécu, elle aurait vraisemblablement été libérée depuis des années. »* Tout comme le repenti Hans-Joachim Klein, s'il s'était livré.

Ar. Le.

L'Allemagne et ses trois passés qui ne passent pas

ANALYSE

La génération née après la guerre demande des comptes aux aînés

UN MOT ALLEMAND a fait florès après la seconde guerre mondiale : *Vergangenheitsbewältigung,* mot à mot, *« maîtrise du passé »* ou *« travail de mémoire »*. Il s'agissait de définir le rapport aux douze ans de national-socialisme qui venait de s'effondrer dans la défaite du Reich millénaire. Catastrophe ou libération ? La question a longtemps divisé les Allemands, l'Allemagne ayant été vaincue et dans le même temps débarrassée du pouvoir nazi. Ni oubli ni responsabilité collective : la *Vergangenheitsbewältigung* proposait un concept permettant à la fois de prendre en compte le passé et le crime unique commis au nom de l'Allemagne contre le peuple juif et d'ouvrir un avenir à des Allemands dont les générations les plus anciennes avaient pour le moins péché par passivité.

Seuls les Allemands de l'Ouest affrontaient ce cas de conscience. A l'Est, d'abord dans la zone soviétique puis dans la République démocratique allemande, le problème avait été réglé à la racine. La question ne se posait même pas puisque l'essence même du *« socialisme réel »* imposé à la RDA était l'antifascisme. Une fiction permettant aux dirigeants de Berlin-Est de cultiver une bonne conscience officielle, de jeter l'anathème sur la République fédérale, seule héritière honteuse du IIIe Reich, tout en réintégrant d'anciens nazis dans l'appareil du parti communiste, rebaptisé SED.

A l'Ouest, la dénazification avait été menée sous l'impulsion des Alliés, surtout dans les premières années de l'après-guerre. Puis, les Alliés furent moins regardant, même quand il s'est agi de reconstituer une armée allemande. L'Allemagne de l'Ouest officielle n'en était pas moins marquée par la conscience malheureuse d'une histoire tragique, sans même être en mesure de tirer du réconfort des quelques actes – très minoritaires – de résistance intérieure au nazisme. Dans les années 60, Willy Brandt était encore vilipendé par les conservateurs pour avoir *« déserté »* vers la Norvège sous le nazisme et il fallut attendre plusieurs décennies pour que la mémoire des officiers prussiens, organisateurs de l'attentat manqué contre Hitler le 20 juillet 1944, soit officiellement honorée.

Dans ce contexte de mauvaise conscience tentée par l'oubli, la génération née après la guerre demande des comptes aux aînés. Elle ne se contente plus de la dénonciation rituelle du nazisme. Elle veut savoir qui a fait quoi. Elle veut que les pères assument leur passé individuel sans se réfugier derrière une reconnaissance collective des fautes anciennes. Elle ne reconnaît pas la rupture institutionnelle et politique opérée en République fédérale après 1949 et qui a créé le système le plus libéral et démocratique que l'Allemagne ait jamais connu dans son histoire. Elle est marquée à la fois par la dénonciation de l'impérialisme américain dont elle voit la plus flagrante manifestation dans la guerre du Vietnam et par l'antifascisme des années 20-30 quand un des fondateurs de l'école de Francfort disait : *« Qui ne pense pas le capitalisme ne peut pas penser le fascisme. »* Pour elle, le capitalisme est l'élément de continuité entre l'avant et l'après-guerre, plus fort que toutes les coupures représentées par la guerre, de la division de l'Allemagne et l'instauration d'un régime démocratique *« bourgeois »* à l'Ouest.

Certains ont poussé cette « analyse » jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes et les plus folles en s'engageant dans le terrorisme. D'autres, comme Joschka Fischer et ses amis de Francfort, resteront à mi-chemin, luttant pour la révolution en lançant des pierres contre la police, en occupant de vieux immeubles voués à la démolition au plus grand bénéfice des promoteurs immobiliers et, plus tard, se couchant sur les voies ferrées pour empêcher les transports de matières fissiles.

La plupart de ceux-ci ont accepté, au tournant des années 1970-1980, les possiblités d'épanouissement offertes par le système démocratique dont ils dénonçaient naguère le caractère *« formel »*. Ils sont devenus députés, parlementaires européens, ministres dans les exécutifs régionaux, jusqu'à ce que trois d'entre eux entrent, en 1998, dans le gouvernement fédéral.

Peut-on représenter l'Allemagne à l'étranger et avoir dans sa jeunesse tabassé un membre des forces de l'ordre ? A cette question posée par la presse, plus de 70 % des Allemands répondent par l'affirmative. L'opinion allemande adresse cependant à Joschka Fischer une demande analogue à celle qu'il faisait, dans les années 60 , aux générations antérieures : assumer sa propre histoire ; ne pas chercher à se justifier, mais ne pas se renier.

Passé nazi, passé gauchiste : depuis la réunification de 1990, l'Allemagne a un troisième passé à assumer : son passé communiste. Sans doute, préférerait-elle l'oublier, faire comme si les quarante années de la RDA, un des Etats du bloc socialiste resté les plus longtemps stalinien et réfractaire aux réformes, n'appartenaient pas aussi à l'histoire allemande. Elle le peut d'autant moins que pour seize millions de ses citoyens, cette histoire est leur histoire. Ils ne pourront s'intégrer pleinement dans la nouvelle Allemagne que si elle est reconnue et assumée par tous.

Daniel Vernet

Le Salvador demande de l'aide à la communauté internationale

Des Salvadoriens mettent en cause la déforestation anarchique et l'urbanisation incontrôlée

Le nombre des victimes confirmées du séisme, d'une intensité de 7,6 degrés sur l'échelle de Richter, qui a frappé le Salvador samedi s'élevait, mardi 16 janvier, à 609 morts, 2 365 blessés et 500 disparus. Les responsables ont indiqué que ce bilan pourrait s'alourdir dans les prochains jours. Le président du Salvador, Francisco Florès, a indiqué lundi que son pays manquait de moyens aériens légers.

LE PRÉSIDENT du Salvador, Francisco Florès, a lancé lundi 15 janvier un appel à l'aide internationale pour conduire les opérations de secours dans les régions isolées par le séisme qui a dévasté son pays, samedi. *« Nous manquons en priorité de moyens aériens légers, d'hélicoptères, afin de venir en aide aux populations isolées et de mettre en place un véritable pont aérien pour approvisionner des dizaines de communes »*, a-t-il déclaré à la télévision.

De très nombreuses routes ont été coupées par des glissements de terrain et des éboulements, obligeant les sauveteurs à utiliser tous les moyens aériens disponibles pour accéder aux villages privés le plus souvent d'eau et d'électricité depuis plus de trois jours.

Le président Florès a d'autre part expliqué que les équipes de secours manquaient d'engins mécaniques pour dégager notamment les routes et les décombres des miliers de maisons détruites. *« Mais en priorité, il nous faudrait des hôpitaux mobiles pour venir en aide aux centaines de personnes qui ont besoin de soins, et bien sûr des vivres, des couvertures, des tentes »*, a-t-il ajouté.

L'aide internationale a commencé à affluer lundi, après la réouverture dimanche de l'aéroport international, situé à 44 km au sud-est de la capitale San Salvador, dont la piste avait été endommagée par le séisme. Plusieurs pays européens, latino-américains et les Etats-Unis ont envoyé des secours. Le Guatemala, qui déplore lui aussi au moins six morts dans ce séisme, a décidé de suppléer aux capacités de production d'électricité détruites au Salvador.

La Commission européenne a annoncé dimanche l'envoi d'une mission d'experts, et a décidé lundi de débloquer dès cette semaine une aide humanitaire de 2 millions d'euros. Un avion français a décollé de Paris lundi soir à destination du Salvador, avec à son bord des sauveteurs et du matériel pour venir en aide aux victimes, a annoncé le ministère de la coopération. Le DC-10affrété par les autorités françaises transporte 80 intervenants, dont 55 appartenant à la sécurité civile française, 15 à la sécurité civile allemande, 8 au SAMU international et 2 à la Croix rouge française. Ces équipes prévoient d'installer des postes médicaux avancés, des dispensaires et des stations pour rendre l'eau potable.

OPÉRATIONS DE SECOURS

La plupart des victimes ont été ensevelies par des glissements de terrain provoqués par le séisme et les quelque 800 répliques enregistrées depuis samedi, dont certaines d'une intensité de 5 sur l'échelle de Richter, continuent de gêner les opérations de secours. L'espoir de retrouver des survivants s'amenuise.

La zone la plus gravement sinistrée est celle de Santa Tecla, dans la banlieue de la capitale San Salvador, où une colline s'est effondrée sur près de 500 maisons d'un quartier résidentiel, Las Colinas. Des militants écologistes et des responsables locaux de ce quartier ont déclaré lundi que la déforestation anarchique et l'absence de contrôle de l'urbanisation ont contribué à donner cette amplitude à la catastrophe. Ils ont indiqué avoir demandé en vain au Congrès et à la Cour suprême de stopper les constructions sur les flancs de la colline qui s'est effondrée à la suite du séisme.

Selon eux, le Congrès n'a jamais répondu et la Cour suprême a rejeté la demande, et les constructions se sont poursuivies. Le maire de Santa Tecla, Oscar Ortiz, a accusé les promoteurs immobiliers et les contructeurs d'avaoir fait peu de cas de la vie humaine. *« De nombreux projets d'urbanisation ont été autorisés... et vous avez le résultat, des centaines de morts »* a déclaré un militant écologiste, Ricardo Navarro en dénonçant la négligence des membres du Congrès et du gouvernement. – *(AFP, AP, Reuters.)*

Les conservateurs iraniens harcèlent les partisans du changement

DEPUIS qu'ils ont décidé que les réformes ne passeront pas, les conservateurs iraniens n'hésitent devant aucun excès. Ils viennent de faire condamner Akbar Ganji, l'éditorialiste le plus célèbre et le plus acerbe de la République islamique, à dix ans de prison ferme et... cinq ans d'exil au fin fond de l'Iran à Bachagard, dans la province méridionale du Hormozgan. L'avocat de M. Ganji, Gholam Ali Riahi, en a été informé samedi 13 janvier par le président du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Ce n'est pas le goulag mais presque, et de mémoire d'Iranien, la condamnation à l'exil est une première pour un détenu politique en République islamique.

D'après ce que l'on en sait, le tribunal n'ayant pas rendu les sentences publiques et s'étant borné à en saisir les avocats, huit autres personnes, dont quatre femmes, appartenant toutes aux mondes de l'édition et universitaire et membres de la mouvance réformatrice, se sont vu infliger des peines allant de quatre à dix ans de prison, dont certaines seront purgées dans des pénitenciers de provinces éloignées. Comme M. Ganji, toutes avaient été traduites en justice pour avoir participé en avril 2000, à Berlin, à une conférence sur *« l'Iran après les législatives »*, organisée par l'Institut Heinrich Böll.

Prenant argument du fait que des opposants au régime, qui se trouvaient dans l'assistance, se sont livrés à des actes jugés *« anti-islamiques »* par Téhéran, la justice, contrôlée par les adversaires des réformes, a accusé les orateurs d'avoir porté atteinte à la sécurité du pays. D'après M. Riahi, six des dix-sept participants ont été acquittés, dont Jamilé Kadivar, l'épouse de l'ancien ministre de la culture et de l'orientation islamique, Ataollah Mohadjarani, lui-même récemment forcé à démissionner sous les harcèlements de la faction la plus conservatrice du régime. Le tribunal spécial pour religieux avait déjà condamné à mort, pour les mêmes raisons, l'hosdjatoleslam Hassan Youssefi Echkevari. Ses avocats ont déjà fait appel. Ceux de MM. Ganji et de ses autres compagnons d'infortune disposent de vingt jours pour en faire autant.

C'est assurément un coup très dur pour les partisans du changement, mais il accroît le discrédit d'une justice politisée et partisane, à laquelle presque plus personne ne croit en Iran, note Farhad Khosrokhavar, directeur de recherches à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, à Paris. Pour une majorité d'Iraniens en tout cas, la tristement fameuse conférence de Berlin n'était qu'un prétexte saisi par les conservateurs pour asséner un coup dur aux réformateurs, groupés autour du président Mohamad Khatami. Le frère de ce dernier, le député Mohamad Reza Khatami, l'a encore répété lundi, en dénonçant un verdict *« sans précédent »*, à portée exclusivement *« politique »*.

MEURTRES D'OPPOSANTS

Quant à M. Ganji, rappelle M. Khosrokhavar, il doit très certainement la sévérité de sa peine à la *« haine mortelle »* que lui voue l'ancien président de la République Ali Akbar Hachémi Rafsandjani, qui est aujourd'hui à la tête du tout puissant Conseil de discernement des intérêts de la République. M. Ganji, dont les éditoriaux et les ouvrages politiques se sont vendus comme des petits pains, a de fait largement contribué à la disgrâce de M. Rafsandjani, en pointant du doigt sa responsabilité au moins indirecte, lorsqu'il était président – et celle, directe, de l'ancien ministre des renseignements, Ali Fallahian – dans le meurtre de dizaines d'opposants. Candidat à Téhéran lors des élections législatives du printemps 2000, M. Rafsandjani, qui non seulement espérait être élu haut la main, mais briguait de surcroît le poste de président du Parlement, était arrivé bon dernier parmi les candidats élus, grâce à des manipulations électorales disent les Iraniens. Il a bien été hissé un peu plus haut dans la liste des gagnants grâce à un recomptage des voix, mais le camouflet qui lui a été infligé par les électeurs était tel qu'il a fini par renoncer à son siège.

Le caractère excessif des peines infligées à M. Ganji et à ses compagnons d'infortune, note M. Khosrokhavar, illustre la *« stupidité »* d'une partie au moins du camp conservateur, qui ne tient aucun compte de la réaction de l'opinion publique interne et internationale. Mais, bien qu'éclaté, le camp des conservateurs, note ce spécialiste de l'Iran, est solidaire face à cette nouvelle catégorie que l'on pourrait qualifier d'*« intellectuels-journalistes »*, souvent d'anciens purs et durs « repentis », jugés dangereux dans leur dénonciation des dérives et qui doivent être éliminés de la scène politique. Le décalage de plus en plus grand qui se crée entre les détenteurs du pouvoir et la *« société réelle »* est en tout cas, ajoute-t-il, porteur des germes d'une *« crise majeure »*, d'autant qu'une véritable *« mafia économique »* liée aux adversaires du changement, tient le pays en véritable coupe réglée. La majorité des Iraniens, de plus en plus détachés de l'islam politique, et ne croyant plus à l'idéologie du régime, ne sont plus sensibles à l'intimidation. Si le mandat du président Khatami, qui touche à sa fin, leur a apporté quelque chose, c'est bien un climat d'ouverture auquel ils ne sont pas près de renoncer.

Le président Khatami semble bien conscient de l'orage qui menace. *« Si nous, les responsables du régime, nous suivons le chemin du peuple, nous resterons en place mais si nous nous dressons devant cette vague vers la liberté et la démocratie, rien ne restera »*, a-t-il prévenu.

Mouna Naïm

Lire aussi notre éditorial page 15.

Le procès d'un « espion » ravive l'israélophobie en Egypte

LE CAIRE
de notre correspondant

Le procès d'un Egyptien accusé d'espionnage au profit d'Israël s'est ouvert samedi 13 janvier devant la Haute Cour de la sécurité de l'Etat du Caire. Chérif El Filali, un ingénieur de trente-quatre ans, risque les travaux forcés à perpétuité en cas de condamnation.

L'affaire, qui fait grand bruit en Egypte, a été relancée par la détérioration des relations avec Israël. Chérif El Filali avait été placé en garde à vue le 27 septembre 2000, mais ce n'est que deux mois plus tard qu'il a été officiellement accusé d'espionner au profit du Mossad. Les relations entre Le Caire et Tel-Aviv venaient de connaître une nouvelle détérioration, avec le rappel de l'ambassadeur d'Egypte en Israël, le 21 novembre. La presse s'est aussitôt déchaînée contre *« le traître »*, qui aurait *« vendu la mère-patrie pour 5 000 dollars »*. Les accusations d'espionnage au profit d'Israël sont courantes en Egypte en dépit du traité de paix signé par les deux pays en 1979. Un Arabe israélien de confession druze, Azzam Azzam, purge ainsi une peine de prison de quinze ans en Egypte à la suite de sa condamnation en juin 1997 dans une affaire de ce type. Le grand mufti d'Egypte s'était mis de la partie, en affirmant au quotidien officieux *El Messaa* que *« la défense de tout traître à la patrie ou espion »* est contraire à l'islam. Il a même ajouté que tout avocat qui enfreindrait l'interdit serait *« complice du crime »* et aurait commis *« un péché capital »* (passible de mort selon la Charia). Résultat, tous les membres du barreau ont refusé de prendre la défense de Filali alors que cela n'avait pas été le cas dans le passé pour des personnes accusées d'espionnage au profit d'Israël. Ce n'est qu'un mois plus tard qu'une avocate, amie de la famille de l'accusé, a accepté de prendre sa défense, alors même qu'elle n'est pas spécialiste de ce genre d'affaire.

Mais, à la mi-décembre, les choses ont changé, à la suite d'une série d'éditoriaux de journalistes libéraux, qui ont rappelé que *« la présomption d'innocence était une condition essentielle de la justice, fût-elle islamique »*. Le grand mufti, qui s'était déjà illustré par ses *fatwas* à l'emporte-pièce comme celle sur le boycottage des produits israéliens et américains, a dû dire publiquement que *« la presse a déformé »* ses propos.

A quelques jours du début du procès, Chérif El Filali a finalement été représenté par un avocat versé dans les affaires examinées par les cours spécialisées dans la sécurité de l'Etat, Me Ahmed Abdel Khalek. Ce dernier n'a d'ailleurs pas manqué, à l'ouverture du procès, d'indiquer qu'il avait préalablement refusé l'affaire à cause des déclarations du mufti. Il a par ailleurs souligné la faiblesse du dossier de l'accusation et clamé l'innocence de son client du crime d'espionnage. *« C'est tout au plus un escroc »*, a-t-il déclaré, affirmant que des informations beaucoup plus sérieuses que celles que l'accusé aurait transmises étaient à la portée du grand public sur le site Internet de la CIA.

« RELATIONS INTIMES »

De fait, l'affaire telle que présentée par l'accusation ressemble à un film de série B, auquel on aurait rajouté des relents d'antisémitisme. El Filali, qui a quitté l'Egypte en 1990, aurait en effet *« eu des relations intimes avec des juives »* en Allemagne et en Espagne, à Palma dans les Baléares. Là, le jeune homme a épousé une Espagnole beaucoup plus âgée que lui, *« catholique et non pas juive »*, a affirmé sa mère pour le défendre, dont il se serait emparé des biens. Il fit la connaissance d'un *« Russe d'Ukraine »*, qui affirmait être un ancien agent du KGB et qui lui a proposé d'être son associé dans *« le commerce des armes vers le Proche-Orient »*.

Sur les conseils de sa mère, El Filali prit contact avec l'ambassade d'Egypte en Espagne pour s'enquérir de la conformité d'un tel commerce avec la loi. De retour en Egypte, il se rendit au siège des services de renseignement. *« Preuve de son innocence »*, selon son avocat, *« ruse classique »*, selon l'accusation. Entre-temps, il a rassemblé des informations sur le projet pharaonique de Tochka (un canal de plus de 200 kilomètres joignant le Nil aux oasis du désert de Libye) et sur des projets touristiques en mer Rouge. *« Pour monter une affaire d'investissements »*, affirment les parents de l'accusé, *« pour porter atteinte à l'économie et au tourisme de l'Egypte »*, soutient l'accusation. Le procès a été reporté par la Haute Cour de la sécurité de l'Etat au 11 février, pour laisser à la défense le temps d'examiner le dossier d'accusation.

Alexandre Buccianti

Reprise des négociations israélo-palestiniennes

GAZA. Les Israéliens et les Palestiniens ont annoncé qu'ils reprendront leurs pourparlers mardi 16 janvier. Les négociations avaient été reportées lundi à la suite de l'assassinat d'un colon juif dans la bande de Gaza. Les membres de cette colonie ont réagi à cette mort en incendiant des maisons et en attaquant des véhicules arabes. Un Palestinien a également été tué lundi par des soldats israéliens lors d'affrontements dans un village placé sous couvre-feu par l'armée israélienne, non loin de Naplouse. Selon l'Agence France presse, ce nouveau décès porte à 379 morts, dont 321 Palestiniens, le bilan de l'Intifada. Par ailleurs, l'Union européenne a demandé lundi au président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, de mettre un terme aux exécutions de Palestiniens ayant collaboré avec Israël. Cette réaction intervient après les exécutions, samedi à Gaza et à Naplouse, de deux Palestiniens reconnus coupables de collaboration. – *(AFP, Reuters.)*

Neuf morts en Mongolie dans un accident aérien

GENÈVE. Neuf personnes, dont quatre fonctionnaires des Nations unies et deux journalistes japonais qui les accompagnaient, ont trouvé la mort dans un accident d'hélicoptère survenu, dimanche 14 janvier, dans une région montagneuse de l'ouest de la Mongolie, à un millier de kilomètres de la capitale Oulan Bator. Quatorze autres passagers ont été grièvement blessés. Les victimes faisaient partie d'une délégation de diverses agences de l'ONU chargée d'évaluer sur place les besoins des populations nomades durement frappées par les rigueurs de l'hiver pour la seconde année consécutive. Avec des températures qui sont récemment descendues en moyenne à 40 degrés au-dessous de zéro, des milliers de têtes de bétail ont déjà péri, et plusieurs personnes ont succombé au froid. Selon la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge, qui a également décidé de renforcer ses programmes d'assistance en Mongolie, 250 000 familles d'éleveurs sont menacées, alors que 6 300 familles avaient déjà été sinistrées l'année précédente. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : un ressortissant français** qui vivait depuis plus de dix ans aux Etats-Unis, Philippe Le Menn, âgé de trente-trois ans, est mort début janvier dans des conditions suspectes après avoir été arrêté par la police de Las Vegas, a indiqué lundi 15 janvier le consul honoraire de France dans cette ville du Nevada. Un film vidéo montrant des policiers portant des coups à Philippe Le Menn, alors qu'il se trouvait en détention, a été communiqué à la justice, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

■ **CHILI : la Cour suprême a rejeté**, lundi 15 janvier, une demande d'extradition vers l'Italie du général à la retraite Manuel Contreras, chef de la police secrète sous la dictature du président Augusto Pinochet. Le général Contreras est accusé d'avoir planifié une tentative d'assassinat, en 1975 à Rome, de l'ex-vice-président chilien Bernardo Leighton. Incarcéré depuis cinq ans dans une prison de haute sécurité des environs de Santiago, il est également accusé d'avoir planifié l'assassinat, à Washington, de l'ancien ministre socialiste chilien des affaires étrangères, Orlando Letelier. – *(AFP.)*

■ **SÉNÉGAL : Abdoulaye Wade a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale le 5 février** et d'organiser des élections législatives, *« probablement »* le 29 avril. Le président sénégalais a annoncé sa décision à la suite d'une rencontre avec la coalition des partis ayant soutenu sa candidature à la présidentielle. Le mandat de l'actuelle Assemblée, élue en 1998 et dominée par le Parti socialiste de l'ancien président Abdou Diouf, se serait achevé en 2003. – *(AFP.)*

■ **IRAK : des militants britanniques de l'association charismatique Voice in the Wilderness ont dénoncé**, lundi 15 janvier, la qualité de l'eau comme responsable du plus grand nombre de morts en Irak. *« Quelle que soit la quantité de nourriture et de médicaments amenés en Irak, l'eau et les conditions sanitaires sont responsables du plus grand nombre de morts, et les équipements sanitaires doivent être réparés rapidement pour sauver des vies »*, a déclaré le responsable de l'association, Richard Byrne, à l'issue d'un voyage de huit jours en Irak. – *(AFP.)*

■ **KOWEÏT : la Cour constitutionnelle a rejeté**, mardi 16 janvier, un recours introduit par un citoyen koweïtien en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes. L'émir, cheikh Jaber al-Ahmad al-Sabah, avait promulgué en mai 1999 un décret accordant des droits politiques aux femmes, approuvé par le Parlement. Mais en novembre le Parlement dominé par les conservateurs et les islamistes s'y était ensuite opposé. Les arrêts de la Cour sont sans appel. – *(AFP.)*

Horizon 2010

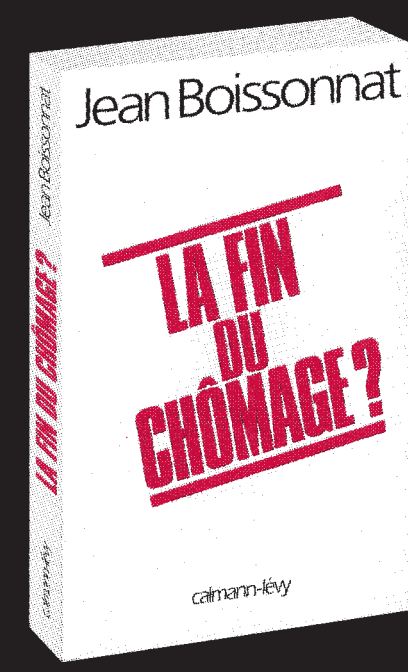

192 pages
92 F

« Le don de rendre limpide tout ce qui est compliqué. »
Patrick Fauconnier, *Le Nouvel Observateur*

calmann-lévy

Uranium appauvri : analyses négatives pour cinq soldats français

Aucune trace n'a été trouvée pour l'instant chez ces militaires frappés de leucémie. Les experts médicaux de l'OTAN estiment que le « syndrome des Balkans » ne repose sur aucune preuve scientifique

Les experts médicaux des 19 pays de l'OTAN se sont réunis lundi à Bruxelles pour rassembler leurs informations sur le lien éventuel entre l'uranium appauvri et les leucémies ou cancers affectant une quarantaine de soldats ayant servi en Bosnie ou au Kosovo. Ils ont estimé qu'aucune preuve scientifique ne vient étayer un quelconque lien de cause à effet. Ils espèrent apaiser l'inquiétude des opinions publiques européennes, qui a pris en deux semaines des proportions importantes, y compris en Suisse. La délégation française a présenté les premières conclusions des analyses d'urine effectuées sur cinq des six militaires français malades. Ces tests n'ont pas fait apparaître de traces d'uranium appauvri. Ces résultats constituent de forts arguments en faveur de l'absence de lien entre les deux phénomènes. Mais il faut encore examiner des échantillons de moelle osseuse.

LES AUTORITÉS médicales militaires françaises ont communiqué, lundi 15 janvier à leurs homologues des 19 pays membres de l'OTAN réunis à Bruxelles, les résultats des dosages spécialisés effectués chez cinq des six soldats ayant servi dans les Balkans et ayant été atteints de diverses formes de leucémie. Au vu de ces résultats, il apparaît que ces cinq militaires n'ont pas été contaminés par de l'uranium appauvri, ce métal lourd présent dans certaines armes utilisées par les troupes américaines dans les Balkans et depuis peu suspecté de pouvoir induire des cancers de la mœlle osseuse et du sang.

« Six militaires français qui ont effectué des missions opérationnelles dans les Balkans, Bosnie depuis 1992 et/ou Kosovo depuis 1999 ont été hospitalisés dans les hôpitaux des armées pendant l'année 2000 pour des hémopathies malignes aiguës. Quatre d'entre eux ont des leucémies aiguës, et deux des lymphomes aigus de haut grade de malignité. L'examen des urines de cinq des six patients par la méthode de spectrométrie Alpha n'a pas révélé de traces d'uranium appauvri. Pour le sixième patient, les examens sont en cours », a fait savoir lundi à Paris le ministère de la défense.

On explique auprès du ministère que si ces éléments ne permettent pas d'exclure de manière définitive l'hypothèse d'un lien de causalité entre l'exposition à l'uranium appauvri et la survenue d'une leucémie aiguë, ils constituent de puissants arguments en défaveur de cette hypothèse.

La recherche d'un rayonnement de type Alpha, caractéristique de la présence d'uranium dans des échantillons urinaires, est l'un des principaux examens qui permettent de dire si une personne a ou non été contaminée par cette substance radioactive. Les spécialistes du service de santé des armées françaises estiment que l'uranium appauvri peut être retrouvé dans les urines environ dix ans après le moment où il a été inhalé et où il a pu ensuite se fixer sur les tissus osseux de l'organisme.

MORTALITÉ PAS SUPÉRIEURE

Cette recherche d'uranium n'a toutefois, pour les militaires français, pas été effectuée sur des échantillons de moelle osseuse, alors même que ces examens auraient permis de confirmer pleinement les conclusions tirées des premiers résultats obtenus sur les urines.

A Bruxelles, selon des sources à l'OTAN, chaque délégation a exposé lundi l'état de ses informations, en vue d'établir une comparaison internationale. L'idée qui est ressortie est que l'Alliance atlantique ne croit pas à la réalité du « syndrome des Balkans ».

Les experts ont été unanimes sur plusieurs points : d'abord, ils estiment que, du point de vue épidémiologique, il n'existe pas, chez les militaires ayant participé à des opérations extérieures de taux de mortalité supérieure à celui constaté parmi ceux qui n'ont pas participé à de telles opérations. Ensuite, s'agissant de la fréquence de ce même type de maladies (notamment les leucémies), ils n'ont pas observé de différence significative entre les populations militaires des Etats membres et les populations civiles. Du point de vue strictement médical, ils n'ont pas constaté, dans les analyses d'urine des militaires ayant servi dans les Balkans et ayant développé des leucémies, des traces d'uranium appauvri.

Les experts de l'OTAN considèrent, d'autre part, que l'uranium appauvri ne présente pas de risque radioactif (celui-ci étant considéré, selon un spécialiste, comme *« quasinégligeable, sinon nul »*), mais un risque chimique équivalent à celui de la plupart des métaux lourds. Enfin, ils estiment que rien ne permet de parler de « syndrome des Balkans », au sens où il y aurait une répétition des mêmes symptômes chez les personnes concernées. Ces conclusions devraient permettre de *« dédramatiser la situation »* et d'*« apaiser les militaires et leurs familles »* face à un phénomène qui a sans doute été *« artificiellement créé, en particulier par les médias »*, estime le chef de l'une des délégations.

Jean-Yves Nau,
avec Laurent Zecchini,
à Bruxelles

Moscou est prêt à limiter sous conditions ses armes nucléaires

LE MINISTRE RUSSE des affaires étrangères, Igor Ivanov, a déclaré lundi 15 janvier à Rome où il était venu préparer la visite que doit faire, en février, en Italie le premier ministre russe, Michaël Kassianov – que Moscou est prêt *« à accepter une nouvelle limitation des armes stratégiques offensives, à condition que l'accord russo-américain ABM* [le traité qui limite, depuis 1974, à un le nombre des sites de défense antimissile aux Etats-Unis et en Russie] *soit préservé »*.

« Nous sommes prêts à accepter une nouvelle limitation considérable des armements stratégiques offensifs », a déclaré M. Ivanov à l'issue d'un entretien avec son homologue italien, Lamberto Dini.

« J'ai informé dans le détail mon collègue italien des dernières propositions russes », a-t-il ajouté, en rappelant l'attachement de Moscou au traité antimissile balistique (ABM). Ce texte a limité à deux, lors de sa signature en 1972, le nombre de ces sites de défense dans chacun des deux pays, puis à un seul site à partir de 1974. La Russie est opposée au déploiement par les Etats-Unis d'un système national de défense antimissile NMD, qui violerait, selon elle, le traité russo-américain ABM et relancerait ainsi la course aux armements.

« QUAND CE SERA POSSIBLE »

Le secrétaire américain à la défense désigné, Donald Rumsfeld, a défendu, lors de son audition par le Sénat, le projet d'un bouclier antimissile voué à s'opposer aux engins tirés par des pays ayant récemment accédé à cette technologie et ne respectant pas nécessairement les règles admises de la dissuasion. *« Il n'y a pas de doute que nous devrons déployer un système antimissile quand ce sera technologiquement possible et efficace »*, a expliqué M. Rumsfeld.

M. Dini a souligné la *« convergence »* de points de vue entre la Russie et l'Union européenne concernant le NMD, et rappelé les *« réserves »* de Rome.

Pendant sa campagne électorale, le prochain président des Etats-Unis, George W. Bush, avait, lui aussi, avancé le projet d'une réduction des arsenaux nucléaires américain et russe à 1 500 lanceurs balistiques chacun et il s'était montré déterminé à développer un système NMD, selon des modalités technico-militaires qu'il n'a pas encore précisées. A l'heure actuelle, les Etats-Unis et la Russie sont convenus, suite au traité Start-II (Strategic Arms Reduction Talks) signé en 1993, de réduire avant 2003 leurs têtes nucléaires respectivement à 3 500 et 3 000. Ce qui devrait prendre, en réalité, plus de temps que prévu.

« Je ne considère pas comme acquis un bouclier spatial américain décidé de manière unilatérale. Nous faisons un effort pour trouver des réponses non déstabilisantes aux préoccupations de sécurité des Etats-Unis. A notre avis, la sécurité est mieux garantie en commun, sans mesures unilatérales qui pourraient miner la stabilité stratégique », avait déclaré M. Ivanov dans une interview à un journal italien.

MM. Dini et Ivanov ont signé une convention consulaire, un accord sur l'échange de jeunes entre les deux pays et un protocole sur la rédaction d'un recueil de documents historiques sur les relations bilatérales entre 1861 et 1961. M. Ivanov a relevé la *« proximité »* de vues entre Moscou et le Vatican sur de nombreux sujets internationaux et fait part de la *« satisfaction »* du pape, qu'il avait rencontré, tôt dans la matinée, à propos de la qualité des relations entre les deux Etats. Il a précisé ne pas avoir parlé d'une éventuelle visite de Jean Paul II à Moscou.

Rentré à Moscou, le ministre russe des affaires étrangères aura un entretien avec le ministre français de la défense, Alain Richard, en visite, mardi 16 et mercredi 17 janvier, en Russie à l'invitation de son homologue, Igor Sergueïev. Russes et Français ont inscrit le projet de bouclier antimissile au menu de leurs discussions. – *(AFP, Reuters.)*

Les effets de la radioactivité impressionnent la Suisse

BERNE
de notre correspondant

A n'en pas douter, l'image du téléjournal romand a fait mouche : au tranquille laboratoire militaire de Spiez, non loin de Berne, l'expert qui assurait quelques jours auparavant que la manipulation de munitions à l'uranium appauvri (UA) était sans risque n'en croyait pas lui-même ses yeux. Dans un verre reposait une douille éclatée rapportée du Kosovo, et en l'approchant, le compteur Geiger s'est aussitôt mis à couiner avec vigueur. D'un ton ébahi et avec un accent rugueux, le spécialiste a constaté : *« Là, ce n'est pas possible, on dirait presque de l'uranium enrichi... »* En se gardant bien toutefois d'en dire davantage.

Depuis que la polémique s'est amplifiée en Europe, la Suisse elle aussi s'interroge. Pour une fois qu'elle participe, malgré sa neutralité, aux côtés de ses voisins à une opération internationale de maintien de la paix et va jusqu'à envoyer un contingent de 150 hommes, sans armes il est vrai, sur le terrain, ses responsables sont soudain confrontés à l'imprévu, sinon l'imprévisible. Et l'embarras est grand, même si l'on se veut rassurant. Des examens sanguins ont été gracieusement proposés aux soldats et civils ayant participé aux missions dans les Balkans.

Principaux intéressés, les 1 171 volontaires rentrés au pays hésitent entre l'inquiétude et le mécontentement. Inquiétude, car les assurances prodiguées laissent transparaître de sérieuses lacunes alors que l'on admet le décès *« suspect »* d'un ancien commandant des « bérets jaunes » suisses en Bosnie, emporté par une *« leucémie foudroyante »*. Mécontentement, dans la mesure où nombreux sont ceux qui reprochent à leurs supérieurs un manque d'informations sur les risques encourus, que ce soit durant l'instruction préparatoire ou sur le terrain. Sans doute les responsables s'activent-ils à demander à chacun de *« ne pas céder à l'hystérie »*, mais le syndrome des Balkans commence à perturber d'autant plus le traditionnel calme helvétique qu'en juin prochain les citoyens seront en principe consultés sur l'opportunité d'envoyer ou non des soldats suisses armés à l'étranger dans des conditions spécifiques.

MUNITIONS TESTÉES PRÈS DE SOURCES

Dans ce contexte déjà chargé, le journal dominical *SonntagsZeitung* de Zurich vient de révéler dans sa dernière édition que des munitions à l'UA avaient été testées dès la fin des années 70 en Suisse même par la firme Contraves, l'ancien secteur militaire du groupe Oerlikon-Buehrle. Confirmant l'information, un porte-parole a indiqué lundi 15 janvier que le ministère de la défense n'avait pris connaissance que tout récemment de ces essais. Comme la société incriminée n'existe plus et comme les faits remontent à vingt-cinq ans, les fonctionnaires fédéraux en sont réduits à dépouiller leurs archives pour tenter de faire la lumière sur cette affaire et s'assurer que les règles ont été respectées. Ils cherchent notamment à savoir s'il y a eu autorisation de procéder à ces essais, qui l'aurait donnée et ce qu'il est advenu des déchets. Les tests ont eu lieu dans une vallée retirée près des sources de la Sihl dans le canton de Schwyz. L'an dernier, un terrain de golf a été inauguré sur l'emplacement de l'ancien champ de tir...

Jean-Claude Buhrer

Controverse à propos de 400 Serbes enterrés à Bratunac, en Bosnie

DÉCÈS SUSPECTS ? Pas suspects ? Depuis que la presse internationale a publié la photo du cimetière de Bratunac, en Bosnie orientale, une controverse s'est développée sur l'origine des décès ainsi illustrés. Selon le docteur Zoran Stankovic, chef du département de médecine légale à l'Académie médicale militaire yougoslave de Belgrade, ce sont environ 400 personnes qui sont mortes d'un cancer ces cinq dernières années alors qu'elles provenaient toutes du même groupe de réfugiés d'un village bombardé en septembre 1995 par des obus à l'uranium appauvri, Hadzici. Environ 4 000 habitants de cette localité, proche de Sarajevo, s'étaient déplacés, au début de l'année 1996, vers Bratunac, une ville de 33 000 habitants, suite à la réunification de la capitale bosniaque.

Un nombre important de Serbes d'Hadzici travaillaient dans une usine d'armement qui fut lourdement bombardée par les avions de l'OTAN en 1995. A l'époque, des obus à l'uranium appauvri trouvés par terre avaient été recyclés et transformés en gilets pare-balles, a précisé le médecin.

Cependant, un autre médecin, exerçant à Bratunac même, Slavica Jovanovic, a contredit les déclarations du médecin militaire belgradois. Mme Jovanovic affirme que les 400 Serbes enterrés depuis 1996 sont issus de l'ensemble des réfugiés regroupés à Bratunac, et non pas seulement de ceux d'Hadzici. *« Personne ne peut affirmer qu'ils sont morts de cancer, de leucémie ou d'une quelconque autre maladie, car beaucoup d'entre eux sont décédés de mort naturelle »*, a-t-elle déclaré. Les dossiers médicaux disponibles à Bratunac n'indiqueraient pas les causes des décès. Peu avant que la controverse éclate au sujet des réfugiés d'Hadzici, le ministre bosno-serbe de la santé, Zeljko Rodic, avait déclaré à Banja Luka que *« s'il est clair qu'il y a eu une hausse des tumeurs malignes, nous n'avons pas de preuves scientifiques que les radiations en sont bien la cause »*. – *(AFP, Reuters, BBC news on line.)*

La perception des risques : une affaire d'opinion

ANALYSE

Le respect du principe de précaution est réclamé en tout, y compris dans la guerre

L'AFFAIRE des armes à l'uranium appauvri ne s'arrêtera sans doute pas de sitôt, même si les examens médicaux écartaient, dans d'autres pays comme en France, l'idée qu'elles soient la cause de cancers chez les soldats. On sait en effet déjà que ce métal n'est pas inoffensif et, même dans la meilleure des hypothèses, les enquêtes ne concluront pas à son innocuité totale. Cela suffit pour promettre des suites à la polémique engagée depuis deux semaines.

Dans deux des pays directement concernés, la Serbie et le Kosovo, on a pu voir ces derniers jours à quel point l'appréciation d'un même risque, déclaré minime par l'OTAN, est différente.

Les Kosovars ont vu d'un mauvais œil enfler la polémique en Europe contre des obus qui les ont libérés d'une nuisance plus palpable que celle de l'uranium appauvri. Leur leader modéré Ibrahim Rugova a mis cette polémique sur le compte de la propagande serbe.

De son côté,le président yougoslave, Vojislav Kostunica, y a vu une *« nouvelle preuve »* du caractère *« criminel »* de l'intervention de 1999. M. Kostunica n'a avancé aucun élément factuel sur des dommages particuliers qu'aurait causés l'uranium appauvri, pas même dans les zones serbes de Bosnie où les bombardements remontent à cinq ans. Evoquant des *« séquelles à long terme »*, il s'en est pris à l'argument de la faible nocivité avancé par l'OTAN, en estimant qu'il témoigne d'une *« déchéance morale avancée»*.

PAS D'INTERDICTION

La dénonciation de ces armes avait abondamment alimenté la propagande du précédent régime yougoslave. Belgrade a saisi la Cour internationale de justice de La Haye (CIJ) pour *« génocide »*, au printemps 1999, en citant notamment leur emploi à l'appui de sa plainte. La Cour ne s'est pas encore prononcée sur sa compétence.

Des démarches ont été faites aussi auprès du Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPIY), qui a répondu n'avoir pas de motif pour ouvrir une enquête. Le TPIY répète depuis deux semaines que les armes à uranium appauvri sont licites puisque aucune convention internationale ne les bannit ; il ajoute qu'il ne dispose pas d'éléments indiquant que l'emploi qui en a été fait viole le vieux principe du droit de la guerre qui interdit d'infliger à une population des souffrances inutiles et sans rapport avec un objectif militaire. Le Tribunal s'est dit prêt à revoir sa position si des éléments nouveaux apparaissent.

HOSTILITÉ AUX FRAPPES

Renverser la charge du crime à propos de la guerre que l'OTAN a menée en Serbie, contester l'impartialité du TPIY, c'est ce à quoi aspire le nouveau président yougoslave. Ce n'est toutefois pas de lui qu'est partie l'actuelle polémique.

« La dénonciation des armes à uranium appauvri vient en appui de tous ceux qui étaient hostiles à l'intervention de l'OTAN au Kosovo », dit un diplomate occidental, qui déplore les incohérences et le manque de rigueur avec lesquels la presse européenne a traité l'affaire du « syndrome des Balkans » chez les soldats. Les pays où la polémique est la plus vive sont effectivement ceux où les frappes contre la Serbie avaient provoqué le plus d'hostilité, parce qu'elles heurtaient un sentiment de solidarité avec les Serbes en Grèce, un fort courant anti-OTAN en Italie et dans une moindre mesure en Espagne, une sensibilité écolo-pacifiste en Allemagne.

L'Italie, d'où est parti le débat, avait particulièrement mal vécu les raids de l'OTAN qui, pour la plupart, décollaient de son territoire. Elle se sent aujourd'hui exposée en première ligne à certains des problèmes qui arrivent des Balkans, que ce soit l'immigration clandestine ou les mafias. Elle fait état par ailleurs d'un nombre de cas *« suspects »* de maladie chez ses soldats, plus élevé que dans les autres pays, dont certains concernent d'ailleurs des militaires n'ayant jamais servi dans les Balkans. Ses dirigeants ont été les premiers à réclamer à l'OTAN un moratoire sur les armes à uranium appauvri tandis que le Parti communiste évoquait le retrait des forces stationnées dans les Balkans. Les dirigeants allemands ont suivi, dans la demande d'un moratoire, alors qu'un seul cas de leucémie (guéri) avait été relevé parmi leurs 72 000 ressortissants ayant séjourné dans les Balkans.

LENTEUR DES RÉPONSES

Selon l'un des participants à la réunion de mercredi dernier à l'OTAN, où la question d'un moratoire fut en discussion, *« aucun des pays membres n'a prétendu qu'existait clairement une corrélation entre ces armes et les maladies des soldats. La majorité des délégations ont estimé qu'elles ne pouvaient agir que sur la base des informations scientifiques dont elles disposaient, qui ne confirmaient pas le risque évoqué. Elles se sont heurtées à trois ou quatre délégations qui ont reconnu qu'elles étaient obligées de réagir en termes politiques, pas scientifiques, étant donné l'émotion que le sujet soulevait dans l'opinion ». « C'est là-dessus uniquement que s'est fait le partage entre les pays membres »*, poursuit cet observateur.

Le secrétaire général de l'OTAN, George Robertson, avait fini par dire qu'une alliance militaire ne peut pas s'en remettre à la *« perception de l'opinion publique »* pour prendre ses décisions.

L'autre aspect du débat interne à l'OTAN, qui s'était exprimé les jours précédents, visait directement les Américains, accusés par certains dirigeants européens d'avoir caché des informations. Leur lenteur à répondre aux demandes d'information de la mission de l'ONU pour l'environnement a suscité dans certains pays une irritation analogue à celle des Français pendant l'intervention de 1999, quand ils devaient se bagarrer pour obtenir la liste des cibles désignées en Yougoslavie.

« Cela, c'est une chose, dit un responsable français. *Mais on ne peut quand même pas faire comme si les Américains avaient utilisé une arme inconnue de tous, ou balancé le virus Ebola en Serbie sans le dire à personne. »* Plusieurs pays de l'OTAN fabriquent des armes à uranium appauvri ou en possèdent et connaissent donc les précautions à prendre qui ont été rappelées par les Etats-Unis lors de l'intervention au Kosovo.

L'encadrement militaire dans plusieurs pays a manifestement fait preuve de laxisme dans la mise en œuvre de ces consignes. L'OTAN, surtout, n'a pas jugé utile de les signifier aux populations concernées et d'isoler les sites touchés. Les dirigeants de l'Alliance n'échapperont pas à ces reproches de la part d'une opinion qui réclame désormais le respect du principe de précaution en tout, y compris dans la guerre. Et l'uranium appauvri n'échappera sans doute pas à une campagne en faveur de son interdiction.

Claire Tréan

Formation linguistique

L'anglais à Oxford Bristol Cambridge Londres Dublin Boston Sydney
L'allemand à Heidelberg
L'espagnol à Madrid
L'attention individuelle des professeurs garantit une parfaite maîtrise de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol. OISE offre des écoles spécialisées pour adultes, étudiants et jeunes.
Informations et inscriptions
☎ 0825 00 10 70 www.oise.net
OISE

SOCIAL **Le Medef a réuni son assemblée générale, mardi 16 janvier, pour arrêter sa position sur le financement des retraites complémentaires entre soixante et soixante-cinq ans. La principale organisation patronale utilise cette question comme levier pour poser le problème de l'âge de la retraite, mais se heurte à un front syndical uni. ● PARADOXE, alors que le Medef veut retarder la retraite, ses branches professionnelles passent des accords pour le départ de leurs salariés avant soixante ans. A l'image de celui signé par les syndicats CFDT, CFTC, FO et CGC de la métallurgie, le 21 juillet 1999, la chimie, le papier-carton, les banques et la presse vont bénéficier des aides de l'Etat. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, met en cause la représentativité du Medef, qui *« n'a pas la capacité de contracter au nom de toutes les entreprises »*.**

Le Medef veut obliger les syndicats à transiger sur l'âge de la retraite

La principale organisation patronale continue son offensive de « refondation » en mettant en cause le financement de la retraite à soixante ans. La CGPME et l'UPA sont plus réservées. Bernard Thibault s'interroge sur la représentativité de la centrale présidée par Ernest-Antoine Seillière

LE MEDEF a-t-il joué aux apprentis sorciers? En a-t-il trop fait sur les retraites complémentaires ? De tous les chantiers de la « refondation sociale », c'est celui sur lequel l'organisation présidée par Ernest-Antoine Seillière apparait aujourd'hui la plus isolée. Le Medef, qui réunissait une assemblée générale annuelle très attendue, mardi 16 janvier, l'aborde en effet en position délicate. La veille au soir, ses deux partenaires patronaux, la CGPME et l'UPA avaient pris leurs distances avec la tactique suivie sur ce dossier par leur « grand frère » de l'avenue Pierre-1er-de-Serbie. Ce dernier doit également faire face à un front syndical uni, le premier de la « refondation ».

Il faut dire que le Medef a employé la grosse artillerie. Invoquant un vide juridique, il menace depuis quelques jours de ne plus lever les cotisations pour l'Association pour la structure financière (ASF), qui servent à financer les départs à soixante ans dans les régimes complémentaires. Dans son esprit, le dossier des retraites est bouclé depuis le 21 décembre 2000, date de la dernière réunion paritaire. Un projet d'accord concocté par ses soins a été mis sur la table. Il est à prendre ou à laisser. Pris, il aurait abouti à un allongement progressif à quarante-cinq ans de la durée de cotisations et à un nouveau calcul des pensions basé sur la *« neutralité actuarielle »*, c'est-à-dire tenant compte de l'espérance de vie moyenne. Un scénario que les syndicats ont unanimement rejeté.

Lundi soir, la CGPME a fait savoir qu'elle était *« pour le dialogue, pas pour tout casser »*. Tout en prenant soin de souligner son *« accord sur le fond avec le Medef »*, son président, Jacques Freidel a indiqué qu'il était prêt à une nouvelle rencontre avec les syndicats. *« Puisqu'ils veulent nous revoir, qu'on se revoie ! »*, a-t-il déclaré. Concernant l'ASF, la CGPME esquisse un arrangement tarabiscoté : cette organisation recommande en effet à ses adhérents de lever les cotisations qui seront provisionnées si elles ne peuvent être utilisées... *« C'est idiot. Les cotisations prélevées doivent être reversées, en tous cas pour leur partie salariale. Sinon, c'est du détournement de fonds et les syndicats pourraient immédiatement attaquer en justice »*, réagit Marc Vilbenoît, vice-président CGC de l'Agirc et de l'ASF. De son côté, la troisième organisation patronale, l'UPA, s'agace. *« Les retraites méritent mieux qu'une rupture de négociations alors que nous avons un chantier énorme devant nous »*, explique son président Jean Delmas. Puisque la négociation sur les régimes complémentaires est officiellement close, il plaide pour *« l'ouverture de discussions sur l'avenir des retraites en général »*.

« LES SOLDATS DE LA CFTC »

Côté syndical, la stratégie du bâton employé par le Medef n'a pas apporté les résultats escomptés, au contraire. Les cinq confédérations ont appelé à une journée nationale de mobilisation le 25 janvier. La tonalité générale est à l'exaspération, y compris parmi celles qui se sont le plus investies dans l'exercice de refondation sociale. *« Si le Medef choisit la lutte, il aura en face de lui les soldats de la CFTC ! »*, s'emporte la centrale chrétienne. *« Il cherche le conflit »*, estime pour sa part la CFDT qui invite *« toutes ses sections syndicales d'entreprise à interpeller leur direction pour connaître leur position sur le sujet »*. La centrale de Nicole Notat décolère d'autant moins qu'elle avait avancé une piste de compromis possible, avec son propre schéma de retraite à la carte et qu'elle craint, par-dessus tout, que l'attitude du Medef ne mine définitivement le dossier retraite et n'encourage le développement d'un scénario à la mode décembre 1995.

Les syndicats se sentent aujourd'hui particulièrement confortés dans leur demande d'une réouverture des négociations, les perspectives financières des régimes complémentaires ne cessant d'être révisées *(lire ci-contre)*. L'affaire se corse encore plus avec les programmes de préretraite que les branches, adhérentes du Medef et non des moindres, ont déjà bouclé ou sont en train de négocier. Du coup, la CFDT, la CGT et la CGC ont annoncé qu'elles réservaient leur signature sur le plan présenté par le secteur bancaire *(lire ci-dessous)*...

Dès lors, pour resserrer les rangs face à l'adversité, le Medef a prévu d'agiter ses traditionnels chiffons rouges lors de son assemblée générale. Parmi les premières résolutions présentées au vote des 560 délégués patronaux, l'une concerne inévitablement les 35 heures, les demandes rituelles de report et d'assouplissements de la loi. Le discours de M. Seillière devait par ailleurs faire applaudir la *« France qui avance »*, (celle des entrepreneurs), et huer la *« France qui freine »* (pêle-mêle les fonctionnaires, la gauche...). Les autres résolutions, soumises à l'approbation générale, dans la foulée, ont trait aux chantiers déja engagés de la refondation sociale. L'une d'entre elles sera davantage guettée : elle concerne les retraites complémentaires.

Via cette question, le Medef tente de peser sur le gouvernement, accusé de ne rien faire sur les retraites. A quelques semaines d'échéances électorales, le PS a reçu le message et a annoncé, comme le Parti radical de gauche, les Verts et le PCF, son soutien à la journée du 25 janvier. *« Les entreprises et le Medef n'ont pas compris que nous avons changé d'époque, que nous ne sommes plus dans une période de chômage et de récession où le rapport de force était du côté patronal »*, a lancé, lundi, François Hollande. Le premier secrétaire du Parti socialiste a demandé au gouvernement... *« de se tenir prêt à intervenir »* pour garantir les retraites à soixante ans.

I. M et C. M

Prévisions plus optimistes pour l'Agirc et l'Arrco

Les prévisions financières varient au gré des saisons. A la demande de la CGC, les estimations sur les régimes de retraite complémentaire Agirc (cadres) et Arrco (salariés) viennent d'être révisées à la hausse pour intégrer les dernières données économiques (croissance, effectifs...). En agrégeant l'Agirc et l'Arrco avec l'Association pour la structure financière (ASF), qui finance la retraite complémentaire à 60 ans, les chiffres aboutissent à 200 milliards de francs d'excédents en 2020, en cumulé et en intégrant les réserves, au lieu d'un déficit supérieur à 160 milliards avancé par le Medef ! Certes, si l'on exclut les réserves, ce sont bien des déficits annuels qui attendent l'Agirc et l'Arrco. Mais, là aussi, petite révision : l'Agirc basculerait dans le rouge en 2007-2008, et non en 2005 ; quant à l'Arrco, ce serait en 2013-2014 au lieu de 2010.

Plusieurs branches font pourtant partir leurs salariés avant soixante ans

PARADOXE : alors que le Medef souhaite allonger la durée de cotisation des salariés, les branches professionnelles multiplient les accords facilitant les départs en préretraite. Un décret publié le 9 février 2000 fixe les modalités des aides de l'Etat. Voici les principaux accords conclus.

● **Automobile**. L'accord sur les préretraites, signé par les syndicats CFDT, CFTC, FO et CGC de la métallurgie, le 21 juillet 1999, a été précurseur. Tous les autres s'en inspirent. Entré en application le 10 février 2000, il se limite pour le moment à Renault et PSA-Peugeot Citroën. D'autres secteurs, comme les équipementiers, l'électroménager ou certaines industries de l'armement sont candidats à ce dispositif, mais un accord spécifique est indispensable.

D'ici à fin 2004, les constructeurs se sont engagés à faire partir 25 500 salariés – 12 500 pour PSA et 13 000 pour Renault – de plus de cinquante-sept ans. Plus marginalement, quand le salarié a connu des conditions de travail pénibles, l'âge peut être avancé à cinquante-six ans, voire cinquante-cinq. Les deux constructeurs financent, suivant l'âge, de 80 % à 50 % des allocations versées au salarié. PSA a ainsi provisionné 2,8 milliards de francs, et Renault 3,5 milliards, pour les cinq années du plan. Les constructeurs se sont engagés à embaucher environ 10 500 jeunes.

● **Chimie**. Un accord a été conclu, le 6 décembre 2000, entre l'Union des industries chimiques et trois syndicats : FO, la CFE-CGC et la CFDT. Il s'applique depuis le 1er janvier dans cette branche, qui compte 230 000 salariés. D'une durée de quatre ans, il permet aux salariés volontaires âgés de cinquante-sept ans – cinquante-cinq ans en cas de fermeture d'une activité ou d'un site – et ayant travaillé un minimum de cinq ans dans l'entreprise de partir en préretraite avec la garantie de percevoir une allocation représentant 65 % de leur salaire brut d'activité (50 % au-delà du plafond de la Sécurité sociale). Les entreprises doivent les remplacer à raison d'une embauche pour trois départs.

● **Papier-carton**. Un accord de préretraite a été signé, le 30 juin 2000, par l'Union des industries papetières pour les affaires sociales, représentant les groupes de production et de transformation du papier-carton. Cet accord ne concerne que les travailleurs postés, soit 50 % à 60 % des effectifs de la branche, qui ont déjà, depuis 1982, des horaires réduits de 35 heures. Les bénéficiaires doivent avoir entre cinquante-sept et soixante-cinq ans, totaliser vingt ans dans l'entreprise signataire et au moins quinze ans de travail posté.

● **Banques**. FO et la CFTC ont signé, le 15 janvier 2001 (*Le Monde* du 16 janvier), un accord avec l'Association française des banques *« avec des réserves »*. La CGT, la CFDT et la CGC ont *« différé leur décision »*. Cet accord prévoit que les salariés puissent partir en préretraite à cinquante-huit ans et laisse aux entreprises la possibilité de négocier des départs dès cinquante-six ans. Le dispositif pourrait concerner 20 000 employés en cinq ans, soit 10 % des effectifs. Le taux de remplacement de ces départs sera au moins de 30 %.

● **Presse**. La presse parisienne s'est dotée, depuis le 26 octobre 2000, d'un accord de cessation anticipée d'activité pour les ouvriers du Livre âgés de plus de cinquante-sept ans, en prolongement des plans FNE de départs à cinquante-cinq ans dont l'échéance est en 2001. Un avenant spécifique, pour une cessation d'activité dès cinquante-cinq ans, a été adopté en faveur des salariés de la distribution, notamment des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), où un plan social de 797 suppressions d'emplois est en préparation. Dans la presse quotidienne régionale, les éditeurs et les syndicats se sont entendus, le 12 janvier 2001, sur un préaccord concernant les salariés de cinquante-sept et plus, en travail de nuit ou posté.

Service Entreprises

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT

« Pourquoi le Medef prétend-il incarner le patronat dans sa totalité ? »

« Les retraites complémentaires sont-elles en danger ?

– C'est évident. Le fait que les cinq principales confédérations de salariés appellent à la mobilisation confirme la gravité de la situation. Chacun sait qu'en l'absence d'accord, cela se traduira, dès le 1er avril, par un abaissement des pensions des retraités et par une grosse incertitude, demain, quant aux conditions de départ des salariés. C'est une remise en question totale de la retraite à soixante ans. Jamais le patronat n'avait affirmé avec autant de détermination et d'ardeur que les discussions étaient closes, et son projet à prendre ou à laisser. Pour le ramener à la table des négociations, il nous faut donc créer un rapport de force favorable aux salariés. C'est l'objectif de la journée du 25 janvier.

– Mettez-vous en cause le fonctionnement du paritarisme dans ce dossier ?

– Côté syndical comme côté patronal, nous sommes trop en décalage avec la représentativité, au sens démocratique où on l'entend. Pourquoi le Medef prétend-il incarner le patronat dans sa totalité, alors que tout le monde sait bien que ce n'est pas le cas ? Plusieurs catégories d'employeurs qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, le mouvement associatif, mutualiste, ne sont pas représentés... Et puis, il y a les entreprises publiques. J'aimerais bien qu'elles disent si elles se sentent représentées dans les négociations interprofessionnelles par le collège patronal tel qu'il est structuré aujourd'hui.

– Voulez-vous dire que le Medef n'est pas légitime ?

– C'est un fait : en France, contrairement à d'autres pays européens, les accords interprofessionnels n'engagent pas totalement la partie patronale. Beaucoup ne sont pas appliqués dans les entreprises, comme ceux sur l'égalité professionnelle ou la négociation collective en 1995. La raison en est simple : le Medef n'est pas représentatif de tout le patronat. Il y a un affichage politique national, c'est tout.

» Pour moi, si l'organisation patronale plaide pour une décentralisation à l'excès des négociations, en minorant les garanties interprofessionnelles, c'est aussi, au-delà de sa vision de la société, parce qu'elle n'a pas la capacité de contracter au nom de toutes les entreprises. Voilà pourquoi, pour la CGT, la notion d'accord majoritaire doit s'imposer aussi bien pour les organisations de salariés que d'employeurs.

– Vous voulez donc changer les règles actuelles ?

– Oui. S'agissant des salariés, nous sommes favorables à une généralisation des élections professionnelles, quelle que soit la taille des entreprises. Dans les PME, par exemple, on pourrait envisager une mutualisation au niveau d'un bassin d'emploi, d'une localité, d'une circonscription, selon la densité de la population active ou les spécificités des branches.

» La France est une exception en Europe : il n'y a pas de mécanisme pour mesurer la représentativité des syndicats, qui se voient confier la responsabilité de négocier au nom de tout le monde. Pour nous, la politique contractuelle, telle qu'elle a fonctionné jusqu'à présent, a vécu. On ne peut plus s'appuyer sur des interlocuteurs dont la légitimité n'a d'autre fondement qu'un décret ministériel leur ayant accordé la représentativité interprofessionnelle il y a trente-cinq ans. La présomption irréfragable de représentativité doit être maintenue, c'est une protection des syndicalistes ; mais la liste des organisations qui en bénéficient doit dépendre d'un choix démocratique des salariés.

BERNARD THIBAULT

» Ces derniers devraient avoir la possibilité d'élire leurs représentants, dans l'entreprise si les effectifs le permettent, à l'extérieur pour les plus petites unités. Le cumul de ces résultats pourrait, tous les sept ou huit ans, servir à déterminer quelles organisations seraient représentatives dans une branche professionnelle. Il faudrait donc que les syndicats franchissent un certain niveau d'audience – par exemple 5 % – dans plusieurs branches pour s'engager dans des négociations au nom de l'ensemble des salariés.

– Dans ces conditions, il faudrait aussi revoir le financement des syndicats...

– Il doit continuer à reposer sur les syndiqués, mais nous voulons aussi qu'en termes de moyens et de droits, nous puissions assumer nos responsabilités. On nous demande de représenter les salariés dans tout un tas de structures dans lesquelles nous n'avons pas les moyens de siéger, sauf à nous reposer exclusivement sur des syndicalistes issus de la fonction et des entreprises publiques. Nous n'avons pas, aujourd'hui, la possibilité de dégager des militants du privé pour occuper des tâches au plan interprofessionnel. Et, après, on s'étonne que les syndicats soient animés par des militants du secteur public ! Pourquoi ne pas aligner les droits syndicaux du privé sur ceux du public ?

» Quant aux moyens, je rappelle que la cotisation des employeurs aux chambres patronales est prélevée sur les richesses produites dans l'entreprise. Le salarié, lui, cotise sur son propre bulletin de paie. Pourquoi une partie de ces richesses ne servirait-elle pas, aussi, aux organisations syndicales ?

– La CGT n'avait pas suscité de grande mobilisation sur l'assurance-chômage. Y parviendra-t-elle sur les retraites ?

– Je constate que les réactions sont beaucoup plus vives et spontanées de la part de nos syndicats d'entreprise. La retraite n'est pas l'assurance-chômage où, pour diverses raisons, on ne s'est pas fait suffisamment comprendre par ceux qui ne se sentaient pas directement touchés. Là, vingt-quatre millions de salariés actifs ou retraités sont concernés. Déjà, des arrêts de travail sont décidés. C'est révélateur d'un climat.

– La participation des salariés du public gêne la CFDT...

– Cette journée est évidemment tournée vers le Medef, qui porte la responsabilité de la crise. Plus la mobilisation sera forte, plus il y aura de débrayages, plus le Medef devra justifier sa position. De toute façon, s'il n'entend pas le message, on n'en restera pas à la journée du 25. Cela dit, il est légitime que les salariés du secteur public considèrent que, si le patronat arrive à ses fins, cela affaiblira d'autant leurs positions. On leur a trop reproché de ne pas s'être mobilisés, en 1993, lors de la réforme Balladur allongeant la durée de cotisation du privé, pour ne pas se réjouir de leur participation. »

Propos recueillis par Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

ARNYS

PARIS

SOLDE

COLLECTION
AUTOMNE-HIVER 2000-2001

ARNYS 14, rue de Sèvres -VIIe- Tél.: 01 45 48 76 99

Jean Tiberi s'appuie largement sur les amis de M. Pasqua et ceux de la famille Dominati

Le maire de Paris a présenté ses têtes de listes pour les vingt arrondissements

Jean Tiberi a présenté, mardi 16 janvier, vingt couples de candidats qui se partageront les deux premières places sur ses listes dans chacun des vingt arrondissements de la capitale. Cinq têtes de listes ont été accordées à la famille Dominati et à ses amis, quatre reviennent au Rassemblement pour la France de Charles Pasqua. Les autres arrondissements reviennent aux proches du maire, membres du RPR ou indépendants

LE MAIRE de Paris, Jean Tiberi, a dévoilé, mardi 16 janvier, le nom des quarantes personnalités qui conduiront ses listes pour les municipales de mars 2001. C'est depuis le dernier étage de la Samaritaine que le maire sortant les a présentées. Comme dans ce grand magasin, on trouve à peu près tout dans cette équipe. Il y a, bien sûr, une majorité de « tibéristes », pour la plupart appartenant au RPR. Mais y figurent également neuf partisans de Charles Pasqua adhérents du RPF, dont quatre en tête de listes, neuf proches de la frange « dominatiste » de Démocratie Libérale (DL), dont cinq en tête de liste, deux membres du Centre national des indépendants (CNI), sans oublier quelques membres de la société civile dont la femme du secrétaire général de la Ville, Monique Bled, épouse de Bernard, seconde sur la liste dans le 8e. A noter que trois femmes seulement sont en première position. Marie-Thérèse Junot (RPF) a du céder la place à l'ami du maire, le professeur Christian Cabrol, qui a récemment migré du 13e au 16e et l'ancienne conseillère sociale de Jacques Chirac à Matignon, Marie-Hélène Bérard, a préféré se retirer plutôt que de se contenter d'une deuxième place dans le 14e.

MUNICIPALES

Dans le 1er, Jean François Legaret, adjoint (RPR) au maire de Paris, fera équipe avec Florence Berthout, conseillère d'arrondissement et membre du cabinet du président du Sénat, Christian Poncelet. Dans le 2e, M. Tiberi envoie une femme, Marie-Christine Lasnier (RPF) affronter la maire, Benoite Taffin. Frédérique Maillard (CNI) est en deuxième position. Les 3e et 4e arrondissements sont, comme prévu 100 % Dominati, avec les couple (DL) Jack-Yves Bobhot-Sylvia Tropper dans le 3e , Laurent Dominati-Hélène Perrin dans le 4e. Dans le 5e, Jean Tiberi fera équipe avec une proche de Jacques Dominati, Marie-Chantal Bach (DL).

Jean-Pierre Lecoq, le maire (RPR) du 6e a finalement renoncé à conduire la liste de M. Tiberi après avoir rompu avec Philippe Séguin. Il affrontera Claude Roland (RPR), conseiller de Paris et adjoint au maire qui entraine avec lui Jacqueline Leroux (RPR), adjointe de M. Lecoq. Dans le très conservateur 7e, Jean-Philippe Hubin (indépendant), après avoir hésité, a fini par signer pour la maison Tiberi, avec Catherine Ostin (RPF) en deuxième position. Dans le 8e, Philippe Dominati, fils de Jacques et frère de Laurent, décroche la tête de liste, épaulé par Mme Bled.

LE RPF EN FORCE

Pas de surprise dans le 9e où, comme prévu, Vincent Reina (RPR), le fidèle adjoint de M. Tiberi, affrontera, à droite, son ennemi juré, le RPR Pierre Lellouche. Avec Michèle Potier, le couple tébriste du 9e est 100 % RPR. C'est une femme, Marie-Hélène Bry, proche de Charles Pasqua qui a la première place dans le 10e, suivie de Bernard Quesson, un commerçant du quartier. Avec Victor Izrael et Isabelle Ravail, la tête de liste est 100 % DL dans le 11e. Dans le 12e Alain Robert, secrétaire départemental du RPF, fera équipe avec Danièle Dereux-Battesti (RPR). Dans le 13e, la juriste Michèle Laure-Rassat, proche de M. Tiberi conduira la liste, secondée par Jacques Armesson (RPR), chef d'entreprise. Dans le 14e, c'est finalement Jean-Claude Delarue, président de l'Association pour la défense des usagers de l'administration, qui l'a emporté sur le protégé de Jacques Dominati, Thierry Ragu (DL), la deuxième place revenant au RPF, avec Christiane Bernard-Davin.

Deux couples RPR-RPF se partagent les 15e et 16 arrondissements : Jean-Antoine Giansily (RPR) et Muriel Antonella (RPF), Christian Cabrol (RPR) et Marie-Thérèse Junot (RPF). Dans le 17 e, le docteur Philippe Lafay (RPR) fait couple avec Muriel Schor, dentiste (RPR). Jean-Pierre Pierre Bloch (DL) conduira, comme prévu la liste tibériste dans le 18e en compagnie d'une trentenaire, Angélique Michel, choisie comme pendant de Roxane Decorte, la candidate de Philipe Séguin. Enfin, ce sont deux RPF, François Asselineau et Jean-Louis Arajol qui conduiront les listes dans le 19e et le 20e. Ils seront respectivement secondés par Marie-France Coquart, enseignante et Juliette Meynac (CNI), comédienne.

Christine Garin

Philippe Séguin veut améliorer la circulation dans la capitale

LE CANDIDAT officiel à la Mairie de Paris, Philippe séguin, se dit *« plus confiant que jamais »* et poursuit sa campagne, indifférent aux rumeurs et aux doutes distillés par son propre camp. Lundi 15 janvier, il avait choisi le 10e arrondissement pour esquisser son projet en matière d'environnement et de transports dans la capitale.

A chacun son style. Tandis qu'à deux pas, le candidat socialiste, Bertrand Delanoë, s'adonnait aux délices d'une soirée consacrée à la présentation de son très chic comité de soutien (*lire ci-dessous),* le député des Vosges passait, pour sa part, la soirée dans un hôtel très ordinaire, situé au deuxième étage de la gare de l'Est.

Devant un public, plutôt âgé, d'environ 250 militants ou adhérents du RPR et de DL, M. Séguin a exprimé quelques idées et pris plusieurs engagements. Le quartier de la gare de l'Est est confronté à un problème grave de pollution causé par les locomotives diesel encore en activité. Comme il l'avait déjà fait avant l'été 2000, M. Séguin a pris l'engagement, s'il est élu, *« de régler le problème en six mois »*.

Parler d'environnement c'est évidemment évoquer la place accordée à la voiture dans la capitale. M. Séguin s'est taillé un franc succès quand il a exprimé le *« principe simple »* qui est *« au cœur de son projet »* : *« l'homme avant la voiture mais pas, surtout pas, l'homme contre la voiture »*.

LES ROLLERS DANS LES PARCS

Le député des Vosges met l'accent sur le développement des technologies non polluantes autant que sur le développement du transport en commun et il préfère parler *« d'améliorer la fluidité de la circulation »* que de limitation de l'usage de la voiture. La construction du *« tramway de ceinture »* et la *« mise en site propre »* des bus sont certes mentionnés mais M. Séguin insiste, au moins autant, sur *« la réduction des embouteillages »*, grâce à une présence renforcée de la police municipale ou à la réglementation du stationnement.

M. Séguin se distingue, en outre, nettement des propositions des Verts ou du PS quand il aborde la question du partage de l'espace public. *« L'espace public de la ville, c'est le partage d'un espace commun et non sa division ou son découpage »*, estime-t-il. Résolument contre *« la piétonnisation du centre de Paris »* dont souhaiteraient se rapprocher les Verts, M. Séguin propose *« un plan de circulation réduite le dimanche »* au cœur de Paris, éventuellement étendu à d'autres quartiers.

« Puis-je faire observer, a encore déclaré le candidat de la droite devant un public ravi, *qu'il n'y a pas que la rue pour s'adonner aux joies de la glisse que recherchent les pratiquants du roller et du VTT ? »* Moins qu'un mode de déplacement il s'agit, pour lui, de *« sports urbains »* qui auraient davantage leur place *« dans les parcs et les bois parisiens »*.

Enfin, M. Séguin, qui n'a *« pas l'intention de laisser aux écologistes le monopole du rêve »*, imagine un vaste plan de transformation en *« artères vertes »* de certaines voies ferroviaires ainsi que la couverture du périphérique *« en espaces verts »*. Et pourquoi pas, a-t-il conclu, rêver à la *« transformation radicale »* de l'université de Jussieu *« joyau architectural de béton à l'extérieur et d'amiante à l'intérieur* ? *»* M. Séguin verrait bien, à la place, un tout nouveau *« campus moderne »*.

Ch. G.

Toutes les variétés de la gauche parisienne autour de Bertrand Delanoë

C'EST À CROIRE qu'ils s'étaient donné le mot. Pour mieux jouer des contrastes. A l'hôtel Paris-Est, au-dessus de la gare du même nom, Philippe Séguin planchait sur les transports parisiens. Sobre, sombre et sérieux. A deux pas de là, lundi 15 janvier, dans l'ambiance jazz et « branchée » du New Morning, Bertrand Delanoë présentait son comité de soutien. Star d'un soir, heureux : comme inspiré par un tel rassemblement de *« talents »*, de *« rêves »*, d'*« impatiences »* dont il entend être le *« fédérateur »* pour redonner à Paris son *« honneur »*, depuis trop longtemps *« insulté »*.

Comment le chef de file de la gauche parisienne n'aurait-il pas été comblé ? Jugé bien terne, il y a quelques mois, en comparaison de Jack Lang, le voilà entouré – l'espace d'une campagne, mais aussi, demain, *« pour six ans »* – d'une pléiade de vedettes, d'artistes, gens de lettres, de scène ou de prétoire, universitaires ou architectes, médecins ou chefs d'entreprise, sans oublier un ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, et vingt têtes de listes.

Il y eut bien l'ombre d'un regret : l'absence de Jeanne Moreau, retenue à New York. Pour le reste, tout le monde était là, au moins par la pensée. Les habitués, bien sûr, les Pierre Arditi, les Régine Deforges, les Sapho, réunis *« encore une fois, heureusement »*, comme l'a noté avec humour Michel Piccoli. Mais aussi la gauche, dans tous ses états : le cercle « familial », avec Noëlle Châtelet, sœur de Lionel Jospin, et Sylviane Agacinski, son épouse ; le cercle mitterrandien, également présent en force parmi les quatre cents personnalités qui soutiennent M. Delanoë, avec Pierre Bergé, Roger Hanin, Jacques Attali, Georges Kiejman, ainsi que Mazarine Pingeot, fille de l'ancien président.

Les communistes, aussi, avaient répondu « présent », ou du moins *L'Humanité*, représentée par le directeur de sa rédaction, Pierre Laurent, et son éditorialiste Claude Cabanes. Sans oublier Roland Castro, le trublion de Robert Hue, Henri Krasucki, l'ancien secrétaire général de la CGT, épaulé par son ancien homologue de la CFDT, Jean Kaspar, ou Lucie et Raymond Aubrac, figures de la Résistance. Et encore la passionaria de *L'Horreur économique*, Viviane Forrester. Comment M. Delanoë aurait-il boudé son *« immense plaisir »* ?

Gérard Courtois

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Tribunal de Grande Instance de PARIS, 3ème Chambre, 2ème section
Ferrero SpA ./. Eismann Tiefkuhl Heimservice GmbH

*"(...) Ferrero est titulaire de la marque **KINDER** (...) Ayant constaté que (...) Eismann a déposé la marque KINDER KISTE, elle a assigné cette société en contrefaçon de marque et a sollicité le prononcé de la nullité de cette marque, et des mesures d'interdiction sous astreinte et de publication, le tout sous le bénéfice de l'éxécution provisoire. (Après avoir notamment relevé) que la reconnaissance d'un droit exclusif à l'utilisation de la dénomination **KINDER** au profit de **(...)** Ferrero ayant pour conséquence l'interdiction de l'usage du signe **KINDER** dans les conditions créant un risque de confusion auprès du consommateur français, ne constitue pas une entrave à la libre circulation des marchandises au sens des articles 30 et 36 du Traité de Rome, (le Tribunal a), contradictoirement et en premier ressort, dit que la marque **KINDER** constitue une marque valable au regard du droit français, dit qu'en déposant la marque KINDER KISTE, (...) Eismann a commis des actes de contrefaçon de la marque **KINDER** (de) Ferrero, interdit à (...) Eismann de faire usage de la dénomination **KINDER** en France sous astreinte de 1.000 francs par jour de retard (...), ordonné l'exécution provisoire de ce chef, prononcé la nullité de la partie française de l'enregistrement international de la marque KINDER KISTE n°588 084, condamné la défenderesse à verser à (...) Ferrero la somme de 40.000 francs à titre de dommages-intérêts, autorisé (...) Ferrero à faire publier le présent dispositif (...) aux frais de la défenderesse sans que le coût total (des) insertions n'excède à la charge de celle-ci la somme de 60.000 francs hors taxes, dit que le jugement sera transmis à l'INPI sur réquisition du Greffier pour transmission au Bureau International de l'OMPI, condamné (...) Eismann à verser à (...) Ferrero la somme de 15.000 francs sur le fondement de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile, et aux dépens. Fait et jugé à PARIS, le 26 mars 1999."*
Cabinet P. Becker, Société d'Avocats à la Cour d'Appel de Paris.

Lyon : Charles Millon reproche à la droite de refuser un accord de second tour

Michel Mercier (UDF) a présenté ses têtes de liste

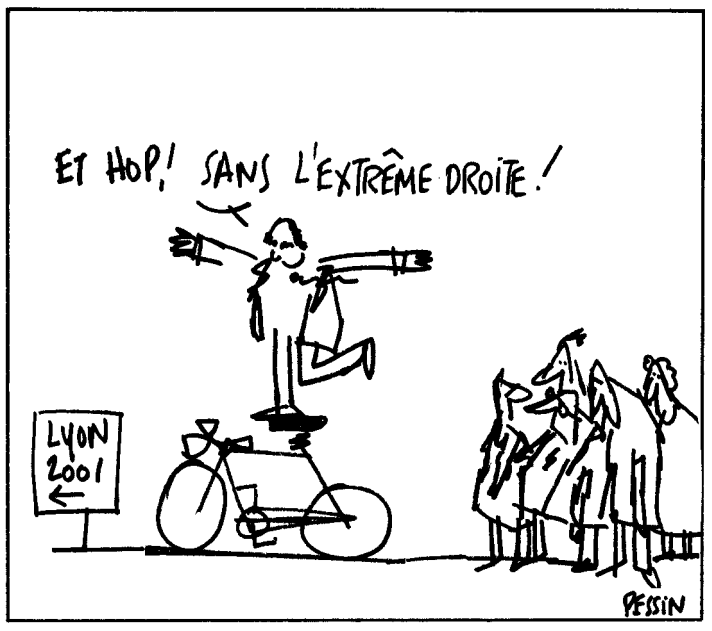

LYON
de notre correspondante

Jusqu'alors cantonnée dans la constitution laborieuse des équipes, la campagne municipale, à Lyon, a pris, lundi 15 janvier, un tour nouveau. Quelques heures après la présentation des deux chefs de file, – *« binômes »* par arrondissements – du candidat d'union RPR-UDF, Michel Mercier, Charles Millon a organisé sa première grande réunion publique au Palais des congrès. Même si les deux candidats continuent d'affirmer que leur unique combat est dirigé contre le socialiste Gérard Collomb, le premier tour des élections risque fort d'être occupé par leur duel.

Si M. Mercier a insisté sur la place accordée aux femmes et sur *« une parité choisie et non subie »*, avec cinq têtes de liste sur neuf, ainsi que sur la *« sécurité des compétences »* et sur la «sérénité politique», le choix de ses candidats est aussi destiné à barrer la route à M. Millon. Ainsi, dans le 2e arrondissement, où l'ancien président du conseil régional compte de nombreux partisans, le sénateur UDF a placé, à côté du maire sortant, une avocate, Hélène Fraisse-Colcombet (DL), qui s'est illustrée dans la bataille contre l'avortement.

Ainsi s'est-il entouré, aussi, de celles qui, au conseil régional, avaient bataillé contre la réélection de M. Millon, en 1998, avec les voix du Front national : Anne-Marie Comparini (UDF), qui a lui a enlevé la présidence ; Fabienne Lévy (Parti radical) ; et aussi Marie-Thérèse Geoffroy (RPR), officiellement promise au poste de premier adjointe et avec laquelle il se présente dans le 5e arrondissement, où pourrait concourir M. Millon lui-même.

DES PARTIS « ESSOUFFLÉS »

Le seul nom de Mme Geoffroy a suffi à enflammer les partisans de l'ancien président, venus à plus de quatre mille, et qui ont hué celle qui s'était opposée à leur champion. *« Que Michel Mercier ne soit pas partisan du rassemblement au second tour me laisse perplexe, a lancé le député de l'Ain. Comment peut-il, à la fois, jurer que son seul adversaire est la gauche et laisser à longueur de journée son bras droit, Marie-Thérèse Geoffroy, seriner qu'il n'y aura jamais d'alliance au second tour avec nous ? »* Villipendant pourtant la *« liste du cartel des partis »*, s'interrogeant sur *« la personnalité de Michel Mercier, trésorier national de l'UDF, au service des ambitions présidentielles de François Bayrou »* autant que sur celle de M. Collomb, *« qui, à longueur de semaines, prend des ministres par la main pour lester sa candidature »*, M. Millon a insisté sur son affranchissement vis-à-vis des partis politiques, qu'il juge *« essoufflés »*.

« A nous de préférer l'union des hommes à l'alliance des sigles ! Lyon n'est pas la chasse gardée des partis. (...) Lyon n'a pas à marchander son destin dans les couloirs des administrations, à quémander dans les antichambres des partis politiques et des ministères parisisens », a-t-il proclamé, avant de promettre aux Lyonnais de leur *« rendre »* le pouvoir. Alors que certains à droite, comme le maire sortant, Raymond Barre (UDF), ont longtemps espéré qu'il reconnaisse ses erreurs passées, l'ancien président du conseil régional a une nouvelle fois refusé tout repentir.

UN HÉRITAGE REVENDIQUÉ

Prenant prétexte, en effet, des attaques dont a fait l'objet le juge Philippe Courroye, l'ancien ministre de la défense a dénoncé *« l'émergence d'une nouvelle morale, qui considère qu'il est plus grave de se tromper politiquement, en acceptant des voix que certains jugent indignes, que de détourner des fonds publics, commettre des délits financiers, participer à des trafics d'armes »*. *« Il n'y a pas deux morales, la morale des bien-et la morale du peuple, la morale des paroles et la morale des actes »*, a affirmé M. Millon.

Les deux concurrents revendiquent l'héritage de M. Barre, M. Millon se réjouissant même du refus du maire d'*« adouber »* un candidat. *« C'est là un acte républicain par exellence »*, l'a-t-il félicité. Cependant, la filiation de M. Barre convient tout autant au socialiste Gérard Collomb. C'est ainsi que le maire de Lyon pourrait bien être le seul dénominateur commun des candidats à sa succession.

Sophie Landrin

L'inscription « d'office » des électeurs de dix-huit ans a des ratés

L'INSCRIPTION des jeunes électeurs ayant fêté leur dix-huitième anniversaire durant l'année 2000, ou qui atteindront l'âge de la majorité entre le 1er janvier 2001 et le premier tour des élections municipales, le 11 mars, n'est pas encore aussi « automatique » qu'on le croyait. Certains, qui l'avaient cru, s'en aperçoivent, pour leur plus grand désagrément. Adopté le 21 octobre 1997, à l'unanimité, la loi sur l'inscription automatique des jeunes de dix-huit ans sur les listes électorales avait valeur symbolique : il s'agissait d'une promesse des deux candidats à l'élection présidentielle de 1995, Lionel Jospin et Jacques Chirac, qui souhaitaient modifier le système imposant que tout Français de dix-huit ans fasse une demande explicite d'inscription sur les listes électorales à la mairie de son domicile.

Le niveau d'abstention sans précédent du référendum sur le quinquennat, le 24 septembre 2000 et, avant lui, des élections régionales et cantonales de 1998, premiers scrutins où cette inscription « d'office » – et non « obligatoire », insiste-t-on au ministère de l'intérieur – avait été mise en œuvre, a masqué les difficultés d'application de la loi. Les premiers couacs se sont manifestés en décembre, avant la traditionnelle clôture des inscriptions. Pour de nombreux jeunes, il était acquis que l'inscription était automatique, or, les difficultés d'établissement des listes, alors que la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) n'a que deux ans et n'est mixte que depuis un an, ainsi que les tâtonnements de l'Insee, ont montré qu'il n'en était rien.

JUSQU'AU 1er MARS 2001

« Il faut toujours un geste volontaire pour vérifier l'inscription sur les listes électorales », répond-on au ministère de l'intérieur. A l'automne, Daniel Vaillant avait réuni les préfets pour leur demander de relayer auprès des maires la campagne d'« incitation » commandée au Service d'information du gouvernement (SIG) sur l'inscription sur les listes électorales. *« Ne laissez pas les autres décider pour vous ! »*, disaient les affiches. Dans le dépliant, on lisait : *« Vous avez la nationalité française et vous avez déjà dix-huit ans ou vous aurez dix-huit ans avant le 1er mars 2001 ? La loi sur l'inscription d'office sur les listes électorales s'applique progressivement. Afin d'être certain de pouvoir voter, il faut donc, avant le 30 décembre 2000, vérifier auprès de votre mairie que votre inscription est bien prise en compte. »*

Place Beauvau, on précise que les personnes qui auront dix-huit ans entre le 1er janvier et le scrutin municipal peuvent encore s'inscrire *« jusqu'à dix jours avant le scrutin »*. Pour les autres, il existe toujours le recours des juges...

Ariane Chemin

Le crédit d'impôt profitera à 10 millions de salariés mais sera un peu moins généreux que prévu

Elisabeth Guigou et Laurent Fabius présentent les modalités concrètes de la réforme

Le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, et la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, ont tenu, mardi 16 janvier, une conférence de presse pour présenter les modalités du crédit d'impôt qui va se substituer à la ristourne de CSG. La mesure touchera plus de personnes que prévu – 10 millions au total. En contrepartie, l'aide, en moyenne, sera un peu moins généreuse.

LAURENT FABIUS, Elisabeth Guigou, Florence Parly : ils sont venus à trois ministres, mardi 16 janvier, présenter à la presse les modalités de la « prime pour l'emploi », qui remplace pour les bas salaires la ristourne de la CSG initialement prévue et retoquée par le Conseil constitutionnel. Trois ministres pour donner au dispositif de crédit d'impôt tout le soutien gouvernemental dont il a besoin face à une majorité parlementaire partagée sur le sujet. Comme l'étaient d'ailleurs ces trois ministres. M. Fabius n'a jamais été un partisan forcené du crédit d'impôt, même s'il a fini par en accepter le principe à défaut de trouver une autre solution. Mme Guigou y était hostile. Seule Mme Parly a défendu dès le printemps dernier sa mise en place.

Initialement, le gouvernement avait choisi d'instaurer une ristourne dégressive sur la CSG, entre 2001 et 2003, pour les salariés qui gagnent jusqu'à 1,4 fois le SMIC. Il s'agissait alors de baisser les impôts pour la moitié la moins aisée des Français qui ne paye pas d'impôt sur le revenu et ne bénéficiera donc pas de la baisse de 45 milliards de francs de celui-ci sur la période 2000-2003. Et de faire ainsi accepter par la majorité parlementaire l'allégement de l'impôt sur le revenu. La censure du Conseil constitutionnel, pour *« rupture caractérisée de l'égalité devant l'impôt »*, a contraint Lionel Jospin à revoir sa copie et à adopter le crédit d'impôt qu'il avait repoussé avant l'été. Complexe à mettre en œuvre, celui-ci, d'inspiration libérale, lui avait alors semblé politiquement dangereux.

Le crédit d'impôt concernera 8,5 millions de foyers fiscaux et 10 millions de salariés, soit un peu plus que les 9 millions qui devaient bénéficier de la ristourne. En septembre, les salariés qui ne payent pas d'impôt sur le revenu, c'est-à-dire 70 % des bénéficiaires, recevront un chèque de l'Etat, et ceux qui y sont assujettis le verront diminuer. Pour bénéficier du crédit d'impôt, qui coûtera à l'Etat plus de 8,5 milliards de francs en 2001 et 25 milliards sur trois ans, il faudra remplir deux conditions.

La première concerne le revenu global du foyer et tient compte du nombre de personnes à charge, conformément à la demande du Conseil constitutionnel, qui a regretté que l'allégement de CSG ne prenne justement pas en compte ces éléments. Le revenu global du foyer fiscal ne devra pas dépasser, en moyenne, 1,5 fois le SMIC par part auquel s'ajouteront 30 000 francs par demi-part. Pour une personne seule, le seuil de déclenchement du crédit d'impôt sera donc de 8 600 francs net par mois. Pour un couple sans enfant, il sera de 17 300 francs et pour un couple avec deux enfants de 22 000 francs.

La deuxième condition d'éligibilité concerne les revenus d'activité de chaque membre du foyer fiscal. Car le gouvernement a souhaité que cet instrument, en plus de donner du pouvoir d'achat aux ménages modestes, rende le travail plus rémunérateur qu'il ne l'est aujourd'hui par rapport à l'inactivité. Objectif : inciter financièrement les inactifs à reprendre un travail qui, aux conditions actuelles, ne leur rapporterait pas forcément plus que les prestations diverses auxquelles ils ont droit. Dans ces conditions, c'est bien le salaire par individu, et non pas l'ensemble des revenus, qui doit être un critère. Le gouvernement a choisi de garder le seuil qui était prévu pour la ristourne de CSG, à savoir 1,4 fois le SMIC. Afin de ne pas financer les tout petits temps partiel, il a, par ailleurs, institué un seuil d'entrée au crédit d'impôt de 0,3 fois le SMIC. Il faut donc percevoir un salaire compris entre 0,3 et 1,4 SMIC pour y avoir accès.

> Le gouvernement a souhaité que cet instrument rende le travail plus rémunérateur qu'il ne l'est aujourd'hui par rapport à l'inactivité

Tout comme l'allégement de CSG était maximal pour ceux qui gagnaient jusqu'à un SMIC, avant d'être progressivement réduit pour ne plus rien représenter à 1,4 SMIC, le crédit d'impôt jouera à plein pour les smicards et sera ensuite dégressif. Conformément à la demande du Conseil constitutionnel, son montant dépendra partiellement de la situation familiale du salarié. Une personne seule avec un enfant touchera 400 francs de plus pour son premier enfant et 200 francs de plus pour ses autres enfants.

Un couple, lui, bénéficiera d'une majoration de 200 francs par enfant. Et s'il est monoactif, il recevra un forfait supplémentaire de 500 francs tant que son salaire ne dépassera pas 2,1 SMIC. Ces majorations fixées pour 2001 pourront être revalorisées en 2002 et 2003.

Globalement, la « prime pour l'emploi » sera moins favorable aux smicards que ne l'aurait été la ristourne sur la CSG : en moyenne, celle-ci sera, en 2001, de 1 750 francs, alors que le dispositif initial représentait 2 160 francs.

Pour un salarié au SMIC, célibataire, elle sera de 1 500 francs cette année, de 3 000 francs en 2002 et de 4 500 francs en 2003. Un couple qui gagne un SMIC avec un enfant, lui, sera gagnant : il recevra 2 400 francs en 2001 (contre 2 160 avec la ristourne de CSG) et 4 900 francs au minimum en 2003, si les majorations diverses ne sont pas revalorisées. Un couple biactif, qui gagne deux fois le SMIC, avec deux enfants, touchera 3 400 francs en 2001 (contre 4 320 francs dans le projet initial) et 9 400 francs au moins en 2003.

Virginie Malingre

Le Sénat veut « prendre son temps » sur l'examen du calendrier électoral

Le débat s'engage mardi 16 janvier

PRENDRE son temps, au Sénat, c'est utiliser toutes les ressources du règlement pour retarder l'examen d'un texte. Et il y en a. Mardi 16 janvier, la proposition de loi organique visant à fixer la date des élections législatives après la présidentielle de 2002 devait être examinée par les sénateurs. Pour combien de temps ? Nul ne le sait. C'est le seul suspense dans cette affaire, puisque l'Assemblée nationale, qui a adopté le texte le 20 décembre 2000 (*Le Monde* du 22 décembre 2000), moyennant une majorité absolue de 289 voix, aura le dernier mot.

Peu importe qu'une vingtaine de sénateurs centristes, derrière leur président de groupe, Jean Arthuis, votent l'inversion du calendrier avec les socialistes. Là n'est pas l'enjeu au Sénat. La question – passionnante ! – est de savoir quand les sénateurs achèveront l'examen du texte. Le gouvernement mise sur une adoption définitive de la réforme avant l'interruption des travaux parlementaires, le 9 février, pour cause d'élections municipales. Le Sénat ne résiste pas au plaisir de donner au gouvernement quelques frissons en *« prenant son temps »* avec, dans les rôles principaux, le rapporteur Christian Bonnet (DL), le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), le vice-président de la commission des lois, Pierre Fauchon (UDF), et son président, Jacques Larché (DL), de retour au Sénat, mardi, après une absence de plusieurs semaines. Comme l'a fait Jacques Chirac, chacun dénoncera un *« débat à la sauvette »*.

Le Sénat organise les débat comme il l'entend. Première règle d'or, pour prendre son temps, il faut laisser filer la discussion générale. Celle-ci sera *« libre »* : tous les orateurs qui le souhaitent peuvent s'inscrire et disposent d'un temps de parole de quarante-cinq minutes au maximum. Mardi matin, ils étaient déjà *« une petite trentaine »* ! Deuxièmement, les sénateurs pourront déposer leurs amendements jusqu'à la fin de la discussion générale. *« Peut-être aurons-nous besoin de réunir la commission pour les examiner... »*, s'interrogeait, lundi soir, M. Fauchon. A moins qu'un sénateur ne défende une motion de renvoi en commission laquelle, comme son nom l'indique, entraîne le renvoi du texte en commission pour un nouvel examen...

Il n'y aura pas de séance de nuit, mardi. Mercredi 17, les travaux s'interrompront à 18 heures 15 précises pour permettre aux sénateurs d'assister à la cérémonie des vœux du président Poncelet. Si, d'aventure, l'examen du texte n'était pas terminé, la discussion sur le « calendrier » ne reprendrait que mardi 23. Le gouvernement a, lui aussi, quelques cartouches : la prolongation du débat sur le « calendrier » *« pourrait repousser »* l'examen de loi d'orientation sur la forêt, inscrite le 23 janvier, *« auxquels les sénateurs tiennent énormément »*. La chaîne parlementaire Public Sénat retransmettra en direct ce grand débat, dès l'ouverture des hostilités, mardi, à 16 heures.

Clarisse Fabre

Consensus américain autour de l'« Earned Income Tax Credit »

WASHINGTON
de notre correspondant

Le crédit d'impôt américain – Earned Income Tax Credit (EITC) – a fêté ses vingt-cinq ans l'an dernier. Il a été adopté à l'initiative du sénateur Long, un démocrate conservateur de Louisiane qui souhaitait réduire le montant de l'aide sociale en encourageant les personnes assistées à se remettre au travail. Il a été depuis révisé à la hausse jusqu'à atteindre son niveau actuel dès l'arrivée à la présidence de Bill Clinton, qui en a fait un des piliers de sa réforme sociale en donnant un coup de pouce aux pauvres au travail. Tout foyer dont au moins une personne travaille et qui gagne moins de 10 380 dollars s'il n'a aucun enfant, 27 413 dollars s'il en a un et 31 152 dollars s'il en a deux ou plus, après avoir rempli sa déclaration de revenus au début de l'année, reçoit quelques semaines plus tard par chèque un complément de revenus du fisc.

Le montant de l'EITC est progressif jusqu'à un certain plateau supérieur au salaire minimum – 5,15 dollars de l'heure – puis dégressif jusqu'à disparaître avec le plafond de ressources. Ce système favorise les pauvres au travail par rapport aux chômeurs et les foyers avec enfants puisque, dans ce dernier cas, il peut représenter un supplément de revenu de 40 % contre 30 % pour ceux qui n'en ont pas, explique Gary Burtless de la Brookings Institution (centre de recherches de référence aux Etats-Unis).

James Tobin, le père de la célèbre taxe du même nom, a été l'un des co-inventeurs du crédit d'impôt dans les années 60 avec le conservateur Milton Friedman, depuis longtemps la bête noire de la gauche, et pas seulement française. Les sommes en cause sont considérables : 31,8 milliards de dollars lors du second trimestre de l'an 2000 pour 19,8 millions de déclarations de revenus. S'y ajoute un crédit d'impôt pour les enfants à charge (15,2 milliards pour 24,9 millions de déclarations) et pour l'éducation (3,4 milliards pour 4,7 millions de déclarations). Cette allocation peut aider un foyer en difficulté à verser des arrhes pour une voiture ou à payer la caution d'un logement. Elle peut également se transformer en aide temporaire aux chômeurs : par exemple, une personne gagnant 35 000 dollars par an, licenciée en cours d'année, peut voir son revenu chuter au-dessous du plafond et devenir bénéficiaire de l'EITC pour l'année fiscale suivante.

BAISSE DU COÛT DU TRAVAIL

Ce système a fait ses preuves et il est l'objet d'un consensus entre républicains et démocrates. Même si certains conservateurs ont tenté d'en limiter les effets, en rendant l'EITC plus difficile à obtenir, par exemple en le divisant en douze versements mensuels. *« Mais il était difficile de s'en prendre au crédit d'impôt pour les pauvres tout en demandant des baisses d'impôts pour les riches. Ils risquaient de se rendre ridicules. C'est pourquoi George W. Bush, alors qu'il était encore gouverneur du Texas, s'y était opposé, craignant que cela puisse nuire à sa candidature »*, ajoute Gary Burtless.

Si le crédit d'impôt aide les chômeurs à reprendre un emploi, il a aussi contribué à faire baisser le coût du travail. Face à une masse de demandeurs d'emploi peu qualifiés, les employeurs ont su jouer la loi de l'offre et de la demande et réduire les salaires. C'est la principale critique faite à l'EITC, pas la seule. Il peut aussi décourager les couples qui travaillent, le second emploi pouvant amener les revenus du foyer au-dessus du plafond et réduire ou supprimer le crédit d'impôt. Mais il reste le fondement d'une politique sociale qui favorise davantage les pauvres au travail que les chômeurs.

Patrice de Beer

Le commerce extérieur affiche un léger excédent

LA FRANCE a enregistré, au mois de novembre, un excédent commercial de 82 millions de francs (12,5 millions d'euros) après un déficit de 4,8 milliards de francs (chiffre révisé) en octobre, selon les données corrigées des variations saisonnières des Douanes françaises, publiées mardi 16 janvier. L'excédent cumulé des onze premiers mois de l'année 2000 est de 16,3 milliards de francs contre 108,6 milliards pour la période correspondante en 1999. Les ventes à l'étranger connaissent une progression sensible d'octobre à novembre, notamment grâce à un bon niveau des ventes de biens d'équipement. De leur côté, les importations semblent se stabiliser. Cela n'est pas dû à une baisse de la facture pétrolière, encore à attendre, mais à une forte contraction des achats de biens de consommation et de matériel informatique par les entreprises et les ménages français.

M. Madelin redoute de « nouvelles divisions » de l'opposition

ALAIN MADELIN s'est montré très réservé, lundi 15 janvier, sur l'initiative prise par un groupe de parlementaires chiraquiens en faveur de l'union de l'opposition et baptisée « France alternance ». *« Je crains que la proposition, menée depuis l'Elysée et visant officiellement à unir l'opposition dans une nouvelle formation, ne conduise qu'à de nouvelles divisions »*, a affirmé le président de Démocratie libérale en présentant ses vœux à la presse. Candidat à l'élection présidentielle, M. Madelin estime que *« le vrai rassemblement de l'opposition se construira au deuxième tour de la présidentielle »*. Evoquant le contenu de l'appel paru dans *Le Figaro*, M. Madelin a ironisé : *« S'il s'agit du programme de Jacques Chirac publié par son comité de soutien, ça laisse de la place. »*

DÉPÊCHES

■ **ISTRES : bien que le PS ait refusé de l'investir, François Bernardini**, ancien président du conseil général et ancien secrétaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, a présenté, lundi 15 janvier, la liste qu'il conduira aux élections municipales à Istres.

■ **PROLONGATION : Philippe Massoni, préfet de police de Paris depuis 1993, a été prolongé dans ses fonctions**, par le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, qui s'est appuyé sur une décision du Conseil d'Etat du 22 octobre 1971 entérinant un *« usage »* permettant de *« maintenir le fonctionnaire au-delà de la limite d'âge, en cas de nécessité impérative de service, et pour une durée brève »* (*Le Monde* du 21 décembre 2000).

« Jospin, pense plus à nos campagnes qu'à la tienne ! »

FAVIÈRES
(Meurthe-et-Moselle)
de notre envoyée spéciale

Il faut ren-ta-bi-li-ser. Les déplacements de Lionel Jospin sur le terrain sont trop rares pour être gâchés. Deux départements, quatre haltes, le tout en cinq heures, au risque d'effleurer beaucoup et de convaincre peu. Surtout lorsqu'on veut conjuguer un thème – la forêt lorraine, un an après les tempêtes – avec des considérations municipales, cantonales, voire sénatoriales, et que des éleveurs en colère décident en outre de s'inviter au programme.

Filière bois, filière électorale – qui a nécessité quelques zigzags géographiques entre terres de gauche et de droite – et filière bovine se sont donc entremêlées tout au long du parcours que le premier ministre a effectué, lundi 15 janvier, en Moselle et en Meurthe-et-Moselle. Accompagné des deux ministres « régionaux », Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, élu de la Moselle, et Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, élu des Vosges, ainsi que du ministre de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, Jean Glavany, M. Jospin a d'abord visité une scierie et partagé un *« casse-croûte bûcheron »*, comme le précisait le programme officiel, à Abreschwiller. Trois quarts d'heure puis s'en est allé.

A l'étape suivante, une clairière sur la commune de Bertrambois, un groupe d'exploitants privés forestiers l'attendaient, face à une machine d'abattage et de débardage en pleine action. Le ton ferme, mais courtois, ils lui ont demandé de respecter ses engagements en faveur d'une *« déduction des revenus professionnels des charges liées à la tempête »*. Parce que *« ça sert aussi à cela, les voyages de premier ministre »*, M. Jospin est justement venu leur annoncer que *« l'instruction fiscale permettant la déduction va intervenir dans les tout prochains jours »*. Un plant d'épicéa sous le bras, cadeau des propriétaires forestiers, le premier ministre est alors reparti non sans avoir promis de *« lui trouver un endroit à Matignon pour le planter et le léguer à ses successeurs »*. Trois quarts d'heure et puis s'est envolé, direction Favières.

PNEUS BRÛLÉS ET JETS DE PAVÉS SUR LES CRS

Là, les cicatrices de la tempête sont partout. Dans les forêts survolées, qui s'offrent couchées, déchirées ; dans ce nouveau relief formé par les spectaculaires amas de grumes et de chablis devant les scieries ; dans les camions lourdement chargés de bois qui sillonnent les routes. A Favières, c'est l'une de ces forêts communales détruites à près de 80 % par les vents de décembre 1999 que le premier ministre a visitée, en compagnie du maire, Marie-Thérèse Haralambon, et du président (PS) du conseil général, Michel Dinet. Là encore, il a fallu faire vite, car les éleveurs de la FDSEA et du CDJA, qui s'étaient imposés dans le programme, commençaient à s'impatienter.

Nettement moins sereine, la rencontre promise a eu lieu sous la protection massive des gendarmes. Le ton a aussitôt été donné. *« On nous dit que tout va bien et que les Français ont le moral ; et ben nous, on a le moral à zéro. Tout nous tombe sur la tête ! »*, a lancé le secrétaire général de la FDSEA. *« Ma belle-mère a un petit bois. J'ai du mal à y trouver un arbre debout pour pisser ! »*, s'est écrié un autre. La tension est montée d'un cran lorsque, sous les sifflets, M. Jospin a observé, à propos de la crise de la vache folle : *« Au gouvernement, nous avons traité ce problème sérieusement. Nous n'avons jamais contribué à l'affolement. »* Agacé, le premier ministre a rétorqué : *« Vous voulez que je sois plus précis ? »*, en visant directement, mais sans le nommer, Jacques Chirac.

Si le partage de quelques morceaux de viande de bœuf cuits au barbecue a finalement apaisé les esprits à Favières, la colère des manifestants du CDJA s'est exprimée beaucoup plus durement à Lunéville, dernière étape du voyage de M. Jospin. Une colonne noirâtre de la fumée de pneus brûlés, un tas de fumier et des jets de pavés sur les CRS attendaient le premier ministre devant le château où il participait à un déjeuner républicain. Sur les grilles, une banderole installée dans la nuit proclamait : *« Jospin, pense plus à nos campagnes qu'à la tienne ! »*

Pascale Robert-Diard

ESPRIT Janvier 2001
Épidémies :
les attentes politiques et sanitaires
Renseignements : ☎ 01 48 04 08 33 – www.esprit.presse.fr

AFFAIRES **Protagoniste de l'affaire de ventes d'armes illicite vers l'Angola, Pierre-Joseph Falcone, incarcéré depuis le 1er décembre, s'est peu à peu imposé en homme fort de la Sofremi entre 1989 et 1997. ● LA SOCIÉTÉ d'exportation de technologies de sécurité du ministère de l'intérieur a eu recours à ses services quelle que soit la majorité au pouvoir. ● BERNARD POUSSIER, ancien directeur général adjoint de la Sofremi, placé en détention provisoire pendant un mois, conteste, dans un entretien au *Monde,* les faits qui lui sont reprochés. *« La Sofremi n'a jamais été impliquée dans un contrat de vente d'armes russes. »* ● LE FAIT d'avoir oublié de demander l'aval du gouvernement pour instruire sur le commerce illicite des armes peut retarder la procédure instruite par le juge Courroye. La responsabilité de cette démarche revient au parquet de Paris.**

De 1989 à 1997, M. Falcone s'est imposé en partenaire privilégié de la Sofremi

Protagoniste de l'affaire de vente d'armes illégale vers l'Angola, Pierre-Joseph Falcone était entré en contact, dès 1989, avec la société chargée d'exporter la technologie française en matière de sécurité pour le compte du ministère de l'intérieur. Les changements de majorité ne l'ont pas empêché de prospérer

INCARCÉRÉ depuis le 1er décembre à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, Pierre-Joseph Falcone, principal protagoniste de l'affaire de vente d'armes illégales à l'Angola, a longuement fréquenté le ministère de l'intérieur. Sous les majorités de gauche comme de droite, de 1989 à 1997, il a réussi à s'installer comme un interlocuteur incontournable de la Société française d'exportation des matériels et systèmes du ministre de l'intérieur (Sofremi). Lorsque Charles Pasqua revient Place Beauvau après la victoire de la droite aux élections législatives de mars 1993, M. Falcone est déjà dans la place. Il joue un rôle de conseiller, auprès de cette société qui dépend de la Place Beauvau et est spécialisée dans la vente à l'étranger de matériel de police, des tenues de maintien de l'ordre aux systèmes de transmission sophistiqués. Il apporte des affaires, et prélève une commission sur le montant des contrats. Bien introduit dans le négoce international, M. Falcone fait bénéficier la Sofremi de ses contacts, notamment en Amérique latine, par l'intermédiaire de Brenco-France, la société qu'il a créée avec son père en octobre 1985.

ENTREGENT COMMERCIAL

Dès 1989, M. Falcone est entré en contact avec la Sofremi par l'intermédiaire d'un collaborateur de Philippe Melchior, nommé président de la société l'année précédente par Pierre Joxe. Enarque, inspecteur général de l'administration, M. Melchior appartient à la « gauche policière ». Avant les élections législatives de 1997, il avait participé avec Daniel Vaillant, actuel ministre de l'intérieur, au groupe de réflexion mis en place par le Parti socialiste sur les problèmes de sécurité. Il a dirigé la Sofremi sous trois ministres de l'intérieur socialistes successifs, Pierre Joxe, Philippe Marchand et Paul Quilès. *« Nous avons travaillé avec M. Falcone sur deux contrats,* se rappelle M. Melchior. *Mais aucun n'a abouti. Il n'y a eu aucun mouvement de fonds de la Sofremi vers la société de M. Falcone. »* Une source judiciaire confirme cette version. L'intervention de Brenco, successivement au Venezuela et en Colombie, concrétisée par la signature de contrats de partenariat avec la Sofremi, n'a pas permis au ministère de l'intérieur de conclure la vente d'un matériel de maintien de l'ordre. En 1991-1992, M. Falcone avait fait une tentative pour la Sofremi à Bogota. L'accord ne sera finalisé qu'après 1993.

Pendant cette période, les Falcone père et fils ont cependant démontré leur entregent commercial. Selon des sources policières, Pierre Falcone, le père, se serait présenté, dès cette époque, comme le correspondant officiel de la Sofremi en Colombie et à Taïwan. Il est vrai que le duo travaille à Bogota, où est enregistrée une filiale de Brenco, la Brenco-Corenza. Les bonnes affaires sont pourtant postérieures.

Au milieu des années 90, Pierre-Joseph Falcone obtient pour la Sofremi un contrat de 28 millions de dollars (environ 194 millions de francs) lié à la vente à la police de Bogota d'équipements de communication et d'informatique.

Après les législatives de mars 1993, Bernard Dubois succède à Philippe Melchior. Pierre-Joseph Falcone n'en subit aucun dommage. Il garde ses entrées au ministère de l'intérieur, et c'est au cours de cette période que les affaires sont les plus florissantes. Pour l'entourage de Charles Pasqua, la famille Falcone n'est pas une inconnue et n'est pas pénalisée par sa collaboration avec l'ancienne majorité.

La direction actuelle de la Sofremi dénonce l'omniprésence de Pierre-Joseph Falcone de 1993 à 1997, s'étonnant que son nom *« figure sur tous les contrats »*. Entré en fonction le 28 octobre 1997, le préfet Henri Hurand licencie dès le lendemain Bernard Poussier, directeur général adjoint de la Sofremi nommé par Charles Pasqua. Les commissions perçues par M. Falcone sur les contrats sont jugées excessives par la nouvelle direction qui y voit l'une des causes du déficit chronique de la Sofremi, en 1996 et en 1997. La situation de la société ne s'améliorera pas en 1998 et 1999, malgré la mise à l'écart du dirigeant de Brenco.

DES SIGNES DE DÉSAFFECTION

En revanche, Bernard Poussier décrit le rôle de M. Falcone au sein de la Sofremi comme bien moins important. Selon M. Poussier, auquel la justice reproche d'avoir perçu au moins 600 000 francs de M. Falcone après son départ du ministère de l'intérieur, ce dernier n'était qu'un intermédiaire parmi une quinzaine d'autres, même s'il était *« le plus brillant »*. Il estime que son intervention ne touchait pas plus d'un cinquième des contrats. Par ailleurs, la société Brenco était présente sur bien d'autres marchés, et pas seulement d'armements.

Si l'idylle de Pierre-Joseph Falcone et de la Sofremi s'est brutalement interrompue en 1997, les premiers signes de désaffection sont antérieurs. Dès son arrivée Place Beauvau en 1995, Jean-Louis Debré manifeste de la méfiance à l'égard de la société, dont il met les activités en veilleuse. Cette stratégie de désengagement de l'Etat est accentuée après les élections législatives de juin 1997, pour aboutir à la privatisation en juillet 2000. Le 1er février 2001, la Sofremi n'existera plus, cédant la place, au ministère de l'intérieur, à une nouvelle structure, Civipol, qui ne se livrera plus à aucune forme de négoce.

Pascal Ceaux

Après 1997, les offres de services de l'homme d'affaires, à droite comme à gauche

PIERRE-JOSEPH FALCONE s'était mis au service de la « France unie ». Il n'était l'homme ni de Jean-Christophe Mitterrand ni de Charles Pasqua, mais du pouvoir du moment à Paris et à Luanda. Dans la capitale angolaise, où le président Eduardo Dos Santos gouverne depuis vingt et un ans, il n'a jamais été obligé de changer d'interlocuteur. En revanche, en France, il a dû composer avec les vicissitudes d'une vie politique marquée par le retour au pouvoir de la droite, en 1995, puis une nouvelle cohabitation, en 1997. Bien qu'il perdît alors son statut auprès de la Sofremi, Pierre-Joseph Falcone a tenté de s'adapter. Lors de la visite de Jacques Chirac en Angola, en été 1998, il n'a pas réussi à obtenir le soutien du chef de l'Etat dans l'un de ses projets sur place. Et fin 1999, au plus fort d'une crise entre la France et l'Angola, il a fait des offres de service, comme intermédiaire diplomatique, à un membre du cabinet de Hubert Védrine.

29 juin 1998 : Jacques Chirac est le premier dirigeant d'un grand pays occidental à se rendre en visite officielle à Luanda. L'étape a été ajoutée, fin janvier, à une tournée en Afrique australe prévue de longue date. Plusieurs raisons expliquent la décision du chef de l'Etat : l'Angola, après la découverte de gisements extrêmement riches au large de ses côtes, est appelé à devenir, dès 2008, le pays producteur de pétrole le plus important du continent. Et la future puissance régionale assume déjà son rôle de gendarme de l'Afrique centrale, en intervenant militairement dans l'ex-Zaïre et au Congo-Brazzaville où, en octobre 1997, *« l'armée angolaise a contribué de façon décisive au retour au pouvoir de Sassou Nguesso »*, comme le relève le vade-mecum distribué à la presse qui accompagne M. Chirac dans son déplacement. A Luanda, le président français ne cache d'ailleurs pas ses sentiments. Il félicite le régime angolais d'avoir remis en selle le général Sassou Nguesso, un « camarade » marxiste qui est également un vieil ami de la France gaulliste.

Pierre-Joseph Falcone, lui aussi, voudrait se rétablir en ami commun. Pour le second jour de la visite de Jacques Chirac, il a fait inclure dans le programme du chef de l'Etat français la pose de la première pierre sur un chantier franco-angolais. Il s'agit d'un luxueux complexe hôtelier – 310 millions de francs pour deux cents lits – tout au bout de la presqu'île de la baie de Luanda. Pour la construction, une filiale de la Compagnie générale des eaux (CGE) s'est associée à des investisseurs locaux, dont deux hommes d'affaires liés à la présidence angolaise : Antonio M'Bakassi, dit « Mosquito », et Pierre-Joseph Falcone, qui n'est pas que marchand d'armes. *« A aucun moment, même pas dans la phase préparatoire de la visite, il n'a été question d'aller inaugurer ce complexe hôtelier »*, a affirmé la porte-parole de l'Elysée, interrogée lundi 15 janvier par *Le Monde*. Dans le – très officiel – *Journal de Angola*, du 1er juillet 1998, un entrefilet atteste cependant le fait que le rêve avait été caressé, côté angolais. On y apprend, en effet, que le ministre du tourisme a inauguré, la veille, le chantier du futur hôtel La Pointe de l'Ile, dont la construction *« s'inscri* [vai]*t dans le cadre de la visite en Angola du président français »*.

L'ÉTÉ DES RÉCRIMINATIONS

Ce n'est pas le seul projet franco-angolais qui, à ce jour, n'a pas abouti. Aussi, un an après, c'est l'été des récriminations. En juin 1999, un quotidien proche de la présidence angolaise fait grief à Jacques Chirac, dont la photo orne sa « une », de ne pas avoir *« assuré le suivi de son voyage, en particulier dans le domaine de la coopération militaire »*. C'est explicite. Il s'y ajoute « l'affaire Samakuva », du nom du représentant à Paris du mouvement rebelle angolais (Unita), que la France n'expulse pas, malgré l'insistance de Luanda. Signe de brouille qui ne trompe pas, Eduardo Dos Santos déroge alors à son habitude de venir attendre la fin de l'hiver austral sur la Côte d'Azur, près de Cannes. Ce qui inquiète d'autant plus à Paris que Luanda vient de toucher, hors royalties, un « bonus » pour l'attribution de trois blocs d'exploration en eau profonde, 930 millions de dollars qui lui permettent de trouver facilement ailleurs des alliés ou fournisseurs.

Le moment est propice pour une nouvelle manœuvre d'approche de M. Falcone. Cette fois, le milliardaire entre en contact – via l'ambassade de France au Mexique... – avec un membre du cabinet de Hubert Védrine, en se proposant comme honnête courtier pour résoudre la crise. Rendez-vous est pris pour un petit déjeuner au siège parisien de sa société, Brenco. L'homme du Quai d'Orsay, méfiant, demande un gage de bonne foi. Une semaine plus tard, le très influent chef des services secrets angolais, le *« brigadero »* Garcia Meala, se présente dans son bureau. Bien qu'impressionné, le diplomate, ennemi juré des réseaux parallèles, ne donne pas suite aux avances de M. Falcone. Il s'en félicite aujourd'hui, même s'il guette anxieusement les réactions de Luanda à l'incarcération du « conseiller » du président Dos Santos, détenteur d'un passeport diplomatique en bonne et due forme.

Stephen Smith

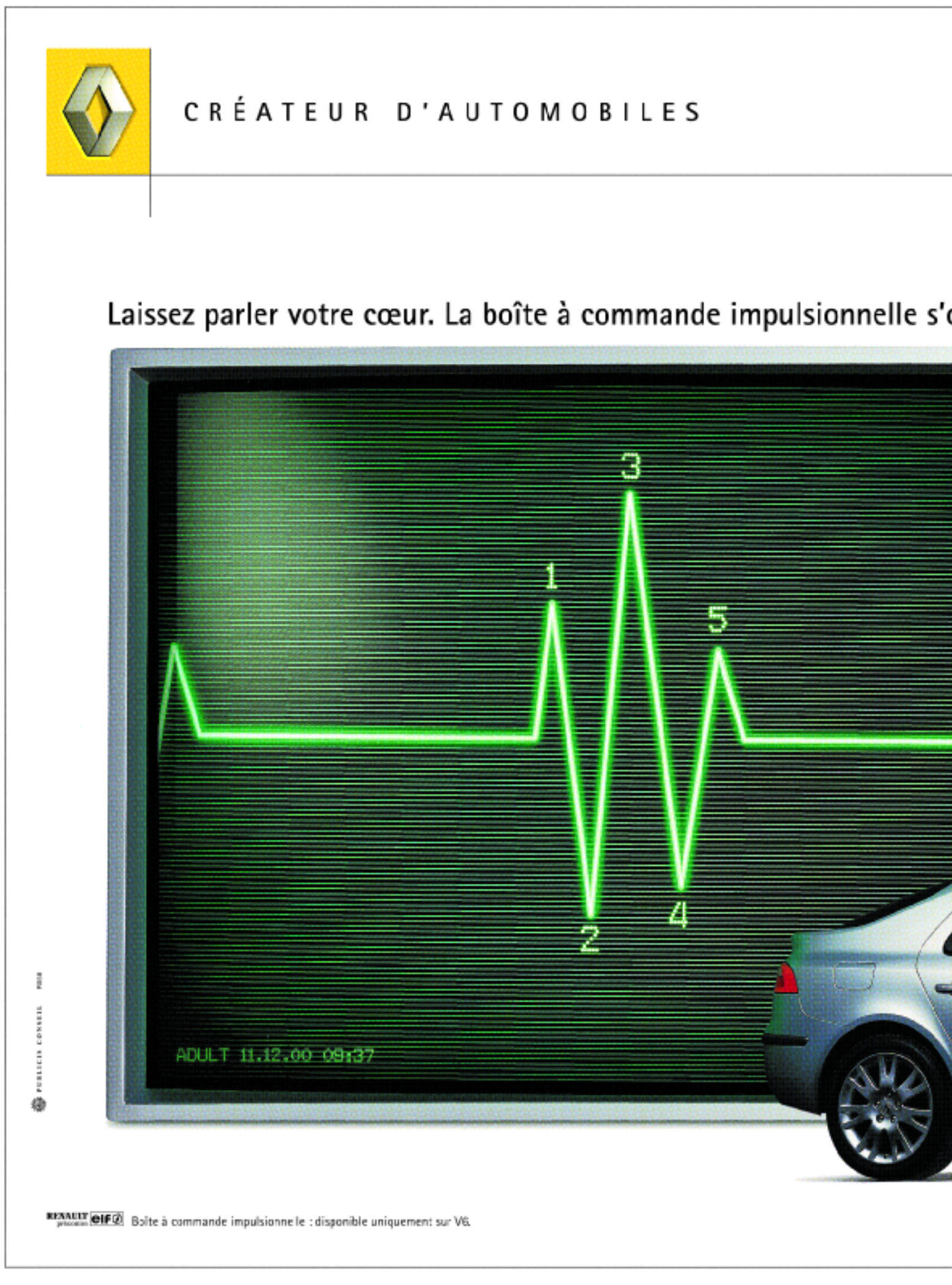

Bernard Poussier, ex-directeur général adjoint de la Sofremi, de 1993 à 1997

« La Sofremi n'a jamais été impliquée dans un contrat de vente d'armes russes »

MIS EN EXAMEN et placé en détention provisoire le 14 décembre pour *« recel d'abus de confiance, recel d'abus de biens sociaux et trafic d'influence aggravé »*, Bernard Poussier, directeur général adjoint de la Sofremi de 1993 à 1997, est sorti de prison le 12 janvier. La justice lui reproche notamment d'avoir perçu au moins 600 000 francs en espèces de Pierre-Joseph Falcone, le marchand d'armes toujours incarcéré. Pour la première fois, M. Poussier, qui a été réentendu par le juge Courroye mardi 16 janvier, livre sa version des faits.

« Que vous reproche exactement la justice ?

– D'avoir été aidé financièrement par M. Falcone, lorsque j'ai été congédié de la Sofremi, à la mi-1997, et ce jusqu'à fin 1999. Il m'a prêté, sur trente mois, environ 600 000 francs. Il s'agissait d'un prêt d'honneur consenti par un ami à qui j'avais fait part de mes difficultés. Ainsi, lorsque ma banque me signalait que j'étais à découvert, je m'adressais à lui. Il me remettait une somme que je déposais ensuite sur mon compte.

– Quelle était la contrepartie ?

– Aucune, sauf que c'était un prêt. Je pense que M. Falcone considérait que je faisais partie de son *« réseau dormant »*, un consultant en réserve au même titre sans doute que d'autres.

– Comment avez-vous rencontré M. Falcone ?

– Tout remonte au printemps 1993, après la victoire de la droite aux législatives. Charles Pasqua, qui devait être ministre de la défense, cherchait des gens de confiance. Bernard Dubois, un ingénieur général de l'armement, qui plafonnait chez Thomson où je travaillais aussi, lui avait été recommandé parmi d'autres. Il avait le profil pour prendre la tête de la Sofresa [équivalent de la Sofremi pour le ministère de la défense]. Mais au dernier moment, M. Pasqua a été nommé à l'intérieur et il a donc proposé à M. Dubois la Sofremi. M. Dubois m'a alors fait venir auprès de lui. J'ai fait la connaissance de M. Falcone en arrivant à la Sofremi où il était conseiller depuis quatre ans environ.

– Savez-vous par quel biais M. Falcone était entré à la Sofremi ?

– Non. Je suppose que le précédent PDG, Philippe Melchior, avait fait appel à lui car il était considéré comme "le" professionnel sur l'Amérique latine.

– Quel était le rôle exact de M. Falcone auprès de la Sofremi ?

– C'était en quelque sorte un apporteur d'affaires. Il dénichait pour la société des marchés de sécurité dans le domaine civil. La Sofremi vendait des systèmes plus que du matériel. Par exemple, nous avons obtenu, grâce à M. Falcone, en Colombie, le marché du centre opérationnel de la police de Bogota (Alcatel) et celui du système d'état civil (Sagem) pour un total de 400 millions de francs.

– La Sofremi ne vendait donc pas d'armes via M. Falcone ?

– Quasiment jamais avec M. Falcone, ni d'ailleurs avec d'autres. Il y avait bien, parfois, de petits contrats comme l'équipement en gilets pare-balles de services de police. Mais c'était marginal. On appelait ça *« l'épicerie »*.

– Vous-même, comme M. Falcone, avez été présentés comme proches de Charles Pasqua.

– C'est faux. M. Pasqua, je l'ai rencontré la première fois à la Sofremi. En tout, j'ai dû l'apercevoir cinq fois ! Quant à M. Falcone, je peux vous assurer qu'il n'avait, lui non plus, aucune proximité avec M. Pasqua.

– Venons-en au fameux marché d'armement obtenu par Brenco avec l'Angola...

– La Sofremi ne se mêlait pas des autres affaires de M. Falcone. Elle n'a jamais été impliquée, ni de près ni de loin, dans un contrat de vente d'armes russes. De toute façon, à l'époque, pour moi, Falcone était surtout spécialisé dans l'ingénierie financière en matière de pétrole. On savait qu'il était intervenu en Angola sur ce thème. Du coup, on lui a demandé très naturellement s'il pouvait nous faire profiter de ses introductions à Luanda.

– Vous comptiez donc vendre des armes ?

– Pas du tout. En fait, nous avons élaboré un projet, fin 1995, afin d'équiper la police angolaise en matériel civil de communication et de transport. L'accord de vente portait sur 80 millions de francs. Malheureusement, le contrat n'a pas été signé.

– Pourquoi ?

– Les experts des deux pays se sont réunis et ont fait passer le contrat à 320 millions. Mais nous n'avions pas l'autorisation de vendre davantage que 80 millions au gouvernement angolais. Nous nous sommes adressés à la commission interministérielle pour l'étude de l'exportation des matériels de guerre, qui a fini par mettre son veto, au moment où je quittais la Sofremi, en 1997.

– Comment l'expliquez-vous ?

– Je suppose qu'il s'agissait d'éviter de trop contrarier les rebelles antimarxistes de l'Unita. A moins que certains, en Angola, aient fait capoter le projet. Les réseaux d'Elf, par exemple, pouvaient être en concurrence avec M. Falcone sur le pétrole. En fait, nous n'avons jamais été informés du vrai motif de cette décision.

– Les juges semblent suspecter un financement occulte du RPF via Brenco...

– Cette hypothèse est peu crédible. M. Falcone gardait ses distances avec les politiques dont il se méfiait, comme beaucoup d'hommes d'affaires avisés.

– Mais il connaissait bien Jean-Charles Marchiani.

– Je crois avoir vu deux fois M. Marchiani chez Brenco. En fait, il venait chercher chez Falcone, qui était très bien informé, des renseignements stratégiques sur l'Afrique, notamment sur l'Angola.

– L'ancien PDG de la Sofremi, Henri Hurand, a laissé entendre que la dérive financière de la société serait imputable à M. Falcone.

– Faux. Falcone n'a pas coulé la Sofremi puisqu'il a rapporté 400 millions de francs de contrats. Jusqu'en 1995, elle était même au « top » financièrement. C'est l'arrivée de Jean-Louis Debré place Beauvau qui a entraîné le déclin de la société. M. Debré ne voulait plus en entendre parler. Il estimait que le ministère de l'intérieur n'avait pas à faire de commerce. Ensuite, M. Hurand, qui a eu du mal à redresser la société, a dû se féliciter, quelques mois après son arrivée, que la Sofremi reçoive du Koweït 100 millions de francs, dans le cadre de l'arbitrage international que nous avions gagné sur le contrat de déminage.

> « Auprès de la Sofremi, M. Falcone était, en quelque sorte, un apporteur d'affaires. Il dénichait pour la société des marchés de sécurité dans le domaine civil »

– Connaissiez-vous Arcadi Gaydamak, l'associé de M. Falcone aujourd'hui en fuite ?

– Je l'ai croisé chez M. Falcone. Je savais qu'il venait de Russie, mais la Sofremi avait d'autres consultants pour ce pays et n'a donc pas eu recours à ses services.

– Mais vous saviez qu'il était associé à M. Falcone ?

– Oui, pour la Russie. Je me souviens d'ailleurs qu'en 1996 j'avais demandé aux services de renseignement ce qu'il fallait penser de M. Gaydamak, car on parlait beaucoup à cette époque de mafia russe. La direction de la surveillance du territoire (DST) m'avait assuré que M. Gaydamak n'était pas *« sur la liste rouge »*, que son cas ne posait aucun problème.

– Les juges ont saisi une note dans un dossier à votre nom, chez Brenco, dans laquelle il est fait allusion au voyage de Jacques Chirac en Angola, en juin 1998, et où vous évoquiez un *« renvoi d'ascenseur »*.

– La justice m'a interrogé sur ce document dont je n'ai qu'un vague souvenir. N'était-ce pas d'ailleurs un simple projet de note jamais remis ? En 1998, je n'étais plus à la Sofremi. Je suppose que quelqu'un à dû compléter une note, que j'avais rédigée avant mon départ, pour la donner à un conseiller de M. Chirac, dans la perspective de son déplacement en Angola. Le *« renvoi d'ascenseur »* faisait peut-être allusion au fait que l'on espérait que la visite présidentielle renouerait les fils avec les Angolais – très vexés par l'annulation du marché d'équipement de leur police – et notamment qu'elle déboucherait sur de nouveaux contrats pétroliers pour la France. »

Propos recueillis par Fabrice Lhomme

La saisine du gouvernement sur le trafic d'armes revenait au parquet de Paris

LE DEVENIR de l'enquête sur les ventes d'armes à destination de l'Angola est suspendu à la décision de la chambre de l'instruction, qui rendra sa décision mardi 23 février, ainsi que l'a annoncé sa présidente, Martine Betch, à l'issue de l'audience au cours de laquelle ont été examinées, vendredi 12 janvier, les requêtes en annulation déposées par plusieurs avocats. La principale menace qui pèse sur la procédure est liée aux poursuites engagées par les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez pour des faits visant le *« commerce d'armes illicite »*.

Lors de l'audience du 12 janvier, la représentante du parquet général a demandé à la cour *« de faire disparaître* [du dossier] *toute référence à un trafic d'armes »*. Au cours des débats, l'avocat de Pierre-Joseph Falcone, Me Christian Charrière-Bournazel, avait évoqué le texte d'un décret de 1939, exhumé par son confrère, Me Gilles-William Goldnadel, qui dispose que des poursuites pour trafic d'armes ne pouvaient être engagées sans une autorisation préalable du gouvernement. Depuis qu'elle a été rendue publique, cette omission, d'abord imputée aux seuls juges d'instruction, a provoqué des interrogations au sein du parquet de Paris et du ministère de la justice. *« Il y a eu un "bug" aussi regrettable qu'inexplicable »*, affirme-t-on à la chancellerie.

« UN OUBLI REGRETTABLE »

Plusieurs magistrats font en effet observer que la saisine des autorités administratives compétentes, en l'espèce le ministère de la défense, était à la charge des services du procureur de la République. Le parquet de Paris, saisi d'une ordonnance de soit-communiqué des juges Courroye et Prévost-Desprez, avait délivré, le 24 novembre 2000, un réquisitoire supplétif étendant notamment leur saisine à des faits de *« commerce d'armes illicite »*, sans avoir entamé de démarche auprès du ministère de la défense. Certains avocats, qui ont évoqué ce point à l'audience de vendredi, se disent d'autant plus étonnés qu'elle n'ait pas été effectuée que le procureur de la République de Paris, Jean-Pierre Dintilhac, a eu à connaître d'une affaire similaire lorsqu'il était avocat général à la Cour de cassation. En décembre 1996, le magistrat avait pris des conclusions favorables à l'annulation d'une procédure, instruite à Annecy (Haute-Savoie), au motif que le parquet avait engagé des poursuites – visant un trafic d'armes – irrégulièrement, faute d'avoir demandé l'autorisation au gouvernement. Au printemps 1997, M. Dintilhac avait analysé, dans *La Revue de science criminelle*, cet arrêt de la Cour de cassation. Dans l'entourage du procureur, on admet qu'il s'agit d'*« un oubli, certes regrettable, mais qui ne devrait pas avoir de conséquences sur l'instruction »*. Une fois que la cour d'appel se sera prononcée, mardi 23 février, le parquet devrait solliciter le feu vert du ministère de la défense.

F. Lh.

RENAULT LAGUNA

Boîte à commande impulsionnelle.

Dorénavant, avec la boîte à commande impulsionnelle vous aurez toujours le choix entre une conduite manuelle ou automatique. Quelle que soit votre humeur, pressée ou décontractée, la boîte automatique a l'intelligence d'enclencher le rapport idéal grâce aux lois auto-adaptatives. De plus, sa fonction impulsionnelle vous permet de passer à tout moment d'un mode manuel à un mode automatique. Et vice versa. www.renault.fr

occupe du reste.

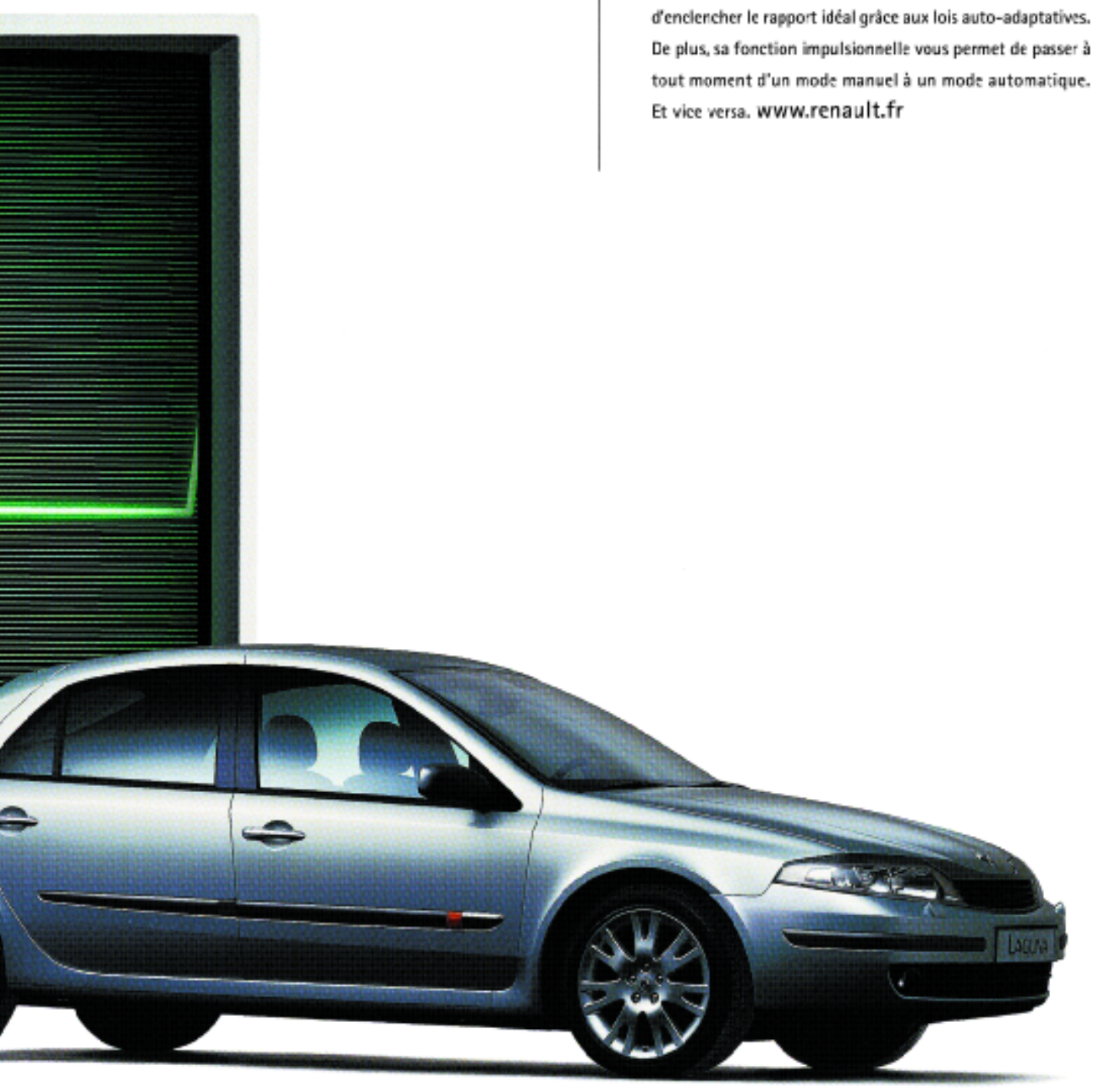

Mme Tiberi bénéficie pour la troisième fois de l'annulation de la procédure visant son rapport sur la francophonie

La cour d'appel de Paris reproche au procureur d'Evry d'avoir « artificiellement reconstitué » le dossier

Dans son arrêt du 15 janvier, la cour d'appel a annulé les poursuites engagées contre l'épouse du maire de Paris dans l'affaire du rapport payé 200 000 francs par le conseil général de l'Essonne. La peine de prison ferme infligée en première instance à Xavier Dugoin, ancien président (RPR) du conseil général, a été ramenée à 18 mois avec sursis. Les avocats de Xavière Tiberi entendent poursuivre le procureur d'Evry, Laurent Davenas.

ROSE ET PIMPANTE, Xavière Tiberi aurait bien dit quelque chose d'aimable pour fêter la victoire, mais ses avocats l'ont évacuée poliment, pour éviter une gaffe toujours possible. Me Thierry Herzog connaît la manœuvre, après la troisième annulation obtenue, lundi 15 janvier, devant la cour d'appel de Paris dans l'affaire du rapport sur la francophonie. L'épouse du maire de Paris n'est ni condamnée ni blanchie ; sa citation même devant le tribunal est annulée et Me Herzog, pensif et triomphant, a tiré à vue sur le procureur de l'Essonne qui avait engagé les poursuites.

« Cette procédure n'avait qu'une apparence de légalité ; elle a une réalité, celle d'un acharnement sans précédent, a indiqué l'avocat, plus gaullien que jamais. *Le procureur d'Evry a voulu faire de la procédure : c'est maintenant notre tour. »* Il a annoncé qu'il entendait poursuivre Laurent Davenas, auteur d'un livre sur l'affaire en 1997, pour *« violation du secret de l'enquête, violation du secret de l'instruction, violation du devoir de réserve et reconstitution artificielle de procédure »*. Il est vrai que la cour d'appel a suivi pas à pas la démonstration des conseils de Mme Tiberi et mis un point final aux tribulations d'un roman judiciaire remarquablement haut en couleurs.

L'affaire débute en fanfare le 27 juin 1996, lorsque le juge Eric Halphen perquisitionne chez les Tiberi, place du Panthéon, dans le 5e arrondissement de Paris. Elle s'engage mal : la police judiciaire refuse d'obéir au juge de Créteil, qui met tout seul la main sur 205 000 francs de feuille de paie au nom de Xavière Tiberi, versés en 1994 par le conseil général de l'Essonne. Elle explique qu'il s'agit du paiement d'un rapport, intitulé *« Réflexions sur les orientations du conseil général de l'Essonne en matière de coopération décentralisée »* : le document est mince, truffé de fautes d'orthographe et d'un intérêt discutable. Le juge le transmet au parquet, qui le fait suivre à Laurent Davenas, son collègue d'Evry, dans l'Essonne.

Le procureur Davenas ordonne prudemment une enquête préliminaire et s'envole l'âme en paix pour un trek dans l'Himalaya, à l'automne 1996. Mais son adjoint, qui le soupçonne de vouloir enterrer l'affaire, annonce qu'il entend ouvrir sans attendre une information judiciaire : panique à la chancellerie, qui dépêche un hélicoptère pour aller chercher le procureur dans les neiges éternelles. Il est introuvable et Xavière Tiberi est mise en examen pour *« recel de fonds publics »*. Mais la chambre d'accusation de la cour d'appel juge, le 4 juillet 1997, que les conditions de saisie du rapport étaient irrégulières. Elle annule une partie du procès-verbal de perquisition et tous *« les actes subséquents »*, dont le rapport. Le dossier, à peu près vide, est renvoyé au juge, qui n'instruit plus, sans être formellement dessaisi.

C'est alors que le procureur Davenas tourne la difficulté en ordonnant une nouvelle enquête préliminaire sur les emplois fictifs au conseil général, où il est évidemment certain de retrouver Xavière Tiberi et son petit rapport. Inquiet de la procédure, le tribunal d'Evry renonce à juger l'épouse du maire de Paris le 14 décembre 1999. Le parquet d'Evry a fait appel, mais le parquet général a refusé de le suivre à l'audience du 6 novembre 2000 et la cour d'appel a tranché, lundi, en termes peu agréables pour le procureur d'Evry.

« IRRÉGULARITÉS DE FOND »

Considérant que le parquet n'apporte pas la preuve que le magistrat instructeur ait été *« vidé de sa saisie, le procureur de la République ne pouvait, sans violer les dispositions précitées* [l'arrêt de la chambre d'accusation], *mettre en mouvement l'action publique »*. Il n'avait pas davantage le droit de permettre de puiser dans des pièces annulées, *« ce qui a permis de reconstituer artificiellement les renseignements recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction »*. Le mot est sévère, et la cour estime qu'il s'agit *« d'irrégularités de fond »*, *« qui ont porté atteinte aux intérêts de Mme Xavière Tiberi »*.

Parmi les autres prévenus, Xavier Dugoin, condamné en première instance à 18 mois de prison ferme, obtient finalement 18 mois avec sursis, trois ans d'inéligibilité et 100 000 francs d'amende, et la peine est confondue avec 18 autres mois de prison dont il avait écopé dans un autre dossier. Alain Aubert, vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine, est condamné à un an avec sursis, deux ans d'inéligibilité et 100 000 francs d'amende pour avoir touché un salaire fictif, comme Bruno Tellenne, dit Basile de Koch, condamné à 9 mois de prison avec sursis. Alain Aubert et Xavier Dugoin n'avaient pas jugé bon de se déplacer.

Franck Johannès

HLM de Paris : Mme Casetta, en garde à vue, refuse de répondre

Louise-Yvonne Casetta, ex-directrice administrative du RPR, a été placée en garde à vue lundi 15 janvier, pendant cinq heures, dans l'enquête sur les HLM de Paris, instruite par le juge Eric Halphen de Créteil (Val-de-Marne). Le magistrat l'a interrogée sur les propos tenus par Jean-Claude Méry, ancien collecteur de fonds pour le RPR, dans une cassette vidéo posthume saisie par la justice en septembre 2000. Selon son avocat, Jacques Vergès, Mme Casetta a refusé de répondre aux questions sur les révélations de Jean-Claude Méry concernant le financement occulte du RPR. Alors que les expertises ont confirmé que la vidéo était un document authentique (*Le Monde* du 25 octobre 2000), Mme Casetta et son avocat ont contesté sa fiabilité : *« Deux temps morts ont été relevés au cours de l'enregistrement,* nous a indiqué lundi Me Vergès. *S'agit-il de pauses ou de coupures ? En tout cas, elles discréditent les déclarations de Méry à l'encontre de ma cliente. »* La garde à vue de Mme Casetta a été interrompue pour des raisons médicales.

Cinquante mille écharpes griffées pour rendre visible un carême trop discret

C'EST UNE BANDE de tissu de 14 centimètres de large, d'un violet tirant sur l'indigo. Quelques mots sont inscrits dessus en lettres orange, une phrase de l'Evangile : *« Confiance, il t'appelle. »* Une écharpe griffée Castelbajac, et qui pourrait être furieusement tendance dans les rues de Paris, à partir du 28 février, date du mercredi des Cendres.

Il y a quelques mois, plusieurs jeunes des aumôneries et des mouvements catholiques de Paris sont venus trouver le cardinal Lustiger : *« Comment retrouver le sens spirituel du carême ?*, lui ont-ils demandé en substance. *Et comment rendre visible notre démarche de croyants dans la vie de tous les jours ? »* Ils ont longuement « phosphoré », à la recherche d'un *« signe distinctif »*. Un tee-shirt ? Il ferait trop froid en cette saison pour le porter. L'idée d'une écharpe s'est imposée. Sur le modèle de ce qui se pratique déjà pour les catéchumènes dans le diocèse de Paris : chaque année, au début du carême, un foulard violet est distribué symboliquement aux adultes qui seront baptisés pendant la nuit de Pâques. Un coup de fil du cardinal au couturier Jean-Charles de Castelbajac, qui avait déjà conçu des chasubles arc-en-ciel et des petites croix pour les Journées mondiales de la jeunesse de Paris, en 1997, et l'affaire a été réglée. *« L'écharpe est un vêtement qui peut être porté partout, dans les rues, par les hommes comme par les femmes,* se félicite-t-on à l'archevêché de Paris. *C'est un signe de reconnaissance, à la fois visible et discret, qui interpelle sans agressivité. Si elle est nouée, les lettres sont visibles, sans qu'on puisse lire le texte... »*

Les responsables catholiques ne veulent pas le reconnaître publiquement, mais le succès du ramadan dans les milieux musulmans, et surtout la couverture grandissante que lui accordent les médias français, ont joué un rôle d'aiguillon : *« Nous en avons assez d'entendre dire que le carême est le ramadan des chrétiens ! »*, résume un prêtre de Paris, aumônier d'étudiants. Il faut dire que les quarante jours de pénitence qui précèdent Pâques sont vécus, dans la tradition chrétienne, sur le mode de la discrétion : *« Quand tu jeûnes, parfume-toi la tête pour ne pas montrer aux hommes que tu jeûnes »*, prescrit l'évangile de Matthieu...

PRIVATIONS ET BONNES RÉSOLUTIONS

Si l'Eglise catholique demande toujours *« l'abstinence »* de nourriture le mercredi des Cendres et chaque vendredi de carême, les fidèles sont libres de choisir les privations et les bonnes résolutions qui leur conviendront le mieux : dons à une œuvre caritative, lecture de la Bible, pratique de la prière plus intense. Surtout, à la différence du ramadan, le carême ne s'accompagne pas de réjouissances nocturnes : la vraie fête a lieu avant – pour mardi gras – ou après – pendant le temps pascal. D'où la surprenante proposition des étudiants et des lycéens des aumôneries de Paris : il faudra fêter mardi gras. L'annonce en a été faite, samedi 13 janvier, dans l'église Saint-Sulpice, lors d'une assemblée des conseils pastoraux représentant toutes les paroisses de Paris. *« Le mercredi des Cendres, c'est un peu triste pour un début de carême. Alors, nous avons choisi le mardi gras pour investir vos parvis avec des animations, de la musique. Il y aura des crêpes et, bien sûr, du Nutella ! »*

La fête sera néanmoins suivie par un *« moment spi »*, autrement dit un temps de prière dans les églises. Les écharpes de Castelbajac seront distribuées le lendemain, au cours de la messe des Cendres, pour être portées jusqu'à Pâques : le diocèse de Paris devrait en commander cinquante mille. *« Etes-vous prêts à porter les écharpes ? »*, ont demandé les jeunes aux représentants des paroisses. La réponse a été plus que favorable. *« Allez-y ! »*, a encouragé malicieusement le cardinal archevêque de Paris. Il venait d'inviter l'Eglise de son diocèse à *« préparer l'avenir »*, à *« avancer au grand large »* après le Jubilé de l'an 2000 : *« Ne nous accrochons pas à nos souvenirs, comme le noyé à une poutre. Il faut faire preuve d'intelligence et de souplesse, trouver des idées nouvelles pour nos paroisses. »* La fameuse écharpe n'est donc qu'un début.

Xavier Ternisien

Un rapport sans complaisance de l'IGAS invite à rénover le thermalisme

« UN SECTEUR en déshérence, hétérogène et mal connu, régi par un cadre juridique baroque, et dont l'intérêt thérapeutique est contesté » : le rapport consacré au thermalisme par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) est sans complaisance. Daté d'octobre 2000 et rendu public le 10 janvier, il s'ouvre sur le constat d'une *« situation bloquée »*. Le document, dont l'élaboration avait été confiée en mars 2000 à Pierre Deloménie par Martine Aubry, à l'époque ministre de l'emploi et de la solidarité, dénonce des blocages dus à *« l'indifférence des administrations centrales du ministère chargé de la santé et de la Sécurité sociale »*, ainsi qu'à *« l'immobilisme des professionnels »* et à *« l'interventionnisme des élus, au nom de l'emploi et de l'aménagement du territoire »*.

Après avoir visité 13 stations thermales dans 7 régions, l'inspecteur de l'IGAS souligne que, sur le plan juridique, *« la réglementation est composée de textes nombreux, souvent anciens et obsolètes, qui ne permettent pas une gestion satisfaisante du thermalisme »*. Dans ce domaine, existent *« des dysfonctionnements patents et nombreux, signalés pour certains d'entre eux depuis des années déjà »*. M. Deloménie rappelle la *« dépendance prononcée »* du thermalisme à l'égard de l'assurance-maladie : 96 % du nombre total des journées des établissements correspondent à des curistes pris en charge par la Sécurité sociale. Son rapport décrit les conditions dans lesquelles les stations sont inscrites à la nomenclature générale des actes professionnels (une exigence impérative pour la prise en charge des soins), qui obéissent toujours à *« un régime de non-droit proche de l'arbitraire pur et simple »*. L'IGAS précise cependant que le coût pour l'assurance-maladie de cette prise en charge est *« modéré et en progression limitée »*. *« Globalement*, note le rapporteur, *tous régimes compris, les prestations fournies représentent en 1999 environ 1,35 milliard de francs, en progression, en francs courants, de 8,5 % par rapport à 1994 »*, soit *« environ 0,21 % des dépenses incluses dans l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie. »*

La relative modicité de ce coût est contrebalancée, aux yeux du rapporteur, par *« l'intérêt thérapeutique contesté, qui amène à s'interroger sur la justification »* de la prise en charge. Le rapport reprend la critique énoncée par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) sur le manque de rigueur méthodologique des publications sur les bénéfices médicaux du thermalisme (*Le Monde* daté 18-19 juillet 1999).

« SERVICE MÉDICAL RENDU »

La CNAMTS proposait, dans son plan stratégique adopté le 12 juillet 1999, de limiter la prise en charge aux orientations suivantes : *« voies respiratoires chez les enfants, dermatologie et affections de muqueuses bucco-linguales »*. Ce plan excluait donc la rhumatologie, qui représentait à elle seule en 1998 un peu plus de 63 % de la fréquentation des cures dans les douze orientations thérapeutiques reconnues. Martine Aubry y mit pourtant son veto.

La seconde partie du rapport avance des propositions, parmi lesquelles une rénovation du cadre juridique. Des dispositions spécifiques pour l'autorisation et le fonctionnement des établissements thermaux, comportant un objectif d'*« évaluation, en particulier sur le plan médical, et de transparence de l'utilisation des fonds publics »*, sont préconisées. Un fonds, *« à l'existence transitoire »* et *« abondé principalement par les établissements thermaux »*, aurait pour fonction d'organiser la recherche par des études décentralisées. La prise en charge par l'assurance-maladie serait subordonnée *« à l'évaluation du service médical rendu par une commission scientifique spécifique et indépendante, qui se substituerait au haut comité du thermalisme et à l'Académie nationale de médecine »*. Une surveillance plus ciblée, avec *« un véritable contrôle de l'activité des établissements thermaux par les services médicaux des caisses »*, remplacerait l'entente préalable généralisée.

Paul Benkimoun

L'Eglise catholique admet de possibles « dérives sectaires » en son sein

LE SECRÉTAIRE du service « Pastorale, sectes et nouvelles croyances » de l'épiscopat, le Père Jean Vernette, reconnaît que des *« dérives sectaires »* peuvent exister au sein de l'Eglise catholique. Dans un document intitulé *« L'Eglise catholique et les sectes »*, publié le 15 janvier, il affirme, sans citer d'exemples, que de telles dérives peuvent se trouver notamment dans certains *« mouvements de Réveil en christianisme »*. Mais *« ces groupes croient bien faire »*, précise le Père Vernette, qui conseille aux fidèles de *« recourir aux tribunaux ecclésiastiques »*. Il propose quelques *« critères de discernement »* pour repérer quatre types de dérives : oppression, endoctrinement, exploitation et fermeture. A propos de la proposition de loi About-Picard contre les sectes (*Le Monde* du 12 janvier), le représentant de l'Eglise catholique réaffirme son opposition à toute *« législation d'exception »*, estimant que *« certains souhaitent utiliser la lutte antisecte comme fusée porteuse d'une lutte antireligieuse »*. Le Père Vernette juge cependant que le délit d'abus de faiblesse est *« le plus pertinent pour prévenir la manipulation mentale »* et qu'il peut être *« musclé »*.

Une femme grièvement blessée lors d'un numéro de cirque

UNE ARTISTE a été grièvement blessée par son époux lors d'un numéro de tir à l'arbalète qui a tourné au drame, dimanche 14 janvier, au cirque Pinder-Jean-Richard, sur la pelouse de Reuilly, à Paris. Catherine Jamet, trente-neuf ans, servait de cible vivante à son mari, Alain, en se tenant devant lui à environ sept ou huit mètres, une orange posée sur la tête, dans un numéro à la Guillaume Tell. L'arbalétrier a manqué son tir et la flèche est allée se ficher dans la tête de son épouse, au niveau de l'œil gauche. D'abord soignée sur place, l'artiste a été hospitalisée dans un état jugé sérieux, tandis que la séance continuait, en présence de cinq mille spectateurs. La flèche a traversé la boîte crânienne et les médecins ne pourront opérer la blessée avant une semaine. L'attraction était programmée dans le cadre du premier Festival mondial du cirque.

DÉPÊCHES

■ **PRISONS : un surveillant de la maison d'arrêt de Villepinte (Seine-Saint-Denis) a été condamné,** lundi 15 janvier, à deux ans de prison dont quatre mois ferme par le tribunal correctionnel de Bobigny (Seine-Saint-Denis) pour trafics divers dans l'établissement pendant les années 1996, 1997 et 1998. Stéphane Leboucq, trente-deux ans, a reconnu avoir introduit à la maison d'arrêt deux téléphones portables, des bouteilles d'alcool et du cannabis, pour *« l'amour du risque »* et non pas pour l'argent.

■ **Jean-Marc Rouillan, le militant d'Action directe en grève de la faim** depuis le 14 décembre, a été transféré le 11 janvier à la prison de Fresnes (Val-de-Marne). Il n'a pas été hospitalisé, bien qu'il assure avoir perdu quinze kilos. Joëlle Aubron, elle aussi incarcérée depuis 1987, a débuté une grève de la faim à Bapaume (Pas-de-Calais), a indiqué, lundi 15 janvier, le collectif « Ne laissons pas faire ».

■ **Un détenu de vingt-deux ans, qui avait été interpellé dimanche 14 janvier à Val-de-Reuil (Eure) pour une tentative d'homicide, s'est évadé,** lundi, lors d'un transfert entre le tribunal et la maison d'arrêt d'Evreux. Le détenu est parvenu à prendre la fuite alors qu'il était menotté dans un fourgon qui allait pénétrer dans l'enceinte de la prison.

■ **JUSTICE : le procès du financement du Parti communiste,** annulé le 26 octobre, reprendra à partir du 11 juin. La présidente de la 11e chambre correctionnelle de Paris, qui jugeait Robert Hue, le secrétaire national du parti, et dix-neuf autres prévenus, avait été récusée en pleine audience (*Le Monde* du 28 octobre).

■ **Un automobiliste ivre a percuté, samedi 13 janvier au soir, la voiture de Marylise Lebranchu** à Morlaix (Finistère). La garde des sceaux n'a été que légèrement commotionnée. L'automobiliste conduisait avec un taux d'alcoolémie de 3,16 g. Il a refusé la priorité au véhicule conduit par l'époux de Mme Lebranchu. Le chauffard s'est vu retirer immédiatement son permis de conduire et sera jugé le 6 mars à Morlaix.

■ **CORSE : Vincent Andriuzzi, mis en examen pour *« complicité d'assassinat »* dans l'enquête sur la mort du préfet Claude Erignac, a été remis en liberté,** vendredi 12 janvier, par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. Soupçonné d'appartenir au groupe ayant commandité l'assassinat, il reste sous le coup de plusieurs mandats de dépôt délivrés dans le cadre d'affaires d'attentats revendiqués par le FLNC-canal historique.

■ **ANTISÉMITISME : un homme âgé de dix-huit ans a été condamné**, lundi 15 janvier, à un mois de prison avec sursis et 2 000 francs (304 euros) d'amende par le tribunal correctionnel de Strasbourg pour avoir tagué un abribus avec des slogans nazis à Kuttolsheim (Bas-Rhin).

■ **PAUVRETÉ : un SDF quinquagénaire a été découvert mort** dans une rue de Beauvais (Oise) dans la nuit du samedi 13 janvier au dimanche 14 janvier. Selon les premiers examens, Alain Paillette, cinquante et un ans, est décédé d'une crise cardiaque, sans doute causée par le froid et son état d'ébriété chronique.

■ **ADOPTION : l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL)** a lancé, le 14 janvier, une pétition sur son site Internet (www.apgl.asso.fr) pour dénoncer la décision de la cour administrative d'appel de Nancy (Meurthe-et-Moselle) qui, le 21 décembre, avait refusé d'accorder l'agrément pour adoption à une célibataire lesbienne. En mai 2000, le député (RPR) Renaud Muselier avait lancé une pétition *« contre l'adoption d'un enfant par deux personnes de même sexe »*, qui a recueilli le soutien de 253 parlementaires.

■ **SANTÉ : les ventes de tabac**, tous produits confondus, ont baissé en France en 2000 de 1,4 % par rapport à 1999, selon des données publiées lundi 15 janvier, par le Centre de documentation et d'information sur le tabac (CDIT). Pour les seules cigarettes, la baisse est de 1,3 %.

■ **CONSOMMATION : un lot de saumon fumé commercialisé sous la marque Jean-Baptiste Delpierre** a été retiré de la vente en raison de la découverte de listeria, a annoncé, lundi 15 janvier, la société SIF qui le commercialise. Le lot concerné, n 265204, comporte quatre tranches de saumon fumé d'Ecosse sous-vide devant être consommées avant le 16 janvier. Il porte le numéro d'identification vétérinaire F 67 543 01 CE.

OSP
VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

75
Vte sur saisie immobilière après subrog. au Palais de Justice de Paris
Jeudi 25 Janvier 2001 à 14h30
Un Appartement à Paris 4ème
73/75, Rue Saint-Martin
De 2 Pièces Principales, salle de bains, cuisine
formant le Lot 8 de la division de l'immeuble
Mise à Prix : 300.000 F
S'adresser à Maître Jean-Michel GONDINET, Avocat à PARIS 6ème
104, Rue de Rennes - Tél : 01.45.49.26.08 - Fax : 01.45.49.27.48
Sur les lieux pour visiter le Lundi 22 Janvier 2001 de 9h30 à 10h30

Le piémont des Pyrénées se tourne vers les nouvelles technologies

En une dizaine d'années, les Hautes-Pyrénées ont perdu 10 000 emplois. La crise n'a pas plus épargné les vallées montagnardes de l'Ariège. Pour lutter contre la déprise industrielle, chefs d'entreprise et élus locaux tentent de prendre le virage de la nouvelle économie

TARBES
de notre correspondant

Ce n'est pas encore la Silicon Valley. Le département des Hautes-Pyrénées traîne son passé industriel comme un boulet, pour avoir longtemps accueilli des sites d'entreprises nationalisées : GIAT-Industries, Pechiney, Asltom ou la Socata, filiale d'Aerospatiale, qui s'y étaient installés dans les premières années de l'après-guerre.

Au fil des ans et des plans sociaux à répétition, le département a laissé s'effilocher son industrie vieillissante, sa main-d'œuvre spécialisée et sa population. Entre 1985 et 1995, les Hautes-Pyrénées ont perdu 10 000 emplois et autant d'habitants. Les candidats à la création d'entreprises ne voyaient la Bigorre qu'à travers la « carte postale » de ce piémont des Pyrénées, là où elles sont les plus hautes, avec ses paysages naturels, sa légendaire qualité d'accueil, ses traditions montagnardes solidement ancrées, ses équipes de rugby du quadrilatère magique Lourdes- Tarbes-Bagnères-Lannemezan...

Comme l'industrie, ces formations sportives du pays d'Ovalie sont aujourd'hui convalescentes. Les investisseurs tentés par le dépaysement n'avaient pas d'autre ressource que de profiter de l'attractivité de Lourdes. Mais, là encore, la crise a frappé, et plus durement qu'ailleurs. Il a donc fallu croire à d'autres miracles.

Aujourd'hui, les Hautes-Pyrénées tentent de se lancer dans la modernité. A 150 kilomètres de Toulouse, 200 kilomètres de Bordeaux, le département veut garder son indépendance par rapport aux dynamiques Pyrénées-Atlantiques : il tente de bâtir une image et un environnement plus favorables aux investisseurs. Le déclic a été donné avec le plan de sauvetage du pic du Midi de Bigorre, que l'on disait condamné au début des années 90 et qui a peut-être trouvé un nouvel élan avec une double vocation touristique et scientifique, depuis son ouverture au public en mai 2000 *(Le Monde* du 27 mai 2000).

Les Hauts-Pyrénéens se sont ainsi réapproprié leur sentinelle emblématique, un moment menacée, tandis que Tarbes sauvait sa garnison de hussards parachutistes et que Lourdes, en passe de perdre son maire, Philippe Douste-Blazy (UDF), candidat à Toulouse en mars, profitait de l'année du Jubilé pour accueillir 6 millions de pèlerins. Mais surtout, pour lutter contre la déprise industrielle, chefs d'entreprise et élus locaux, toutes tendances confondues, s'emploient à prendre, ici aussi, le virage de la nouvelle économie, pour forger un nouveau destin au département. *« Nous avons fait un front commun de refus de la fatalité »*, dit Josette Durrieu, sénateur (PS), qui a créé, il y a près de deux ans, un Centre européen des technologies de l'information en milieu rural (Cetir). Cette structure joue les incubateurs d'entreprises en vallée d'Aure, près du plateau de Lannemezan. Avec la complicité de Matra Sytèmes, une centaine d'emplois tournés vers les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont vu le jour dans cette vallée, jusque-là surtout marquée par ses stations de ski et ses derniers bergers.

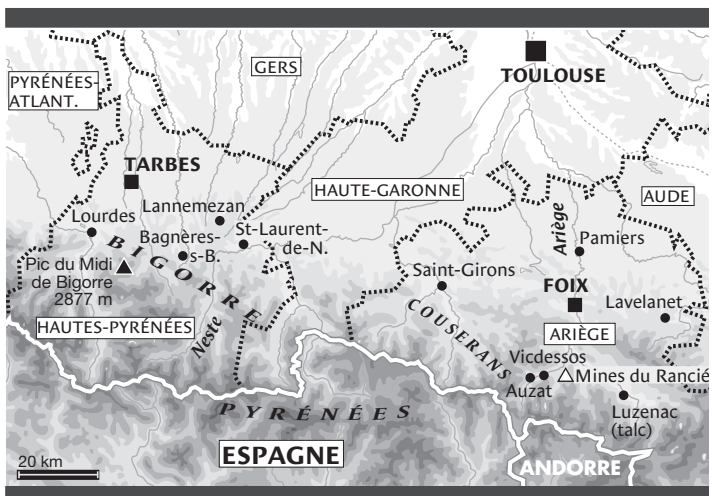

« Il ne faut pas croire que nous ne nous battons pas. En dix ans, les Hautes-Pyrénées ont enregistré la naissance de vingt-cinq nouvelles entreprises qui ont créé une centaine d'emplois. C'est un encouragement et une marque de confiance des industriels », souligne François Fortassin, président (PRG) du conseil général. *« Nous avons bousculé tous les obstacles. Les entreprises qui participent à cette aventure se tournent avec nous vers l'avenir »*, précise Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche, conseiller général PS de Maubourguet, premier vice-président de l'assemblée départementale.

SERVICES INFORMATIQUES

En 1996, le département affichait un taux de chômage de 13,5 %, redescendu aujourd'hui à 9,3 %. La sénatrice Josette Durrieu a eu la fierté de présenter ces chiffres devant Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, venu sur la zone aéroportuaire de Tarbes-Ossun inaugurer, le 8 janvier, un maillon de cette renaissance industrielle avec le centre d'appels multimédia d'Atos Origin, sous-traitant de France Télécom.

Ce groupe, troisième société européenne de services informatiques, développe un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros et emploie 27 000 personnes dans 33 pays. Il y a construit en six mois un de ses dix centres nationaux et embauché 205 opérateurs-téléphonistes pour une plate-forme de relation de clientèle de France Télécom Mobile Service. Le PDG d'Atos Origin, Bernard Bourigeaud, promet 600 emplois sur le site tarbais à l'horizon 2002 et affirme croire à la démarche des Hautes-Pyrénées.

De son côté, Laurent Fabius a salué *« un mariage heureux entre l'économie traditionnelle et les technologies modernes »* en incitant les chefs d'entreprise à suivre l'exemple pyrénéen pour *« servir l'aménagement du territoire »*, avant de lancer, à l'attention des sceptiques éventuels : *« Il est fini le temps où nous demandions le matin aux entreprises de créer des emplois et où, l'après-midi, nous leur mettions des chaussures de plomb... »*

Jean-Jacques Rollat

En Ariège, les entreprises redescendent des hautes vallées

TOULOUSE
de notre correspondant

La courbe des emplois se redresse mais les entreprises descendent vers la plaine : avec 47 359 emplois recensés en 1999, l'Ariège a stoppé l'hémorragie économique qui a durement frappé ses anciens bassins industriels, textile en pays d'Olmes (Lavelanet) ou papeterie en Couserans (Saint-Girons). La prochaine vague de cessation d'activité industrielle est déjà annoncée à l'horizon 2002-2005, avec la fermeture programmée des trois usines d'aluminium de Pechiney dans le Vicdessos.

Cette vallée de haute montagne, dont les crêtes dessinent la frontière avec l'Andorre, est le véritable cœur historique de l'industrie dans le département. Dès le XIIIe siècle, une corporation de mineurs y exploitait la plus grande mine de fer des Pyrénées, la mine du Rancié. La montagne était alors un véritable gisement de matières premières. A la fin du XIXe siècle, on recensait pas moins de vingt mines dans le département. Elles sont aujourd'hui toutes fermées, à l'exception de la carrière de talc de Luzenac. L'Ariège reste aujourd'hui le premier producteur européen de cette curieuse roche blanche et poudreuse, mais son exploitation, à près de 1 700 mètres d'altitude, est soumise aux alternances des saisons.

SPÉCIALISTES DU MULTIMÉDIA

Si l'usine de traitement de la vallée, reliée à la carrière par un téléphérique, est ouverte toute l'année, les ouvriers qui exploitent le gisement sont des saisonniers, venus pour la plupart d'Afrique du Nord. Pas de quoi fournir du travail à tout un département. Pourtant, l'Ariège est toujours considérée comme le deuxième département industriel de Midi-Pyrénées, devant la Haute-Garonne, grâce à ses 19 % d'emplois issus du secteur secondaire, survivance d'une industrialisation précoce, due à l'arrivée de la « fée électricité » dans les montagnes au début du siècle.

Les Ariégeois considèrent que c'est l'un des leurs qui inventa la « houille blanche ». L'ingénieur Aristide Bergès, héritier d'une grande famille de papetiers du Couserans, fut en effet l'un des premiers constructeurs de centrales hydroélectriques... dans les Alpes. Son fils, Georges, construisit en 1907 la première centrale à Auzat, dans le Vicdessos. C'était le début de la grande saga de l'aluminium dans cette vallée.

Ce nouveau métal, produit par électrolyse, allait remplacer les vieilles forges « à la catalane », qui parsemaient la montagne pour transformer le fer en acier avec du charbon de bois, avant même l'invention des hauts fourneaux. Aujourd'hui, l'une des dernières forges de ce type a été reconvertie en musée, dans la banlieue de Foix.

L'Ariège considère néanmoins que l'industrie a toujours sa place dans le département. Une convention de conversion, signée avec l'Etat et Pechiney, prévoyait d'injecter 11 millions de francs pour créer 300 emplois avant 2000. Mais les entreprises sont désormais dans la plaine. Le département mise beaucoup sur sa nouvelle zone industrielle Delta Sud, entre Foix et Pamiers, située stratégiquement au carrefour de la RN 20 et de la future autoroute A 66, qui doit être inaugurée en 2002.

Aujourd'hui, seules trois entreprises d'importance s'y sont implantées. D'autres pourraient suivre, en provenance de la pépinière d'entreprise Cap Delta, qui s'est récemment spécialisée dans l'accueil d'entreprises du multimédia. Cinq entreprises du département s'y sont regroupées, pour créer le premier groupement d'employeurs de webmasters. Une autre société y a conçu le réseau Intranet de Pechiney. En attendant la croissance annoncée des emplois du tertiaire, le département se rassure en constatant que les emplois industriels ont connu une hausse de près de 5 % ces dernières années : tombé à 8 400 emplois en 1993, le secteur secondaire fournissait du travail à 9 200 personnes en 1999.

Stéphane Thépot

Un passeport Internet pour le pays Nivernais-Morvan

NEVERS
de notre correspondant

« Internet peut réellement permettre de redistribuer les cartes dans les territoires ruraux ». Auteur du rapport sur la régulation de l'Internet remis à Lionel Jospin l'été dernier (*Le Monde* du 23 juin 2000), Christian Paul a décidé de miser sur les nouvelles technologies dans le pays Nivernais-Morvan naissant. Un espace qui regroupe neuf cantons et 37 000 habitants de la partie est du département de la Nièvre. En décembre, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer lançait à Lormes, commune dont il est le maire, le Passeport Internet. Une opération de sensibilisation qui propose deux initiations – découverte de l'ordinateur puis de l'Internet – ainsi qu'une adhésion à un fournisseur d'accès assorti d'une adresse Internet.

Lormes et Châtillon-en-Bazois sont les deux chefs-lieux de canton à tester ce dispositif, qui sera ensuite généralisé aux autres cantons du pays Nivernais-Morvan. Pour débuter, les formations seront assurées dans des lieux déjà équipés : le collège pour Lormes, un pôle multimédia pour Châtillon-en-Bazois. L'objectif final étant de créer, dans chaque canton, une *« cyberbase »* accessible au public de façon permanente. Le projet comprend également la création d'un site portail Nivernais-Morvan.

M. Paul est optimiste : *« Il y a deux ans,* rappelle-t-il, *nous avions organisé un forum sur le thème Internet et aménagement du territoire. A l'époque, les internautes nivernais étaient quelques centaines. Aujourd'hui, ils se comptent par milliers. »*

ROMPRE L'ISOLEMENT

La volonté affichée par l'éducation nationale d'intégrer Internet dans ses établissements, ainsi que l'arrivée des nouvelles technologies dans les entreprises, ont fait beaucoup pour l'amplification du phénomène. Reste à guider ceux qui ne connaissent pas l'outil. *« Tous les habitants du pays auront une base Internet à moins de 15 kilomètres de chez eux,* explique M. Paul. *A eux de se l'approprier. Les formateurs devront sans doute faire sauter quelques barrières invisibles dans l'esprit de certains Nivernais. »*

L'autoformation à distance, l'accès à la culture, la promotion économique de ce qui se fait dans les territoires ruraux figurent parmi les autres objectifs annoncés. M. Paul en ajoute un : *« Passer du local au mondial. Rompre l'isolement qui est le lot de tous les territoires ruraux. »* Il ajoute : *« Ce n'est pas de la science-fiction si l'on sait aller au-delà du vernis de la modernité. »* Pour donner toutes les chances de réussite à ce passeport, l'Adane, une agence de développement économique émanant du conseil général de la Nièvre, travaille dans le même temps, auprès des opérateurs, à l'amélioration des dessertes téléphoniques.

Philippe Depalle

Les pouvoirs publics durcissent la réglementation sur l'épandage de l'azote

Les cantons particulièrement concernés se voient appliquer de nouvelles règles

LE GOUVERNEMENT a décidé de durcir la réglementation sur l'épandage d'azote. Par un décret publié au *Journal officiel*, samedi 13 janvier, de nouvelles normes vont réduire en deux temps les autorisations en ce domaine. Le seuil maximum sera ramené à 210 kilos, puis à 170 kilos par hectare en décembre 2002. Les cantons dits en excédent structurel – c'est notamment le cas en Bretagne – se voient également appliquer de nouvelles règles, comme *« l'interdiction pour chaque exploitant du canton d'augmenter ses effectifs d'animaux par espèce tant que la résorption de l'excédent structurel d'azote lié aux élevages n'est pas réalisée »*.

Ce décret correspond au deuxième volet d'une transposition en droit français de la directive européenne de 1991 sur les nitrates. Le nitrate est un polluant provenant de l'oxydation de l'azote contenu dans les engrais et les matières organiques, comme le lisier de porc. Le premier volet, mis en œuvre depuis 1995, essentiellement sous forme d'incitations aux agriculteurs, n'avait guère apporté d'amélioration. *« De nombreux départements en France ont traîné les pieds ces dernières années »*, constate Gilles Huet, directeur d'Eaux et Rivières de Bretagne, une association de protection de l'environnement.

TAUX DE NITRATE ALARMANTS

En mai 2000, le professeur du Muséum d'Histoire naturelle Jean-Claude Lefeuvre a publié les résultats d'une enquête sur la qualité de l'eau, réalisée pour le compte du Fond mondial pour la nature (WWF). Il conclut à une augmentation alarmante des taux de nitrate en plusieurs endroits. La plupart des eaux brutes (avant traitement) approche, voire dépasse, le seuil de 50 milligrammes par litre, fixé par l'Union européenne.

Si l'incidence des nitrates sur la santé humaine suscite encore un débat scientifique quant aux doses maximales à absorber, cette pollution a une autre conséquence, environnementale, aujourd'hui clairement établie. Sa présence excédentaire dans les cours d'eau et dans les estuaires provoque la prolifération de parasites qui s'en nourrissent, notamment des algues vertes, qui menacent d'étouffer toutes les autres formes de vie. Selon une étude de l'Institut français de l'environnement (IFEN), un tiers des cours d'eau souffre de cette pollution, appelée eutrophisation.

Sur le plan juridique, il y a également urgence à agir. La France est poursuivie par la Cour de justice européenne, saisie en 1999 d'une plainte dans ce domaine. *« La panoplie de réglementations mise en place depuis vingt-cinq ans est insuffisamment appliquée »*, constatait, en termes très diplomatiques, lors d'un colloque organisé à l'automne 2000 par le Cercle français de l'eau, Helmut Bloech, responsable de la direction de l'environnement de la Commission européenne. La France n'est pas la seule nation accusée de laxisme par Bruxelles : treize des quinze pays membres ne respectent pas les objectifs de l'Union.

UNE INCIDENCE À TERME

Le nouveau décret permettra-t-il de renverser la situation, sachant que les mesures prises aujourd'hui ne pourront avoir d'incidence que dans plusieurs années ? *« Ce texte est positif, parce qu'il renforce la réglementation,* constate Gilles Huet. *Mais on arrive aujourd'hui aux limites des contraintes règlementaires. Pour améliorer la situation, il conviendrait de jouer sur l'outil économique, à savoir les aides à la production et l'écotaxe. »*

Benoît Hopquin

Rhône-Alpes attend un engagement ferme pour le Lyon–Turin

ANNE-MARIE COMPARINI (UDF), présidente de la région Rhône-Alpes, attend *« un engagement ferme et définitif »* au sommet franco-italien, prévu le 29 janvier à Turin, sur le lancement des travaux de la liaison ferroviaire entre Lyon et la capitale piémontaise. Dans un courrier adressé à Jacques Chirac et rendu public, lundi 15 janvier, Mme Comparini demande au président de la République de ne pas se contenter d'*« une décision technique concernant la programmation des seuls travaux de reconnaissance et la mise en service de navettes ferroviaires sous le tunnel actuel du Fréjus »*.

De son côté, Lionel Jospin, qui se rend vendredi à Modane (Savoie), devrait annoncer des *« décisions significatives »*, selon François Hollande, premier secrétaire du PS. Ces décisions pourraient porter sur le financement du projet Lyon-Turin, opération de grande ampleur qui suppose le percement d'un tunnel de plus de 50 kilomètres permettant le passage de trains de passagers et de fret. Son coût total est évalué entre 60 et 70 milliards de francs, à financer conjointement par la France et l'Italie.

DÉPÊCHES

■ **RHÔNE-ALPES : le ministre italien des travaux publics,** Nério Nési, a estimé, lundi 15 janvier à Courmayeur, dans le Val d'Aoste, qu'une réouverture du tunnel du Mont-Blanc en septembre serait *« raisonnable »*. Le tunnel est fermé depuis le le 24 mars 1999, après la catastrophe qui a fait trente-neuf morts. La réouverture de cet important point de passage entre la France et l'Italie a pris du retard en raison des difficultés rencontrées, côté français, pour effectuer les travaux de rénovation et d'aménagement. Les Italiens auraient souhaité une réouverture fin juillet ou début août, mais reconnaissent les *« raisons compréhensibles des Français »*

■ **AQUITAINE : le conseil régional des Landes est prêt à étudier** un passage des convois d'éléments composant le futur Airbus A 380 sur son territoire, a indiqué dans un communiqué, lundi 15 janvier, son président Henri Emmanuelli (PS). Le 8 janvier, le conseil général du Lot-et-Garonne s'était opposé à l'unanimité au transit des convois, en invoquant des *« atteintes à l'environnement et à la qualité de vie des riverains »*.

■ **BASSE-NORMANDIE : les militants de l'organisation écologiste Greenpeace,** qui se relaient depuis lesamedi 13 janvier pour s'enchaîner aux grilles du terminal ferroviaire de la Cogema à Valognes (Le Monde du 16 janvier), continuaient leur action, mardi 16 janvier. C'est par ce site que devrait transiter le prochain transport de MOX (mélange d'uranium appauvri et de plutonium) de la Cogema en partance pour le Japon.

■ **TRANSPORTS URBAINS : les conducteurs des transports urbains de Belfort et de Grenoble sont en grève.** Le mouvement a été entamé il y une semaine dans les bus de la Compagnie des transports de la région de Belfort (CTRB). A Grenoble, 70 % des conducteurs des transports en commun de l'agglomération (Semitag) ont déclenché une grève illimitée, lundi 15 janvier. Dans les deux cas, les grévistes revendiquent des augmentations de salaires. De leur côté, les traminots de Rouen, toujours en grève, devaient manifester mardi à Paris devant le siège de Vivendi.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Les familles Balfet, Dillmann et Iff ont la tristesse de faire part du décès, dans sa soixante-dix-huitième année, de

Hélène BALFET,
directeur de recherche au CNRS.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Trivaux-Meudon (Hauts-de-Seine), le mardi 16 janvier, à 10 h 30.

Un service d'action de grâce se déroulera au temple d'Issy-les-Moulineaux, le samedi 20 janvier, à 14 heures.

Des dons peuvent être adressés à la Cimade.

35, rue des Pléiades,
93160 Noisy-le-Grand.
24, avenue Edison,
75013 Paris.

– Les membres du département d'ethnologie
de l'Université de Provence,
de l'Institut d'ethnologie méditerranéenne et comparative,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur collègue et amie,

Hélène BALFET,

survenu le samedi 13 janvier 2001.

– Le Laboratoire d'ethnologie du Musée de l'homme
a la grande tristesse de faire part du décès de

Hélène BALFET.

Personnalité importante du Musée de l'homme, elle a enseigné l'ethnologie des techniques dans le droit-fil d'André Leroi-Gourhan.

Elle a, dans ce domaine, dirigé des groupes de recherche et formé de nombreux étudiants.

– Les familles Féret, Ben Samoun, Grabié, Létang
ont la douleur de faire part du décès de

Hervé BEN SAMOUN,

survenu à Paris, le 14 janvier 2001, dans sa trentième année.

Une veillée de recueillement aura lieu le mercredi 17 janvier, à partir de 18 heures, à la chambre funéraire des Batignolles, 10, rue Pierre-Ribière, Paris-17e.

– Mme Jean Marie Gassot,
née Paule André, son épouse,
Catherine Bergeron
et Gérard Thurnauer,
Martine et Antoine Jacqmarcq,
ses enfants,
Hélène Bergeron,
Henri et Isabelle Bergeron,
Thomas Benillouz,
Pierre et Chrystèle Jacqmarcq,
Olivier et Aliette Jacqmarcq,
Camille, Paul, Cécile Jacqmarcq,
ses petits-enfants,
Maëlle et Champa,
ses arrière-petites-filles,
Marthe et Cécile Gassot,
Madeleine Le Landais,
André et Paule Gassot,
ses sœurs, frère et belle-sœur
et leurs enfants,
Pierre et Anne-Marie Gassot,
ses cousins,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean Marie GASSOT,

survenu le 14 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 18 janvier, à 10 h 45, en l'église Saint-Germain, à Saint-Germain-en-Laye, suivie de l'inhumation au cimetière ancien.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

89, avenue Foch,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
16, rue Stanislas,
75006 Paris.
5, Grande-Rue,
78290 Croissy-sur-Seine.

– M. Paul Join-Lambert,
son époux,
Patrick et Jeannine,
Jean-Paul et Chantal,
Sophie et Dominique,
Anne et Maurice,
Laure et Hervé,
ses enfants,
Marion, Raphaël, Elie, Kim mee, Arthur, Manon, Cassandre, Paloma, Armand, Théophile et Simon,
ses petits-enfants,
Jacqueline, Andrée, Louis et Pierre,
ses frères et sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Lucie JOIN-LAMBERT,
née **GUESNEY.**

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 17 janvier 2001, à 14 h 30, en l'église de Saint-Règle.

La famille remercie les personnes qui s'associeront à leur chagrin.

La Pelleterie,
37530 Saint-Règle.

– Maurice M. Pierre
et Michèle Lévêque,
Jean-Luc et Elisabeth Lévêque,
Marie-Paul et Jean Ricodeau,
ses enfants,
Anne Claire, Cécile et Gilles, Mirane, Marie-Luce, Isabelle, François, Catherine, Béatrice, Vincent, Marion et Claire,
ses petits-enfants,
Paul, Antoine et Adélaïde,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, le 13 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-quatorzième année de

Marie-Françoise LÉVÊQUE.

Elle a été inhumée au cimetière de Moulins (Allier).

Cet avis tient lieu de faire-part à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Priez pour elle.

26, rue de la République,
26300 Bourg-de-Péage.
29, avenue de Wagram,
75017 Paris.
11, rue Bouvet,
38120 Saint-Egrève.

René LORACH,
capitaine de réserve,
chevalier du Mérite,
croix de guerre 1939-1940,

est mort le vendredi 5 janvier 2001.

Selon sa volonté, l'inhumation s'est déroulée au cimetière de Sainte-Ruffine, près de Metz.

Lucette Lorach,
son épouse,
Jacques et Françoise Lorach,
Séverine et Claire,
Michèle et Bernard Janssen,
Samuel Sara et Raphaël,
Françoise et Dominique Muret,
ainsi qu'Alban.

Un premier avis est paru le dimanche 7 janvier dans *Le Républicain lorrain.*

– Les membres du conseil d'administration,
La direction,
Et les équipes
de la Société immobilière de location pour l'industrie et le commerce (Silic),
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean LORENCEAU,
président-directeur général
de 1971 à 1985,

survenu le 6 janvier 2001, à Paris.

4, place de Rio-de-Janeiro,
75008 Paris.

– Le prieur provincial des dominicains de la province de France,
Le prieur et les frères du couvent du Saint-Nom-de-Jésus,
Sa famille,
font part du décès du

Frère François MARTIN,

survenu le 13 janvier 2001, dans sa cinquante et unième année.

Ses funérailles ont été célébrées en l'église du Saint-Nom-de-Jésus, le 16 janvier, 93, rue Tête-d'Or, Lyon-6e.

Fax : 04-37-24-20-49.

– Le recteur de l'Université catholique de Lyon,
Le doyen,
Le corps enseignant,
Le personnel administratif,
Les étudiants de la faculté de théologie de Lyon,
Les membres du Centre d'analyse du discours religieux (CADIR),
vous invitent à vous unir à leur prière à l'occasion du décès du

Frère François MARTIN (o.p.),
professeur de théologie
et d'écriture sainte,

qui nous a quittés le 13 janvier 2001.

« L'agneau qui se tient au milieu du trône
sera leur berger,
il les conduira
vers des sources d'eaux vives.
Et Dieu essuiera
toute larme de leurs yeux. »
(Apoc. 16. 17).

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jacques URBAIN-KOENIG,

survenu le 10 janvier 2001.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

– Mercredi 17 janvier 1996,
cinq ans déjà...

Mamie,

tu nous manques,
ainsi que

Papi.

Agnès et Thierry,
Nathalie et Didier,
Julien et Yasotha,
Aurélie, Maxime, Noémie et Martin.

Messes anniversaires

– Nice.

Le 30 décembre 1998,

M. Pierre PADOVANI

nous quittait.

Aujourd'hui, mardi 16 janvier 2001, une messe sera célébrée en sa mémoire, à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Geneviève,
son épouse,
Jean-Pascal et Marco Fabrice,
ses enfants,
Sa famille,
Ses amis et collaborateurs,
vous demandent de prier ou d'avoir une pensée pour lui.

Conférences-débats

INSTITUT D'ÉTUDES DE L'ISLAM ET DES SOCIÉTÉS DU MONDE MUSULMAN (EHESS)
Conférence-débat : MM. **Gaborieau,** directeur d'études, EHESS, **Jaffrelot,** chargé de recherche au CNRS, **Lafrance,** ancien ambassadeur de France au Pakistan, interviendront sur le thème **« Le Pakistan : une "république islamique" à la recherche de son identité »,** le mercredi 17 janvier 2001, à 18 heures, dans les locaux de l'Institut, 96, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle de cours.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Séminaires

François Matheron et Yann Moulier Boutang : **« La pensée et l'archive : histoire et philosophie des "cas à part" ».**
18 et 25 janvier, 18 h 30-20 h 30, IMEC, 9, rue Bleue, Paris-9e.

Pascal Michon : **« Sujet et discours chez Michel Foucault ».**
17, 24 et 31 janvier, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5e.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Soutenances de thèses

– **Jacques Heude** a enfin soutenu sa thèse de doctorat, le 19 décembre 2000, en Sorbonne. Le sujet était : **« Les tremblements de terre dans la baie de San Francisco. Perception, prévention et gestion du risque sismique ».** Le jury, présidé par Jacques Malézieux, professeur à Paris-I, et composé des professeurs Gérard Dorel, inspecteur général, directeur de thèse, Yvette Veyret, Paris-X, Gérard Soutadé, Paris-X, l'a déclaré docteur ès géographie, et lui a décerné à l'unanimité la mention Très Honorable avec félicitations.
Jacques.Heude@sudam.uvsq.fr

Cours

– **Découvrez l'informatique chez vous** avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique.

ALDISA. Tél. : 01-46-67-18-90.

Communications diverses

– Au **Cercle Bernard Lazare,** 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 18 janvier, à 20 h 30 :

DÉBAT AVEC LE Pr C. HAGÈGE,
auteur de *Halte à la mort des langues* (éd. Odile Jacob). Tél. : 01-42-71-68-19.

VERTÈS,

catalogue raisonné en préparation,
en accord avec Mme Lila de Nobili.
Galerie Lucie Weill & Seligmann,
6, rue Bonaparte, Paris-6e.
Tél. : 33-1-43-54-71-95

Séminaires – Conventions
Réunions – Kick off

MELTIS

premier cabinet français de scouting
Trouve pour vous l'intervenant adapté
Experts, facilitateurs, atypiques

Tél. : 05-34-66-13-33 – **www.meltis.fr**

Le Centre d'études transdisciplinaires Sociologie, Anthropologie, Histoire (CETSAH)
organise une projection publique de
Chronique d'un été
film d'Edgar Morin et de Jean Rouch (1961).
Mardi 16 janvier, à 16h30
à l'Amphithéâtre EHESS,
rez-de-chaussée,
105 bd Raspail 75006 Paris
(entrée libre).
Elle sera suivie d'un débat
en présence d'Edgar Morin.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 141 F TTC - 21,50 €
TARIF ABONNÉS 119 F TTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
600 F TTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES
TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 €
FORFAIT 10 LIGNES
La ligne suppl. : 60 F TTC - 9,15 €

THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

LE MONDE ECONOMIE
avec Le Monde
DATÉ MARDI

VIENT DE PARAÎTRE

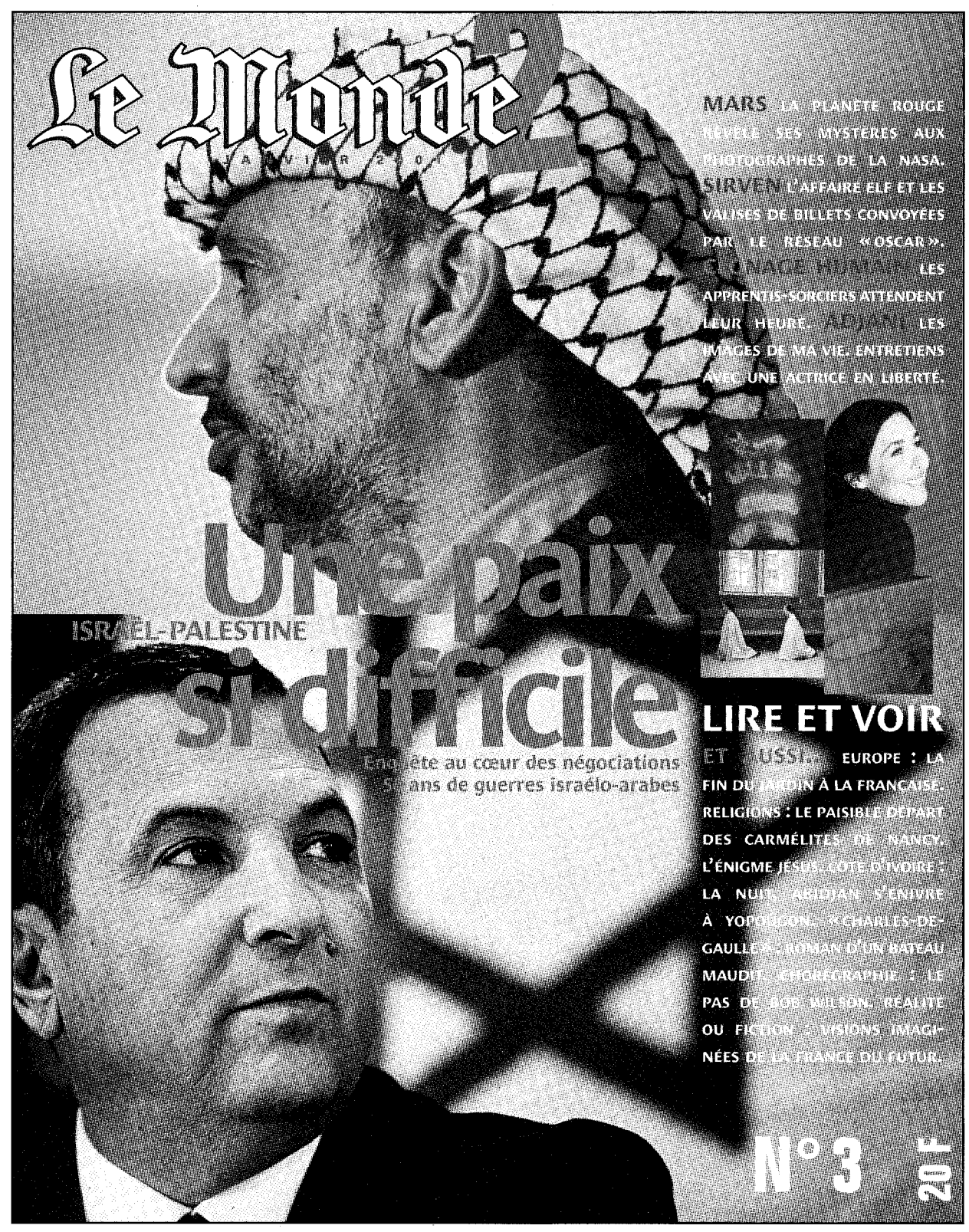

MAGAZINE MENSUEL - 20 F

Le « rat » devenu moine

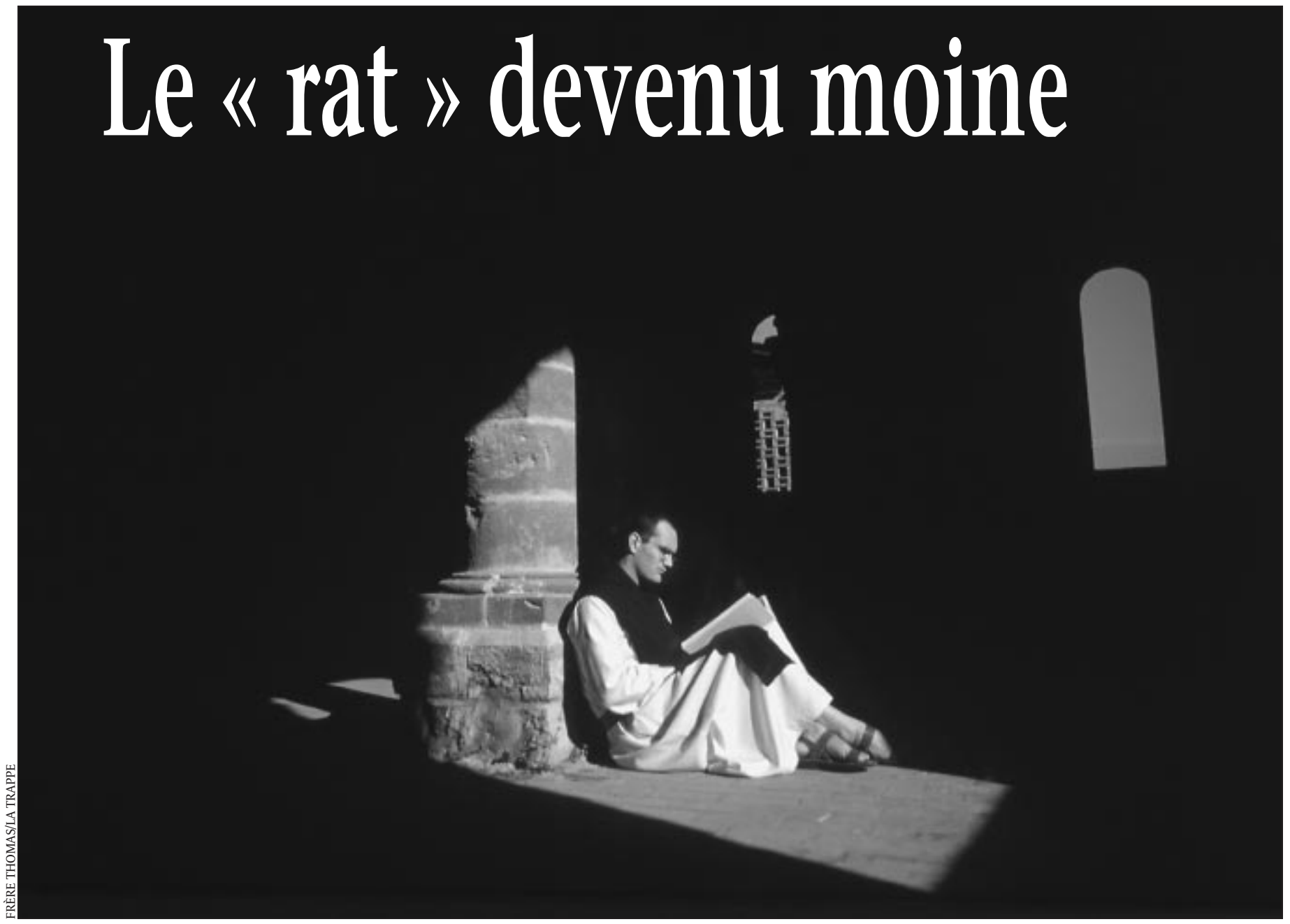

FRÈRE THOMAS/LA TRAPPE

Frère Thomas dans le plus ancien bâtiment du monastère de la Trappe : « J'ai vu cette tache de lumière et cette fenêtre ouverte sur le ciel bleu. J'ai aimé cette lumière brutale qui tombait et cette échappée vers le ciel. J'ai cherché un frère pour le photographier mais je n'ai trouvé personne. C'est mon unique autoportrait. »

Il a fait partie des « rats », autrement dit les paparazzis. Et puis il est entré à l'abbaye de la Trappe. Aujourd'hui, il forme les novices et continue de prendre des photos. Entre prières et contemplation. Itinéraire d'un photographe pas comme les autres

C'EST précieux, une vocation. Elle vous prend petit, vous enveloppe comme une révélation, ne vous quitte plus. *« C'est un vœu très profond qu'un gamin ne peut laisser paraître. »* Alors, deux vocations... A sept ans, Alexis Georgeon reçoit en cadeau un Instamatic et il a *« la certitude intérieure »* que la photographie donnera *« du sens »* à sa vie. A neuf ans, il visite l'abbaye de la Trappe (Orne) et se sent *« appelé »*. Cette attirance monastique, *« indicible »* jusqu'à l'adolescence, grandit jusqu'au jour où il pousse définitivement *« les portes du silence »*. Alexis est devenu Frère Thomas à vingt-six ans. Il en a trente-trois. Il est moine cistercien et photographe.

Les vocations ne se succèdent pas. Elles font le pas de deux dans une harmonie miraculeuse. Un fait tragique les a peut-être cristallisées. Le 1er mai 1993, le reporter Alexis Georgeon grimpe sur un toit proche de l'hôpital du Val-de-Grâce pour photographier le corps de Pierre Bérégovoy, rapatrié de Nevers, cinq heures après son suicide. Le paparazzi aurait eu, lors de cette « planque », une révélation. Quelques mois plus tard, le « repenti » entre à la Trappe et écrit à la veuve de Pierre Bérégovoy que cette mort *« a permis de redonner la vie à quelqu'un »*.

Cette histoire ne cesse de poursuivre cet immense gaillard, sec et souriant, aux gestes aussi rapides que le pas, au verbe clair et parfois cru. Il a évoqué le Val-de-Grâce un peu par hasard, un soir de 1995, devant Bernard Pivot, sur France 2. *« J'en ai parlé deux minutes et, depuis, je suis le photographe devenu moine après avoir "shooté" le corps de Bérégovoy. »* Il n'admet pas ce raccourci. Il nous reçoit à la Trappe, devant une table en bois, rompant le silence et la solitude qui dominent son quotidien. *« Pour comprendre, il faut raconter mon parcours depuis le début. »* Quelques jours après, il nous envoie un courrier électronique : *« C'est sans doute la dernière fois que j'évoque cette histoire. »*

Alexis Georgeon a grandi à Paris. Milieu aisé, jeunesse heureuse. Son père dirige des groupes de distribution. Sa mère est sculpteur. Il voyage beaucoup. Il joue au foot. Il va à la messe jusqu'à dix ans, *« comme dans toutes les bonnes familles chrétiennes »*. Une enseignante dit alors à sa mère : *« Votre fils est bien gentil mais, quand je lève la tête, il est le seul à regarder par la fenêtre. »* Frère Thomas commente : *« J'étais déjà contemplatif. »*

Le gamin a un labo noir et blanc à la maison. Il ne se souvient pas bien de ses premières photos mais voit comme s'il y était sa première retraite, à Notre-Dame-de-la-Trappe, à onze ans. C'est une abbaye de style néogothique, fondée en 1140 dans cette Normandie verdoyante et pluvieuse, entre bocage et forêt. L'intéressé casse le cliché : *« Les pierres ne comptent pas. Tout moine est appelé dans un lieu qui le dépasse. Pour moi, c'est ici et pas ailleurs. »* Il fréquentera cet « ici » une bonne centaine de fois – *« quelques heures, quelques jours, quelques semaines »* – avant d'y entrer définitivement, ce qui relativise la *« révélation »* du Val-de-Grâce.

Il étudie les métiers de l'image à la Sorbonne, et, à vingt ans, rencontre le photographe Yan Morvan, forte personnalité de l'agence Sipa. Il lui montre un reportage et pas n'importe lequel : l'abbaye de la Trappe. *« Morvan m'a massacré parce que j'avais quasiment tout pris en négatif papier et pas en diapo. Il m'a dit que si j'étais capable de tout refaire en Ekta, je devais y retourner. Je devais aussi m'acheter des Leica parce qu'on ne fait pas de la photo avec une 2 CV. »* Alexis refait son reportage, puis frappe aux portes des rédactions. *« C'est là que j'ai approché le photojournalisme. »*

Mais l'autre voix est la plus forte. Il a vingt et un ans et décide de devenir moine trappiste. Au bout de quinze jours, il abandonne. *« Je me suis retrouvé face à un mur. Quelle claque ! Il fallait d'abord que je me confronte à la réalité de l'existence. J'avais besoin de grandir. Il y a une petite voix, là-haut, qui m'a dit : "Pars vivre un peu et oublie-moi." »* Alexis Georgeon frappe à la porte de Gamma, agence prestigieuse, où il *« bosse »* comme laborantin, entre 1989 et 1994. Une bonne école. Il voit défiler les reportages et peut parler avec leurs auteurs. *« Les meilleurs sont accessibles, les autres ont peur que tu prennes leur place. »*

Petit à petit, le laborantin se mue en reporter. Il multiplie les images que l'agence vend. *« Je ne sais plus bien les histoires que j'ai construites »*, dit Frère Thomas, peu désireux de revenir sur son passé. Après son premier reportage en août 1989 sur la Trappe, quinze sujets sont recensés par Gamma, ce qui est modeste en cinq ans. Mais cent autres reportages sont cosignés Georgeon-Rossi. Xavier Rossi, de deux ans son aîné, est son collègue au labo. Tous deux rêvent de devenir photographes. Pour se motiver, ils travaillent ensemble. Une belle amitié naîtra. *« On se confiait tout,* dit Xavier Rossi, aujourd'hui photographe de Gamma. *C'est étrange, je pense quasiment tous les jours à lui. »* Frère Thomas lui fait écho : *« On s'est portés mutuellement à des moments où on touchait le fond. Je pense souvent à lui. »*

Le premier sujet du tandem Georgeon-Rossi, en décembre 1989, est « Paris fête Noël ». Ils ne sont pas attirés par l'instantané quotidien, le grand reportage ou la guerre. Ils préfèrent des reportages « magazine », insolites, des portraits de gens *« un peu branques »* qui *« vivent leur passion à fond »*. Mais surtout beaucoup de *« sujets voitures »* : une exposition Bugatti, la saga Coccinelle, le musée de James Bond au pays de Galles... *« Ça se vendait parfois très bien »*, commente Xavier Rossi.

Ce dernier se souvient d'un jeune homme impulsif, un sanguin au vocabulaire fleuri. *« Il avait une grande gueule »*, dit-il. Et pour vite lever un malentendu : *« Alexis n'était pas un total mystique. Il sortait, faisait la fête, on se bourrait la gueule. »* Frère Thomas acquiesce : *« On peut aussi gueuler à la Trappe. J'étais plutôt un solitaire, mais je menais la vie d'un jeune homme de vingt et un ans. J'étais bon vivant, j'ai envisagé de me marier. Personne ne pouvait prévoir ce que j'allais devenir. »* Frère Thomas sait qu'il doit beaucoup à Gamma, *« passage obligé »* qu'il ne renie pas. Il y a appris à n'*« être rien »*, puis un métier, et a pris conscience que sa vie était ailleurs. Il ajoute : *« J'ai été très déçu à Gamma par la médiocrité des relations humaines. C'était le règne de la double page vendue à* Match. *On ne parlait jamais de sensibilité. »*

FRÈRE THOMAS/LA TRAPPE

A la Trappe, vénération de la nouvelle croix créée par l'orfèvre Goudji.

Arrive le fameux 1er mai 1993 et *« cette foutue affaire du toit »*. Xavier Rossi, évidemment, est là. C'est même lui qui a l'idée. Frère Thomas est cette fois très précis dans son récit, comme s'il parlait d'un autre. *« Ça me faisait vraiment chier d'y aller. Quand on est arrivé devant le Val-de-Grâce, il y avait une bande de "rats"* [paparazzis] *devant les grilles. On a tenté un coup. Monter sur l'immeuble d'à côté, attendre deux heures sur un toit rendu très glissant par la pluie. Une ambulance est arrivée vers 23 h 30. Nous sommes les seuls à avoir pu photographier le brancard, en contre-plongée, le corps recouvert d'une couverture. »* Il ajoute : *« Dieu merci, la photo n'a pas été publiée. Aujourd'hui, j'en serais malade. Je rends grâce au Ciel. »*

Xavier Rossi ajoute : *« J'étais là lorsqu'il a eu sa révélation. A deux mètres près, ça tombait sur moi. »* Quand on lui cite la formule, Frère Thomas sourit et corrige : *« Je n'ai pas reçu une illumination divine. Le tonnerre de Dieu ne m'est pas tombé sur la tête. En revanche, on reçoit des signes à un moment de son existence, et celui du Val-de-Grâce en a été un de bigrement important. Ce fut un déclic, pas un déclencheur. »*

Après le Val-de-Grâce, il n'est pas tranquille. *« Je me suis dit : ça ne te ressemble pas, ce que tu viens de faire. »* Trois jours plus tard, la direction de Gamma offre le champagne parce que l'agence *« a bien travaillé »* sur la mort de Bérégovoy. *« Ça m'a fait vomir. Comment pouvait-on fêter ça ? J'étais mal. Je me suis dit que je ne pouvais acquérir ma liberté intérieure à coups de champagne et de millions de francs pris sur la tête d'une personne qui se suicide. »* Alexis Georgeon sait qu'il va basculer, mais il ne deviendra Frère Thomas que dix mois plus tard. Il réalise plusieurs reportages avec Xavier Rossi. *« Il m'a fallu du temps pour comprendre que c'était la main de Dieu qui m'était tendue sur le toit, au-dessus du vide, que je devais l'accepter, que Dieu allait désormais guider ma vie. »*

Alexis Georgeon quitte Gamma pour la Trappe en mars 1994, en disant qu'il prend une année sabbatique à New York. Peur des railleries ? *« Ça me faisait chier de devoir m'expliquer. Ma vie était en jeu, pas la leur. Je ne les pensais pas capables de comprendre. Je me suis peut-être trompé. »* Sans doute regrette-t-il de ne pas avoir dit la vérité à Xavier Rossi. *« Je respecte son choix*, réagit ce dernier. *Qu'il soit devenu moine ne m'a pas surpris. Il était si attiré par la vie monastique. Je me suis juste demandé s'il arriverait à aller jusqu'au bout. Ça fait plus de six ans maintenant. Il a trouvé sa voie. »* Xavier Rossi, un jour, a tapé à la porte de la Trappe, sans prévenir. Frère Thomas a ouvert. *« Le plus bizarre est de le retrouver inchangé. Le même visage, la voix, les gestes. Je l'ai appelé Alexis. On s'est tombé dans les bras. Je sais que je le reverrai. »*

Frère Thomas n'entre pas à la Trappe comme si de rien n'était. Il lui faut un *« sevrage »* de la photo pour que la fracture ne soit pas trop cruelle. Amoureux de l'Afrique, il part en Tanzanie, en rapporte deux reportages que Gamma vend. Durant ses deux premières années en tant que moine, la vente de ses photos anciennes lui rapporte 5 000 francs par mois, reversés à l'abbaye. Mais il aimerait qu'on lui *« foute la paix »* avec ses images du passé. *« Celles dont je suis le plus fier, je les ai réalisées ici. »*

Rester photographe n'allait pas de soi. Frère Thomas était prêt à arrêter si le père abbé, l'autorité du monastère, le lui avait demandé. Il s'est engagé à vivre pour toujours dans la communauté selon la règle de saint Benoît et a dû promettre *« stabilité, conversion de vie et obéissance jusqu'à la mort »*. Sept offices, dont le premier à 4 h 15, rythment son quotidien. Il a surtout la lourde charge, depuis deux mois, de maître des novices, à savoir l'accueil de ceux qui sont en recherche de vocation.

LES dix-huit premiers mois, il ne prend pas une photo. Et puis le père abbé, Dom Marie-Gérard Dubois, lui demande s'il veut illustrer la couverture de son livre *Le Bonheur en Dieu* (éd. Robert Laffont). *« J'ai ressorti mes boîtiers. »* Il a depuis pris des photos par milliers, sans avoir *« rien à prouver »*, essentiellement à la Trappe, un peu dans d'autres abbayes. Outre des publications dans la presse, ses images ont illustré, en mai 2000, *Moines cisterciens* (éd. Ouest-France). Et deux cent vingt de ses images accompagneront un livre, à paraître en avril 2001, consacré à la Trappe.

Frère Thomas photographie tout de la vie monastique, hormis un moine dans sa cellule. *« Dès que je sens que je dérange un frère, j'arrête. »* Deux agences de presse l'ont contacté pour diffuser des images qu'un reporter aura du mal à réaliser. Il a décliné l'offre. Mais pourquoi pas, se demande la communauté en quête de revenus (un élevage de vaches laitières jusqu'en 1987, la vente de produits alimentaires et d'objets artisanaux depuis).

Mais prendre des images n'aurait aucun sens si Frère Thomas n'y voyait un prolongement de son engagement religieux. Ce n'est pas évident, notamment pour trente-cinq frères qui voient simplement un moine devenir occasionnellement reporter. *« J'ai été appelé à vivre de façon particulière mon engagement religieux à travers la photographie. Je photographie et prie en même temps. C'est une communion qui engage aussi le sujet photographié. Sinon, les photos seront nulles. »* Un photographe lui dira un jour qu'il est photographe dans l'âme. Ça l'a marqué. *« Au sens où la photographie est inscrite au plus profond de moi-même. »*

« Je photographie et prie en même temps. C'est une communion qui engage aussi le sujet photographié. Sinon, les photos seront nulles »

Regard et lumière sont ses deux notions-clés. On les retrouve dans ses photos et son unique autoportrait. *« Dans une vie contemplative, l'œil joue beaucoup dans la mesure où on parle peu. Photographier signifie écrire avec la lumière, ce qui permet de bâtir une théologie. Si je vois un frère à telle heure, je sais que je pourrai le photographier un jour, avec cette lumière. Mes photos sont le plus beau témoignage de ce que je vis. Je peux mettre toute ma sensibilité sans être retenu par ma pudeur. L'image est à la fois instantané et imaginaire. »*

Cette part d'imaginaire a gagné les photos du Val-de-Grâce. Elles n'ont pas été diffusées, pas visibles. Elles ne sont pas répertoriées dans l'ordinateur de Gamma. Xavier Rossi dit qu'il les a détruites avec les négatifs – un acte rarissime. C'est comme si elles n'avaient jamais existé.

Michel Guerrin

De l'essentiel chauffé au rouge

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

IL Y A PLUS SYMBOLIQUE que la première d'un spectacle, c'est sa dernière. Vendredi 12 janvier se donnait aux Bouffes du Nord l'ultime représentation de *Hamlet*, monté par Peter Brook.

Il importe qu'un théâtre ne glorifie pas l'immuable, mais l'éphémère. C'est le cas du quartier de La Chapelle. Le Paname des trottoirs luisants et des canadiennes relevées est mort avec Carné- Prévert et le prolétariat. Le tiers-monde a pris la place. On le reconnaît aux peaux noires, aux mains gris ciment, aux baluchons éventrés, aux éventaires bancals, aux papiers gras que le vent colle aux grilles du métro aérien, où l'accordéon n'étire plus ses *lalalaires*.

Les Bouffes ont la patine des vestiges. Leurs dorures ont roussi sous on ne sait quel feu. La scène bée comme un trou de bombe. Lendemain de grisou. Brandon tombé dans un puits. Funérarium pour maboules. Mots en torche. On éteint, on ferme. De l'essentiel a brûlé là, chauffé au rouge, puis rien. Recueillez-vous, si vous avez l'âme à ça. Lumière d'absence, d'ampoule nue, si nue qu'elle n'allonge aucune ombre.

Pas question de décors – ces prétextes à détourner l'attention, à faire cossu. Rien qu'un carré de tapis rouge, as de carreau. Pour tout trône, pour toute tombe (*grave*, dans le texte) : quelques coussins, que les acteurs trimbalent eux-mêmes, en clodos dignes. Hamlet est noir (Adrian Lester). Claudius aussi (Jeffrey Kissoon). Convention contre convention : les personnages ne sont-ils pas de partout, plus que danois ? Les acteurs font mentir la légende de l'Africain exubérant. Ils donnent le vertige à force de précision ; des automates *made in England*. Ils ne baragouinent pas l'anglais des banquiers et des stewards ; ils parlent le shakespeare, c'est-à-dire une langue de généralités cadencées, plus philosophe que toute l'Europe pensante.

Sujet de la pièce ? L'injustice rend fou, et la folie rend lucide, jusqu'à donner des tics, de la bave aux lèvres, des rudiments de morale. Il y a bien la vieille question politique : comment succéder au pouvoir d'avant en le tuant le moins vilainement possible ? Un *« vrai débat »*, comme on dit dans les campagnes électorales. Mais ici le pouvoir n'a ni sceptre ni sujets vautrés. C'est le seul pouvoir intéressant, celui de chacun de nous sur sa propre vie.

Vers 1956, quand le Polonais Jan Kott expliquait le théâtre élisabéthain aux Occidentaux hésitant entre Achard et Brecht, Hamlet annonçait l'après-guerre froide. En 2001, le miroir tendu ne renvoie plus un Lorenzaccio balte ni un psychopathe de la vengeance. Il parle de notre affaire du moment : la vérité. Où est-elle passée, celle-là ? Dans les ressentiments ? Dans les cimetières où reposent les jocrisses ? Dans les vapeurs de l'aube ?

Brook s'attache au pur secret du théâtre : la cérémonie des apparences. Quand il salue avec la troupe, on dirait qu'il n'a plus d'yeux, un animal nocturne. On ne lui voit que des fentes roses et amusées ; petit homme précis souriant sous les lumignons, artisan de l'ineffable qui tire sa révérence, journée faite. A la prochaine !

Micheline Rozan, qui a inventé ces lieux, peut être fière. En plein tiers-monde, soit au cœur du futur, les Bouffes s'éteignent comme un sanctuaire, un âtre à bout de bûches. Le feu sacré reprendra, cela se sent : aux bravos debout, à l'enthousiasme – cette machine à miracles.

Une définition du théâtre s'est donnée là : de l'*essentiel* qui consent à sa mort, qui crame en beauté. Par essentiel, il faut entendre cette méditation paradoxale : l'Homme n'est libre en rien, mais il est responsable de tout. Son tort étincelant : avoir *lu* ! *Hamlet* ou l'histoire d'un jeune homme avec un livre à la main ! Sans doute Montaigne, le livre, ou Kafka. Après lui, viendra Fortinbras, prince high-tech, Norvégien nickel, vierge de littérature. Faire gaffe avec les gens lisses !

Dehors, les soldes affichent trois slips pour le prix de deux avocats. Les chefs politiques font assaut d'ambitions miniatures. Les amuseurs tiennent les antennes. L'enragé d'Elseneur a regagné ses hauts murs de brume. Il ne vivra plus qu'en nous. Jusqu'à la prochaine...

La scène des Bouffes a retrouvé son brun rouillé de mâchefer. Vivement que la rampe se rallume. Question de survie !

Entrée des artistes *par Jacek Wozniak*

Janis Joplin

Danone, les limites d'un modèle social

LA DIRECTION de Danone s'apprête, comme l'a révélé *Le Monde* (daté du 11 janvier), à réorganiser son pôle Biscuits, ce qui, selon nos informations (que conteste l'entreprise, *lire page 19*), se traduirait par la suppression de 1 700 emplois en France (3 000 en Europe) et la fermeture de sept usines (dix en Europe). Du coup, certains hommes politiques comme Jean Le Garrec, président (PS) de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, ou Robert Schwint, maire (DVG) de Besançon, assimilent Danone à Michelin. Dans les deux cas, l'opinion publique est choquée : ces entreprises rentables suppriment massivement des emplois au nom de la compétitivité. Sur le plan économique, le parallèle est total, mais force est de constater que toutes les grandes entreprises agissent de même.

Sur le domaine social, en revanche, les politiques de Danone et de Michelin sont diamétralement opposées. Ainsi sur les 35 heures. Michelin a annoncé ses 7 500 suppressions d'emplois en septembre 1999, tout en interprétant la loi Aubry de manière particulièrement restrictive. C'est cette attitude qui est à l'origine de l'*« amendement Michelin »* récemment adopté qui oblige les entreprises à mettre en place les 35 heures avant de présenter un plan social. Danone, au contraire, a d'ores et déjà mis en place la loi Aubry sur chacun de ses sites. M. Le Garrec l'a reconnu : cet amendement n'aura aucun effet sur Danone.

Longtemps présidé par Antoine Riboud, un patron classé à gauche et proche de François Mitterrand, Danone a jusqu'ici mis son point d'honneur à faire figure de modèle social. Alors que la plupart des entreprises hésitent à prendre des engagements à l'égard d'organisations syndicales internationales, se contentant dans le meilleur des cas de déclarations formelles, Danone a été, dès 1984, l'une des toutes premières sociétés françaises à mettre en place un comité d'entreprise européen.

Son PDG, auteur au milieu des années 80 d'un rapport baptisé « Moderniser sans exclure », se faisait fort de mener à bien ce qu'il appelait son *« double projet économique et social »*. A ce titre, la direction a signé quatre avis communs avec l'Union internationale des travailleurs de l'agroalimentaire (UITA), une organisation qui regroupe plus de 320 syndicats à travers le monde, dont la CFDT et FO. Ces accords portent sur l'égalité professionnelle, l'exercice du droit syndical, la formation qualifiante et l'information économique et sociale à laquelle ont droit les représentants du personnel.

Succédant à son père en mai 1996, Franck Riboud a poursuivi cette stratégie sociale. Par conviction, peut-être, mais surtout par intérêt. Multipliant les rachats d'entreprises sur tous les continents, Danone se trouve souvent en concurrence avec des géants comme Coca-Cola ou Nestlé, dont la notoriété est largement supérieure à la sienne. Ses bonnes relations avec l'UITA constituent un argument qu'il ne manque pas de mettre en avant face à ses interlocuteurs.

Poursuivant cette logique, Danone a signé avec l'UITA, en mai 1997, un accord original. Celui-ci définit des principes que le groupe s'engage à respecter *« en cas de modification d'activité affectant l'emploi ou les conditions de travail »*. Aucun groupe ne s'est engagé aussi loin. On y lit qu'en cas de restructuration, la direction doit *« envisager avant toute autre mesure les possibilités de reclassement dans le groupe des travailleurs affectés par cette décision »*. Et non seulement les syndicats doivent pouvoir *« présenter des propositions qui soient une alternative au plan de la direction »*, mais celle-ci *« devra prendre position sur ces propositions dans un délai raisonnable et argumenter sa décision dans le cadre des instances compétentes »*.

CONFORTABLES DIVIDENDES

Cette politique sociale est devenue un axe fort de la communication du groupe. C'est ainsi que, depuis 1998, le groupe publie un rapport annuel sur sa responsabilité sociale. *« Le groupe Danone a l'objectif d'être un leader mondial sur ses marchés. Il doit être exemplaire dans tous les domaines »*, écrivait Franck Riboud dans le rapport 1998.

Dans la tourmente qui agite actuellement le groupe agroalimentaire, ces initiatives prennent toute leur valeur. Dès mercredi 17 janvier, Danone a convoqué dans les locaux genevois du Bureau international du travail (BIT) son comité de groupe européen pour l'informer de ses projets de réorganisation. Le lendemain, ce sera au tour des comités centraux d'entreprise des biscuits LU en France, en Italie et en Belgique d'être réunis.

Face à la tempête médiatique et politique que ses projets ont provoquée, il est d'ores et déjà acquis que Danone consacrera des sommes importantes à la reconversion des personnes et des sites. Mais, pour les syndicalistes, les réunions des prochains jours doivent être l'occasion de mettre en application les beaux principes énoncés dans les accords. D'ores et déjà, ils estiment que le groupe a trahi leur confiance en leur affirmant qu'aucune décision n'était prise, alors que les informations parues dans la presse indiquent le contraire.

Jusqu'à présent, Danone a su à la fois offrir à ses actionnaires de confortables dividendes tout en menant une politique sociale innovante. Mais ses projets de restructuration mettent à mal celle-ci. Non pas tant parce que le groupe ferme des usines que parce qu'il semble avoir eu l'intention de cacher ses projets jusqu'au dernier moment, en tout cas après les élections municipales – intention que nie Danone. Qu'une politique sociale constitue aussi un outil de communication n'a rien de condamnable en soi. Prétendre qu'il puisse en être autrement relève de la naïveté. Mais s'il s'avère chez Danone lorsque des difficultés se présentent que la politique sociale n'est plus qu'une stratégie de communication, cela ne peut être que du pire effet.

La crise actuelle que traverse Danone va donc être l'occasion de vérifier si, au XXIe siècle, la vision humaniste du *« double projet économique et social »* a encore ou non un sens.

Frédéric Lemaître

PRÉCISION

PROCHE-ORIENT

Les cartes présentant les colonies existantes et les projets autour de Jérusalem-Est (*Le Monde* daté 14-15 janvier) sont celles établies par les Palestiniens.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **202 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0-803-022-021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http: // www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

L'hiver iranien

DEPUIS quelques années déjà, le curieux régime au pouvoir à Téhéran, subtil mélange de gouvernants élus et de mollahs autocrates, laissait place à un vrai débat public. Il y avait, dans la République islamique d'Iran, une presse de plus en plus libre, des revues de haut niveau, des éditeurs courageux, des campus universitaires où la parole s'émancipait. L'Iran faisait exception dans la région. Les élections y étaient ouvertes. Et une majorité d'Iraniens a élu à la présidence du pays, en 1997, un homme sincèrement réformateur, soucieux de rétablir l'Etat de droit après la convulsion révolutionnaire des années 1980 et la grande guerre contre l'Irak. Le choix de Mohammad Khatami a été confirmé en février dernier par les électeurs qui ont envoyé une majorité réformatrice au Majlis, le Parlement.

On pouvait espérer que ce grand pays – 60 millions d'habitants, riche de son sous-sol, fort de son histoire – était en voie de décrispation. Suffisamment sûr de lui pour s'ouvrir à l'étranger et se libérer d'une « mollarchie » qui pèse chaque jour davantage sur une population dont plus de la moitié est née après la révolution khomeiniste. Tous ceux qui ont fait le voyage de Téhéran savent qu'on n'y est ni en Afghanistan ni en Arabie saoudite : des femmes au Parlement, nombreuses ; des femmes qui dominent la fonction publique ; une société civile jeune, talentueuse, entreprenante.

Las, comme on est en Perse, et que rien non plus ne saurait y être simple, le pouvoir iranien est partagé. Au président élu et à ses députés font face, inamovibles, cooptés, autant de dirigeants religieux conservateurs. Derrière le « guide » de la révolution, l'ayatollah Ali Khamenei, ils tiennent le pouvoir judiciaire, contrôlent le législatif, l'armée des Gardiens de la révolution, et une partie des services secrets.

En obtenant la condamnation cette semaine à de très lourdes peines de prison de onze intellectuels réformateurs, parmi les plus en vue du pays, ils viennent de marquer un point décisif dans la bataille qu'ils mènent contre les réformateurs. Ce furent des procès truqués, pour crime de libre pensée. Le coup porté au camp réformateur n'en est que plus dur. Il marque une série ininterrompue de « victoires » remportées par les ultras du régime. Il pourrait dissuader le président Khatami de briguer un deuxième mandat dans six mois.

L'Union européenne devait examiner cette semaine à Bruxelles sa position à l'égard de l'Iran. Depuis plusieurs années, l'Europe poursuit, avec raison, une politique de rapprochement avec ce pays. Elle dénonce les sanctions mises en place par les Etats-Unis, essentiellement pour des considérations de politique intérieure américaine. Pour autant, l'Union ne doit pas rester indifférente à ce qui vient de se passer à Téhéran. Elle doit marquer le coup, haut et fort, si elle veut, dans le même temps, maintenir son attitude d'ouverture à l'Iran.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses) ;*
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux) ;*
Michel Kajman *(Débats) ;* Eric Fottorino *(Enquêtes) ;*
Éric Le Boucher *(International) ;* Patrick Jarreau *(France) ;* Anne Chemin *(Société) ;* Claire Blandin *(Entreprises) ;*
Jacques Buob *(Aujourd'hui) ;* Josyane Savigneau *(Culture) ;* Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La mort de Maxence Van der Meersch

QUAND UN ÉCRIVAIN meurt, hors des éloges de circonstance, on peut se demander : *« Est-il mort trop tôt ? »* ou *« N'avait-il plus rien à dire ? »*. Maxence Van der Meersch avait certainement encore à dire. Des écrivains arrivés au sommet des honneurs meurent ; on les regrette ; on dit que les lettres viennent de faire une perte considérable ; en réalité l'œuvre était depuis longtemps finie. On ne peut juger un écrivain mort qu'à la mesure de ce qu'on ne recevra plus de lui.

Né à Roubaix en 1907, Maxence Van der Meersch était un homme du Nord. Il n'avait eu qu'à regarder autour de lui pour écrire son œuvre ; on y trouve des contrebandiers, des pauvres surtout, qui possèdent la vertu suprême des pauvres : l'inconscient sacrifice de soi, et leurs tares : la médisance et la mesquinerie. Il n'avait eu aussi qu'à regarder en lui ; grand malade, il s'était révolté contre le commerce qui vit des malades. *Corps et âmes*, le livre que cette révolte lui a fait écrire, a fait scandale ; ceux qui avaient voulu s'y reconnaître ont même gagné devant les juges leur procès. La colère, quand elle est juste, peut user des mots qui offusquent. Maxence Van der Meersch avait eu tort d'être vrai avec violence.

Ses origines littéraires, si on devait les définir, venaient plus des petits maîtres du naturalisme que de Zola. Il est parent aussi des naturalistes belges oubliés aujourd'hui : Lemonnier, Eckloud. Il avait trouvé le sens de sa vie intérieure dans le catholicisme, et son œuvre en avait été infléchie. Mais il était un peintre exact, et dès qu'il regardait ces gens du Nord auquel il appartenait, il était exact, sobre, attendri en secret.

(17 janvier 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Mitterrand, Courroye et Lynch

par Jean-Pierre Mignard

DEUX images successives ont marqué le dernier épisode du bras de fer engagé entre les juges et les puissants : un homme livré aux hauts murs de sa prison sans la seule protection possible des murailles de l'anonymat, dont le nom illustre est mêlé à des transactions douteuses : Jean-Christophe Mitterrand. Un autre homme, d'apparence impavide, se défendant des mêmes journalistes à caméras chercheuses, *« qui sent la haine »* et à *« l'hostilité poisseuse »*, selon l'avis du premier : Philippe Courroye. Si l'on rappelle que le premier est le fils du dernier président de la République et le second premier juge d'instruction ayant rang de conseiller à la cour, on comprend qu'une nouvelle étape vient d'être franchie dans le conflit exaspéré qui ponctue l'interminable feuilleton, écrit par Lynch, de ces mains qui n'arrivent pas à devenir propres. La seule éclaircie de ce sombre paysage reste l'indépendance effective de la magistrature, bref, la promesse Jospin et l'héritage Guigou.

L'affaire est grave, car elle révèle une fois de plus l'impasse dans laquelle se trouve la justice pour résoudre par ses seuls moyens l'énigme qui lui est posée. Ici, la prison n'était pas utile, dès le premier jour, puisqu'une caution aurait suffi. L'épreuve pouvait être évitée à Jean-Christophe Mitterrand. Que les juges y pensent. Le service public dont ils sont chargés ne gagne rien à infliger des contraintes supplémentaires à des personnes qui, même soupçonnées de faits délictueux, doivent disposer, à chaque fois que cela est possible, du premier droit à se défendre qui consiste à rester libres.

La colère ne saurait pas plus excuser la désignation d'un juge à la vindicte. Le juge Courroye n'est d'abord pas le seul responsable de la décision décriée. Au moins six autres magistrats, du siège ou du parquet, à des titres divers, l'ont préparée ou aménagée. Si reproche il y a, il est à adresser à l'institution judiciaire, à la loi ou son application.

Cette virulence *ad hominem* constitue non seulement une erreur d'appréciation, mais son usage lui-même est étranger au code des démocraties. Si ses auteurs ne cherchent, à l'évidence, pas leur inspiration dans le climat d'avant-guerre, qu'ils y regardent de près, le vocable utilisé relève des mêmes avatars sémantiques. Prenons garde, car de glissements en dérapages, les trêves deviendront chaque fois plus difficiles à conclure et leurs effets chaque fois plus brefs.

J'entends enfin bien peu de sollicitude dans tout ce bruit pour les milliers de personnes, souvent jeunes et désargentées, muettes comme leurs victimes, qui comparaissent en procédure correctionnelle immédiate et dont le sort, apparemment, préoccupe peu. Alors, justice insensible ou critique de classe de la justice ? Si l'on répond les deux, la vérité ne doit plus être très loin.

Il y a surtout que la justice, en tant qu'institution de la République, n'a pas vocation à répondre à l'ampleur de la mutation opérée par le véritable changement de société qui, commencé il y a vingt ans, continue de produire ses effets souvent immaîtrisés. L'argent est au cœur de tout. La libido financière domine l'économie. Elle a pour elle la vigueur, le culot et la puissance, l'amnésie de l'histoire, l'oubli de la prudence sociale du capitalisme industriel qui avait parfait la reconstruction économique française, ainsi mise à l'abri des chocs révolutionnaires. En d'autres termes, l'irresponsabilité. Elle croit que tout s'achète et elle fait de l'argent une valeur, alors qu'au mieux celui-ci ne fait qu'en avoir.

Dans ces mêmes temps de fortunes apparemment faciles, affranchies de la tyrannie obsolète des lois, les services publics sont vilipendés, décriés par ceux qui précisément ne les utilisent que peu ou ont pour ambition, et les moyens, de ne plus les utiliser du tout. La crédibilité de l'Etat en est affectée et le civisme s'y abîme, les esprits s'égarent et les meilleurs s'y perdent.

La France ne dispose que des ressorts fatigués de la morale chrétienne, de l'engagement socialiste ou de la vertu gaullienne pour se prémunir de cette invasion des sphères privées et publiques par ce tempérament lucratif rongé par la peur névrotique du manque, vecteur mortifère de désespoir face à tout projet commun quand il n'est pas à péage. Elle apparaît désarmée et la violence des conflits judiciaires n'est que le reflet, le symptôme, de ce qui se joue ailleurs mais que le théâtre politique a choisi de taire ou de chuchoter. Son silence ne pourra d'ailleurs plus guère durer longtemps. Voilà pourquoi la justice s'éreinte, tel Sisyphe, à trouver une réponse dont elle ne sera pourtant jamais la destinataire. Qu'on ne s'y trompe pas, la croissance retrouvée n'efface pas une crise morale. Elle donne, au contraire, corps à son expression. Lisez la presse de 1967 !

> La justice n'a pas vocation à répondre à l'ampleur de la mutation. L'argent est au cœur de tout

Si le peuple est le vrai et seul destinataire de la question posée, la réponse lui appartient. Ni confinés dans le cadre national ni dispersés ébaudis dans la mondialisation, les Français, les intellectuels, quand ils seront libérés de la contemplation narcissique d'eux-mêmes, les créateurs, les juges, les Eglises (eh oui !), les syndicats et associations et, bien sûr, les partis politiques, toute la communauté citoyenne vivante, ont à travailler à l'élaboration de ce que Pierre Rosanvallon nomme les nouvelles voies de la souveraineté du peuple. Car c'est lui qui est chassé de chez lui. Il devient indispensable, et même très urgent, d'offrir une nouvelle hospitalité au bien commun. Il y a péril.

Jean-Pierre Mignard *est avocat au barreau de Paris et directeur de la revue « Témoin ».*

Europe : une ambition qui s'érode sans cesse

IL est de bon ton ces temps-ci en Europe – et chez quelques initiés outre-Atlantique – d'imputer le piteux résultat de Nice à la présidence française, et plus fondamentalement à la difficulté de la France à adapter sa diplomatie à la nouvelle donne européenne et internationale issue de la fin de la guerre froide.

Que les dirigeants français aient encore à faire dans ce domaine (comme dans la réforme du pays, du reste) est évident ; que la présidence française du second semestre 2000 ait commis des erreurs et des maladresses est tout aussi indéniable, puisque c'est le sentiment général sur le continent. Pour autant, réduire le quasi-fiasco de Nice à un problème français, fût-il structurel, constituerait un grave contresens sur l'état de l'Union européenne à l'aube du XXIe siècle.

Il ne s'agit pas ici de défendre la position française contre des attaques qu'on pourra néanmoins juger par endroits excessives ou opportunistes. En dépit des efforts déployés par nos diplomates, les compromis institutionnels de Nice méritent effectivement une critique sans concessions, dans la ligne de celle formulée par Jean-Louis Bourlanges dans ces colonnes (*Le Monde* du 13 décembre 2000). Mais, mise en perspective historique, cette critique elle-même paraît désormais insuffisante.

Censé produire une réforme des institutions attendue depuis Maastricht, le traité d'Amsterdam ne pesait déjà pas bien lourd et l'on pouvait légitimement s'interroger sur l'opportunité de le ratifier. La question se pose d'autant plus pour le futur traité que la résolution des substantiels « reliquats » d'Amsterdam a été une fois de plus différée, ou, pire, sacrifiée comme en 1996 à la nécessité d'un accord à tout prix. La présidence française n'a à cet égard pas tenu sa double promesse de préférer un report d'échéance à un mauvais arrangement et de continuer à faire d'une réforme sérieuse des institutions un préalable à tout nouvel élargissement.

> Aux engrenages vertueux de naguère, facteurs d'intégration, s'est substitué l'enchaînement défensif des renoncements, tout compromis, aussi néfaste soit-il, étant désormais jugé préférable à l'aveu que le roi est nu

Craignant de mêler leurs voix à celles des adversaires de l'Europe, les militants de la construction communautaire s'accommodent, de traité en traité, d'une érosion continue de l'ambition européenne. Le moment est toutefois venu de se demander si c'est là le meilleur service à rendre à l'Europe. Sibyllines pour le commun des mortels, et de plus en plus décalées par rapport à la realpolitik européenne, les litanies sur le *« couple franco-allemand »*, les *« coopérations renforcées »*, l'*« avant-garde »*, la future Constitution européenne et autres constructions à mi-chemin du Meccano et de l'utopie ont fini par perdre beaucoup de leur crédibilité et de leur capacité de mobilisation. Qui peut sérieusement croire, après Nice, que les Quinze seraient prêts à confier à une assemblée de sages le soin de leur proposer une Constitution ?

On nous objectera que l'Europe en a vu d'autres, qu'elle est une œuvre de longue haleine qui se construit à petits pas. Mais le bilan des années 1990 ne correspond malheureusement plus à ce diagnostic rassurant : hormis l'euro et la défense (mais le premier a été conçu et ratifié au tournant de la décennie 90 et la seconde évolue largement hors traité), l'Europe a non seulement stagné, mais elle a amorcé quelques pas significatifs vers ce qui ressemble de plus en plus à une lente déconstruction.

La thèse selon laquelle Nice marquerait simplement la fin de l'hégémonie intellectuelle française en Europe paraît exagérément optimiste. Elle ramène en effet le blocage persistant de la volonté européenne à un problème de désadéquation entre l'évolution de l'Union et la vision française, du reste mythique, d'une *« Europe puissance »* ordonnée selon des canons cartésiens et jacobins. Outre que la perte d'influence française est déjà à l'œuvre depuis longtemps, l'étalon de référence de l'état des affaires européennes ne saurait être une vision française qui s'est souvent trouvée en décalage par rapport à la réalité européenne (longtemps pour le meilleur), mais bien le projet communautaire lui-même.

Or la question que pose crûment le mélodrame de Nice, mais qui se trouvait latente dès avant l'élargissement de 1995, est celle du maintien d'un *affectio societatis* suffisant entre les Quinze pour continuer à avancer ensemble vers l'approfondissement de l'entreprise communautaire programmé à Maastricht.

C'est en effet moins la perspective de l'élargissement à l'Est que l'absence croissante d'ambition véritablement commune à quinze qui sous-tend la paralysie actuelle et constitue la trame d'une décennie commencée avec le *« non »* danois et l'acceptation d'une Europe à la carte pour s'achever, via

AU COURRIER DU « MONDE »

[TITRE]Politique de santé

En tant que dentiste, je souhaitais vous faire part d'un problème à mes yeux d'actualité. Nous attendons depuis six mois la parution de décrets d'application de deux actes et des remboursements s'y rattachant. Il y a en particulier les sealants : il s'agit d'un acte de prévention qui empêche l'apparition de carie sur les dents des jeunes enfants. Cet acte est à ce jour à la charge des parents (500 F pour 4 molaires). La Sécurité sociale a accepté le remboursement mais le ministère n'en permet toujours pas la mise en place. Cet accord a été donné en même temps que la décision de baisser certains actes médicaux. Ces baisses ont été effectives dès le 3 août 2000, alors que l'amélioration des remboursements ne l'est toujours pas six mois plus tard !

Si Mme Guigou ne prenait pas les décrets d'application pour ces actes avant sa rencontre avec les syndicats des professions de santé, le 25 janvier, nous serions en droit de faire état du peu de valeur à porter aux promesses éventuelles du nouveau ministre de la santé.

Docteur Pierre Schmidt
Calais

[TITRE]La résistance des vaches

Je trouve dommageable la manière dont sont abattus les troupeaux lorsqu'on y trouve un animal atteint de vache folle. Il serait mieux, qu'avant abattage, tous les bovins soient testés. Cela aurait l'avantage de savoir combien d'animaux sont malades, mais aussi de connaître combien d'animaux sont résistants à la maladie, si l'on suppose que l'alimentation fût commune à tous ceux-là. J'ai du mal à imaginer que personne n'ait eu une telle réflexion à ce jour.

Docteur Alain Boudou
Lorient (Morbihan)

par Laurent Cohen-Tanugi

Ioannina et Amsterdam, dans le pire marchandage interétatique, culminant dans un bras de fer public franco-allemand sans précédent.

Aux engrenages vertueux de naguère, facteurs d'intégration, s'est substitué l'enchaînement défensif des renoncements, tout compromis, aussi néfaste soit-il, étant désormais jugé préférable à l'aveu que le roi est nu. Entrée en matière désastreuse pour la kyrielle de pays candidats qui n'auront jamais connu l'esprit communautaire...

Comment en est-on arrivé là ? Si l'histoire de la déconstruction de l'Europe communautaire reste à écrire, on peut d'ores et déjà en esquisser à grands traits les principaux moteurs. Le bouleversement des bases géopolitiques de l'entreprise communautaire produit par la chute du mur de Berlin, la libération de l'Europe centrale et orientale et l'effondrement de l'Union soviétique a constitué un tournant décisif. L'Europe communautaire y avait survécu de justesse grâce à Maastricht, mais le traité sur l'Union européenne comportait ses propres ferments de dilution et de division. Les dérogations britanniques et danoises à l'Europe monétaire et politique ont notamment officialisé le conflit entre deux visions de l'Europe, tandis que le camp minimaliste se trouvait vite renforcé par la montée généralisée des nationalismes et par un élargissement à quinze aux effets dilutifs manifestement sous-estimés.

Dans ces conditions, seule une volonté politique forte d'approfondissement du projet politique européen, impulsée par le couple franco-allemand et les autres Etats fondateurs, était susceptible de contrecarrer ces forces centrifuges. Mais à Maastricht avec le débat sur l'architecture institutionnelle de l'Union, puis de nouveau en 1994, lors de la publication du document Lamers-Schäuble sur l'Europe fédérale, la France a ignoré les offres allemandes en ce sens, alors même qu'il était évident que l'Allemagne réunifiée aurait bientôt d'autres priorités. Telle est la vraie responsabilité française dans le marasme actuel, d'autant plus importante que Paris n'était manifestement pas en mesure d'influer sur la stratégie dominante, mais éminemment discutable, de réunification du continent.

En effet, alors que l'Ostpolitik européenne aurait dû viser à favoriser le plus rapidement possible l'intégration de l'Europe centrale et orientale aux systèmes de sécurité, d'économie de marché et d'Etat de droit de l'Union et de l'Alliance atlantique, selon des modalités institutionnelles *ad hoc* préservant notamment le cheminement propre de l'Union, la fuite en avant du *« tout élargissement »* commencée à Lisbonne dès juin 1992 a produit le résultat exactement inverse : une intégration de l'Est différée par des critères d'adhésion très exigeants et souvent inadaptés aux besoins de ces pays, et néanmoins une perspective inéluctable de déstructuration d'une UE devenue littéralement « sans frontières » tout en se révélant incapable de se renforcer.

Si l'on ajoute à ce tableau l'affaiblissement de la Commission au profit de l'intergouvernemental depuis Maastricht et le remplacement des grands leaders historiques par une génération de gestionnaires d'une Union de plus en plus à l'étroit entre les Etats et la mondialisation, on comprendra sans mal que l'Europe à trente, avec ou sans Nice, ressemblera plus à la Société des nations qu'à la Communauté de jadis. N'est-ce pas presque déjà le cas aujourd'hui ?

Si cette analyse recèle quelque fondement, y compris hors de nos cartésiennes contrées, il est une seule question qui vaille : le projet communautaire défini par les traités de Rome et de Maastricht reste-t-il désirable et réaliste pour l'Europe du XXIe siècle ? Si la réponse est affirmative, il est urgent de repenser l'Europe comme elle va avec les Etats membres qui partagent cette analyse, et que ceux-ci fassent de cet aggiornamento leur priorité commune. Dans le cas contraire, autant enterrer dignement le projet de Jean Monnet et de Robert Schuman, et passer à autre chose.

***Laurent Cohen-Tanugi** est avocat et essayiste.*

lklkldf lkklk

Suite de la première page

Les pays qui souhaitaient participer à l'Union monétaire ont dû satisfaire à des critères d'éligibilité stricts, l'objectif étant de s'assurer qu'ils poursuivaient la même orientation en matière de politique économique et menaient des politiques cohérentes les uns avec les autres. Le pacte de stabilité et de croissance européen garantit la poursuite d'une saine gestion des finances publiques. La stabilité dans la croissance est plus que jamais en passe de devenir une caractéristique importante de l'Europe.

Les pays participant à l'euro ont transféré leurs compétences en matière de politique monétaire à la Banque centrale européenne, indépendante, dont la principale mission est de maintenir la stabilité des prix. Elle s'est pleinement acquittée de cette tâche, qui – faut-il le rappeler ? – est un préalable à une croissance durable. En Europe, la hausse de l'indice des prix est modérée et l'inflation ne constitue plus un problème pour la politique économique dans la mesure où l'inflation sous-jacente reste contenue, malgré le choc pétrolier survenu à l'automne 2000. La poursuite d'une politique budgétaire saine dans tous les Etats participant à l'euro a contribué à aboutir à ce résultat hautement positif. Dans la zone euro, l'assainissement des finances publiques occupe désormais une place qu'il n'avait jamais eue dans l'histoire économique, ce qui a concouru, pour une part essentielle, à la reprise économique en Europe.

L'euro a également favorisé la coordination des politiques économiques et la poursuite des réformes. Les douze ministres des finances de la zone euro se réunissent régulièrement au sein de l'Eurogroupe pour échanger leurs points de vue sur les perspectives de croissance et les orientations budgétaires dans la zone euro, et comparer les réformes mises en œuvre au sein de leurs pays respectifs. Le président de la BCE participe à ces débats, permettant ainsi un dialogue fructueux et un dosage efficace des politiques monétaire et budgétaire au niveau de la zone euro.

Au sein de cette dernière et de l'UE, la situation économique n'a jamais été aussi bonne. Une croissance durable, tirée par une forte demande intérieure et par un accroissement soutenu des exportations, a permis une augmentation appréciable de l'emploi, et par là même une nette décrue du chômage. Pour la seule zone euro, plus de six millions d'emplois ont été créés depuis 1998. Les perspectives restent favorables. Le développement des technologies de l'information et de la communication va entraîner une amélioration supplémentaire des perspectives, tandis que les réformes engagées contribueront au fonctionnement de l'économie. Des décisions importantes ont été prises en ce sens au Conseil européen de Lisbonne, qui a approuvé une série de mesures dans les domaines de l'emploi, de l'innovation et de la réforme économique. L'adoption par le Conseil européen de Nice d'un Agenda social visant à encourager la création d'emplois et la cohésion sociale a constitué une nouvelle étape dans cette voie. Les gouvernements européens ont entrepris une action résolue en vue d'encourager la mise en œuvre de nouvelles réformes économiques. Il est donc réaliste de prévoir, globalement, un taux de croissance moyen de 3 % pour les prochaines années, l'objectif étant d'atteindre le plein-emploi en Europe.

L'introduction de l'euro a aussi stimulé l'activité économique. L'adoption d'un régime de change fixe au sein de la zone euro a créé des conditions propices à l'investissement. En l'absence de risques de change, il est également plus facile de nouer des relations commerciales à long terme. La suppression des commissions de change et des frais liés à la couverture du risque de change a également permis aux petites et moyennes entreprises de tirer profit des avantages du grand marché unique et de développer leurs activités dans d'autres pays de la zone euro. Dans le même temps, la concurrence s'est intensifiée en Europe.

Le 1er janvier 2002, les citoyens de la zone euro disposeront tous des mêmes pièces et des mêmes billets. Ils pourront alors utiliser la même monnaie dans tous les pays participant à l'euro, ce qui améliorera encore la transparence des marchés. Les prix pourront être plus facilement comparés. La concurrence connaîtra un nouvel élan, avec les avantages supplémentaires que cela apportera. Il est notamment probable que cela aura un effet modérateur sur les prix.

Par ailleurs, les marchés nationaux des capitaux de la zone euro se sont de fait fondus en un seul marché européen. Ce phénomène a intensifié la concurrence et a permis l'apparition de produits entièrement nouveaux ainsi que la création de nouveaux débouchés pour les investisseurs étrangers. De plus, l'accroissement sensible de la taille du marché des capitaux permet désormais des transactions qui auraient été impossibles il y a quelques années encore en raison de l'étroitesse des marchés nationaux. Le marché européen des capitaux présente des avantages à la fois pour les investisseurs et pour les emprunteurs de capitaux. En outre, par ses dimensions, il a acquis une plus grande stabilité, que même des transactions d'un volume important ne peuvent perturber. La monnaie unique a permis l'émergence d'un marché obligataire très actif de 2 200 milliards d'euros. Concernant les émissions obligataires, le marché des obligations en euros est comparable au marché des obligations libellées en dollars. Le marché des obligations en euros est un marché de premier rang qui compte parmi les plus diversifiés et les plus internationalisés. S'agissant des services financiers, le récent rapport Lamfalussy prépare la voie pour la création d'un marché sans frontières qui accroîtra les débouchés pour les investisseurs internationaux.

Dans de nombreux pays, l'introduction de l'euro a servi de catalyseur pour les réformes, suscitant ou accélérant des changements d'orientation de la politique budgétaire et des réformes de la fiscalité. En Allemagne et en France, par exemple, des réformes fiscales ambitieuses destinées à améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi et des marchés de capitaux et à favoriser la croissance économique sont entrées en vigueur au début de l'année. L'euro a tout simplement rendu ces réformes nécessaires et restera le garant des réformes qui s'imposent à l'Europe en réponse aux nouveaux défis.

L'un de ces défis majeurs est l'intégration dans l'UE des pays candidats d'Europe centrale et orientale. Si l'Union réussit son élargissement à l'Est, le rideau de fer qui a si longtemps divisé l'Europe appartiendra définitivement au passé. Non seulement l'élargissement de l'Union aura pour conséquence d'agrandir le marché intérieur, mais il permettra aussi d'ancrer

> Avec l'introduction, le 1er janvier 2002, des billets et des pièces libellés en euros dans la zone euro, l'Europe entrera dans une nouvelle ère. On peut d'ores et déjà prévoir que celle-ci sera marquée par la stabilité politique et la prospérité économique

définitivement la démocratie en Europe de l'Est. Les marchés des pays candidats, caractérisés par une croissance rapide, tireront profit des avantages du marché intérieur. Les économies plus mûres des pays de l'UE sont en mesure de fournir les biens dont ont besoin les économies en transition. L'élargissement à l'Est sera donc bénéfique pour toutes les parties intéressées. L'entrée dans l'UE n'entraînera pas automatiquement l'introduction de l'euro dans les nouveaux Etats membres. Les critères stricts d'adhésion auxquels ont été soumis les pays d'ores et déjà membres de la zone euro s'appliqueront également aux nouveaux adhérents. C'est là une des conditions préalables devant garantir la stabilité à long terme de l'euro.

A ce jour, l'euro a parfaitement joué son rôle. Seule l'évolution de son cours par rapport au dollar a déçu les attentes, quoique l'évolution de ces dernières semaines ait été tout à fait positive. Les marchés semblent enfin tenir compte des bonnes données économiques fondamentales de la zone euro. La révision à la baisse des prévisions de croissance de l'économie américaine a accéléré cette prise de conscience. En Europe, on espère pour 2001 une croissance de plus de 3 %. L'écart de croissance par rapport aux Etats-Unis devrait pouvoir être comblé avant la fin de cette année. Ces perspectives favorables ont déjà eu un impact sur les mouvements internationaux de capitaux. Les transferts nets de capitaux hors de la zone euro diminuent de manière continue depuis l'automne dernier. Le marché unique et l'euro permettent progressivement à la zone euro d'attirer les investissements directs étrangers. De ce fait, l'euro possède toujours un potentiel d'appréciation qui finira par se réaliser pleinement.

Avec l'introduction, le 1er janvier 2002, des billets et des pièces libellés en euros dans la zone euro, l'Europe entrera dans une nouvelle ère. On peut d'ores et déjà prévoir que celle-ci sera marquée par la stabilité politique et par la prospérité économique.

Les fondations économiques d'un euro fort et stable et au service de la croissance sont désormais en place. Nous sommes plus que jamais persuadés que l'Europe gagnera son pari sur l'avenir.

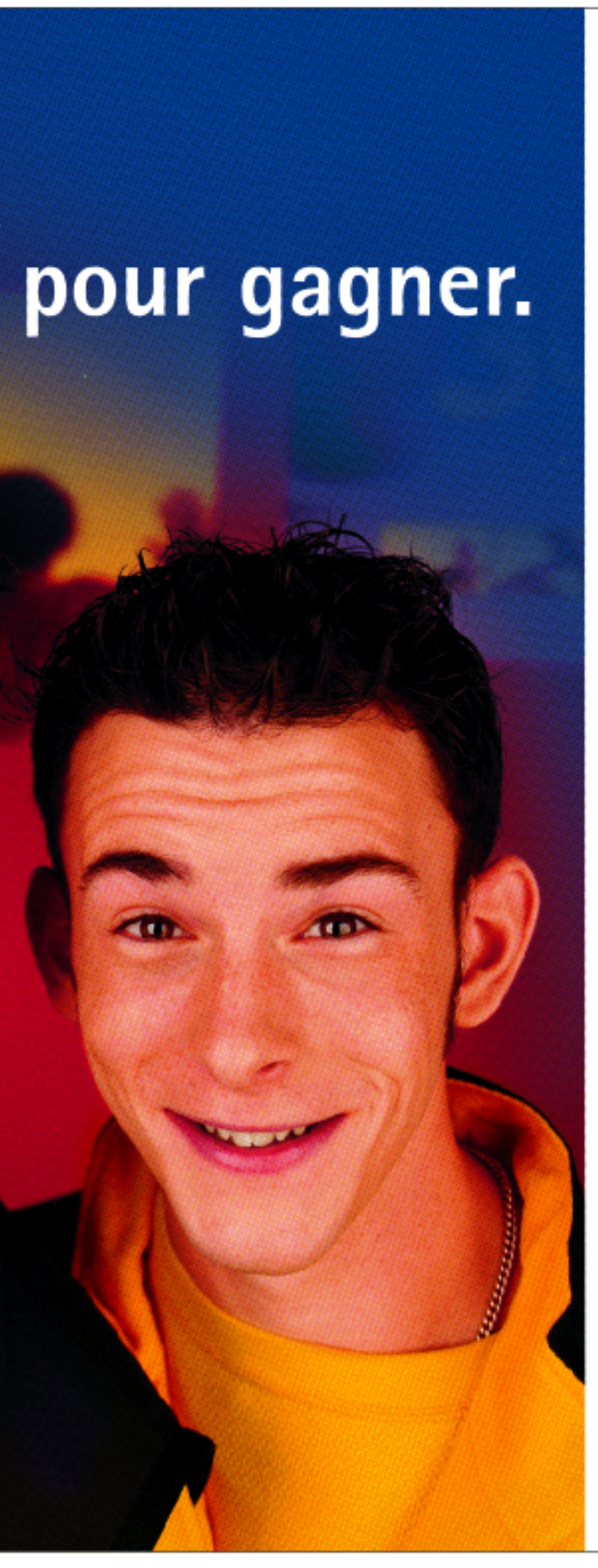

Réinventons les règles

Avec le premier réseau UMTS compatible 3GPP et capable d'évoluer vers le "tout IP", Nokia vous propose les meilleures solutions pour obtenir un excellent retour sur investissement.

Parce que ces solutions optimisent le nombre de sites dont vous avez besoin, Nokia va vous permettre de réduire vos investissements de 30 % et économiser jusqu'à 50 % des coûts de construction de votre réseau radio.

Ce n'est pas tout ! Les solutions Nokia comprennent tous les maillons nécessaires au développement de l'UMTS: des terminaux aux plates-formes de services, en passant par la planification radio, le déploiement, la gestion des réseaux et l'intégration de systèmes. Autre atout: la technologie de Nokia supporte le protocole IP version 6... De quoi garantir une qualité de service à des millions d'utilisateurs mobiles !

Efficacité, expérience reconnue avec le GPRS, expertise de haut niveau... À toutes ces compétences, Nokia en ajoute deux autres: le respect des engagements et l'assurance d'être livré à temps. À chaque instant, nous mettons tout en œuvre pour vous faire réaliser des économies d'échelle substantielles... Avec Nokia, vous allez non seulement commercialiser l'UMTS avant tout le monde, mais vous allez également faire partie des premiers à en tirer vraiment profit !

Devenez un acteur performant de l'UMTS, au cœur de la Société de l'Information Mobile. Premier en GSM et en GPRS, Nokia vous propose d'être, à votre tour, le premier en UMTS. Venez sur www.nokia.com et réinventons les règles ensemble.

NOKIA
CONNECTING PEOPLE

INDUSTRIE La fusion de Schneider et de Legrand, annoncée lundi 15 janvier, donne naissance au numéro un mondial de la basse tension et des automatismes industriels. Ce rapprochement illustre l'importance prise par Internet dans les industries électriques. ● SCHNEIDER, transformé par Henri Lachmann, président depuis 1999, a pris une longueur d'avance sur ses concurrents dans la recherche sur des contrôles industriels ouverts, permettant aux machines de dialoguer entre elles, en s'appuyant sur Internet. ● LES DEUX GROUPES vont mettre en commun leurs réflexions sur l'évolution de la domotique. Par un canal unique, toutes les installations électriques de la maison de demain devraient pouvoir communiquer. ● À LIMOGES, où Legrand est l'entreprise technologique de référence, les responsables s'inquiètent de la pérennité des activités locales.

Le mariage avec Legrand parachève la renaissance de Schneider

Le nouvel ensemble s'affirme comme le numéro un mondial de la basse tension. Les deux groupes ont, depuis quelques années, axé leur développement sur l'utilisation d'Internet dans leur secteur. Les nouvelles technologies révolutionnent le monde de l'électricité

FUSIONNER avec Legrand ? Peu de personnes chez Schneider Electric auraient osé en parler, il y a encore quelques semaines. L'idée d'un rapprochement des deux groupes français d'équipements électriques avait été si souvent évoquée et avait si souvent capoté qu'elle paraissait hors de portée. En annonçant lundi 15 janvier, le mariage des deux firmes (*Le Monde* du 16 janvier), Henri Lachmann, le PDG de Schneider Electric, a surpris tout le monde.

« Une belle opération industrielle », soulignaient des analystes. La fusion des deux groupes, réalisée par le biais d'une offre publique d'échange, donnera naissance à un ensemble de 12,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Avec cette transaction, Schneider-Legrand, le nom du nouveau groupe, se hisse parmi les premiers groupes mondiaux d'électricité. Il est le seul à allier les automatismes industriels et la distribution, avec une place incontestée de numéro un mondial dans les équipements basse tension (disjoncteurs, prises, interrupteurs, etc.). Au-delà des complémentarités industrielles très fortes entre les deux groupes, Schneider a su aussi saisir le moment et le ton pour présenter son projet de mariage. Cultivant jusqu'alors une indépendance ombrageuse, Legrand a pris conscience, après le rachat de l'américain Wiremold cet été, qu'il ne pouvait continuer seul. Lorsque les familles fondatrices ont fait savoir, à l'automne, qu'elles étaient prêtes à abandonner le pouvoir, Henri Lachmann n'a pas laissé passer l'occasion. Il a présenté un schéma garantissant l'avenir de Legrand et a mis le prix pour vaincre les résistances. Mardi 16 janvier, à l'ouverture, le titre Schneider perdait 14,34 %, en cotant 65,70 euros, certains investisseurs jugeant l'offre trop chère. Schneider Electric estime l'intérêt stratégique si important qu'il justifie un tel effort financier.

TRADITIONS BOUSCULÉES

Cette reprise, en effet, parachève la renaissance de Schneider Electric. La firme n'est plus la belle endormie, épuisée par un règne interminable. En deux ans de présidence, Henri Lachmann a remis le groupe sous tension. Anticonformiste, cet homme a su trouver les mots pour redynamiser le personnel. Il y met d'autant plus d'énergie que Schneider, dont il a pris la direction à l'âge de soixante ans, après avoir présidé Strafor-Facom, est devenue l'affaire de sa vie.

A peine arrivé, il a commencé par bousculer les traditions. Le groupe a abandonné son siège imposant de Boulogne-Billancourt pour s'installer à Rueil-Malmaison, dans un bâtiment de bois, sans grâce, auprès de l'ancien immeuble de Télémécanique. Les filiales du groupe, Merlin Gerin, Télémécanique, l'américain Square D, qui se voyaient comme autant d'entreprises autonomes, ont été priés de travailler ensemble, en oubliant les usages du passé. *« On se parle »*, dit un salarié, encore étonné de ce changement d'atmosphère.

Les foyers de pertes récurrentes dans les automatismes industriels ont été tout aussi vite comblés. Estimant que rien ne justifiait les 200 à 300 millions de francs de déficit annuel de la branche, M. Lachmann a demandé aux responsables un redressement rapide. Des équipes ont été rapprochées, de nouveaux produits lancés, la production réorganisée. 500 emplois sur 1 800 ont été supprimés. Au bout de dix-huit mois, l'activité présente désormais un résultat équilibré.

Anticipant un changement radical sur le marché de l'énergie en raison de la déréglementation, le président de Schneider a aussi précipité les échéances dans la haute tension. Très liée à EDF, l'activité n'est jamais parvenue à acquérir l'importance nécessaire à la lutte face à ses grands concurrents, General Electric, ABB ou Siemens.

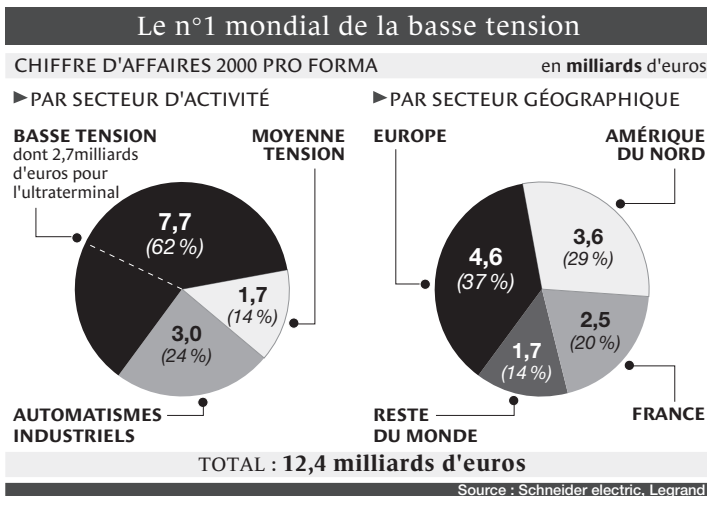

Ne voulant plus continuer à s'engager dans ce secteur soumis à une féroce guerre des prix, le groupe a apporté, en octobre 2000, sa branche à l'autrichien Va Tech, en prenant en contrepartie 40 % du nouvel ensemble. Cette cession à un acteur petit, mal placé, a laissé un goût amer chez les salariés de Grenoble, où siège l'activité. Henri Lachmann défend son choix, expliquant qu'il n'y avait pas d'autre moyen pour assurer l'avenir de la haute tension.

TOUT AUTOUR DE LA TOILE

Le président du groupe était pressé d'achever le recentrage de la société. La sortie de la haute tension a marqué la fin de l'ancien Schneider, généraliste de l'équipement électrique. Dans le même temps, la firme s'est redéployée. Développant ses points forts dans la moyenne tension et les automatismes industriels, elle s'est engagée dans la basse tension, après l'acquisition du danois Lexel. *« Ce positionnement unique nous permet de proposer à nos clients des systèmes complets pour leurs besoins en électricité »*, insiste M. Lachmann.

Un vecteur unit toutes ces activités, selon Schneider : Internet. Le groupe a fait le pari d'axer tout son développement dans l'industrie comme dans la maison autour de la toile et des réseaux ouverts *(voir ci-dessous). « Il n'y a pas de dichotomie entre l'ancienne et la nouvelle économie. Les bonnes entreprises seront celles qui sauront utiliser les nouvelles technologies dans leur métier ancien. Dans nos secteurs, les activités sont révolutionnées par le net. Nous avons commencé à nous engager dans cette voie. Mais je n'avais pas vu que les conséquences seraient aussi transformatrices »*, explique le président de Schneider.

De l'interrupteur au disjoncteur en passant par les automates, tous les produits mis au point par le groupe sont désormais conçus pour pouvoir être connectés à Internet et échanger des données, voire réparer à distance. Les salariés du groupe, eux, se sont ralliés à intranet, poussant une organisation jusqu'alors très hiérarchisée à devenir plus ouverte. Enfin, un responsable du e-business, Eric Pilaud, rapportant directement au président, est chargé de mettre en place tous les développements (achats, relations clientèle, services...) liés à Internet.

Aujourd'hui, Schneider a le sentiment d'être en avance par rapport à ses principaux concurrents dans tous ces domaines. Bénéficiant d'une structure financière très solide, le groupe se sent rassuré sur son avenir. *« Il nous faut la taille. C'est une question d'autonomie pour contrôler son destin et étendre son emprise chez les clients »*, s'inquiétait, il y a quelques semaines, Henri Lachmann. La création de Schneider-Legrand est un premier élément de réponse à cette préoccupation. Le président du nouveau groupe a déjà prévenu qu'il entendait se faire conquérant.

Martine Orange

Un groupe de 12,4 milliards d'euros

Schneider-Legrand emploiera 94 000 personnes.

● **Activités**. La fusion donne naissance à un ensemble, numéro un mondial dans la basse tension (62 % du chiffre d'affaires), numéro un mondial des automatismes industriels (24 % du chiffre d'affaires) et numéro deux de la moyenne tension (14 % du chiffre d'affaires).

● **Finances.** Schneider-Legrand afficherait un chiffre d'affaires de 12,4 milliards d'euros, un bénéfice de 840 millions d'euros. Son ratio d'endettement sera de 63 % de ses fonds propres (5,9 milliards d'euros).

● **Organisation.** Le groupe sera doté d'un conseil de surveillance et d'un directoire. Celui-ci sera présidé par Henri Lachmann. François Grappotte sera vice-président. M. Grappotte continuera à diriger Legrand tandis que Jean-Paul Jacamon assurera la direction de Schneider Electric Industries.

● **Actionnariat.** Les familles fondatrices de Legrand détiendront 12,1 %, les actionnaires de Schneider liés par un pacte (AXA, Société générale etc.) 6,5 %, le personnel 5 % et l'autocontrôle 4,6 %. La part dans le public sera de 71,3 %

● **Modalités de l'offre.** L'OPE d'un montant de 6,7 milliards d'euros se fera sur la base de 7 actions Schneider Electric pour 2 actions ordinaires Legrand, soit une prime de 29,5 % sur la moyenne du dernier mois. Les deux groupes s'attendent à devoir consentir des cessions, imposées par les autorités de la concurrence.

Le Limousin s'interroge sur l'avenir de sa firme symbole

LIMOGES
de notre correspondant

On ne peut pas dire que l'annonce de l'offre publique d'échange lancée sur Legrand ait véritablement surpris à Limoges. On savait depuis longtemps que la bonne santé de l'entreprise – le chiffre d'affaires a encore progressé de 18 % au cours des neuf premiers mois de l'an 2000 – intéressait les poids lourds multinationaux du secteur. On entendait sussurer, depuis plusieurs mois, les noms de Siemens et de Schneider. L'événement n'est pas pour autant anodin dans la région. Car Legrand est, pour le Limousin, plus qu'une entreprise : un véritable symbole. Celui du dynamisme et de la créativité d'une région qui a un besoin obsessionnel de se rassurer sur elle-même.

D'abord c'est, et de très loin, la première entreprise industrielle limousine, avec 4 000 salariés. C'est même la seule de la région qui dépasse le chiffre de 1 000 emplois. Ceux-ci sont répartis pour les trois quarts entre plusieurs unités de production dans l'agglomération limougeaude, mais aussi entre des unités de montage, dans sept villes et bourgs plus ou moins proches : quatre en Haute-Vienne, deux en Charente limousine, une autre en Corrèze. Ensuite parce que Legrand incarne une aventure somme toute singulière, celle d'une petite entreprise familiale devenue en moins d'un quart de siècle une multinationale, implantée par croissance externe dans près d'une cinquantaine de pays, forte au total de quelque 22 000 salariés et qui a encore acquis, en l'an 2000, trois entreprises, Wiremold aux Etats-Unis, CEB en Italie et Anam en Corée du Sud.

Au départ, vers 1860, c'est une entreprise de porcelaine, car Limoges et sa région en comptent plusieurs dizaines. Une entreprise qui obtient, à l'Exposition universelle de 1937, une médaille d'or avec un service de table en vert sous émail et incrustations. Mais qui, parallèlement, a développé, depuis le début du siècle, une fabrication annexe de porcelaines électriques : isolateurs, prises de courant, interrupteurs, boîtes de fusibles. En 1944, l'entreprise est acquise par deux familles réfugiées du Nord en 1940. Une seule famille plutôt, puisque les deux nouveaux patrons sont beaux-frères, Jean Verspieren et Edouard Decoster. Le premier plutôt financier, le second plutôt ingénieur.

En 1949, un incendie détruit l'usine de porcelaine. C'est alors, assurances touchées, que les deux associés font le choix décisif : celui de la reconversion exclusive dans la porcelaine électrique. La France et l'Europe sont alors en pleine reconstruction d'après-guerre et le marché s'avère exponentiel. En 1966, Legrand crée sa première filiale hors frontières, en Belgique. En 1970, elle entre en Bourse. En 1984, elle s'implante aux Etats-Unis par acquisition de l'entreprise Pass & Seymour. C'est l'étape charnière d'une stratégie en dominos qui va implanter la firme sur les cinq continents.

PDG AGACÉ CONTRE AFFAIRE DE CŒUR

Pendant cet essor, Legrand est restée sous le contrôle de la double dynastie Decoster-Verspieren. Laquelle a édifié, voilà dix ans à Limoges, un siège social à l'architecture symboliquement monumentale (baptisé « Fort Boyard » par la gouaille locale), puis un centre d'accueil et de formation, Innoval, installé, également en force, dans le paysage urbain, et qui accueille en boucle des professionnels de l'installation électrique venus de tout le vaste monde. La liaison est si forte entre l'entreprise et sa ville que la municipalité gauche plurielle a décidé de baptiser une rue du nom du fondateur, Jean Verspieren, et que c'est un conseiller municipal communiste qui en a développé l'exposé des motifs.

Cette relation privilégiée entre une multinationale et son terroir d'origine agaçait passablement François Grappotte, un homme du dehors, devenu PDG en 1988 par la grâce du patriarche Edouard Decoster, et qui n'a pas pour autant de raisons particulières de se sentir la fibre limousine. Cet agacement, la nouvelle donne Legrand-Schneider l'en libère.

Quant à la région, elle se donne le temps de la réflexion. Les politiques et les syndicats ne souhaitent pas réagir à chaud à l'annonce de la fusion. La crainte est classique : une fusion, cela signifie le plus souvent une vague de suppressions d'emplois, d'éventuelles délocalisations et Schneider n'a, somme toute, pas de raisons vitales de pérenniser Legrand en Limousin. Sauf à prendre en compte la compétence d'une main-d'œuvre et d'un encadrement qui ont fait leurs preuves et le potentiel de recherche conjoint de l'université et de la technopole de Limoges dans deux secteurs qui intéressent particulièrement Legrand : les technologies céramique de traitement de surface et les micro-ondes. Un challenge économique qui est aussi, pour la région, une affaire de cœur.

Georges Chatain

L'industrie à l'heure d'Internet

***« NOTRE CHANCE** a été d'avoir pris du retard. Nous étions n° 3 mondial, loin derrière Siemens et Rochwell. Il nous fallait une vraie rupture pour reprendre l'initiative »*, explique Alain Marbach, responsable de la division automatisme de Schneider. La rupture s'appellera Internet. En 1996, la société décide d'engager sa recherche sur des systèmes de contrôles industriels ouverts, s'appuyant sur la toile, qui permettraient aux machines de communiquer entre elles. Le concept de *« transparent factory »* (industrie sans barrière) était né.

Plutôt que de développer des utilisations spécifiques pour des ordinateurs, Schneider Electric fait le pari des automates, plus sûrs lors de leur utilisation. Ces machines, selon l'industriel, doivent être capables de dialoguer ensemble à partir non de programmes particuliers mais des réseaux communs à tous : Internet, ethernet (le réseau interne d'entreprise), et des serveurs.

Les premiers clients sont les responsables d'infrastructures. Chargés d'entretenir des réseaux essentiels, comme le gaz, l'électricité, les transports, ils ont besoin d'informations et de possibiltés d'intervention en temps réel. Mais jusqu'alors, ces équipements étaient fort onéreux. Avec Internet, tout devient plus simple... *« Nous pouvons conduire le métro de Lyon avec un simple ordinateur par Internet à partir de Boston »*, dit M. Marbach. Les deuxièmes utilisateurs sont les fabricants de machines. Ils ont très vite découvert que, grâce à Internet, ils pouvaient désormais réparer leurs machines à l'autre bout du monde.

PRODUCTIVITÉ 95 %

Mais la grande satisfaction de Schneider Electric est de voir le monde industriel se convertir. Il y a quelques mois, Mercedes a demandé au groupe de l'aider à concevoir, dans son usine de Berlin, une unité de production de têtes de cyclindre. Jusqu'alors, chaque machine était dessinée pour une fonction, à une place bien précise de la ligne de production. En cas de panne, tout s'arrêtait. Avec Schneider, le constructeur a imaginé un système de machines autonomes, communicant entre elles par le biais d'ethernet, travaillant selon les disponibilités de chacune. *« Après le téléphone et la voiture, la machine est en train de devenir intelligente. Les moteurs suivent des parcours qu'aucun humain n'aurait inventé »*, souligne M. Marbach. Avec des résultats inattendus : le taux de productivité atteint 95 % contre 65 % dans une usine classique.

Plusieurs grands groupes informatiques comme Microsoft, IBM, Motorola, Intel, Cisco ont approché Schneider Electric. Schneider, qui mène toutes ses recherches aux Etats-Unis (à Boston et à Nashville notamment), estime avoir quatre années d'avance sur ses concurrents. Cette situation risque de ne pas durer. General Electric a annoncé son intention de se lancer, à son tour, dans le mariage des automatismes et d'Internet.

M. O.

La maison communicante

JUSQU'ALORS, Schneider Electric s'interdisait de penser aux installations dans la maison, au-delà du disjoncteur. Depuis le rachat de Lexel, spécialisé dans l'installation électrique terminale (interrupteurs, prises, etc.) en 1999, l'attitude a changé. *« Internet, le câble, les télécommunications..., tout converge dans la maison. L'intelligence doit descendre dans l'infrastructure électrique »*, explique Claude Ricaud, directeur scientifique et technique du groupe.

Sans sortir de ses métiers, Schneider Electric étudie toutes les possibilités de développement. Pour lui, la vision de la maison intelligente telle qu'on la développait dans les années 1970-1980 est totalement dépassée. *« Le comble de l'angoisse, c'est une maison totalement commandée à partir d'un PC installé dans la cave, fonctionnant sur Windows NT, et qui n'arrête pas de se bloquer. Les automatismes dans la maison ne doivent pas être intrusifs »*, assure M. Ricaud. Ce dernier avoue ne pas savoir si la porte du réfrigérateur sera équipée d'un écran Internet. En revanche, c'en serait bientôt fini des dizaines de câbles emmêlés derrière les meubles. Réseau d'électricité et réseaux de communication semblent appelés à former des systèmes intégrés allant du tableau électrique à la prise. Par ce canal, toutes les installations, des volets roulants au chauffage en passant par les télécommunications, devront pouvoir communiquer et s'échanger des informations. Pour cela, il lui faut inventer des produits intégrant de plus en plus d'intelligence et de valeur ajoutée, mais pouvant être installés par l'artisan du quartier.

DONNÉES, VOIX, IMAGES

Legrand, qui partage cette vision de l'évolution de la domotique, est plus avancé que Schneider dans l'élaboration de nouveaux produits. La société de Limoges a noué un partenariat avec France Télécom afin de créer un portail pour ce marché et réfléchir aux développements. Schneider, de son côté, a noué un partenariat avec Thomson Multimédia. Les deux groupes entendent partager leur savoir-faire, l'un dans l'électricité, l'autre dans la communication et le multimédia, pour inventer les produits de demain.

Leurs premières recherches doivent s'orienter vers l'utilisation de la technologie des courants porteurs (qui peuvent aussi servir à transmettre des données, de la voix et des images). Thomson Multimédia a ainsi lancé une prise universelle qui permet de se brancher sur Internet à partir de n'importe quelle prise électrique de la maison. Il en a déjà vendu plus d'un million d'exemplaires, notamment aux Etats-Unis. Pour Schneider, ce ne sont que les premiers exemples des transformations à l'œuvre avec l'arrivée de la communication dans le monde de l'électricité. Les perspectives de développement lui paraissent très fortes : de 100 milliards de dollars actuellement, le marché mondial pourrait atteindre 300 milliards dans les prochaines années.

M. O.

Les pays de l'OPEP sont décidés à réduire la production de pétrole

La baisse interviendra le 1er février

APRÈS avoir augmenté à quatre reprises, dans la seule année 2000, leur production de brut, afin d'enrayer la flambée des cours du baril, les membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) inversent leur stratégie. Les onze membres de ce cartel, qui contrôle 40 % de la production mondiale de pétrole, doivent se retrouver à Vienne, mercredi 17 janvier, pour réduire le débit de leurs puits et contenir ainsi la baisse des prix. *« Nous sommes ici pour stabiliser le marché »*, a expliqué le ministre saoudien du pétrole, Ali Al Naïmi, à son arrivée mardi dans la capitale autrichienne, en rappelant que la stratégie du cartel est d'éviter, selon les cas, *« une chute précipitée des cours ou une hausse précipitée des prix »*. Evoquant l'importance de la réduction à venir, le représentant du premier producteur mondial estime qu'elle *« sera probablement autour de 1,5 million de barils par jour »*, sans doute dès le 1er février, pour une production estimée à 26,2 millions de barils.

L'objectif affiché depuis plusieurs mois par le cartel est de maintenir les fluctuations du baril entre 22 et 28 dollars. En répondant à la demande du marché et en l'alimentant en brut, l'OPEP a contribué à enrayer l'envolée des cours, qui ont dépassé 37 dollars en septembre. Tombés à moins de 22 dollars à Noël, les prix se sont raffermis depuis. Lundi 15 janvier, le brent, qualité de référence de la mer du Nord, se négociait à 26,05 dollars .

Si les pays consommateurs, Etats-Unis en tête, ont fait pression pour obtenir une augmentation de la production en 2000, cette fois, ils redoutent qu'un raffermissement des prix n'accélère le ralentissement économique. Le secrétaire américain de l'énergie, Bill Richardson, s'est rendu au Koweït, en Arabie saoudite, dans les Emirats arabes unis et au Qatar, pour demander à ses alliés de ne pas agir *« dans la précipitation »* en décidant une trop forte réduction de leur production de pétrole. *« Durant ma tournée dans le Golfe, j'ai fait de petits progrès, mais sans obtenir d'engagement de la part des dirigeants de la région »*, a affirmé M. Richardson, lundi, à Koweït. Il a insisté sur sa convergence d'opinion avec les Européens : *« Nous reconnaissons qu'il peut y avoir de modestes réductions, aussi limitées que possible. »*

APPEL À LA PRUDENCE

Vendredi, lors d'une rencontre à Paris au siège de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) entre M. Richardson et la commissaire européenne à l'énergie, Loyola de Palacio, celle-ci avait appelé les pays producteurs à la prudence, affirmant qu'*« une action précipitée de réduction sévère de la production mondiale, à un moment où les stocks se reconstruisent, accroîtra la volatilité et fera augmenter les prix »*. Une telle action serait *« néfaste, à la fois pour les producteurs et les consommateurs »*.

L'OPEP entend garder ses distances face à de telles exhortations, d'autant que de nombreux membres sont partisans de prix élevés et de réductions substantielles. Avant l'ouverture du sommet, le secrétaire général du cartel, le Vénézuélien Ali Rodriguez, a déploré la surproduction des derniers mois et souligné qu'une croissance mondiale ralentie devrait se traduire par une moindre consommation de pétrole.

Dominique Gallois

L'Asie en quête d'un système de change inspiré de celui de l'Union européenne

Le ralentissement de l'économie américaine inquiète les ministres européens et asiatiques des finances

Les vingt-cinq ministres des finances des pays membre du Forum Europe-Asie (ASEM) se sont réunis les 13 et 14 janvier à Kobé au Japon. Ils se sont notamment penchés sur les problèmes d'organisation monétaire. L'Asie étudie un système de panier de devises servant de référence en prenant comme exemple le système monétaire européen (SME) en vigueur jusqu'en janvier 1999 et la naissance de l'euro.

TOKYO
de notre correspondant

Réunis à Kobé, les 13 et 14 janvier, les vingt-cinq ministres des finances des pays membres du Forum Europe-Asie (ASEM) se sont voulus rassurants, en faisant valoir les perspectives de croissance qui se dessinent en Asie et en Europe. Ils n'en ont pas moins exprimé la préoccupation que suscitent le ralentissement de l'économie américaine et la situation incertaine du Japon. En d'autres termes, ils *« croisent les doigts »* en espérant que les dirigeants américains enrayeront les risques d'un *« atterrissage brutal »*.

Les perspectives de l'économie mondiale sont assombries et, en particulier, un début de chute de l'activité aux Etats-Unis entraîne des risques, a souligné dans le communiqué final le ministre des finances japonais, Kiichi Miyazawa, qui présidait la réunion. A celle-ci participaient également les représentants de l'Union européenne, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque centrale européenne. Le directeur général du FMI, Horst Koehler, a quant à lui mis en garde contre tout alarmisme excessif à propos du ralentissement américain et de ses conséquences sur le reste du monde. Le ministre français des finances, Laurent Fabius, s'est déclaré *« persuadé que les responsables américains ont conscience des enjeux et qu'ils feront preuve de pragmatisme »*, citant à titre d'exemple la décision du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, de baisser les taux d'intérêt. *« L'atterrissage s'opérera vraisemblablement en douceur »*, a-t-il ajouté.

L'autre grande ombre est le Japon. Tout en notant une légère amélioration, les ministres ont souligné la nécessité d'une accélération des réformes, dans le secteur financier en particulier. La demande américaine avait contribué à relancer celle des pays asiatiques, qui exportent massivement au Etats-Unis. L'essoufflement de la croissance dans ce pays, ajouté au déclin de la valeur du yen par rapport au dollar et à l'euro, qui ne semble guère inquiéter Tokyo, préoccupe en revanche ses voisins asiatiques (à commencer par la Chine et la Corée du Sud). Une accélération de la glissade du yen pourrait avoir des effets déstabilisateurs sur des pays très dépendants des importations japonaises.

Sur cette toile de fond assombrie aux Etats-Unis et au Japon, la robustesse de la croissance européenne, dont le redressement de l'euro est une conséquence, fait naître des espoirs. L'Union européenne pourrait-elle prendre, après les Etats-Unis, la place de « locomotive » de la croissance mondiale ? Une telle perspective est encore prématurée dans une région qui dépend beaucoup plus du commerce avec les Etats-Unis. *« L'économie américaine ralentit et la reprise au Japon est lente. C'est donc au tour des Européens de nous "tirer" »*, a déclaré M. Miyazawa. Les industries exportatrices asiatiques n'ont guère d'autre choix que de se tourner vers les Quinze pour pallier le déclin de la demande américaine. Le renforcement de l'euro et la dépréciation de leurs monnaies (21 % par exemple dans le cas du won coréen par rapport à l'euro en trois mois) rendent leurs produits plus attractifs pour le consommateur européen.

VERS UN PANIER DE MONNAIES

En ce qui concerne les régimes de change, l'un des grands thèmes de la réunion de Kobé, les ministres se sont voulus pragmatiques, concluant qu'il n'y a pas de panacée valable pour tous les pays. L'expérience de coopération monétaire européenne est, de ce point de vue, riche en enseignements pour les Asiatiques, comme l'a souligné le vice-ministre japonais des finances, Haruhiko Kuroda.

Les grands argentiers de l'ASEM ont approuvé un « Projet de recherche de Kobé », d'initiative japonaise, sur lequel devront réfléchir les instituts d'émission asiatiques et européens. Aux solutions extrêmes des liens fixes avec le dollar – qui fut une des origines de la crise asiatiques de 1997-1998 —, ou du flottement intégral (thèses américaines), Asiatiques et Européens préfèrent un système de taux flottants gérés, qui combine flexibilité et mécanismes de contrôle. Soucieux de développer le rôle international du yen, les Japonais ont proposé à leurs partenaires de la région d'introduire un système de panier de monnaies, basé sur la devise nippone qui servirait de référence aux autres devises asiatiques, en prenant comme exemple le système monétaire européen en vigueur jusqu'à l'avènement de l'euro en janvier 1999. Ce système pourrait déboucher un jour (lointain) sur une monnaie commune. Un document de discussion franco-japonais se prononce pour l'incorporation de l'euro et du yen dans ce panier.

A Chang Mai (Thaïlande), en mai 2000, les pays de l'Asean (Association des nations d'Asie du Sud-Est) plus la Chine, la Corée et le Japon avaient annoncé un début de coopération monétaire, fondée sur des accords bilatéraux entre banques centrales, et destiné à mobiliser les ressources en cas d'attaque spéculative sur une monnaie de la région. Un accord final se heurte à des problèmes politiques, notamment une concertation et une surveillance mutuelle des politiques économiques.

Les principes de mise en œuvre d'un tel système devraient être arrêtés en mai, en marge de l'assemblée annuelle de la Banque asiatique de développement. A Kobé, forts de leur expérience avec l'euro, les Européens ont fortement encouragé les Asiatiques sur cette voie.

Philippe Pons

VRP de l'euro

Les Japonais sont-ils prêts à prendre à nouveau des risques sur la monnaie européenne ? A Tokyo, en un duo destiné à démontrer la symbiose entre les deux pays, les ministres allemand et français des finances, Hans Eichel et Laurent Fabius, ont cherché à convaincre les Japonais que l'euro est le *« vrai concurrent du dollar »* selon M. Eichel, *« bientôt à parité »* avec lui, selon M. Fabius (*lire page 17 l'article sur l'euro écrit par les deux ministres*).

Les Japonais ont écouté, posé des questions, manifesté leur intérêt mais ils resteront prudents. L'Asie (dont le Japon) dispose d'une formidable épargne et des plus importantes réserves de change de la planète. Mais les Japonais ont pris de sérieux « bouillons » avec l'euro : au lendemain de son lancement, jusqu'à 30 % de leurs réserves étaient en euros. Aujourd'hui, 15 %. Devant la presse française, M. Fabius s'est montré réaliste : *« Ce redressement de l'euro va-t-il se traduire par un renversement de la tendance ? C'est un peu trop tôt pour le dire. »*

CORRESPONDANCE

Une lettre du groupe Danone

***À LA SUITE** de notre article intitulé « Danone s'apprête à supprimer 3 000 emplois en Europe, dont 1 700 en France »* (Le Monde *du 11 janvier), nous avons reçu de la direction de Danone la mise au point suivante :*

Vous affirmez qu'un vaste plan de restructuration comportant la suppression de 3 000 emplois en Europe, dont 1 700 en France, a été décidé à l'automne dernier. Cet article précise, par ailleurs, en les citant, que 10 usines de la branche biscuits seront fermées. Le groupe Danone conteste formellement cette affirmation. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué aux représentants du personnel en septembre 2000, des études sont actuellement en cours. Elles ne font l'objet, à ce jour, d'aucun plan abouti et finalisé.

Comme beaucoup de grands groupes industriels, nous cherchons en permanence à adapter notre gamme de produits et à optimiser notre outil industriel, et nous menons, à ce titre, les études nécessaires au plan européen. En toute hypothèse, et contrairement à ce que vous avez affirmé, tant dans votre édition du 11 janvier que dans celle du 13 janvier, nous réaffirmons avec force qu'il est faux de prétendre qu'un tel plan serait prêt et que « la direction générale ne voulait pas le rendre public avant les élections municipales ». En tout état de cause, le groupe Danone a toujours donné la priorité dans ce type d'opération à l'information préalable des représentants du personnel et à la recherche de solutions adaptées dans la durée, démarche qu'il entend poursuivre à l'avenir.

Vos lecteurs doivent savoir que le groupe Danone continuera à travailler dans le cadre d'une politique allant bien au-delà de ses obligations légales.

La Bourse, trou noir de l'économie nippone

TOKYO
de notre correspondant

Plus que l'affaiblissement du yen, qui est une aubaine pour les exportateurs même s'il ne compense pas les effets du ralentissement de l'économie américaine, la chute de l'indice Nikkei (qui frôle son niveau le plus bas en vingt-sept mois) est perçue avec inquiétude par les dirigeants japonais. Au cours de sa visite en Grèce, dimanche 14 janvier, le premier ministre Yoshiro Mori s'est montré partisan de mesures destinées à stimuler la Bourse auxquelles ne sont guère favorables ses ministres chargés de la politique économique, qui estiment qu'il faut laisser jouer les forces du marché. Les déclarations rassurantes de M. Mori ont quelque peu tonifié le Nikkei, qui a repris lundi 1,2 % et mardi 0,6 %. Le gouvernement pourrait recourir, soit à des rachats d'actions par un organisme public, soit à un déplafonnement des participations croisées grâce à une possibilité de rachat de leurs propres titres par les sociétés cotées, comme le demande le patronat (Keidanren).

Ce plongeon du Nikkei est entraîné par la déprime des marchés boursiers mondiaux, mais aussi par des facteurs internes : la vente massive d'actions par les banques et les entreprises qui cherchent à gonfler leur bilan à l'approche de la fin de l'année fiscale, qui au Japon s'achève en mars. A cela s'ajoute une perte de confiance des investisseurs étrangers dans les capacités de redressement de l'économie japonaise. Bien qu'ils aient été, en décembre, acheteurs nets d'actions, sur l'ensemble de l'année 2000, ils se sont largement délestés de leur portefeuille, avec des ventes nettes de 2 400 milliards de yens (21,2 milliards d'euros). Et les ventes se sont vraisemblablement poursuivies début janvier, ce qui risque d'amplifier la chute des cours.

DES SECTEURS SURENDETTÉS

Les dirigeants japonais sont eux-mêmes partagés : aux déclarations rassurantes du ministre des finances, Kiichi Miyazawa, qui estimait la semaine dernière que *« l'économie allait repartir de l'avant »*, s'opposent celles de membres du gouvernement, qui estiment au contraire que *« les perspectives sont plutôt sombres »*.

La grande source de préoccupation reste la situation des banques, qui vendent une partie de leur portefeuille pour faire face à l'entrée en vigueur des nouvelles règles comptables, les obligeant à valoriser leur portefeuille au cours réel du marché (et non plus au cours d'achat). La chute de la valeur de leur portefeuille risque d'en placer certaines dans une situation difficile pour faire face à leurs mauvaises créances.

L'entrée en vigueur, en avril, des nouvelles mesures limitant à une garantie de 10 millions les dépôts dans une banque qui fait faillite, pourrait en outre inciter les épargnants à retirer leurs fonds des coffres des plus « boiteuses ». Et des voix se font entendre pour demander de nouvelles injections de fonds publics afin de recapitaliser les plus faibles. Une action à laquelle le gouvernement est opposé, estimant que les banques doivent pouvoir régler leurs mauvaises dettes. Mais les établissements financiers continuent à être entraînés vers le bas par des secteurs surendettés tels que la construction et la distribution, qui, eux, ne peuvent espérer bénéficier de la dépréciation du yen comme les industries exportatrices.

Ph. P.

L'an 2000 à la loupe

Le Monde

L'analyse de l'actualité économique, sociale et politique de 174 pays. Une vision précise et originale de la France et une analyse détaillée de ses 26 régions. De plus, cette année, le Bilan du monde vous offre une nouveauté avec le classement régional des entreprises les plus performantes.

Le Bilan du monde édition 2001, est l'outil indispensable pour avoir toujours sous la main les derniers chiffres et les commentaires les plus récents sur l'économie mondiale.

En compagnie des meilleurs spécialistes de la rédaction du Monde et de ses correspondants locaux et à l'étranger, la dernière année du siécle n'aura plus de secret pour vous.

200 pages BILAN DU MONDE 50 F (7,62 €)

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

L'italien Mediaset dément les rumeurs d'accords avec Rupert Murdoch

Dans un entretien au « Monde », Fedele Confalonieri , PDG de la filiale audiovisuelle du groupe de Silvio Berlusconi, affirme que les négociations avec le magnat australo-américain n'ont pas abouti. Il détaille les ambitions de ses télévisions en Europe et dans le numérique

ROME
de notre correspondante

« Comment Silvio Berlusconi va-t-il résoudre le conflit d'intérêt entre son statut d'entrepreneur privé et sa position d'éventuel futur premier ministre ? Va-t-il vendre Mediaset, ou même tout Fininvest, comme le réclame la majorité de centre-gauche qui gouverne le pays ? |– – Pourquoi pénaliser l'actionnariat de Médiaset ? Franchement, nous n'avons pas eu à nous plaindre, à Mediaset, des gouvernants actuels, qui ont été corrects. Notre compagnie s'était fixée un but qu'elle a atteint, et son journal télévisé sur Canale Cinque fait référence, talonnant celui de la chaîne publique RAI Uno par son audience. Quant au bruit qui circule sur le fait que M. Berlusconi vendrait Mediaset à Rupert Murdoch, et que ses propres enfants deviendraient actionnaires du groupe Murdoch, ce n'est pas vrai du tout. L'Italie est déjà en campagne pour les législatives, et comme on dit ici, *"tutto fa brodo"* (*"on fait feu de tout bois"*). Je ne le nie pas, le conflit d'intérêt existe. Mais on n'est plus à l'époque de l'Ancien Régime, où le patrimoine de la Couronne se confondait avec celui du pays, comme l'analysèrent Tocqueville et Taine. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas soutenir que cette confusion existe ! Mediaset est en Bourse et respecte les principes du gouvernement d'entreprise. La règle de la majorité qualifiée s'impose, et les actionnaires extérieurs, qui détiennent 52 % de notre capital, peuvent s'opposer à une décision de Silvio Berlusconi. Si ce dernier devient premier ministre, il n'est pas pour autant le seul patron de la firme, qui est d'ailleurs un patrimoine du pays, comme l'a dit Massimo D'Alema, ex-premier ministre. Ce serait dommage de le vendre à un étranger comme Murdoch. Il y a deux ans, nous avons eu des pourparlers avec lui pour une éventuelle association, qui n'ont pas abouti.

– Mediaset est-elle trop politique, vu le poids de son fondateur Silvio Berlusconi ?

– Nous devons avant tout assurer les meilleurs résultats pour nos deux cent cinquante mille actionnaires : 25 % de notre capital, évalué à 18 milliards d'euros, sont entre des mains étrangères, par le biais des grands fonds d'investissement. Il y a séparation, aujourd'hui, entre le monde politique et le monde économique des grandes entreprises.

» La majorité a déjà une loi sur le conflit d'intérêt. La Chambre des députés l'a approuvée, pas encore le Sénat. Je ne voudrais pas du "blind trust" à l'américaine, je ne voudrais pas que Mediaset soit géré par un notaire pendant que Berlusconi serait premier ministre. Ce serait un gaspillage : nous devons avoir une vitesse de réaction au marché, et non pas être enserrés dans un plâtre ! Silvio Berlusconi ne va pas au gouvernement pour platement satisfaire ses intérêts. Chef de l'opposition depuis cinq ans, il est rentré dans le panorama politique italien. Le droit d'être élu existe, comme existe le droit du patrimoine.

» Enfin, depuis la cotation en Bourse de Mediaset en 1996, tout a changé : elle n'est plus l'entreprise d'un seul homme. Elle n'est plus la société à gestion familiale qu'elle avait été à sa création en 1994, à partir d'un projet novateur et très ambitieux. Au départ, d'importants partenaires stratégiques ont participé au capital : l'allemand Kirch, le saoudien Al Walid, le sud-africain Johann Rupert, immédiatement suivis par British Telecom et sept établissements financiers. A l'issue de ce processus, Mediaset a été introduite en Bourse en juillet 1996, et plus de deux cent quarante mille investisseurs privés ont souscrit. Nous ne sommes pas le "parti-entreprise" que la gauche nous reproche d'être. Nous avons effacé cette impression, et j'en suis fier.

– Qu'est-ce qui vous intéresse sur le marché européen ? La télévision à péage ? Où en est votre alliance avec Leo Kirch, le magnat de l'audiovisuel allemand ?

– Le marché de la télévision à péage ne nous a finalement pas intéressé. Nous avons renoncé il y a deux ans à Telepiù [aujourd'hui contrôlé par Canal+]. Par ailleurs, nous développons notre alliance avec Kirch depuis vingt ans au niveau européen. Mais pas de fusion ! 70 % d'entre elles n'ont pas marché. Nous avons aussi Telecinco (dont nous détenons 40 %) en Espagne. Notre stratégie est axée sur le développement international, la production de contenus et l'utilisation des nouvelles technologies. Elle concerne aussi les autres branches de Fininvest, l'éditeur Mondadori, Medusa, ou encore le portail Internet Jumpy. Nous ne sommes pas sur un seul créneau, mais du début à la fin de la chaîne. Il nous faut utiliser au mieux notre savoir-faire, le diversifier et trouver la nouvelle technologie qui rendent rentables le numérique et Internet.

– Et en France ?

– Mis à part le fait que nous entretenons de très bonnes relations avec les managers de groupes de télécommunications tels que Patrick Le Lay (TF 1) et Pierre Lescure (Canal+), il y a une grande difficulté pour les étrangers à entrer en France et à y faire des affaires. A cet égard, nous avons eu une expérience très négative avec La Cinq en 1986, et nous en gardons toujours une grande amertume. Il s'agissait d'un projet initialement très brillant, dont nous n'avons malheureusement pas eu la possibilité d'assurer le développement, ayant été coincés dans une position minoritaire, à la merci des autres actionnaires, Seydoux, Hersant, puis Lagardère. C'est l'exception française : l'establishment financier et politique français est soudé, solidaire, et par conséquent méfiant vis-à-vis des entrepreneurs étrangers. Cette cohésion nationale, qui a ses racines dans la grandeur de votre histoire, est une force appréciable de la France.

– Sur quel espoir technologique s'ouvre pour vous le troisième millénaire ?

– Un projet de loi italienne con|cerne le numérique terrestre et peut vraiment être un tournant, libérer toutes les fréquences et ouvrir le marché. En Italie, le câble est presque inexistant, la TV par satellite n'est pas très diffusée, nous avons du retard. Avec le numérique, nous allons aussi pouvoir simplifier l'usage d'Internet et accroître le nombre d'internautes, qui ne sont actuellement qu'un million et demi. Dans les foyers, avec une simple télécommande on pourra zapper... Certes, l'actuelle législature va se terminer au printemps, mais d'ici là, si la volonté existe, cette loi sur le numérique a le temps de passer. Nous devons investir pour cette perspective et la RAI aussi doit s'y préparer. Un tiers des nouvelles fréquences pourrait être confié au réseau local et aux éditeurs de presse.

» Cette ouverture du marché va favoriser l'émergence de médias et d'éditeurs nouveaux, la télévision va devenir multimédia et interactive. Elle fournira grâce au Web toutes sortes de services, dont ceux de dernière minute, et même le PMU. La télévision commerciale pourra s'enrichir avec la culture, une fonction qu'assurait dans le passé le service public : grâce aux émissions de théâtre, les jeunes découvraient Shakespeare, Balzac, Victor Hugo. Ma génération a tout appris ainsi de la télévision. Avec le numérique, vous pourrez avoir des chaînes sur les livres, la musique, et l'accès ne sera pas forcément payant, c'est-à-dire pas réservé aux riches. Grâce à cette télévision qui doit rester de masse et généraliste, nous allons récupérer des valeurs fondamentales. »

Propos recueillis par Danielle Rouard

FEDELE CONFALONIERI

« Il y a séparation aujourd'hui entre le monde politique et le monde économique des grandes entreprises »

L'empire de l'homme le plus riche d'Italie

● **Le groupe :** Mediaset est une filiale de Fininvest, le groupe de Silvio Berlusconi, entrepreneur et homme le plus riche d'Italie, passé en politique depuis 1994. Outre Mediaset (télévision), les principales sociétés de Fininvest sont Medusa (cinéma), Mondadori (presse, édition) et Milan AC (football). Le groupe est également présent dans l'immobilier, l'assurance et le bâtiment. Le chiffre d'affaire total est évalué à 40 milliards de francs.

● **Les actionnaires :** Fininvest possède 48,29 % du capital de Mediaset. Les autres grands actionnaires (moins de 3 % du capital chacun) sont des établissements financiers ou des groupes d'audiovisuel, comme Taurus TV International (Kirch, 1,29 %) et Canal+ (1,2 %) (chifffres du 16 octobre 2000).

● **Les activités** : Mediaset est la maison-mère des trois grandes chaînes de télévision privées en Italie, lancées par M. Berlusconi à la fin des années 1970, Italia Uno, Retequattro, et Canale 5. La société dispose d'activités dans la publicité avec Publitalia. Elle est présente dans la production télévisée (Videotime), les télécoms (Albacom, Blu), les médias électroniques (Mediadigit). En Espagne, elle possède 40 % de Telecinco et de Publiespana.

PROFIL

UN PRÉSIDENT MÉLOMANE

Dans son bureau romain près de Piazza di Spagna, le PDG de Mediaset entre d'une démarche de chat et accueille son interlocuteur sans ronds de jambes. L'homme, petit et mince, parle un français subtil, la langue qu'il a choisie pour cette interview. Né en 1937 à Milan, il s'est marié en 1960 avec une Française dont il a deux enfants. PDG de Mediaset, la branche télévision du groupe Fininvest de Silvio Berlusconi, il est aussi – entre autres – conseiller du groupe d'édition Mondadori et du quotidien *Il Giornale,* membre de la direction de Confindustria, le Medef italien, et président de l'Association des télévisions nationales.

L'amitié qui le lie à Silvio Berlusconi date de l'époque où il étudiait le droit à l'Université de Milan, jouant dans un orchestre lors de ses heures de loisirs, alors que son copain faisait le chanteur de charme sur des navires de croisière. Il est le bras droit de cet homme parmi les plus riches d'Italie, devenu leader de la coalition de centre-droit et divers droite, donnée gagnante aux législatives du printemps.

Cultivé sans pédanterie, Fedele Confalonieri a participé, par ses compétences de mélomane et une aide financière décisive, à la fondation de l'Orchestre philarmonique de la Scala de Milan, dont il est l'actuel président. *« Nous avons copié son statut sur celui de Berlin, pour qu'il puisse vivre. Quand les musiciens jouent pour l'Opéra, ils sont rémunérés par la Scala. Par le Philarmonique, ils sont payés pour leur activité symphonique ; et chaque dimanche nous en transmettons un concert original sur Rete Quatro, une de nos chaînes de télévision.»* M. Confalonieri préside aussi le Comité pour les célébrations du centenaire de la mort de Giuseppe Verdi, que tout le pays va fêter à partir de fin janvier.

Passionné de cinéma, il sponsorise depuis quatre ans la restauration de chefs-d'œuvre en péril. *« Nous avons offert une dizaine de copies de films mythiques au Museum of modern art (MOMA) de New York. Mi-décembre, nous avons fait cadeau d'une copie restaurée de* I Vitelloni *de Federico Fellini à Martin Scorsese, qui tourne actuellement à Cinecittà. Le risque est grand de voir les plus belles œuvres du cinéma détruites par le temps. »*

D. R.

Faux départ pour TV5 au Japon

TOKYO
correspondance

Chaîne francophone diffusée dans le monde entier et financée par la France, la Suisse, la Belgique et le Canada et le Québec, TV5 essaie en vain, depuis des année, de s'implanter au Japon. Un premier accord avec un grand groupe électronique n'a jamais été suivi d'effet. Une seconde tentative, qui a abouti à la diffusion gratuite et expérimentale pendant six mois de TV5 sur le bouquet satellitaire Sky PerfecTV, a été interrompue le 25 décembre 2000. Dans la communauté francophone au Japon, c'est la consternation : *« Que faire du matériel acheté pour recevoir TV5 sur SkyperfecTV ? »*, s'indigne un utilisateur sur le forum Garder TV5 au Japon , lancé sur le site communautaire france-japon. net.

La chaîne francophone reconnaît des *« difficultés d'ordre juridico-financier »* et constate que *« la diffusion du signal de TV5 s'est faite sans son accord »*. TV5 était l'une des deux cents chaînes thématiques diffusées sur la plate-forme Sky PerfecTV, en situation de monopole depuis l'absorption de son concurrent DirecTV l'an dernier. Pour y être diffusé, la loi japonaise impose l'obtention d'une licence de diffusion, qui ne peut être accordée que par le ministère des postes, à une société détenue à plus de 80 % par des capitaux japonais. Qui plus est, le titulaire de cette licence ne doit pas être un diffuseur.

Plusieurs partenaires japonais se sont montrés intéressés et espéraient à terme commercialiser TV5 à raison de 150 francs par mois. TV5 a signé le 28 février 2000 un accord avec Osamu Murakami, patron d'une société d'enlèvement de déchets industriels de la région de Nagoya, qui a créé la société Les amis de TV5. En sous-main dans cette opération, l'homme d'affaires Kunio Kasahara, qui dirige à Yokohama une « association religieuse », A Shrine Shalom, traîne une réputation assez sulfureuse. A tel point que les trois sociétés de services sur Internet KDD communication, Happysize et SportStation, ainsi que le cabinet de conseil (ISEIS) qui souhaitaient investir, ont finalement renoncé. Pour leur part, Les amis de TV5 protestent de leur bonne foi : *« contrairement aux rumeurs qui circulent, notre argent n'a aucun lien avec de l'argent sale. Sinon, jamais le ministère des postes et Sky PerfecTV ne nous auraient fait confiance »*, affirment-ils au *Monde*.

ACCORD DÉNONCÉ

Contrairement à ce qui était prévu, Les amis de TV5 ne sont détenus que par un seul actionnaire, qui a obtenu sa licence de diffusion le 15 avril 2000. La direction parisienne de TV5 a douté du professionalisme de ses interlocuteurs et reporté *sine die* son entrée à hauteur de 20 % dans le capital des Amis, avant de dénoncer définitivement son accord au milieu de l'été.

Un ultime rendez-vous de « conciliation », prévu le 11 janvier à Paris, avec le partenaire japonais de TV5 a été annulé par ce dernier. Cet épisode risque de se solder par un retrait pur et simple de la licence de diffusion, qui peut être réaffectée par le ministère en cas de non utilisation « sans raison », pendant six mois.

Jean Stock, président de TV5, souligne que *« des mesures conservatoires ont été prises pour éviter le piratage »* et affirme que la chaîne *« n'est pas financièrement engagée au Japon »*. Dans ce dossier *« compliqué »*, il a conscience que TV5 *« a un droit moral envers les télespectateurs qui ont acheté une parabole »*. S'il est confronté à des difficultés au Japon, Jean Stock aura aussi du mal à faire accepter lors de la réunion des ministres responsables de TV5 le 19 janvier à Ottawa, la réforme qu'il souhaite imposer. Depuis des mois, il cherche à rapatrier tous les signaux de diffusion à Paris pour créer une seule entité francophone gérée par un conseil d'administration unique, ce qui pose des problèmes sur l'avenir de l'activité de Montréal.

Brice Pedroletti

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Yves de Chaisemartin, PDG de la Socpresse, a été élu président du Conseil supérieur des messageries,** lundi 15 janvier. Jusque-là vice-président du CSM, il occupait les fonctions de président à titre temporaire, avec pour mission d'animer les travaux de la table ronde sur la réforme de la distribution de la presse, incluant la modification des statuts de cet organisme de contrôle. Un nouveau président devrait être élu après l'adoption de la réforme fixée avant la fin du premier semestre.

■ **Une délégation de Reporters sans frontières** devait se rendre en mission en Algérie entre le 14 et le 19 janvier pour enquêter sur le cas de cinq journalistes disparus. L'organisation envisage de proposer à la presse algérienne de s'associer à une campagne de sensibilisation sur ces disparitions.

■ **INTERNET : le réseau Vivalaville.com** a ouvert un nouveau site à Paris. Mis en œuvre par des quotidiens régionaux, *Le Télégramme de Brest, Le Républicain lorrain* et *L'Alsace*, ce nouveau site de proximité (cityguide), vivaparis.fr, fournit de l'information locale et veut rassembler les provinciaux de la capitale. Déjà présent à Brest, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Mulhouse, Nantes, Rennes et Strasbourg, Vivalaville envisage de nouvelles ouvertures à Angers, Grenoble, Nancy, Nice, Rouen, Toulouse et Tours. Ce lancement intervient quelques jours après celui du Parisien.com et devrait concurrencer viapolis, le projet commun au *Figaro,* à *Libération* et à dix-sept titres régionaux.

■ **RADIO : l'émission « Les Nocturnes de RTL »** sera toujours animée par Georges Lang mais durera trois heures au lieu de cinq. Par ailleurs, un flux musical sera programmé afin de réduire les équipes de nuit.

■ **PUBLICITÉ : Marc-Noël Vigier, président du Syndicat de la presse magazine d'information (SMPI),** estime que les propositions de Catherine Tasca sur la libéralisation partielle de la publicité télévisée pour les secteurs traditionnellement interdits (presse, édition, cinéma, grande distribution...) ne peuvent que *« constituer un test »* en attendant *« une ouverture totale de la publicité télévisée à la presse »*.

Clinton
story
Clinton comme on l'a rarement entendu : un grand entretien ; les points de vue de deux romanciers : Jerome Charyn et Norman Spinrad ; Clinton de A à Z.
CAHIER SPÉCIAL DE 8 PAGES
mercredi 17 janvier
Le Monde daté 18

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **EDF/BOUYGUES : les deux entreprises ont annoncé, lundi 15 janvier, qu'elles rompaient leur relation historique dans la Saur,** filiale de services pour l'environnement de Bouygues. EDF International disposait de 14,19 % du capital. Bouygues a désormais les mains libres pour négocier une cession importante du capital de la Saur.

● **RENAULT : les 9 500 salariés de Renault France Automobile (RFA), filiale à 100 % du constructeur automobile** regroupant son réseau commercial et de service après-vente, sont appelés à la grève mercredi 17 janvier, jour où se tiendra la deuxième réunion de négociation nationale sur les salaires.

● **ENI/LASMO : le groupe pétrolier italien Eni a annoncé lundi qu'il avait acquis 83 % du capital de Lasmo,** société d'exploitation et production pétrolière britannique sur laquelle il a lancé une OPA amicale. Parallèlement, le groupe italien indique qu'il a décidé de prolonger son offre qui se terminait le 12 janvier, jusqu'au 26 janvier.

● **GLAXOSMITHKLINE : le laboratoire pharmaceutique britannique, né le 27 décembre** de la fusion de GlaxoWellcome et SmithKline Beecham, prévoit en France *« la création de 192 emplois, un transfert d'activité pour 48 salariés et la suppression de 162 postes »*. Ce projet d'organisation doit être discuté avec les représentants du personnel les 18 et 19 janvier.

● **INTEL : le premier fabricant mondial de microprocesseurs a annoncé lundi l'acquisition de Xircom** dans une opération évaluée à 748 millions de dollars. Selon Intel, cette acquisition va lui permettre de développer sa gamme de produits pour agendas électroniques et équipements mobiles.

● **SARA LEE : le groupe américain va céder sa marque de pâtisserie industrielle Brossard** au spécialiste des surgelés Saveurs de France. Ce dernier, spécialisé dans les produits apéritifs, les entrées et les feuilletés surgelés, a réalisé un chiffre d'affaires de 46,172 millions d'euros en 2000.

SERVICES

● **BAA : le groupe britannique, spécialisé dans la gestion d'aéroports et boutiques hors-taxes**, a annoncé lundi 15 janvier que ses sept aéroports au Royaume-Uni avaient accueilli 123,8 millions de passagers en 2000, soit 6 % de plus qu'en 1999.

● **CONCORDE : British Airways devait commencer mardi 16 janvier les travaux** de modification des réservoirs de l'un de ses appareils Concorde, mais les premiers essais en vol du supersonique modifié n'auront pas lieu avant *« plusieurs mois »*, a déclaré la compagnie britannique.

● **DEUTSCHE BAHN : la compagnie publique des chemins de fer allemands, en grande difficulté financière,** prévoit de se séparer de plusieurs de ses filiales non rentables, rapporte lundi l'hebdomadaire *Spiegel,* qui s'est procuré un document interne du cabinet de consultants McKinsey.

● **CARREFOUR : quatre des neuf membres du comité exécutif d'Hypermarchés Carrefour France** ont été démis de leur fonctions, suite à des résultats jugés décevants pour l'année 2000, selon des informations publiées par le quotidien économique *Les Echos* de mardi.

● **TOURISME : Maison de la France et Unifrance, qui assurent respectivement la promotion** dans le monde de la destination touristique France et du cinéma français, ont signé lundi 15 janvier une convention de partenariat pour mener des actions communes en 2001.

FINANCE

● **BARCLAYS : la banque britannique et l'assureur Legal and General** ont annoncé mardi 16 janvier la conclusion d'une alliance, selon laquelle la banque vendra les produits d'assurance-vie, de retraite et d'investissement du second.

● **ALLIANZ : L'assureur allemand** juge qu'il est *« encore trop tôt »* pour évoquer une augmentation de sa part dans la banque française Crédit Lyonnais, dans laquelle il détient pour l'heure 6 %, a indiqué lundi un porte-parole du groupe, cité par l'AFP. Allianz se dit *« satisfait de sa coopération avec le Crédit lyonnais et entend demeurer actionnaire »*.

EUROPE

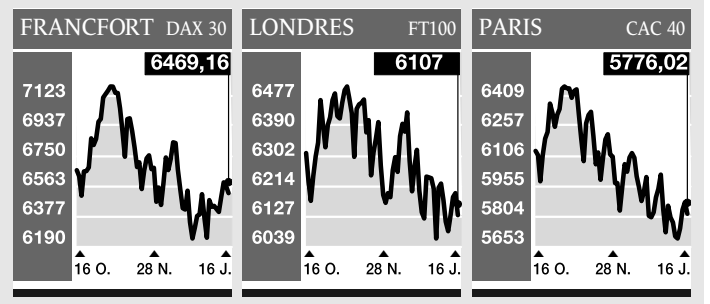

Europe 12 h 30	Indices sélection	cours 16/01	Var. % 15/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4708,65	– 1,15	– 1,34
EUROPE	STOXX 50	4461,89	– 1,06	– 2,09
EUROPE	EURO STOXX 324	388,17	– 1,06	– 0,93
EUROPE	STOXX 653	352,34	– 1,02	– 2,07
PARIS	CAC 40	5776,02	– 0,98	– 2,54
PARIS	MIDCAC	2502,15	0,32	1
PARIS	SBF 120	3920,54	– 0,93	– 2,54
PARIS	SBF 250	3707,82	– 0,18	– 1,68
PARIS	SECOND MARCHÉ	2848,63	0,15	1,12
AMSTERDAM	AEX	633,34	– 1,22	– 0,67
BRUXELLES	BEL 20	2963,51	– 0,36	– 2,02
FRANCFORT	DAX 30	6469,16	– 0,82	0,55
LONDRES	FTSE 100	6107	– 1,03	– 1,86
MADRID	STOCK EXCHANGE	9756,40	– 1,37	7,10
MILAN	MIBTEL 30	43770,00	– 1,15	0,12
ZURICH	SPI	7863,50	0,01	– 3,34

AMÉRIQUES

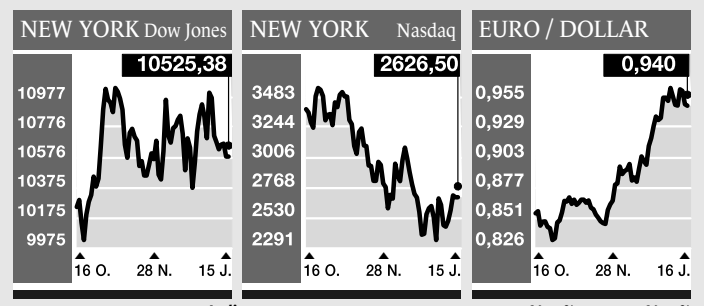

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 15/01	Var. % 12/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10525,38	– 0,79	– 2,42
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1318,32	– 0,62	– 0,15
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2626,50	– 0,53	6,31
TORONTO	TSE INDEX	8778,54	0,71	– 1,74
SAO PAULO	BOVESPA	16962,75	....	11,16
MEXICO	BOLSA	331,50	0,49	4,91
BUENOS AIRES	MERVAL	503,48	0,78	20,81
SANTIAGO	IPSA GENERAL	102,13	0,48	6,39
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7725,54	1,50	13,19

ASIE - PACIFIQUE

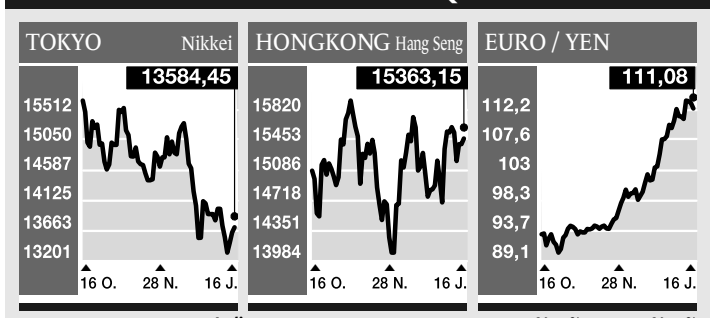

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 16/01	Var. % 15/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13584,45	0,58	– 1,46
HONGKONG	HANG SENG	15363,15	0,45	1,77
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1916,02	– 0,70	– 0,56
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	76,16	0,77	20,22
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3184,30	– 0,34	0,94
BANGKOK	SET	22,20	– 2,46	19,16
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4069,53	0,56	2,45
WELLINGTON	NZSE-40	1959,18	0,79	3,03

ÉCONOMIE

Les immatriculations de voitures neuves en Europe en baisse de 2,2 % en 2000

LES IMMATRICULATIONS de voitures neuves en Europe (les quinze pays de l'Union européenne, plus la Norvège, la Suisse et l'Islande) ont reculé de 8,2 % en décembre 2000. Sur l'ensemble de l'année, les ventes sont en baisse de 2,2 % à 14 742 003. L'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA) estime que cette baisse est tout de même *« un bon résultat »*, 2000 constituant le deuxième meilleur résultat historique.
La hausse des taux et des cours du pétrole sont à l'origine de ce recul. Le marché allemand a été particulièrement touché avec une baisse de 11 %, soit une perte de 420 000 immatriculations en un an. Ford et General Motors affichent les plus forts reculs avec respectivement 9,8 % et 8,2 %, tandis que Daimler-Chrysler et le français PSA enregistrent les meilleurs scores du marché européen (+ 7,8 % et + 5,8 %).

■ **FRANCE : le commerce extérieur a dégagé un léger excédent de 12 millions d'euros** (82 millions de francs) en novembre 2000 (chiffre corrigé des variations saisonnières) après un déficit révisé à 743 millions d'euros en octobre, selon les chiffres provisoires annoncés mardi par les douanes. Sur les onze premiers mois de l'année, il a enregistré un excédent de 2,48 milliards d'euros, contre un excédent de 16,549 milliards un an plus tôt. Le déficit commercial d'octobre avait été annoncé à 760 millions d'euros en première estimation.

■ **ALLEMAGNE : le nombre de faillites d'entreprises** devrait atteindre un niveau *« critique »* cette année, même s'il restera stable par rapport à 2000, selon les prévisions de l'assureur-crédit Hermes Kreditversicherung. En Allemagne, la filiale de l'assureur Allianz table sur 28 000 faillites en 2001, un nombre inchangé par rapport à 2000 mais qui demeure *« critique »*. Entre 1999 et 2000, le nombre de faillites avait augmenté de 6 %.

■ **GRANDE-BRETAGNE : les prix à la production ont reculé de 0,1 % en décembre 2000** par rapport à novembre et augmenté de 2,4 % sur un an, a annoncé lundi l'Office des statistiques nationales (ONS). Ces taux sont inférieurs aux prévisions des analystes, qui tablaient sur une hausse de 0,1 % sur un mois et de 2,7 % sur un an.

■ **BELGIQUE : le pays devrait connaître en 2001 un taux d'inflation de 1,8 %**, en baisse par rapport au taux de 2,54 % enregistré en 2000, selon une prévision du Bureau fédéral du plan. En 1999, la Belgique avait connu une inflation de 1,12 %. La croissance économique de la Belgique a atteint 4 % du PIB en 2000, et devrait atteindre 3,1 % en 2001.

■ **PORTUGAL : les prix à la consommation ont progressé de 0,4 %** en décembre 2000 par rapport à novembre et de 3,9 % en glissement annuel, a annoncé lundi l'Institut national des statistiques (INE). En moyenne annuelle, l'inflation a atteint 2,9 %, soit 0,9 point au-dessus de l'objectif fixé par le gouvernement portugais pour l'année 2000. C'est le taux d'inflation le plus élevé observé depuis les 3,1 % enrégistrés en 1996.

■ **UKRAINE : la production industrielle a enregistré une hausse record de 12,9 %** l'année passée par rapport à 1999, a indiqué mardi le Comité d'Etat ukrainienaux statistiques. La croissance a été la plus forte pour l'industrie légère (39 %), le bois (37,1 %) et l'agroalimentaire (26,1 %).

■ **ISRAËL : l'indice général des prix est resté stationnaire en l'an 2000**, pour la première fois depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948, a annoncé lundi le Bureau central des statistiques. Le taux de croissance en Israël devrait baisser de 1 % en 2001, passant de 5 % à 4 %, en raison de l'Intifada dans les territoires palestiniens, selon le ministère des finances.

■ **PÉTROLE : l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) devrait** *« probablement »* décider de réduire sa production d'environ 1,5 million de barils par jour (mbj) mercredi à Vienne, où aura lieu une réunion ministérielle extraordinaire, a indiqué le ministre saoudien du pétrole Ali al-Nouaïmi *(lire page 19)*.

■ **CHINE : la production industrielle a augmenté de 11,4 %** l'an dernier à 2 370 milliards de yuans (325 milliards de dollars), soit le plus fort rythme de croissance depuis 1997, a annoncé lundi le Bureau national des statistiques (BNS). Le secteur industriel public a vu sa production repartir en hausse de 10 %, soit 2,7 points de plus qu'en 1999. La part de ce secteur, qui a perdu beaucoup de terrain au cours des vingt dernières années, est remontée à 36,5 % de la production industrielle totale.

VALEUR DU JOUR

Nestlé rachète Ralston Purina

NESTLÉ a confirmé, mardi 16 janvier, le lancement d'une OPA amicale de 10,3 milliards de dollars (près de 11 milliards d'euros) sur le groupe américain spécialisé dans l'alimentation pour animaux de compagnie Ralston Purina. Le géant suisse de l'agroalimentraire ne faisait pas de commentaires, la veille, à la suite des informations parues dans le *Wall Street Journal* annonçant l'opération. Le titre a clôturé lundi en hausse de 2,27 %, à 3 471 francs suisses.
Nestlé propose 33,50 dollars par action Ralston Purina, soit une prime de 36 % par rapport au cours de clôture vendredi (24,63 dollars). Le chiffre d'affaires combiné des deux sociétés dans l'alimentation pour animaux devrait s'élever à 6,3 milliards de dollars. Ils détiendront environ 39 % du marché américain d'aliments pour animaux familiers (*pet food*, selon l'expression anglo-saxonne), devenant numéro un, devant le leader actuel, Mars-Unisabi, qui détient les marques Ronron, Canigou, Pedigree Pal. Les autorités américaines de la concurrence pourraient ainsi obliger Nestlé à céder des marques, prédisent des spécialistes.
Le groupe suisse est notamment connu pour les marques Friskies ou Felix. Le numéro un outre-Atlantique Ralston est, pour sa part, spécialisé dans les aliments secs pour chiens, avec son Purina Dog Chow, Puppy Chow et Cat Chow.
Nestlé estime que l'opération sera positive pour son bénéfice par action dès la première année et chiffre à 260 millions de dollars les économies annuelles que devrait permettre de dégager le rapprochement à partir de 2003. Le groupe de Vevey veut faire des aliments pour chats et chiens l'un des axes de son développement, dont la croissance se situe aux environs de 4 % par an, tandis que celle de l'industrie alimentaire pour les humains se situe plutôt autour de 2 %. Ce marché est porté par la part croissante du budget que consacrent Américains et Européens à leurs animaux domestiques.
Le numéro un mondial de l'agroalimentaire était jusqu'ici resté à l'écart du mouvement de restructuration qui anime le secteur et qui a vu récemment Quaker Oats passer sous la coupe de PepsiCo.

P. Sa. (avec AFP)

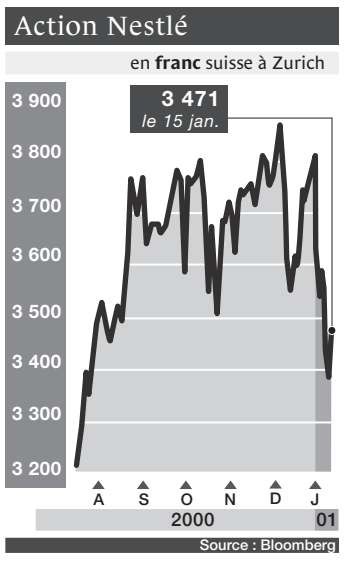

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE BAROMÈTRE des grandes valeurs parisiennes, l'indice CAC 40, s'inscrivait en baisse en milieu de séance, mardi 16 janvier. Il cédait 1,09 %, à 5 769,70 points. La Bourse de Paris avait clôturé, lundi, par une baisse symbolique de 0,02 %, à 5 833,38 points.

FRANCFORT

L'INDICE des 30 valeurs vedettes de la Bourse de Francfort, le DAX, cédait 0,75 % à la mi-journée, mardi, à 6 474 points. Il avait terminé sur une progression de 0,51 % lundi, à 6 522,87 points. De son côté, le Nemax 50, l'indice des 50 principaux titres du marché des petites sociétés, avait terminé la journée en hausse. Il avait gagné 2,85 %, à 2 600,17 points.

LONDRES

LA BOURSE de Londres reculait de 1,11 %, à 6 101,80 points, mardi à la mi-séance, au lendemain d'une très légère hausse. Le Footsie avait pris 0,08 %, à 6 170,3 points, dans un marché peu actif en raison de la fermeture des marchés américains.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a poursuivi, mardi, sa remontée en gagnant 0,6 %, dynamisée par la perspective de mesures prises par le gouvernement japonais pour soutenir le marché boursier. L'indice de référence Nikkei a progressé de 78,22 points pour terminer à 13 584,45 points.

NEW YORK

WALL STREET était fermée, lundi 15 janvier, en raison d'un jour férié commémorant la naissance du leader noir Martin Luther King.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens s'orientaient à la hausse au début des cotations, mardi 16 janvier. Evoluant mécaniquement à l'inverse de leurs cours, le taux de rendement des emprunts émis par le Trésor français, arrivant à échéance dans dix ans, se détendait à 4,94 %. En Allemagne, les obligations gouvernementales de même échéance reculaient à 4,80 %.

MONNAIES

LA MONNAIE unique se repliait face au dollar dans les premiers échanges, mardi, malgré le message de confiance envers l'euro envoyé par les ministres français et allemand des finances, Laurent Fabius et Hans Eichel, à la suite d'une visite de promotion de la monnaie européenne qu'ils ont effectuée au Japon. L'euro s'échangeait à 0,9404 dollar, mardi en début de matinée. De son côté, le yen se redressait légèrement en début de séance, après avoir frôlé la veille ses plus bas niveaux depuis juillet 1999, à 119,38 yens pour 1 dollar. Mardi, il cotait 117,94 yens pour 1 dollar. Il profitait notamment des mesures de soutien à la Bourse que le gouvernement japonais prépare par le biais d'un assouplissement de la réglementation sur les rachats d'actions par les sociétés cotées.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	15/01
COURONNE DANOISE	7,4660
COUR. NORVÉGIENNE	8,2110
COUR. SUÉDOISE	8,8695
COURONNE TCHÈQUE	35,2550
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7048
DOLLAR CANADIEN	1,4170
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1234
FORINT HONGROIS	265,1200
ZLOTY POLONAIS	3,8730
NC	....

Cours de change croisés

16/01 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,84681	0,94065	0,14339	1,47090	0,61181
YEN	118,09000	.....	111,08500	16,93000	173,73000	72,26500
EURO	1,06309	0,90021	.....	0,15245	1,56475	0,65075
FRANC	6,97385	5,90765	6,55957	.....	10,26250	4,26865
LIVRE	0,67986	0,57560	0,63905	0,09745	.....	0,41595
FRANC SUISSE	1,63450	1,38395	1,53725	0,23430	2,40415	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 15/01	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,81	4,62	4,98	5,47
ALLEMAGNE	4,80	4,80	4,84	5,41
GDE-BRETAG.	5,97	5,71	4,92	4,40
ITALIE	4,80	4,69	5,21	5,82
JAPON	0,43	0,35	1,53	2,42
ÉTATS-UNIS	5,97	5,35	5,25	5,63
SUISSE	3,10	3,33	3,48	3,98
PAYS-BAS	4,77	4,69	4,96	5,42

Matières premières

En dollars	Cours 15/01	Var. % 12/01
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1794	– 0,61
ALUMINIUM 3 MOIS	1558,50	– 0,22
PLOMB 3 MOIS	474,50	– 0,73
ETAIN 3 MOIS	5285	– 0,28
ZINC 3 MOIS	1055	– 0,47
NICKEL 3 MOIS	6855	– 0,65
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,65	+ 1,53
PLATINE A TERME	156603,00	+ 2,27
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	288	– 0,35
MAIS (CHICAGO)	218	– 0,57
SOJA TOURTEAU (CHG.)	178,50	– 0,45
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	860	+ 1,30
CAFÉ (LONDRES)	676	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 12 h 30	Volume 16/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 2001	41825,00	89,62	89,46
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 15/01	Var. % 12/01
BRENT (LONDRES)	26,39	+ 0,80
WTI (NEW YORK)	0,30	+ 0,97
LIGHT SWEET CRUDE	30,07	+ 2,21

Or

En euros	Cours 15/01	Var % 12/01
OR FIN KILO BARRE	8850	....
OR FIN LINGOT	9090	....
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	52,20	+ 2,76
PIÈCE SUISSE 20 F	51	+ 0,59
PIÈCE UNION LAT. 20	51	+ 0,59
PIÈCE 10 DOLLARS US	210	+ 0,24
PIÈCE 20 DOLLARS US	383	+ 3,79
PIÈCE 50 PESOS MEX	335,75	+ 2,05

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● **DaimlerChrysler** a clôturé, lundi 15 janvier, sur un gain de 1,20 %, à 44,7 euros, à la suite d'une analyse de Goldman Sachs estimant que le prix de l'action était inférieur à la valeur réelle de l'entreprise. Le numéro trois mondial de l'automobile a rejeté des *« spéculations »* selon lesquelles une scission du groupe pourrait intervenir dans six mois, si sa filiale américaine Chrysler ne s'est pas redressée d'ici là.
● **Allianz** a terminé en hausse de seulement 0,06 %, à 359,55 euros. L'assureur allemand a jugé qu'il est *« encore trop tôt »* pour évoquer une augmentation de sa part dans le Crédit lyonnais, dans lequel il détient 6 %.

● L'action **ThyssenKrupp** a gagné 3,95 %, à 18,7 euros. Le sidérurgiste allemand a annoncé des prévisions optimistes pour l'exercice en cours en faisant miroiter de *« grandes acquisitions »*.
● Le spécialiste du gaz en Italie **AEM** a bondi de 6,81 %, à 2,95 euros. Selon un article paru dans *La Repubblica*, le groupe Edison (énergie et services) achèterait des actions AEM sur le marché et envisagerait de lancer une OPA hostile. Le maire de Milan, Gabriele Albertini, a rappelé que la municipalité détenait encore 51 % dans AEM et que les statuts de celle-ci empêchaient un actionnaire privé de détenir plus de 6 % de son capital.

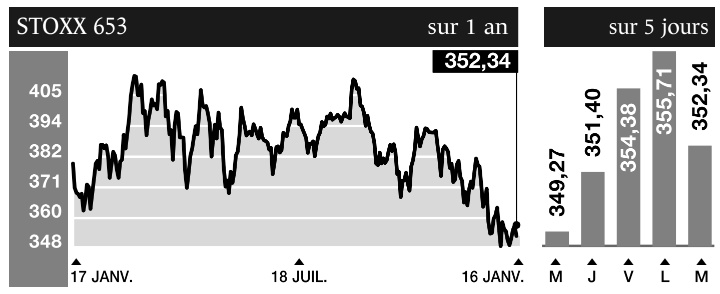

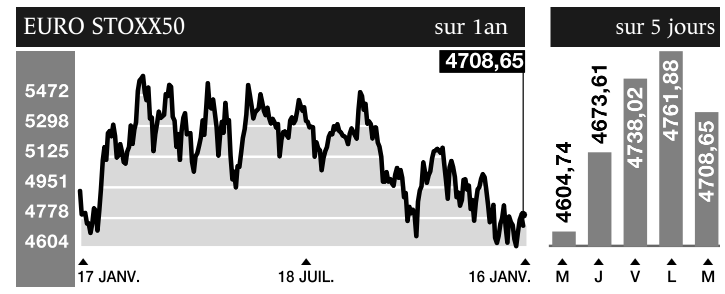

16/01 12 h 38 ▶ — Code pays — Cours en euros — % Var. 15/01

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	17,19	− 1,29
BASF AG	BE★	47,40	+ 1,50
BMW	DE★	35,35	− 0,14
CONTINENTAL AG	DE★	18,30	− 0,81
DAIMLERCHRYSLER	DE★	44,60	+ 0,22
FIAT	IT★	26,06	+ 0,35
FIAT PRIV.	IT★	17,17	− 1,04
MICHELIN	FR★	40,35	− 0,39
PEUGEOT	FR★	264,60	− 0,56
PIRELLI SPA	IT★	3,83	+ 0,26
DR ING PORSCHE	DE★	3370	+ 0,60
RENAULT	FR★	52,60	+ 0,38
VALEO	FR★	48,26	− 1,01
VOLKSWAGEN	DE★	55,30	− 1,25
▶ DJ E STOXX AUTO P		216,53	− 0,54

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	19	− 1,70
ABN AMRO HOLDIN	NL★	26,82	+ 1,13
ALL & LEICS	GB	11,18	− 0,28
ALLIED IRISH BA	GB	20,48	+ 0,38
ALPHA BANK	GR	4,62	+ 0,06
BA HOLDING AG	AT★	60,65	− 0,77
BANK OF IRELAND	GB	15,50	+ 0,71
BANK OF PIRAEUS	GR	2,01	− 0,53
BK OF SCOTLAND	GB	11,82	− 0,66
BANKINTER R	ES★	40,20	− 0,72
BARCLAYS PLC	GB	33,16	+ 1,19
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	60,80	− 0,98
BCA AG.MANTOVAN	IT★	10,16	+ 2,73
BCA FIDEURAM	IT★	14,97	− 1,96
BCA INTESA	IT★	5,28	− 0,38
BCA LOMBARDA	IT★	11,10	− 2,03
MONTE PASCHI SI	IT★	4,75	− 0,63
BCA P.BERG.-C.V	IT★	20,65	+ 0,10
BCA P.MILANO	IT★	5,75	− 2,87
B.P.VERONA E S.	IT★	12,20	− 1,13
BCA ROMA	IT★	1,27	+ 3,25
BBVA R	ES★	16,66	− 0,66
ESPIRITO SANTO	PT★	17,27	− 0,92
BCO POPULAR ESP	ES★	35,84	− 1,54
B.P.SONDRIO	IT★	19,05	+ 1,06
BCP R	PT★	5,57	− 0,18
BIPOP CARIRE	IT★	7,12	− 2,47
BNL	IT★	3,52	− 0,85
BNP PARIBAS	FR★	99,65	− 0,85
BSCH R	ES★	11,98	− 1,16
CHRISTIANIA BK	NO	5,94	....
COMIT	IT★	7,61	+ 0,79
COMM.BANK OF GR	GR	6,75	+ 0,84
COMMERZBANK	DE★	31,60	− 0,63
CREDIT LYONNAIS	FR★	41,42	+ 0,85
DANSKE BANK	DK	19,15	− 0,35
DNB HOLDING -A-	NO	5,35	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	94,80	+ 0,32
DEXIA	BE★	178	− 1,33
DRESDNER BANK N	DE★	46,30	− 1,28
EFG EUROBK ERGA	GR	2,73	+ 0,99
ERSTE BANK	AT★	52,65	+ 0,29
FOERENINGSSB A	SE	16,91	− 2,28
HALIFAX GROUP	GB	10,24	− 0,15
HSBC HLDG	GB	15,39	− 0,41
IKB	DE★	16,20	+ 0,62
KBC BANCASSURAN	BE★	48,31	− 0,08
LLOYDS TSB	GB	11,40	− 0,41
NAT BANK GREECE	GR	5,13	− 1,59
NATEXIS BQ POP.	FR★	94	− 0,53
NORDEA	SE	8,29	− 0,68
NORDEA	DK	9,84	− 0,68
ROLO BANCA 1473	IT★	20,70	+ 0,24
ROYAL BK SCOTL	GB	25,16	− 0,19
S-E-BANKEN -A-	SE	13,13	+ 0,43
SAN PAOLO IMI	IT★	17,40	− 4,92
STANDARD CHARTE	GB	15,92	− 0,68
STE GENERAL-A-	FR★	72	− 0,96
SV HANDBK -A-	SE	17,59	− 1,89
SWEDISH MATCH	SE	4,18	+ 0,82
UBS N	CH	175,34	− 0,92
UNICREDITO ITAL	IT★	5,69	− 1,39
UNIDANMARK -A-	DK	85,72	....
▶ DJ E STOXX BANK P		345,99	− 0,63

PRODUITS DE BASE

ACERALIA	ES★	10,21	+ 0,39
ACERINOX R	ES★	33,35	+ 1,68
ALUMINIUM GREEC	GR	5,52	+ 1,23
ANGLO AMERICAN	GB	60,11	+ 0,21
ASSIDOMAEN AB	SE	19,67	+ 0,87
BEKAERT	BE★	45,25	....
BILLITON	GB	4,18	+ 0,75
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	34,90	− 0,85
BUNZL PLC	GB	6,67	+ 0,95
CORUS GROUP	GB	1,16	− 1,33
ELVAL	GR	0,51	− 1,55
ISPAT INTERNATI	NL★	3,76	+ 1,90
JOHNSON MATTHEY	GB	16,44	− 1,41
MAYR-MELNHOF KA	AT★	46,04	− 1,62
METSAE-SERLA -B	FI★	7,65	+ 1,32
HOLMEN -B-	SE	30,33	....
OUTOKUMPU	FI★	7,80	+ 0,65
PECHINEY-A-	FR★	48,04	− 0,52
RAUTARUUKKI K	FI★	4,17	− 0,48
RIO TINTO	GB	18,21	− 1,86
SIDENOR	GR	0,53	+ 1,02
SILVER & BARYTE	GR	4,09	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,07	....
STORA ENSO -A-	FI★	10,55	− 3,65
STORA ENSO -R-	FI★	10,61	− 0,56
SVENSKA CELLULO	SE	21,70	....
THYSSENKRUPP	DE★	19,15	+ 2,13
UNION MINIERE	BE★	40,74	− 0,15
UPM-KYMMENE COR	FI★	30,90	+ 0,98
USINOR	FR★	12,48	+ 1,71
VIOHALCO	GR	1,34	+ 0,20
VOEST-ALPINE ST	AT★	26,10	+ 0,38
J D WETHERSPOON	GB	6	+ 3,23
WORMS N	FR★	19,41	− 1,87
▶ DJ E STOXX BASI P		172,59	+ 0,66

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR★	153,30	+ 0,20
AKZO NOBEL NV	NL★	55,05	− 0,27
BASF AG	DE★	47,40	+ 1,50
BAYER AG	DE★	52,35	− 0,57
BOC GROUP PLC	GB	15,50	− 2,56
CELANESE N	DE★	18,95	+ 0,80
CIBA SPEC CHIMI	CH	71,47	− 0,45
CLARIANT N	CH	367,54	− 0,53
DEGUSSA-HUELS	DE★	36,40	− 0,82
DSM	NL★	37,43	+ 1,05
EMS-CHEM HOLD A	CH	4800,03	− 1,27
ICI	GB	8,17	− 2,43
KEMIRA	FI★	5,38	....
LAPORTE	GB	10,74	− 0,15
LONZA GRP N	CH	609,97	+ 0,11
NORSK HYDRO	NO	45,79	....
OXFORD GLYCOSCI	GB	20,85	+ 1,29
RHODIA	FR★	15,24	− 0,07
SOLVAY	BE★	57,80	− 0,09
TESSENDERLO CHE	BE★	28,20	+ 0,71
KON. VOPAK NV	NL★	21,80	+ 1,40
WS ATKINS	GB	12,91	+ 0,61
▶ DJ E STOXX CHEM P		400,64	+ 0,11

CONGLOMÉRATS

D'IETEREN SA	BE★	243,50	....
AZEO	FR★	85	− 2,30
GBL	BE★	256	− 0,47
GEVAERT	BE★	43,50	− 0,46
INCHCAPE	GB	5,01	+ 0,31
KVAERNER -A-	NO	8,34	....
MYTILINEOS	GR	0,95	− 2,47
UNAXIS HLDG N	CH	233,36	− 0,28
ORKLA	NO	20,09	....
SONAE SGPS	PT★	1,31	− 2,96
TOMKINS	GB	2,49	− 0,63
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	1,66	− 1,85
EIRCOM	IR★	2,42	− 2,42
BRITISH TELECOM	GB	10,41	− 3,62
CABLE & WIRELES	GB	14,62	− 1,16
DEUTSCHE TELEKO	DE★	36,65	− 2,14
E.BISCOM	IT★	100,70	− 2,09
EIRCOM	IE	2,42	− 2,42
ELISA COMMUNICA	IE	24,50	− 1,21
ENERGIS	GB	8,31	− 3,63
EQUANT NV	DE★	32,80	− 0,61
EUROPOLITAN HLD	SE	9,53	− 0,59
FRANCE TELECOM	FR★	89,35	− 3,20
HELLENIC TELE (	GR	2,18	+ 0,12
HELS.TELEPH E	FI★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	4,18	− 1,11
KONINKLIJKE KPN	NL★	16,23	− 4,87
LIBERTEL NV	NL★	11,85	− 2,07
MANNESMANN N	DE★	92	+ 6,98
MOBILCOM	DE★	37,45	− 5,19
PANAFON HELLENI	GR	0,98	− 0,82
PT TELECOM SGPS	PT★	11,31	− 2,67
SONERA	FI★	24,55	− 0,41
SWISSCOM N	CH	289,43	− 1,98
TELE DANMARK -B	DK	55,59	− 2,35
TELECEL	PT★	13,71	− 1,08
TELECOM ITALIA	IT★	12,84	− 1,23
TELECOM ITALIA	IT★	6,50	− 1,07
TELIA	SE	6,48	− 3,36
T.I.M.	IT★	8,69	− 2,91
TISCALI	IT★	17,18	− 1,21
VERSATEL TELECO	NL★	14,85	− 4,50
VODAFONE GROUP	GB	3,51	− 3,45
▶ DJ E STOXX TCOM P		732,32	− 2,42

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES★	39,55	− 1,59
ACS	ES★	27,05	− 0,55
AGGREGATE IND	GB	1,24	+ 1,28
AKTOR SA	GR	0,94	+ 0,57
AMEY	GB	29,96	....
UPONOR -A-	FI★	18,50	....
AUREA R	ES★	16,95	+ 0,89
ACESA R	ES★	9,92	− 1,10
BLUE CIRCLE IND	GB	7,29	....
BOUYGUES	FR★	54,70	+ 1,77
BPB	GB	4,66	− 3,25
BRISA AUTO-ESTR	PT★	10,41	− 0,86
BUZZI UNICEM	IT★	9,55	− 2,05
NOVAR	GB	3,30	....
CRH PLC	GB	29,27	+ 0,54
CIMPOR R	PT★	26,75	− 0,19
COLAS	FR★	58	....
GRUPO DRAGADOS	ES★	11,55	+ 2,21
FCC	ES★	20,61	− 0,29
GROUPE GTM	FR★	149	+ 2,69
GRUPO FERROVIAL	ES★	14,60	+ 1,04
HANSON PLC	GB	6,97	− 1,11
HEIDELBERGER ZE	DE★	56,20	− 0,53
HELL.TECHNODO.R	GR	0,73	− 1,80
HERACLES GENL R	GR	1,85	+ 0,44
HOCHTIEF ESSEN	DE★	22	+ 2,33
HOLDERBANK FINA	CH	1243,27	− 1,29
IMERYS	FR★	124	− 0,32
ITALCEMENTI	IT★	9,60	+ 1,37
LAFARGE	FR★	101,50	+ 2,73
MICHANIKI REG.	GR	0,38	− 2,41
PILKINGTON PLC	GB	1,83	+ 0,86
RMC GROUP PLC	GB	10,43	− 0,89
SAINT GOBAIN	FR★	158,50	− 0,56
SKANSKA -B-	SE	44,99	− 0,75
TAYLOR WOODROW	GB	2,65	− 3,98
TECHNIP	FR★	150,50	+ 1,62
TITAN CEMENT RE	GR	5,51	− 0,91
WIENERB BAUSTOF	AT★	20,32	− 0,68
▶ DJ E STOXX CNST P		233,46	+ 0,62

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR★	47,60	+ 0,21
ADIDAS-SALOMON	DE★	73,50	− 0,68
AGFA-GEVAERT	BE★	25,40	− 0,16
AIR FRANCE	FR★	22,90	+ 1,91
AIRTOURS PLC	GB	3,60	− 3,36
ALITALIA	IT★	1,92	− 0,52
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	12,90	....
AUTOGRILL	IT★	12,70	+ 2,17
BANG & OLUFSEN	DK	46,21	− 0,29
BENETTON GROUP	IT★	2,17	− 0,91
BERKELEY GROUP	GB	12,10	+ 0,26
BRITISH AIRWAYS	GB	6,87	+ 0,23
BULGARI	IT★	11,85	+ 0,42
CHRISTIAN DIOR	FR★	47,18	+ 0,38
CLUB MED.	FR★	98,50	+ 1,49
DT.LUFTHANSA N	DE★	24,80	− 0,60
ELECTROLUX -B-	SE	15,39	+ 0,37
EM.TV & MERCHAN	DE★	6,16	− 2,22
EMI GROUP	GB	8,41	− 4,45
EURO DISNEY	FR★	0,63	....
GRANADA COMPASS	GB	11,30	− 1,90
HERMES INTL	FR★	145,60	− 0,21
HPI	IT★	1,16	....
HUNTER DOUGLAS	NL★	29,35	+ 4,82
KLM	NL★	26,50	− 1,12
HILTON GROUP	GB	3,51	+ 0,45
LVMH	FR★	68,10	+ 0,67
MEDION	DE★	96,30	− 0,50
MOULINEX	FR★	4,19	− 1,64
NH HOTELES	ES★	12,90	+ 0,70
P & O PRINCESS	GB	4,73	− 0,33
PERSIMMON PLC	GB	4,12	− 4,01
ROY.PHILIPS ELE	NL★	42	− 3,56
PREUSSAG AG	DE★	42,20	− 2,99
RANK GROUP	GB	2,68	− 0,58
RYANAIR HLDGS	IE	10,85	− 0,91
SAIRGROUP N	CH	149,25	+ 0,11
SAS DANMARK A/S	DK	11,59	....
SEB	FR★	56,50	− 0,70
SODEXHO ALLIANC	FR★	201	....
TELE PIZZA	ES★	3,10	− 1,59
THE SWATCH GRP	CH	1306,15	+ 0,50
THE SWATCH GRP	CH	263,17	+ 0,25
THOMSON MULTIME	PA	52,50	− 0,38
WW/WW UK UNITS	IR★	1,34	+ 0,75
WILSON BOWDEN	GB	12,26	....
WM-DATA -B-	SE	5,75	− 1,92
WOLFORD AG	AT★	20	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		161,10	− 1,54

PHARMACIE

ACTELION N	CH	480,97	− 0,40
ALTANA AG	DE★	142,20	+ 0,14
ASTRAZENECA	GB	49,70	− 0,16
AVENTIS	FR★	81,30	+ 0,49
BB BIOTECH	CH	1011,21	+ 0,65
CELLTECH GROUP	GB	16,17	+ 0,49
ELAN CORP	IE	32,40	+ 3,68
ESSILOR INTL	FR★	326	+ 1,09
FRESENIUS MED C	DE★	80,50	− 2,07
GAMBRO -A-	SE	8,17	....
GLAXOSMITHKLINE	GB	28,68	+ 2,35
H. LUNDBECK	DK	96,44	− 0,55
NOVARTIS N	CH	1730,08	− 0,41
NOVO-NORDISK -B	DK	190,73	+ 1,06
NYCOMED AMERSHA	GB	8,22	+ 3,75
ORION B	FI★	22,60	+ 0,44
QIAGEN NV	NL★	31,25	− 2,34
ROCHE HOLDING	CH	11923,90	− 0,57
ROCHE HOLDING G	CH	9901,47	+ 0,73
SANOFI SYNTHELA	FR★	58,70	+ 2,62
SCHERING AG	DE★	58,10	+ 0,35
SHIRE PHARMA GR	GB	18,79	+ 1,69
SERONO -B-	CH	920,46	− 0,35
SMITH & NEPHEW	GB	4,84	− 0,96
SSL INTL	GB	7,98	+ 1,19
SULZER AG 100N	CH	782,39	− 1,15
SYNTHES-STRATEC	CH	737,67	+ 0,71
UCB	BE★	39	+ 0,26
WILLIAM DEMANT	DK	46,88	+ 1,45
ZELTIA	ES★	15,90	− 2,45
▶ DJ E STOXX HEAL		516,20	+ 0,59

ÉNERGIE

BG GROUP	GB	3,98	− 1,17
BP AMOCO	GB	8,81	− 1,40
CEPSA	ES★	9,45	− 0,53
COFLEXIP	FR★	140,30	− 1,54
DORDTSCHE PETRO	NL★	57,50	....
ENI	IT★	6,82	− 1,16
ENTERPRISE OIL	GB	9,86	+ 0,80
HELLENIC PETROL	GR	1,25	− 0,43
LASMO	GB	3,12	....
LATTICE GROUP	GB	2,08	− 0,75
OMV AG	AT★	82,49	− 0,73
PETROLEUM GEO-S	NO	14,55	....
REPSOL YPF	ES★	18,88	− 1,72
ROYAL DUTCH CO	NL★	64,72	− 1,33
SAIPEM	IT★	6,24	+ 0,65
SHELL TRANSP	GB	8,69	− 2,12
TOTAL FINA ELF	FR★	155,50	− 1,77
▶ DJ E STOXX ENGY P		343,27	− 1,48

(Publicité)

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI
retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

SERVICES FINANCIERS

3I GROUP	GB	21,04	− 0,67
ALMANIJ	BE★	42,50	− 0,70
ALPHA FINANCE	GR	6,16	....
AMVESCAP	GB	22,07	− 0,56
BHW HOLDING AG	DE★	29,70	− 0,34
BPI R	PT★	3,68	+ 0,82
BRITISH LAND CO	GB	7,37	− 0,84
CANARY WHARF GR	GB	7,58	+ 1,89
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,03	....
CATTLES ORD.	GB	4,57	+ 0,69
CLOSE BROS GRP	GB	17,58	− 2,94
MONTEDISON	IT★	2,16	− 0,92
COBEPA	BE★	63,50	....
CONSORS DISC-BR	DE★	40	− 5,33
CORP FIN ALBA	ES★	23,28	− 0,51
CS GROUP N	CH	214,88	− 0,30
DEPFA-BANK	DE★	79,60	− 0,81
DIREKT ANLAGE B	DE★	34,60	− 3,08
MAN GROUP	GB	10,49	+ 3,55
EURAFRANCE	FR★	742	− 0,93
FORTIS (B)	BE★	34	− 0,44
FORTIS (NL)	NL★	33,80	− 1,34
GECINA	FR★	100,50	....
GIMV	BE★	52	+ 1,86
GREAT PORTLAND	GB	4,43	+ 0,71
HAMMERSON	GB	7,44	....
ING GROEP	NL★	81,73	− 1,05
REALDANMARK	DK	76,88	....
LAND SECURITIES	GB	13,40	....
LIBERTY INTL	GB	7,69	+ 0,41
MARSCHOLLEK LAU	DE★	120	− 6,83
MEDIOBANCA	IT★	11,46	− 0,09
METROVACESA	ES★	17	− 2,30
PERPETUAL PLC	GB	57,64	....
PROVIDENT FIN	GB	15,12	− 0,62
RODAMCO CONT. E	NL★	44,30	+ 0,68
RODAMCO NORTH A	NL★	41,80	+ 0,48
SCHRODERS	GB	20,23	− 0,23
SIMCO N	FR★	72,50	....
SLOUGH ESTATES	GB	6,65	+ 1,67
UNIBAIL	FR★	175,50	+ 0,57
VALLEHERMOSO	ES★	7,06	− 1,53
WCM BETEILIGUNG	DE★	16,35	− 2,10
▶ DJ E STOXX FINS P		303,80	− 1,15

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	6,51	− 3,03
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,50	− 2,24
BASS	GB	11,87	− 1,17
BBAG OE BRAU-BE	AT★	41,75	− 0,60
BRAU-UNION	AT★	41,05	+ 0,12
CADBURY SCHWEPP	GB	6,97	− 0,67
CARLSBERG -B-	DK	57,19	+ 0,23
CARLSBERG AS -A	DK	54,25	− 0,49
DANISCO	DK	44,07	+ 0,61
DANONE	FR★	145,40	+ 1,96
DELTA HOLDINGS	GR	1,34	− 1,77
DIAGEO	GB	10,43	− 1,04
ELAIS OLEAGINOU	GR	2,72	− 0,78
ERID.BEGH.SAY	FR★	98,20	− 1,31
HEINEKEN HOLD.N	NL★	43,20	+ 0,58
COCA COLA HBC	GR	2,45	+ 1,10
HELLENIC SUGAR	GR	1,68	− 2,78
KAMPS	DE★	15,75	+ 0,96
KERRY GRP-A-	GB	21,37	− 0,87
MONTEDISON	IT★	2,16	− 0,92
NESTLE N	CH	2289,49	+ 1,76
KONINKLIJKE NUM	NL★	45,40	− 3,12
PARMALAT	IT★	1,66	....
PERNOD RICARD	FR★	73,80	− 0,27
RAISIO GRP -V-	FI★	2,42	− 2,42
SCOTT & NEWCAST	GB	7,37	− 1,26
SOUTH AFRICAN B	GB	7,47	− 1,04
TATE & LYLE	GB	4,16	+ 2,31
UNIQ	GB	4,02	+ 3,63
UNILEVER	NL★	61,10	+ 1,16
UNILEVER	GB	8,02	+ 0,79
WHITBREAD	GB	8,67	+ 0,73
▶ DJ E STOXX F & BV P		240,59	+ 0,29

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	107,28	− 0,15
ADECCO N	CH	681,92	− 0,66
AEROPORTI DI RO	IT★	9,08	....
AGGREKO	GB	6,21	+ 0,25
ALSTOM	FR★	25,17	− 0,51
ALTRAN TECHNO	FR★	70,35	− 0,64
ALUSUISSE GRP N	CH	596,36	....
ASSA ABLOY-B-	SE	16,91	− 2,28
ASSOC BR PORTS	GB	5,67	− 1,90
ATLAS COPCO -A-	SE	24,30	+ 0,23
ATLAS COPCO -B-	SE	23,39	+ 0,48
ATTICA ENTR SA	GR	0,86	− 4,48
BAA	GB	9,14	− 0,34
BBA GROUP PLC	GB	5,42	− 1,42
BTG	GB	21,92	− 1,41
CIR	IT★	2,59	− 1,89
CAPITA GRP	GB	7,78	+ 0,40
CDB WEB TECH IN	IT★	8,40	− 2,78
CGIP	FR★	53,75	− 2,09
CMG	GB	61,68	....
COOKSON GROUP P	GB	2,72	+ 2,35
DAMPSKIBS -A-	DK	9107,96	....
DAMPSKIBS -B-	DK	10500,94	+ 0,90
DAMSKIBS SVEND	DK	14063,76	+ 0,96
E.ON AG	DE★	60	....
EADS SICO.	FR★	22,40	+ 0,45
ELECTROCOMPONEN	GB	10,68	− 0,87
EPCOS	DE★	98	− 1,01
EUROTUNNEL	FR★	1,06	+ 0,95
EXEL	GB	16	+ 0,10
F.I. GROUP	GB	5,67	− 2,69
GROUP 4 FALCK	DK	139,30	− 0,48
FINMECCANICA	IT★	1,22	....
FINNLINES	FI★	20,20	....
FKI	GB	3,63	− 0,43
FLS IND.B	DK	15,94	− 0,83
FLUGHAFEN WIEN	AT★	38,59	+ 0,49
GAMESA	ES★	24,10	− 1,27
GKN	GB	12,40	− 1,25
HAGEMEYER NV	NL★	24,61	− 0,24
HALKOR	GR	0,58	− 1,36
HAYS	GB	5,75	+ 1,94
HEIDELBERGER DR	DE★	66,50	+ 0,61
HUHTAMAEKI VAN	FI★	28	....
IFIL	IT★	8,63	− 0,58
IMI PLC	GB	3,93	+ 1,21
INDRA SISTEMAS	ES★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	23,90	− 4,07
INVESTOR -A-	SE	15,11	− 0,74
INVESTOR -B-	SE	15,16	− 0,37
ISS	DK	72,33	− 0,92
JOT AUTOMATION	FI★	2,10	....
KINNEVIK -B-	SE	24,58	− 0,91
COPENHAGEN AIRP	DK	97,11	....
KONE B	FI★	71	− 0,04
LEGRAND	FR★	222,30	+ 0,14
LINDE AG	DE★	53,20	− 0,56
MAN AG	DE★	30	+ 0,67
MG TECHNOLOGIES	DE★	14,30	+ 2,14
WARTSILA CORP A	FI★	19	....
METSO	FI★	11,50	− 1,29
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,77	− 2,24
NETCOM -B-	SE	49,83	− 0,23
NKT HOLDING	DK	241,76	+ 0,28
EXEL	GB	16	+ 0,10
PACE MICRO TECH	GB	8,38	....
PARTEK	FI★	12,45	+ 0,40
PENINS.ORIENT.S	GB	4,73	+ 0,33
PERLOS	FI★	18,47	+ 2,61
PREMIER FARNELL	GB	6,36	− 1,22
RAILTRACK	GB	15,20	+ 0,31
RANDSTAD HOLDIN	NL★	17,25	+ 0,29
RENTOKIL INITIA	GB	3,35	....
REXAM	GB	4,18	+ 1,52
REXEL	FR★	85,30	− 0,06
RHI AG	AT★	20,25	− 0,69
RIETER HLDG N	CH	306,61	+ 0,21
ROLLS ROYCE	GB	3,12	....
SANDVIK	SE	24,97	− 0,67
SAURER ARBON N	CH	466,71	+ 0,28
SCHNEIDER ELECT	FR★	65,45	− 13,88
SEAT PAGINE GIA	IT★	2,03	− 3,33
SECURICOR	GB	2,61	− 1,76
SECURITAS -B-	SE	18,55	− 0,30
SERCO GROUP	GB	8,11	− 2,26
SGL CARBON	DE★	58,60	− 1,35
SHANKS GROUP	GB	3,44	+ 0,46
SIDEL	FR★	36,24	+ 0,67
INVENSYS	GB	2,68	− 1,16
SINGULUS TECHNO	DE★	25,50	− 3,77
SKF -B-	SE	16,01	− 0,35
SMITHS GROUP	GB	10,90	− 0,43
SOPHUS BEREND -	DK	28,66	− 1,38
SPIRENT	GB	8,69	− 0,89
T.I.GROUP PLC	GB	6,36	....
TECAN GROUP N	CH	1162,90	+ 2,93
TELEFONICA	ES★	19,78	− 2,08
TPI	ES★	6,15	− 1,76
THALES	FR★	48,26	+ 0,44
TOMRA SYSTEMS	NO	19,49	....
TRAFFICMASTER	GB	5,95	....
UNAXIS HLDG N	CH	233,36	− 0,28
VA TECHNOLOGIE	AT★	30,75	− 3,61
VEDIOR NV	NL★	13,60	− 1,09
VESTAS WIND SYS	DK	58,53	− 2,46
VINCI	FR★	63,10	+ 0,32
VIVENDI ENVIRON	FR★	42,25	+ 0,84
VOLVO -A-	SE	18,21	− 1,52
VOLVO -B-	SE	18,72	....
▶ DJ E STOXX IND GO P		486,74	− 2,31

ASSURANCES

AEGIS GROUP	GB	1,89	− 1,63
AEGON NV	NL★	39,70	− 1,98
AGF	FR★	66,90	+ 0,30
ALLEANZA ASS	IT★	16,47	+ 0,55
ALLIANZ N	DE★	360,30	− 0,06
ASR VERZEKERING	NL★	105,50	....
AXA	FR★	142,40	− 0,42
BALOISE HLDG N	CH	1144,75	− 1,34
BRITANNIC	GB	16,16	− 0,39
CGNU	GB	15,39	− 1,70
CNP ASSURANCES	FR★	37,74	+ 0,64
CORP MAPFRE R	ES★	22,25	− 1,98
ERGO VERSICHERU	DE★	156	− 0,83
ETHNIKI GEN INS	GR	1,66	− 0,64
EULER	FR★	53,60	+ 0,19
CODAN	DK	79,02	....
FORTIS (B)	BE★	34	− 0,44
GENERALI ASS	IT★	39,35	+ 0,25
GENERALI HLD VI	AT★	185,15	− 2,55
INDEPENDENT INS	GB	6,04	− 0,52
INTERAM HELLEN	GR	1,64	− 6,26
IRISH LIFE & PE	GB	12,09	+ 0,39
FONDIARIA ASS	IT★	5,84	+ 0,86
LEGAL & GENERAL	GB	2,71	− 1,70
MEDIOLANUM	IT★	14,30	+ 1,13
MUENCH RUECKVER	DE★	351	+ 0,57
POHJOLA GRP.B	FI★	45,70	+ 1,56
PRUDENTIAL	GB	15,65	− 0,89
RAS	IT★	15,67	+ 1,10
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,87	− 0,98
SAI	IT★	19,27	+ 1,42
SAMPO LEONIA IN	FI★	55	+ 0,92
SWISS RE N	CH	2411,36	+ 0,68
SCOR	FR★	53,45	+ 0,09
SKANDIA INSURAN	SE	16,69	− 0,67
ST JAMES'S PLAC	GB	5,90	− 1,57
STOREBRAND	NO	7,43	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,87	− 0,98
SWISS LIFE REG	CH	853,05	− 0,45
TOPDANMARK	DK	24,11	....
ZURICH FINL SVC	CH	595,71	+ 0,99
ZURICH FINL SVC	CH	595,71	+ 0,99
▶ DJ E STOXX INSU P		429,55	− 0,19

MEDIAS

MONDADORI	IT★	9,83	− 1,60
B SKY B GROUP	GB	17,91	− 1,38
CANAL PLUS	FR★	3,32	− 0,90
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,03	....
CARLTON COMMUNI	GB	8,88	− 1,39
DLY MAIL & GEN	GB	13,85	+ 1,96
ELSEVIER	NL★	13,91	− 1
EMAP PLC	GB	12,13	− 3,13
FUTURE NETWORK	GB	1,75	− 0,88
GRUPPO L'ESPRES	IT★	8,74	− 2,13
GWR GROUP	GB	10,05	+ 0,63
HAVAS ADVERTISI	FR★	16,68	− 0,12
INDP NEWS AND M	IR★	3,10	− 1,59
INFORMA GROUP	GB	9,11	+ 1,57
LAGARDERE SCA N	FR★	66,60	+ 0,08
LAMBRAKIS PRESS	GR	1,41	− 0,94
M6 METROPOLE TV	FR★	40,74	− 1,64
MEDIASET	IT★	12,88	− 2,35
NRJ GROUP	FR★	30,84	− 0,36
PEARSON	GB	24,11	− 2,41
PRISA	ES★	18,37	+ 0,66
PROSIEBEN SAT.1	DE★	33,70	+ 2,12
PT MULTIMEDIA R	PT★	21	− 4,55
PUBLICIS GROUPE	FR★	35,50	− 3,40
PUBLIGROUPE N	CH	563,95	− 0,57
REED INTERNATIO	GB	9,82	− 0,79
REUTERS GROUP	GB	16,66	− 1,12
RTL GROUP	LU★	99,90	+ 2,15
SMG	GB	3,74	− 4,40
SOGECABLE R	ES★	24,05	− 4,94
TAYLOR NELSON S	GB	3,71	....
TELEWEST COMM.	GB	2,05	− 5,07
TF1	FR★	59,70	− 2,85
TRINITY MIRROR	GB	6,51	....
UTD BUSINESS ME	GB	12,35	− 0,75
UNITED PAN-EURO	NL★	15,74	− 5,18
VIVENDI UNIVERS	FR★	74,90	+ 0,94
VNU	NL★	55,80	− 0,53
WOLTERS KLUWER	NL★	28	− 3,41
WPP GROUP	GB	12,87	− 1,56
▶ DJ E STOXX MEDIA P		432,95	− 0,30

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL★	30,31	− 0,30
ALTADIS -A-	ES★	15,09	+ 0,73
AMADEUS GLOBAL	ES★	8,18	− 1,45
ATHENS MEDICAL	GR	0,88	− 5,17
AUSTRIA TABAK A	AT★	62,49	+ 1,28
AVIS EUROPE	GB	3,41	− 0,46
BEIERSDORF AG	DE★	99,60	− 2,35
BIC	FR★	38,90	+ 0,78
BRIT AMER TOBAC	GB	7,62	− 0,61
CASINO GP	FR★	108,30	....
RICHEMONT UNITS	CH	2739,35	− 0,56
CLARINS	FR★	85,10	− 1,50
DELHAIZE	BE★	49,90	+ 0,32
COLRUYT	BE★	46,70	− 0,95
FIRSTGROUP	GB	4,34	− 0,36
FREESERVE	GB	2	− 1,54
GALLAHER GRP	GB	5,90	− 0,79
GIB	BE★	45	− 0,55
GIVAUDAN N	CH	287,81	− 0,22
HENKEL KGAA VZ	DE★	69,50	− 0,71
IMPERIAL TOBACC	GB	10,41	− 1,92
JERONIMO MARTIN	PT★	11,35	− 1,30
KESKO -B-	FI★	11,39	− 0,09
L'OREAL	FR★	78,95	− 0,75
LAURUS NV	NL★	10	− 0,50
MORRISON SUPERM	GB	2,96	+ 1,07
RECKITT BENCKIS	GB	12,98	− 1,31
SAFEWAY	GB	4,81	+ 2,33
SAINSBURY J. PL	GB	5,39	− 1,71
STAGECOACH HLDG	GB	1,31	....
T-ONLINE INT	DE★	13,05	....
TERRA NETWORKS	ES★	13,56	− 2,52
TESCO PLC	GB	3,99	− 1,92
TNT POST GROEP	NL★	27,20	+ 0,15
WANADOO	FR★	9,25	− 1,60
WORLD ONLINE IN	NL★	7,80	....
▶ DJ E STOXX N CY G P		406,18	− 0,76

COMMERCE DISTRIBUTION

ALLIANCE UNICHE	GB	8,45	− 0,37
AVA ALLG HAND.G	DE★	32	− 4,48
BOOTS CO PLC	GB	8,72	+ 1,46
BUHRMANN NV	NL★	30,90	+ 3,34
CARREFOUR	FR★	59,40	− 1,82
CASTO.DUBOIS	FR★	255	....
CC CARREFOUR	ES★	12,20	− 0,41
CHARLES VOEGELE	CH	151,03	− 0,43
CONTINENTE	ES★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE★	243,50	....
DEBENHAMS	GB	4,90	+ 2,96
DIXONS GROUP	GB	4,16	− 0,37
GAL LAFAYETTE	FR★	212,60	+ 1,29
GEHE AG	DE★	37,50	+ 2,04
GREAT UNIV STOR	GB	7,37	− 3,29
GUCCI GROUP	NL★	84,50	+ 1,99
HENNES & MAURIT	SE	17,87	− 0,31
KARSTADT QUELLE	DE★	35	+ 0,81
KINGFISHER	GB	6,89	− 10,20
MARKS & SPENCER	GB	3,12	− 1
MATALAN	GB	6,56	− 5,20
METRO	DE★	49,90	− 0,20
NEXT PLC	GB	12,16	− 0,38
PINAULT PRINT.	FR★	224,20	− 2,90
SIGNET GROUP	GB	1	− 1,54
VALORA HLDG N	CH	220,07	+ 0,15
VENDEX KBB NV	NL★	14,80	+ 1,30
W.H SMITH	GB	6,84	+ 0,23
WOLSELEY PLC	GB	7,11	− 0,22
▶ DJ E STOXX RETL P		334,93	− 1,61

HAUTE TECHNOLOGIE

AIXTRON	DE★	99,89	− 4,41
ALCATEL-A-	FR★	67,35	− 2,11
ALTEC SA REG.	GR	0,81	− 2,59
ARM HOLDINGS	GB	8,11	− 5,65
ARC INTERNATION	GB	4,02	− 5,86
ASM LITHOGRAPHY	NL★	27,20	− 3,72
BAAN COMPANY	NL★	2,60	− 0,38
BALTIMORE TECH	GB	5,23	− 5,65
BOOKHAM TECHNOL	GB	15,86	− 2,13
SPIRENT	GB	16,83	....
BAE SYSTEMS	GB	4,10	− 1,13
BROKAT	DE★	15,50	− 1,90
BULL	FR★	4,15	− 2,12
BUSINESS OBJECT	FR★	64,50	− 0,77
CAP GEMINI	FR★	189	− 1,82
COLT TELECOM NE	GB	26,06	− 5,40
COMPTEL	FI★	11	+ 0,92
DASSAULT SYST.	FR★	69,90	− 2,31
DIALOG SEMICOND	GB	86,10	....
ERICSSON -B-	SE	12,57	− 2,19
F-SECURE	FI★	4,45	− 0,45
FILTRONIC	GB	6,65	+ 3,16
FINMATICA	IT★	37,15	− 2,37
GETRONICS	NL★	6,75	− 3,57
GN GREAT NORDIC	DK	19,62	− 0,34
INFINEON TECHNO	DE★	43,15	− 0,12
INFOGRAMES ENTE	FR★	19	+ 0,21
INTRACOM R	GR	2,59	− 2,13
KEWILL SYSTEMS	GB	5,64	+ 2,56
LOGICA	GB	25,17	− 2,13
LOGITECH INTL N	CH	279,38	+ 0,23
MARCONI	GB	10,83	− 3,62
NOKIA	FI★	43	− 1,65
OCE	NL★	17,05	− 0,58
OLIVETTI	IT★	2,72	− 3,55
PSION	GB	4,30	− 1,08
SAGE GRP	GB	5,21	− 2,06
SAGEM	FR★	140,90	+ 0,64
SAP AG	DE★	131,10	+ 0,08
SAP VZ	DE★	168,10	+ 0,66
SEMA	GB	5,49	− 3,04
SEZ HLDG N	CH	518,57	....
SIEMENS AG N	DE★	144,20	− 2,17
MB SOFTWARE	DE★	3,70	....
SPIRENT	GB	8,69	− 0,89
STMICROELEC SIC	FR★	45,22	− 0,46
TECNOST	IT★	2,83	....
TELE 1 EUROPE	SE	6,37	+ 1,80
THINK TOOLS	CH	213,91	− 5,71
THUS	GB	0,99	....
TIETOENATOR	FI★	36,80	+ 1,38
▶ DJ E STOXX TECH P		794,16	− 2,17

SERVICES COLLECTIFS

ACEA	IT★	11,89	− 1,90
AEM	IT★	2,88	− 2,37
ANGLIAN WATER	GB	9,46	....
BRITISH ENERGY	GB	3,32	+ 0,95
CENTRICA	GB	3,52	− 2,60
EDISON	IT★	10,81	+ 1,03
ELECTRABEL	BE★	233,50	− 0,21
ELECTRIC PORTUG	PT★	3,41	− 2,57
ENDESA	ES★	18,43	− 2,02
ENEL	IT★	3,96	....
EVN	AT★	30,89	+ 1,28
FORTUM	FI★	4,20	− 0,47
GAS NATURAL SDG	ES★	19,81	− 0,85
HIDRO CANTABRIC	ES★	20,04	− 0,64
IBERDROLA	ES★	14,10	− 1,74
INNOGY HOLDINGS	GB	2,90	− 1,07
ITALGAS	IT★	5,26	....
KELDA	GB	5,43	+ 0,58
NATIONAL GRID G	GB	9,49	....
INTERNATIONAL P	GB	3,41	− 1,80
OESTERR ELEKTR	AT★	106,65	− 1,27
PENNON GROUP	GB	9,41	− 0,66
POWERGEN	GB	9,94	+ 4,10
SCOTTISH POWER	GB	7	− 2,19
SEVERN TRENT	GB	10,39	− 0,75
SUEZ LYON EAUX	FR★	175,20	− 3,31
SYDKRAFT -A-	SE	22,55	− 0,99
SYDKRAFT -C-	SE	20,86	....
THAMES WATER	GB	18,93	+ 0,50
FENOSA	ES★	18,61	+ 0,98
UNITED UTILITIE	GB	9,13	− 1,52
VIRIDIAN GROUP	GB	9,63	− 1,28
▶ DJ E STOXX PO SUP P		314,50	− 1,20

EURO NOUVEAU MARCHÉ

16/01 12 h 38 ▶ — Cours en euros — % Var. 15/01

AMSTERDAM

AIRSPRAY NV	15,35	− 2,54
ANTONOV	0,45	− 8,16
C/TAC	4,30	− 15,69
CARDIO CONTROL	3,95	....
CSS	23,90	....
HITT NV	6,75	− 0,74
INNOCONCEPTS NV	19,45	+ 1,30
NEDGRAPHICS HOLD	13,15	+ 1,15
SOPHEON	2,50	+ 2,46
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	2,60	+ 2,36
RING ROSA WT	0,02	....
UCC GROEP NV	5,70	− 1,72

BRUXELLES

ARTHUR	6,25	....
ENVIPCO HLD CT	0,50	....
FARDIS B	19,50	....
INTERNOC HLD	0,80	− 5,88
INTL BRACHYTHER B	8,50	− 1,16
LINK SOFTWARE B	4,97	....
PAYTON PLANAR	0,45	....

FRANCFORT

UNITED INTERNET	17,24	....
AIXTRON	115,50	....
AUGUSTA TECHNOLOGIE	20,32	....
BB BIOTECH ZT-D	100,89	+ 0,34
BB MEDTECH ZT-D	17,25	− 0,29
BERTRANDT AG	12,60	+ 2,44
BETA SYSTEMS SOFTWA	7	....
CE COMPUTER EQUIPME	13,12	− 2,31
CE CONSUMER ELECTRO	13,90	− 10,84

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

VALEURS FRANCE

● L'action du spécialiste des surgelés **Saveurs de France** était suspendue, mardi 16 janvier à l'ouverture. La société va reprendre la marque de pâtisserie industrielle Brossard, que détenait le groupe américain Sara Lee.

● Le titre **Carrefour** progressait de 0,5 %, à 60,8 euros. Quatre des neufs membres du comité exécutif de Carrefour ont été démis de leur fonctions, suite à des résultats jugés décevants pour l'année 2000, selon des informations publiées par *Les Echos*, mardi.

● **LVMH,** dont le titre gagnait 1,11 %, à 68,4 euros, a confirmé la création d'une coentreprise avec le diamantaire de Beers.

● Les actions **Schneider Electric** et **Legrand** étaient réservées à la baisse à l'ouverture, mardi. Leur cotation avait été suspendue la veille après l'annonce du rapprochement des deux groupes *(lire également page 18).*

● **Rémy-Cointreau**, dont le titre cédait 1,79 %, à 41,2 euros, a annoncé un chiffre d'affaires consolidé des neuf premiers mois de son exercice 2000-2001 en hausse de 8,9 %.

● L'action **Bouygues** gagnait 1,4 %, à 54,5 euros, à la suite de l'acquisition auprès d'EDF International des 14,19 % qu'il ne détenait pas encore dans la Saur, pour 1,2 milliard de francs.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 16 JANVIER **Cours à 12 h 30**

Dernier jour de négociation des OSRD : 25 janvier

France ▸		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
ACCOR	❳	47,60	312,24	+0,21	0,90
AGF	❳	66,80	438,18	+0,15	1,62
AFFINE(EXIMM		38,15	250,25	−2,05	1,30
AIR FRANCE G	❳	22,90	150,21	+1,91	0,14
AIR LIQUIDE	❳	153,30	1005,58	+0,20	2,60
ALCATEL	❳	67,30	441,46	−2,18	2,20
ALCATEL O		52,80	346,35	−0,94	...
ALSTOM	❳	25,25	165,63	−0,20	0,55
ALTRAN TECHN	❳	70,30	461,14	−0,71	0,32
ATOS CA	❳	85,75	562,48	+0,88	...
ARBEL		10,06	65,99	...	0,53
AVENTIS	❳	81,60	535,26	+0,87	0,45
AXA	❳	142,40	934,08	−0,42	2
AZEO(EXG.ET	❳	85	557,56	−2,30	0,92
BAIL INVESTI	❳	124,10	814,04	−0,64	6,51
BAZAR HOT. V		128	839,62	...	3
BIC	❳	38,90	255,17	+0,78	0,24
BIS		146	957,70	−4,39	1,22
BNPPARIBAS	❳	99,90	655,30	−0,60	1,75
BOLLORE	❳	200,10	1312,57	−0,69	4
BOLLORE INV.		41	268,94	+1,23	0,16
BONGRAIN		40,50	265,66	...	10,70
BOUYGUES	❳	54,60	358,15	+1,58	2,59
BOUYGUES OFF	❳	53,90	353,56	−1,28	1,30
BULL#	❳	4,17	27,35	−1,65	...
BUSINESS OBJ	❳	64,45	422,76	−0,85	...
B T P (LA CI		...	...	...	0,46
BURELLE (LY)		76,35	500,82	−0,97	5,75
CANAL +	❳	3,34	21,91	−0,30	0,80
CAP GEMINI	❳	188,20	1234,51	−2,23	1
CARBONE-LORR	❳	49,50	324,70	−0,98	0,88
CARREFOUR	❳	59,45	389,97	−1,74	0,90
CASINO GUICH	❳	108,40	711,06	+0,09	1,27
CASINO GUICH		70,50	462,45	+0,14	1,31
CASTORAMA DU	❳	265,90	1744,19	−6,67	2,47
CEA INDUSTRI		192,80	1264,69	+0,94	10,23
CEGID (LY)		78,10	512,30	−1,01	4,04
CFF.RECYCLIN		42,25	277,14	+5,63	0,57
CGIP	❳	53,75	352,58	−2,09	0,90
CHARGEURS		72,90	478,19	+4,07	2,13
CHRISTIAN DA		81,90	537,23	+0,86	0,76
CHRISTIAN DI	❳	47,27	310,07	+0,57	0,28
CIC -ACTIONS		116,20	762,22	−1,36	1,39
CIMENTS FRAN	❳	52	341,10	−2,16	1,40
CLARINS	❳	85,10	558,22	−1,50	1
CLUB MEDITER	❳	98,50	646,12	+1,49	0,50
CNP ASSURANC	❳	37,74	247,56	+0,64	0,88
COFACE	❳	104,80	687,44	+0,77	1,50
COFLEXIP	❳	138,90	911,12	−2,53	1,16
COLAS	❳	57,70	378,49	−0,52	4,25
CONTIN.ENTRE		43	282,06	+1,18	2
CPR		52,75	346,02	...	...
CRED.FON.FRA		13,50	88,55	+1,35	0,83
CREDIT LYONN	❳	41,42	271,70	+0,85	0,50
CS COM.ET SY		22,56	147,98	−1,91	...
DAMART		78	511,65	+1,96	3,40
DANONE	❳	144,80	949,83	+1,54	3,50
DASSAULT-AVI		214	1403,75	−1,38	5
DASSAULT SYS	❳	69,60	456,55	−2,73	0,27
DE DIETRICH	❳	62	406,69	...	1,80
DEVEAUX(LY)#		90	590,36	+5,88	3
DEV.R.N-P.CA		14,70	96,43	...	0,55
DMC (DOLLFUS		14,50	95,11	−2,36	0,61
DYNACTION		28,60	187,60	−4,67	0,50
EIFFAGE	❳	67,50	442,77	−0,74	1,54
ELIOR	❳	13,90	91,18	+1,46	...
ELEC.MADAGAS		22	144,31	−8,33	...
ENTENIAL(EX		28	183,67	−1,93	...
ERAMET	❳	44,80	293,87	−2,61	0,60
ERIDANIA BEG	❳	98,55	646,45	−0,95	3,30
ESSILOR INTL	❳	326	2138,42	+1,09	3,40
ESSO		66	432,93	+0,76	2,29
EULER	❳	53,60	351,59	+0,19	...
EURAFRANCE	❳	742	4867,20	−0,93	9,50
EURO DISNEY	❳	0,63	4,13	...	...
EUROTUNNEL	❳	1,05	6,89	...	...
FAURECIA	❳	49,52	324,83	−2,13	0,91
FIMALAC SA C	❳	35,52	233	−1,33	3,72
F.F.P. (NY)		85,10	558,22	−0,47	0,95
FINAXA		120,30	789,12	−3,37	2
FIVES-LILLE		106,30	697,28	...	1,50
FONC.LYON.#		28	183,67	−1,06	3,03
FRANCE TELEC	❳	89,35	586,10	−3,20	1
FROMAGERIES		469	3076,44	+1,52	10,06
GALERIES LAF	❳	214,50	1407,03	+2,19	0,30
GAUMONT #		42,50	278,78	−0,70	0,57
GECINA	❳	100,50	659,24	...	3,18
GEOPHYSIQUE	❳	68,25	447,69	−0,44	1,22
GFI INFORMAT	❳	27,50	180,39	+0,73	0,61
GRANDVISION	❳	16,03	105,15	+0,38	0,25
GROUPE ANDRE		124,50	816,67	−4,96	1,98
GROUPE GASCO		83,70	549,04	−0,36	2,60
GR.ZANNIER (		69,20	453,92	+0,36	0,61
GROUPE GTM		149	977,38	+2,69	2,35
GROUPE PARTO		61,80	405,38	+0,49	1,68
GUYENNE GASC	❳	84	551	+0,48	6,50
HAVAS ADVERT	❳	16,68	109,41	−0,12	3
IMERYS	❳	123,80	812,07	−0,48	3,20
IMMOBANQUE		123,80	812,07	−0,08	10,67
IMMEUBLES DE		...	...	...	0,30
INFOGRAMES E	❳	19,09	125,22	+0,69	...
IM.MARSEILLA		3185	20892,23	+0,16	38,87
INGENICO	❳	34,76	228,01	−0,69	0,20
ISIS	❳	77,45	508,04	+0,58	2,16
KAUFMAN ET B	❳	21,60	141,69	+0,93	...
KLEPIERRE	❳	100,40	658,58	−0,59	2,50
LAFARGE	❳	101,70	667,11	+2,94	2,05
LAGARDERE	❳	66,90	438,84	+0,53	0,78
LAPEYRE	❳	59,50	390,29	−0,83	1,08
LEBON (CIE)		56	367,34	+0,72	1,83
LEGRAND	●❳	222,60	1460,16	+0,27	0,92
LEGRAND ADP	●	129,50	849,46	+6,94	1,48
LEGRIS INDUS	❳	44,97	294,98	−0,84	1
LIBERTY SURF	❳	7,90	51,82	−1	...
LOCINDUS		115,50	757,63	−0,52	8,51
L'OREAL	❳	78,40	514,27	−1,45	3,40
LOUVRE #		68,95	452,28	−0,07	1,01
LVMH MOET HE	❳	68,45	449	+1,18	0,22
MARINE WENDE	❳	87,50	573,96	−1,46	2
MAUREL ET PR		10,10	66,25	−1,75	0,91
METALEUROP		5,94	38,96	−2,14	0,61
MICHELIN	❳	40,31	264,42	−0,49	0,71
MONTUPET SA		23,10	151,53	−0,47	0,17
MOULINEX		4,19	27,48	−1,64	0,61
NATEXIS BQ P	❳	93,80	615,29	−0,74	2,20
NEOPOST	❳	24,70	162,02	−1,20	...
NORBERT DENT		19,06	125,03	...	0,36
NORD-EST		26,50	173,83	...	0,94
NRJ GROUP	❳	30,68	201,25	−0,87	...
OBERTHUR CAR	❳	18,90	123,98	+1,34	...
OLIPAR		7,55	49,52	+0,80	...
OXYG.EXT-ORI		...	...	...	13,72
PECHINEY ACT	❳	48,04	315,12	−0,52	0,81
PECHINEY B P		48,10	315,52	+0,19	0,81
PENAUILLE PO	❳	63	413,25	−4,69	2,60
PERNOD-RICAR	❳	73,60	482,78	−0,54	0,80
PEUGEOT	❳	264,60	1735,66	−0,56	2,70
PINAULT-PRIN	❳	224,90	1475,25	−2,60	1,78
PLASTIC OMN.	❳	112,50	737,95	−0,18	12,20
PSB INDUSTRI		71,75	470,65	−0,07	2,50
PUBLICIS GR	❳	35,59	233,46	−3,16	1,70
REMY COINTRE	❳	40,79	267,56	−2,77	0,90
RENAULT	❳	52,60	345,03	+0,38	0,76
REXEL	❳	85,10	558,22	−0,29	1,34
RHODIA	❳	15,24	99,97	−0,07	0,40
ROCHETTE (LA		6,63	43,49	−1,78	0,18
ROYAL CANIN	❳	105,60	692,69	−2,22	0,90
ROUGIER #		62,80	411,94	+0,24	3,05
RUE IMPERIAL		...	...	...	20,73
SADE (NY)		47	308,30	+0,86	2,10
SAGEM S.A.	❳	140,90	924,24	+0,64	3,81
SAGEM ADP		83,80	549,69	+1,88	4,12
SAINT-GOBAIN	❳	158,60	1040,35	−0,50	3,60
SALVEPAR (NY		64,45	422,76	−0,08	3,05
SANOFI SYNTH	❳	58,80	385,70	+2,80	0,32
SCHNEIDER EL	●❳	65,50	429,65	−13,82	1,34
SCOR	❳	53,45	350,61	+0,09	1,70
S.E.B.	❳	56,50	370,62	−0,70	1,90
SEITA	❳	42,90	281,41	+0,37	5
SELECTIBAIL(		15,40	101,02	−0,06	1,65
SIDEL	❳	36,10	236,80	+0,28	1
SILIC CA		162	1062,65	+0,25	6,30
SIMCO	❳	72,50	475,57	...	2,47
SKIS ROSSIGN		16,90	110,86	−0,29	0,23
SOCIETE GENE	❳	72	472,29	−0,96	6,20
SODEXHO ALLI	❳	201	1318,47	...	1,78
SOGEPARC (FI		82	537,88	−0,49	1,90
SOMMER ALLIB	❳	56,95	373,57	−0,09	0,75
SOPHIA	❳	30,45	199,74	...	1,48
SOPRA #	❳	72,35	474,58	+0,49	0,58
SPIR COMMUNI	❳	73,80	484,10	−0,81	2,70
SR TELEPERFO	❳	33,40	219,09	−2,91	0,13
STUDIOCANAL		8,99	58,97	−1,75	0,54
SUCR.PITHIVI		300,50	1971,15	+0,17	11
SUEZ LYON.DE	❳	174,70	1145,96	−3,59	3
TAITTINGER		690	4526,10	−0,14	9,30
TF1	❳	59,70	391,61	−2,85	4,60
THALES (EX.T	❳	48,22	316,30	+0,35	0,61
TECHNIP	❳	150,50	987,22	+1,62	3
THOMSON MULT	❳	52,55	344,71	−0,28	...
TOTAL FINA E	❳	155,40	1019,36	−1,83	2,35
TRANSICIEL #	❳	45,55	298,79	−0,98	0,80
UBI SOFT ENT	❳	38,70	253,86	−0,74	...
UNIBAIL	❳	175,50	1151,20	+0,57	5
UNILOG	❳	101	662,52	+6,32	0,30
USINOR	❳	12,42	81,47	+1,22	0,48
VALEO	❳	48,26	316,56	−1,01	1,50
VALLOUREC	❳	54,50	357,50	−0,82	0,76
VIA BANQUE		32,07	210,37	+0,12	3,05
VICAT		61,50	403,41	+0,82	0,91
VINCI	❳	63	413,25	+0,16	1,60
VIVENDI ENVI	❳	42,25	277,14	+0,84	...
VIVENDI UNIV	❳	74,90	491,31	+0,94	...
WANADOO	❳	9,28	60,87	−1,28	...
WORMS (EX.SO		19,41	127,32	−1,87	0,46
ZODIAC	❳	291	1908,83	+0,34	3,80
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...

International ▸ Une sélection		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
ADECCO		685,50	4496,59	+0,07	3,47
AMERICAN EXP		50,10	328,63	−2,62	0,07
AMVESCAP EXP		...	...	...	0,07
ANGLOGOLD LT		30,50	200,07	+2,18	0,85
A.T.T. #		26	170,55	...	0,03
BARRICK GOLD		16,50	108,23	...	0,09
COLGATE PAL.		61,65	404,40	+0,41	0,16
CROWN CORK O		8,80	57,72	+4,14	0,25
DE BEERS #		30,90	202,69	+4,53	0,46
DIAGO PLC		10,50	68,88	−2,14	0,21
DOW CHEMICAL		32,60	213,84	+0,15	0,27
DU PONT NEMO		45,70	299,77	...	0,35
ECHO BAY MIN		0,54	3,54	+1,89	0,02
ELECTROLUX		...	...	...	0,30
ELF GABON		130	852,74	+1,48	22,77
ERICSSON #	❳	12,47	81,80	−1,11	0,17
FORD MOTOR #		27,75	182,03	−0,18	0,31
GENERAL ELEC		48,50	318,14	−1,02	0,15
GENERAL MOTO		56,20	368,65	−0,09	0,49
GOLD FIELDS		3,43	22,50	+2,39	0,03
HARMONY GOLD		4,55	29,85	+0,44	0,11
HITACHI #		9	59,04	+1,12	0,02
HSBC HOLDING	❳	15,30	100,36	−0,71	0,17
I.B.M.	❳	100,50	659,24	+0,50	0,13
I.C.I.		8,60	56,41	+0,94	0,21
ITO YOKADO #		48,50	318,14	...	0,09
I.T.T. INDUS		39,12	256,61	−1,31	0,15
KINGFISHER P	❳	7,03	46,11	−6,89	0,07
MATSUSHITA		23,61	154,87	+1,11	0,03
MC DONALD'S		35,42	232,34	+0,45	0,21
MERK AND CO		85,90	563,47	+0,12	0,32
MITSUBISHI C		7,50	49,20	−6,13	0,02
NESTLE SA #	❳	2295	15054,21	+1,98	17,87
NORSK HYDRO		44,01	288,69	...	0,83
PFIZER INC		43,31	284,09	−1,12	0,09
PHILIP MORRI		44,42	291,38	+0,16	0,51
PROCTER GAMB		74,25	487,05	−1,33	0,35
RIO TINTO PL		...	...	...	0,21
SCHLUMBERGER		85,60	561,50	−0,06	0,21
SEGA ENTERPR		9,54	62,58	+5,41	0,08
SEMA GROUP #	❳	5,53	36,27	−4,49	0,02
SHELL TRANSP		8,68	56,94	−1,03	0,09
SONY CORP. #	❳	81,15	532,31	+0,19	0,13
T.D.K. #		100,60	659,89	−1,37	0,13
TOSHIBA #		6,71	44,01	+0,45	0,03
UNITED TECHO		75,85	497,54	+2,15	0,22
ZAMBIA COPPE		0,60	3,94	...	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; ◆ cours précédent; ❳ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon; **Jeudi daté vendredi :** compensation; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 16 JANVIER

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs ▸		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM		11,11	72,88	+0,09
AB SOFT	◆	5,50	36,08	...
ACCESS COMME		11,81	77,47	−3,04
ADL PARTNER		24	157,43	...
ALGORIEL #		7,60	49,85	−5,59
ALPHAMEDIA		2,50	16,40	−1,96
ALPHA MOS #		7,95	52,15	+0,63
ALTAMIR & CI		139	911,78	...
ALDETA	◆	4	26,24	...
ALTI #		12	78,71	+1,27
ALTI ACT.NOU	◆	12,35	81,01	...
A NOVO #		226	1482,46	+0,49
ARTPRICE COM		12,75	83,63	−1,92
ASTRA		1,12	7,35	−1,75
AUFEMININ.CO		4,20	27,55	+5
AUTOMA TECH		12,11	79,44	−6,12
AVENIR TELEC	❳	6,90	45,26	+2,68
AVENIR TELEC	◆	3,30	21,65	...
BAC MAJESTIC		12	78,71	...
BARBARA BUI		15,30	100,36	−0,71
BCI NAVIGATI		16,44	107,84	+0,24
BELVEDERE		14,20	93,15	...
BOURSE DIREC		4,41	28,93	−2
BRIME TECHNO		53,70	352,25	+0,75
BRIME TECHN	◆	2,95	19,35	...
BUSINESS INT		6,18	40,54	−1,90
BVRP ACT.DIV		40,20	263,69	−2,47
BVRP ACT.NV.	◆	61,90	406,04	...
CAC SYSTEMES	◆	3,40	22,30	...
CALL CENTER		25,05	164,32	−3,65
CAST		24,50	160,71	−2
CEREP		85,20	558,88	−0,64
CHEMUNEX #		1,07	7,02	+0,94
CMT MEDICAL		17,50	114,79	−2,78
COALA #		22,34	146,54	−0,09
COHERIS ATIX		32	209,91	−6,43
COIL		20,85	136,77	...
CION ET SYS.		4,45	29,19	−1,11
CONSODATA #		32,89	215,74	+2,21
CONSORS FRAN		5,65	37,06	−4,24
CROSS SYSTEM		14,95	98,07	−1,12
CRYO #		15,60	102,33	...
CRYONETWORKS.		11	72,16	+1,85
CYBERDECK #	◆	1,54	10,10	...
CYBER PRES.P		26	170,55	...
CYBERSEARCH		3,60	23,61	−8,86
CYRANO #		1,85	12,14	−0,54
DALET #		15,12	99,18	+0,80
DATATRONIC		10,70	70,19	+1,90
DESK #	◆	2,52	16,53	...
DEVOTEAM #	❳	52,85	346,67	−3,29
DMS #		11,56	75,83	+0,52
D INTERACTIV		8,30	54,44	+8,07
D INTERATIVE	◆	7,20	47,23	...
DIOSOS		41,98	275,37	...
DURAND ALLIZ	◆	0,92	6,03	...
DURAN DUBOI		23,85	156,45	−1,85
DURAN BS 00	◆	1,95	12,79	...
EFFIK #		10,50	68,88	+5
EGIDE #		705	4624,50	+1,73
EMME(JCE 1/1		8,70	57,07	+0,58
ESI GROUP		49,70	326,01	−0,60
ESKER		9,20	60,35	+1,10
EUROFINS SCI		37,29	244,61	+2,02
EURO.CARGO S	◆	11	72,16	...
FIMATEX #	❳	6,76	44,34	−1,60
FI SYSTEM #	❳	12,38	81,21	−3,66
FI SYSTEM BS		2,10	13,78	+10,53
FLOREANE MED		8,50	55,76	+1,80
GAMELOFT COM		5,70	37,39	−7,77
GAUDRIOT #		29,94	196,39	−0,40
GENERIX #		20	131,19	...
GENESYS #		49,50	324,70	+0,51
GENESYS BS00		11,55	75,76	...
GENSET	❳	35,05	229,91	−3,44
GL TRADE #		34,95	229,26	−0,14
GUILLEMOT #		43,98	288,49	+2,04
GUYANOR ACTI		0,26	1,71	...
HF COMPANY		69	452,61	−1,43
HIGH CO.#		76,65	502,79	−1,41
HIGHWAVE OPT	❳	138	905,22	−1,36
HIMALAYA		12,90	84,62	−0,77
HI MEDIA		4,19	27,48	...
HOLOGRAM IND		6,53	42,83	−2,39
HUBWOO.COM		13,50	88,55	...
IB GROUP.COM		20,62	135,26	−2,27
IDP		3,55	23,29	+1,14
IDP BON 98 (	◆	1,07	7,02	...
IGE +XAO		17,79	116,69	+1,08
ILOG #		29,60	194,16	−0,84
IMECOM GROUP		1,94	12,73	−3
INFOSOURCES		1,68	11,02	−1,18
INFOSOURCE B		2,92	19,15	...
INFOTEL #		36,52	239,56	−3,89
INFO VISTA		32	209,91	+3,23
INTEGRA NET	❳	5,60	36,73	−0,36
INTEGRA ACT.		...	...	...
INTERCALL #	◆	2,46	16,14	...
IPSOS #		85	557,56	−6,28
IPSOS BS00		7,30	47,88	−1,35
IT LINK		8,90	58,38	−1,22
IXO		2,55	16,73	+2
JOLIEZ-REGOL		1,39	9,12	...
KALISTO ENTE		15,20	99,71	−2,25
KEYRUS PROGI		3,60	23,61	...
KAZIBAO		0,95	6,23	−5
LACIE GROUP		7,98	52,35	+2,31
LEXIBOOK #		15,39	100,95	−18,96
LEXIBOOK NOU		20	131,19	+5,32
LINEDATA SER		29	190,23	−3,33
MEDCOST #		7,40	48,54	−0,67
MEDIDEP #		99	649,40	+0,61
METROLOGIC G		100	655,96	+3,09
MICROPOLE		8,62	56,54	−0,92
MONDIAL PECH		5,53	36,27	...
MULTIMANIA #		7,80	51,16	+2,90
NATUREX		11,50	75,44	+1,50
NET2S #		23,35	153,17	...
NETGEM	❳	21,30	139,72	+7,58
NETVALUE #		4,05	26,57	−2,41
NEURONES #		3,60	23,61	−2,44
NICOX #		80	524,77	−2,91
OLITEC		35,10	230,24	...
OPTIMA DIREC		4,07	26,70	+0,25
OPTIMS #		3,70	24,27	+2,78
OXIS INTL RG	◆	0,65	4,26	...
PERFECT TECH		53,50	350,94	−0,93
PERF.TECHNO.	◆	5,57	36,54	...
PHARMAGEST I		18,80	123,32	+1,62
PHONE SYS.NE	◆	6,98	45,79	...
PICOGIGA		27,05	177,44	...
PROSODIE #		55,55	364,38	+1
PROSODIE BS	◆	20	131,19	...
PROLOGUE SOF		9,04	59,30	+0,33
PROXIDIS		1,80	11,81	+0,56
QUALIFLOW		32,89	215,74	−0,63
QUANTEL		4,45	29,19	+1,14
QUANTUM APPL		2,90	19,02	+1,40
R2I SANTE		10,90	71,50	−0,91
RECIF #		29,10	190,88	+0,17
REPONSE #		43,90	287,97	...
REGINA RUBEN		8,09	53,07	−6,90
RIBER #		17,48	114,66	−0,63
RIGIFLEX INT		112,50	737,95	+0,45
RISC TECHNOL		11	72,16	−3,51
SAVEURS DE F	◆	16,55	108,56	...
GUILLEMOT BS		20,20	132,50	+1
SELF TRADE		7,18	47,10	−2,71
SILICOMP #		51,70	339,13	−0,58
SITICOM GROU		28,69	188,19	+2,46
SODITECH ING		11,02	72,29	...
SOFT COMPUTI		13,40	87,90	−1,76
SOI TEC SILI	❳	24,04	157,69	+4,52
SOI TEC BS 0	◆	16,50	108,23	...
SQLI		6,10	40,01	−3,17
STACI #		7	45,92	...
STELAX	◆	0,56	3,67	...
SYNELEC #		17,31	113,55	+0,06
SYSTAR #		21,58	141,56	−10,05
SYSTRAN		4,02	26,37	−1,95
TEL.RES.SERV		14,70	96,43	−0,68
TELECOM CITY		5,20	34,11	−17,46
TETE DS LES	◆	1,98	12,99	...
THERMATECH I		23	150,87	+2,45
TITUS INTERA		14,34	94,06	+2,87
TITUS INTER.		4,25	27,88	+7,32
TRACING SERV		49,55	325,03	−2,84
TRANSGENE #		28,84	189,18	+2,96
UBIQUS		14,49	95,05	...
UMANIS #	❳	8,61	56,48	−4,12
UNION TECHNO		0,13	0,85	+8,33
VALTECH	❳	10,87	71,30	+2,16
V CON TELEC.		4,99	32,73	+2,89
VISIODENT #		6,05	39,69	...
WAVECOM #	❳	58,15	381,44	+0,26
WESTERN TELE		3,89	25,52	−7,16
...		...	...	...
...		...	...	...

SECOND MARCHÉ

MARDI 16 JANVIER

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs ▸		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE		37	242,70	−1,33
ACTIELEC REG		7	45,92	−4,11
ALGECO #		107	701,87	...
ALTEDIA		52,20	342,41	+0,58
ALTEN (SVN)	❳	142,80	936,71	−4,86
APRIL S.A.#(		189,50	1243,04	...
ARKOPHARMA #		143,50	941,30	−1,37
ASSYSTEM #		45	295,18	...
AUBAY		16	104,95	+1,27
BENETEAU CA#		125	819,95	−1,34
BOIRON (LY)#		72,80	477,54	−0,27
BONDUELLE		28,50	186,95	−1,72
BQUE TARNEAU		95	623,16	...
BRICORAMA #		52	341,10	−1,89
BRIOCHE PASQ		114,20	749,10	+0,18
BUFFALO GRIL		12,60	82,65	−1,56
C.A. OISE CC		93,70	614,63	+0,21
C.A. PARIS I		231,90	1521,16	+0,43
C.A.PAS CAL		139	911,78	+0,07
CDA-CIE DES		45,20	296,49	−0,88
CEGEDIM #		57,45	376,85	+10,27
CIE FIN.ST-H		110,10	722,21	...
CNIM CA#		58,90	386,36	+0,51
COFITEM-COFI		55,10	361,43	+0,09
DANE-ELEC ME		5,25	34,44	−7,08
ENTRELEC CB		57,40	376,52	−0,09
ETAM DEVELOP		9,50	62,32	−4,14
EUROPEENNE C		94,50	619,88	...
EXPAND S.A		42,50	278,78	+1,94
FINACOR		12,80	83,96	−1,54
FINATIS(EX.L		112,70	739,26	...
FININFO		37,90	248,61	−0,13
FLEURY MICHO		25,81	169,30	−4,41
FOCAL (GROUP		61,85	405,71	−1,04
GENERALE LOC		113	741,23	−3,42
GEODIS		53,50	350,94	+0,94
GFI INDUSTRI		29	190,23	+3,20
GO SPORT	◆	69,70	457,20	...
GRAND MARNIE		6500	42637,21	...
GROUPE BOURB		47	308,30	+1,08
GROUPE CRIT		149	977,38	...
GROUPE J.C.D		135	885,54	−2,17
HERMES INTL	❳	145,90	957,04	...
HYPARLO #(LY		33,50	219,75	−0,74
I.C.C.#		39,20	257,14	−2
IMS(INT.META		8,20	53,79	−0,97
INTER PARFUM		72,90	478,19	−4,08
JET MULTIMED		60,10	394,23	−1,48
L.D.C.		125,50	823,23	−0,40
LAURENT-PERR		33,50	219,75	−0,45
LECTRA SYST.		11,45	75,11	−0,78
LOUIS DREYFU		12,30	80,68	...
LVL MEDICAL		73,90	484,75	+0,41
M6-METR.TV A	❳	40,74	267,24	−1,64
MANITOU #		101,40	665,14	−0,49
MANUTAN INTE		47,99	314,79	+4,78
MARIONNAUD P		138,80	910,47	...
PARCDESEXPOS	◆	117	767,47	...
PCAS #		22	144,31	−3,93
PETIT FOREST		44,85	294,20	...
PIERRE VACAN		62,95	412,92	+0,40
PINGUELY HAU		26,50	173,83	−3,11
POCHET		80	524,77	+1,20
RADIALL #		173,60	1138,74	+0,93
RALLYE (LY)	❳	63,75	418,17	+0,79
RODRIGUEZ GR		374,50	2456,56	+4,32
SABATE SA #		37,20	244,02	−1,56
SECHE ENVIRO		101	662,52	...
SINOP.ASSET		21,50	141,03	−2,27
SIPAREX CROI		29,50	193,51	...
SOLERI		270	1771,08	+3,85
SOLVING #		83,90	550,35	+1,08
STEF-TFE #		43,45	285,01	−1,03
STERIA GROUP		129,80	851,43	+8,17
SYLEA		42,80	280,75	−0,23
SYLIS #		33,80	221,71	+0,09
SYNERGIE (EX		58	380,46	−3,01
TEAM PARTNER		25,50	167,27	−1,54
TRIGANO	❳	38,55	252,87	+0,13
UNION FIN.FR		177	1161,04	+0,28
VILMOR.CLAUS		75,30	493,94	−0,92
VIRBAC		84,15	551,99	−1,41

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 15 janvier**

Émetteurs ▸	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	28,66	188	15/01
AGIPI ACTIONS (AXA)	30,53	200,26	15/01

BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)

BNP MONÉ COURT TERME	2412,84	15827,19	15/01
BNP MONÉ PLACEMENT C	13259,53	86976,82	15/01
BNP MONÉ PLACEMENT D	11576,84	75939,09	15/01
BNP MONÉ TRÉSORERIE	150672,29	988345,43	15/01
BNP OBLIG. CT	166,85	1094,46	15/01
BNP OBLIG. LT	34,55	226,63	15/01
BNP OBLIG. MT C	147,75	969,18	15/01
BNP OBLIG. MT D	138,20	906,53	15/01
BNP OBLIG. SPREADS	178,40	1170,23	15/01
BNP OBLIG. TRÉSOR	1898,30	12452,03	15/01
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1770,28	11612,28	15/01

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00

BP OBLI CONVERTIBLES	323,08	2119,27	15/01
BP OBLI HAUT REND.	105,72	693,48	14/01
BP MEDITERRANÉE DÉV.	89,15	584,79	14/01
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	177,20	1162,36	14/01
BP OBLIG. EUROPE	50,18	329,16	15/01
BP SÉCURITÉ	99454,57	652379,21	15/01
EUROACTION MIDCAP	172,12	1129,03	15/01
FRUCTI EURO 50	131,74	864,16	15/01
FRUCTIFRANCE C	105,12	689,54	15/01
FRUCTIFONDS FRANCE NM	358,02	2348,46	15/01

CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr

MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	489,79	3212,81	14/01
NORD SUD DÉVELOP. D	397,54	2607,69	14/01

CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)

ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	59,29	388,92	15/01
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	81,14	532,24	15/01
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	21,83	143,20	02/01
ÉCUR. CAPITALISATION C	42,39	278,06	15/01
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	53,47	350,74	15/01
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	51,64	338,74	15/01
ÉCUR. EXPANSION C	14235,82	93380,86	15/01
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	64,77	424,86	15/01
ÉC. MONÉT.C	217,34	1425,66	15/01
ÉC. MONÉT.D	187,42	1229,39	15/01
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	167,86	1101,09	15/01
ÉCUR. TECHNOLOGIES	53,69	352,18	15/01
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	273,83	1796,21	15/01
ÉPARCOURT-SICAV D	28,32	185,77	15/01
GÉOPTIM C	2214,69	14527,41	15/01
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,57	253	15/01
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,61	220,47	15/01
ÉCUREUIL VITALITÉ C	45,77	300,23	15/01

INDOCAM Asset Management — **CRÉDIT AGRICOLE** — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)

ATOUT CROISSANCE	531,01	3483,20	15/01
ATOUT FONCIER	340,55	2233,86	15/01
ATOUT FRANCE ASIE D	92,85	609,06	15/01
ATOUT FRANCE EUROPE	226,86	1488,10	15/01
ATOUT FRANCE MONDE	55,99	367,27	15/01
ATOUT FUTUR C	245,29	1609	15/01
ATOUT FUTUR D	222,28	1458,06	15/01
ATOUT SÉLECTION	129,22	847,63	15/01
COEXIS	334,71	2195,55	15/01
DIÈZE	472,58	3099,92	15/01
EURODYN	632,36	4148,01	15/01
INDICIA EUROLAND	143,22	939,46	12/01
INDICIA FRANCE	485,19	3182,64	12/01
INDOCAM AMÉRIQUE	48,15	315,84	15/01
INDOCAM ASIE	20,83	136,64	15/01
INDOCAM MULTI OBLIG.	173,54	1138,35	15/01
INDOCAM ORIENT C	36,62	240,21	15/01
INDOCAM ORIENT D	32,62	213,97	15/01
INDOCAM JAPON	158,33	1038,58	15/01
INDOCAM STR. 5-7 C	336,26	2205,72	12/01
INDOCAM STR. 5-7 D	221,16	1450,71	12/01
OBLIFUTUR C	96,91	635,69	15/01
OBLIFUTUR D	83,41	547,13	15/01
REVENU-VERT	172,78	1133,36	15/01
UNIVERS ACTIONS	65,54	429,91	15/01
UNIVERS-OBLIGATIONS	42,12	276,29	15/01
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	97,34	638,51	12/01
INDOCAM VAL. RESTR.	324,55	2128,91	12/01
MASTER ACTIONS	51,23	336,05	11/01
MASTER OBLIGATIONS	30,07	197,25	11/01
OPTALIS DYNAMIQ. C	21,12	138,54	12/01
OPTALIS DYNAMIQ. D	20,25	132,83	12/01
OPTALIS ÉQUILIB. C	19,86	130,27	12/01
OPTALIS ÉQUILIB. D	18,57	121,81	12/01
OPTALIS EXPANSION C	18,24	119,65	12/01
OPTALIS EXPANSION D	18,10	118,73	12/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,79	116,69	12/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,08	105,48	12/01
PACTE SOL. LOGEM.	76,25	500,17	09/01
PACTE SOL.TIERS MONDE	81,10	531,98	09/01
UNIVAR C	186,45	1223,03	17/01
UNIVAR D	183,73	1205,19	17/01

CIC Crédit Industriel et Commercial

CIC EPARCIC	416,27	2730,55	15/01
CIC FINUNION	169,01	1108,63	11/01
CIC FRANCIC	38,81	254,58	12/01
CIC MONDE PEA	36,70	240,74	12/01
CIC OBLI LONG TERME C	14,86	97,48	12/01
CIC OBLI LONG TERME D	14,86	97,48	12/01
CIC PIERRE	35,88	235,36	12/01
EUROCIC LEADERS	504,65	3310,29	12/01
MENSUELCIC	1429,14	9374,54	12/01
RENTACIC	23,39	153,43	12/01
UNION AMÉRIQUE	569,01	3732,46	11/01
Fonds communs de placements			
CIC EURO OPPORT	659,22	4324,20	21/12
CIC NOUVEAU MARCHÉ	11,85	77,73	12/01
CIC TECHNO. COM	148,57	974,56	11/01

CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com

EURCO SOLIDARITÉ	220,10	1443,76	15/01
LION 20000 C/3 11/06/99	953,46	6254,29	15/01
LION 20000 D/3 11/06/99	832,39	5460,12	15/01
SICAV 5000	202,10	1325,69	15/01
SLIVAFRANCE	351,70	2307	15/01
SLIVARENTE	39,94	261,99	15/01
SLIVINTER	174,95	1147,60	15/01
TRILION	744,26	4882,03	15/01
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *.	206,89	1357,11	15/01
ACTILION DYNAMIQUE D *.	199,36	1307,72	15/01
ACTILION PEA DYNAMIQUE	83,77	549,50	15/01
ACTILION ÉQUILIBRE C *	187,48	1229,79	15/01
ACTILION ÉQUILIBRE D *	179,22	1175,61	15/01
ACTILION PRUDENCE C *	173,36	1137,17	15/01
ACTILION PRUDENCE D *	165,41	1085,02	15/01
INTERLION	223,62	1466,85	15/01
LION ACTION EURO	112,87	740,38	15/01
LION PEA EURO	113,31	743,26	15/01

Crédit Mutuel FINANCE

CM EURO PEA	27,26	178,81	15/01
CM EUROPE TECHNOL.	7,64	50,12	15/01
CM FRANCE ACTIONS	44,08	289,15	15/01
CM MID. ACT. FRANCE	38	249,26	15/01
CM MONDE ACTIONS	365,14	2395,16	15/01
CM OBLIG. LONG TERME	103,44	678,52	15/01
CM OPTION DYNAM.	35,91	235,55	15/01
CM OPTION ÉQUIL.	55,41	363,47	15/01
CM OBLIG. COURT TERME	158,60	1040,35	15/01
CM OBLIG. MOYEN TERME.	326,36	2140,78	15/01
CM OBLIG. QUATRE	163,43	1072,03	15/01
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION.	19,12	125,42	15/01

LCF E. DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT

AMÉRIQUE 2000	150,15	984,92	15/01
ASIE 2000	77,67	509,48	15/01
NOUVELLE EUROPE	260,50	1708,77	15/01
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3472,94	22780,99	12/01
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3302,30	21661,67	12/01
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	335,64	2201,65	12/01
ST-HONORÉ FRANCE	66,72	437,65	15/01
ST-HONORÉ PACIFIQUE	109,46	718,01	15/01
ST-HONORÉ TECH. MEDIA.	168,02	1102,14	15/01
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	381,15	2500,18	15/01
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	109,20	716,31	15/01
Fonds communs de placements			
WEB INTERNATIONAL	39,73	260,61	15/01

LEGAL & GENERAL BANK

STRATÉGIE IND. EUROPE	254,96	1672,43	12/01
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	7571,95	49668,74	12/01
STRATÉGIE INDICE USA	10083,50	66143,42	12/01

LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)

ADDILYS C	103,65	679,90	15/01
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	30,21	198,16	15/01
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	29,63	194,36	15/01
AMPLITUDE EUROPE C	40,80	267,63	15/01
AMPLITUDE EUROPE D	39,60	259,76	15/01
AMPLITUDE MONDE C	273,69	1795,29	15/01
AMPLITUDE MONDE D	247,70	1624,81	15/01
AMPLITUDE PACIFIQUE C	19,35	126,93	15/01
AMPLITUDE PACIFIQUE D	18,77	123,12	15/01
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	52,81	346,41	15/01
ÉLANCIEL EURO D PEA	128,66	843,95	15/01
ÉMERGENCE E.POST.D PEA.	40,44	265,27	15/01
GÉOBILYS C	115,68	758,81	15/01
GÉOBILYS D	106,41	698	15/01
INTENSYS C	19,96	130,93	15/01
INTENSYS D	17,34	113,74	15/01
KALEIS DYNAMISME C	245,74	1611,95	15/01
KALEIS DYNAMISME D	239	1567,74	15/01
KALEIS DYNAMISME FR C	92,64	607,68	15/01
KALEIS ÉQUILIBRE C	210,05	1377,84	15/01
KALEIS ÉQUILIBRE D	203,49	1334,81	15/01
KALEIS SÉRÉNITÉ C	191,45	1255,83	15/01
KALEIS SÉRÉNITÉ D	185,07	1213,98	15/01
KALEIS TONUS C	86,78	569,24	15/01
OBLITYS D	108,89	714,27	15/01
PLÉNITUDE D PEA	50,10	328,63	15/01
POSTE GESTION C	2530,21	16597,09	15/01
POSTE GESTION D	2318,68	15209,54	15/01
POSTE PREMIÈRE	6878,36	45119,08	15/01
POSTE PREMIÈRE 1 AN	40803,12	267650,92	15/01
POSTE PREMIÈRE 2-3	8766,98	57507,62	15/01
PRIMIEL EUROPE C	87,64	574,88	15/01
REVENUS TRIMESTRIELS	784,76	5147,69	15/01
THÉSORA C	180,21	1182,10	15/01
THÉSORA D	152,61	1001,06	15/01
TRÉSORYS C	45766,22	300206,72	15/01
SOLSTICE D	358,66	2352,66	15/01
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	97,93	642,38	15/01
DÉDIALYS MULTI-SECT	80,51	528,11	15/01
DÉDIALYS SANTÉ	96,45	632,67	15/01
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	65,42	429,13	11/01
DÉDIALYS TELECOM	76,22	499,97	15/01
POSTE EUROPE C	88,68	581,70	15/01
POSTE EUROPE D	85,10	558,22	15/01
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	190,93	1252,42	15/01
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	175,28	1149,76	15/01

SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)

CADENCE 1 D	155,42	1019,49	15/01
CADENCE 2 D	155,12	1017,52	15/01
CADENCE 3 D	153,56	1007,29	15/01
CONVERTIS C	251,26	1648,16	15/01
INTEROBLIG C	56,28	369,17	15/01
INTERSÉLECTION FR. D	93,07	610,50	15/01
SÉLECT DÉFENSIF C	193,21	1267,37	15/01
SÉLECT DYNAMIQUE C	274,76	1802,31	15/01
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	179,30	1176,13	15/01
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	179,45	1177,11	15/01
SÉLECT PEA 1	249,82	1638,71	15/01
SG FRANCE OPPORT. C	542,79	3560,47	15/01
SG FRANCE OPPORT. D	508,23	3333,77	15/01
SOGENFRANCE C	601	3942,30	15/01
SOGENFRANCE D	541,59	3552,60	15/01
SOGEOBLIG C	107,93	707,97	15/01
SOGÉPARGNE D	44,42	291,38	15/01
SOGEPEA EUROPE	285,89	1875,32	15/01
SOGINTER C	77,92	511,12	15/01
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	19,50	127,91	12/01
DÉCLIC ACTIONS FRANC	64,18	420,99	12/01
DÉCLIC ACTIONS INTER.	43,75	286,98	15/01
DÉCLIC BOURSE PEA	60,20	394,89	12/01
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	17,81	116,83	12/01
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,70	109,54	12/01
DÉCLIC PEA EUROPE	30,17	197,90	12/01
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	76,32	500,63	12/01
SOGINDEX FRANCE C	644,49	4227,58	12/01

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SCIENCES **Depuis la découverte, en octobre 1995, par les Suisses Michel Mayor et Didier Queloz de la première planète n'appartenant pas à notre système solaire, les annonces se sont multipliées. ● EN CINQ ANS plus de cinquante systèmes solaires à une, deux ou trois planètes ont été mis en évidence. ● POUR LA PLUPART, ces astres sont des géantes gazeuses dont la taille est comprise entre un et plusieurs Jupiter. ● LEUR NOMBRE permet de faire des comparaisons pour mieux comprendre leur origine et leurs singularités, parfois en contradiction avec celles de notre système solaire, qui apparaît aujourd'hui plutôt unique. ● IL EST TOUTEFOIS trop tôt pour trancher. Pour les vingt ans à venir, la communauté scientifique prépare donc une formidable armada d'instruments pour découvrir d'autres exoplanètes et, parmi elles, peut-être, une sœur de la Terre favorable à une activité biologique.**

Les surprenantes singularités des planètes extrasolaires

Une cinquantaine d'objets planétaires ont été découverts à ce jour : des géantes gazeuses chaudes ou froides, proches ou éloignées de leur soleil. L'étude de ces systèmes a démontré que le système solaire, loin de représenter la règle, était plutôt unique

QUAND Michel Mayor et Didier Queloz ont annoncé, le 5 octobre 1995, l'existence d'une planète autour de l'étoile connue sous le nom de 51 Peg, ce fut une double révolution dans la communauté scientifique. D'abord parce que c'était la première planète jamais découverte en dehors du système solaire. Ensuite parce que cet astre moitié moins massif qu'un demi-Jupiter, la géante de nos planètes, était vingt fois plus proche de son étoile (7,5 millions de kilomètres) que la Terre ne l'est du Soleil (environ 150 millions de kilomètres).

« Aucune théorie n'[avait] *prévu une telle configuration »*, écrit Michel Mayor en compagnie du journaliste suisse Pierre-Yves Frei dans un livre, *Les Nouveaux Mondes du cosmos* (éditions du Seuil), à paraître en janvier. Cinq ans plus tard, Alain Lecavelier des Etangs, de l'Institut d'astrophysique de Paris (IAP), se réjouit. La chasse a été bonne. *« On a identifié quarante-neuf étoiles autour desquelles tournaient une planète ou un système planétaire double ou triple*, s'enthousiasme-t-il. *Les trois dernières l'ont été en décembre. »* Mais ces découvertes, loin de clarifier la compréhension de la formation d'un système solaire ne font que la compliquer.

« Quelques mois avant la découverte de Michel Mayor et Didier Queloz, raconte Alain Lecavelier des Etangs, *nous avions eu un débat à l'observatoire de Haute-Provence sur la question de savoir si une planète géante de la taille de Jupiter pouvait tourner autour de son soleil à une distance de moins de 5 unités astronomiques (environ 750 millions de kilomètres). Le débat ne fut pas tranché. »* Quand Mayor annonça qu'il avait situé 51 Peg à 7,5 millions de kilomètres de son étoile, *« ce fut un coup de semonce et la preuve que l'on manquait singulièrement d'imagination. »*

LYNETTE COOK / SCIENCE PHOTO LIBRARY / COSMOS

Gliese 876 est une étoile de type naine rouge. Les planètes trouvées à proximité de ce soleil ont une masse d'un demi à deux fois Jupiter. Sur ce dessin, vue de la planète et de l'étoile à partir d'une lune imaginaire.

Aujourd'hui, l'analyse des caractéristiques des exoplanètes connues montre que les théoriciens de la formation des systèmes solaires ont du pain sur la planche. Car, écrivent Michel Mayor et Pierre-Yves Frei, les exoplanètes *« s'acharnent* [...] *à ne pas répondre aux critères en vigueur dans notre système solaire. On a longtemps pensé en effet que ce dernier recélait les lois générales qui président à la formation des planètes. Force est de constater qu'il n'en est rien. »*

Première singularité, souligne Alain Lecavelier des Etangs, la présence surprenante de planètes géantes gazeuses d'une masse d'un ou plusieurs Jupiter *« littéralement scotchée* [elles ne le sont pas toutes] *à leur étoile »*. La nature a beau être bonne fille, il est difficile d'imaginer qu'il y ait eu suffisamment de matière à proximité de ces soleils pour que se forment de semblables géantes. Pour les astronomes, elles se seraient bien formées, tout comme les planètes de notre système solaire, à partir des poussières et des gaz qui composaient le disque de matière en rotation autour d'elles pendant leur toute première jeunesse. Mais ce processus aurait eu lieu à des distances de plusieurs unités astronomiques.

TRAJECTOIRES SINGULIÈRES

Comment ont-elles pu alors migrer vers leur étoile au point de presque les toucher ? La solution est venue, entre autres, de deux spécialistes, Peter Goldreich et Scott Trudaine, des anneaux et des satellites de Saturne. D'une manière analogue, les planètes géantes pourraient créer dans le disque de matière qui leur a donné naissance des zones plus ou moins denses qui favoriseraient la « chute » en spirale de ces Jupiter vers leur étoile. Reste à expliquer pourquoi cette chute ne va pas à son terme et s'arrête avant que la planète soit vampirisée par son étoile. Selon les théoriciens des mécanismes faisant appel aux champs magnétiques, aux forces de marée comme celles qui lient la Lune à la Terre, et à des échanges complexes de matière entre la planète et son étoile pourraient expliquer ce phénomène.

Autre singularité : les trajectoires. *« Alors que les planètes de notre système solaire suivent des trajectoires plutôt circulaires, les planètes extra-solaires,* explique Alain Lecavelier des Etangs, *semblent se répartir en deux familles. L'une composée de géantes gazeuses chaudes, généralement légères (moins massives qu'un Jupiter, collées à leur étoile, analogues à 51 Peg et présentant des orbites circulaires. L'autre regroupant des planètes froides plus lourdes (plusieurs Jupiter), plus éloignées de leur étoile décrivant des orbites très elliptiques qui pourraient être le fruit d'un jeu gravitationnel complexe entre plusieurs d'entre elles ou celui d'interactions du système d'étoiles souvent double qui les héberge. »*

Dernier point enfin : toutes les étoiles ne possèdent pas, semble-t-il, de cortège de planètes. Une étude menée par un chercheur de l'Université de Washington, Guillermo Gonzalez, sur une douzaine d'étoiles possédant un compagnon planétaire a montré, explique Alain Lecavelier des Etangs, que les astres légèrement moins métalliques que notre Soleil – c'est-à-dire contenant peu d'éléments lourds – étaient peu propices à la naissance d'exoplanètes. Une étude négative dans ses résultats menée grâce au télescope spatial Hubble sur une pépinière d'étoiles (47 du Toucan) a donné du poids à cette thèse. La quête de nouveaux systèmes solaires pourrait donc se tourner vers l'observation d'étoiles de type G analogues à notre Soleil ou de type M, lègèrement plus petites, considérablement plus fréquentes et d'autant plus intéressantes que l'une d'elles vient de révéler qu'elle avait un compagnon.

Jean-François Augereau

Une armée d'observateurs spatiaux et terrestres sur le pied de guerre

DEPUIS que la démonstration a été faite qu'il existait dans notre galaxie de nombreux eldorados planétaires, la fièvre s'est emparée de la communauté astronomique. Les programmes d'observation se multiplient et les chercheurs rivalisent d'imagination pour préparer les détecteurs des vingt ans à venir. Leur but : accumuler les découvertes ; améliorer les performances de leurs instruments pour bien comprendre la formation de ces systèmes solaires différents du nôtre ; découvrir enfin de façon formelle une planète rocheuse analogue au moins par sa masse à la Terre.

Le premier de ces observateurs au regard perçant devrait être un revenant. Il s'agit du satellite français Corot (convection, rotation et transits planétaires) à la construction duquel participent des Autrichiens, des Belges, des Espagnols et des Italiens. En 1999, ce projet avait été rayé de la liste des projets prioritaires du Centre national d'études spatiales (*Le Monde* du 14 septembre 1999). Initialement dédié à la seule étude des tremblements d'étoiles (sismologie stellaire), ce programme a pu, sous l'impulsion, notamment, de Jean Schneider (Observatoire de Meudon), de Pierre Barge (Laboratoire d'astrophysique de Marseille) et d'Annie Baglin (Observatoire de Paris), ajouter une corde à son arc et séduire les décideurs. En 2004, il pourra aussi mesurer des « transits planétaires », formule savante relative à la mesure de la baisse de luminosité d'une étoile « occultée » par l'éventuelle planète qui passe devant elle.

TECHNIQUE PLUS PERFORMANTE

Cette technique, contrairement à celle dite des vitesses radiales dont Mayor, Queloz, Marcy et Butler ont fait jusqu'à présent leur miel, est plus performante pour découvrir ce que les Anglo-Saxons appellent des *Earth-like*. A en croire Jean Schneider (*Pour la Science,* janvier 2001), Corot pourrait suivre pendant deux ans et demi quelque 60 000 étoiles, détecter quelque 400 planètes géantes du type Jupiter et découvrir nombre de planètes telluriques ; sans compter, ajoute-t-il, les éventuels satellites et anneaux de ces planètes.

Les Français ne sont pas les seuls engagés dans cette chasse. Les Américains sont présents avec le satellite Kepler. Son objectif : surveiller pendant quatre ans 100 000 étoiles avec l'espoir de découvrir un millier de planètes géantes et quelques centaines de « terres ». Lancement prévu pour 2005-2006, si les promoteurs de Kepler réussissent à triompher de deux autres missions spatiales en compétition avec la leur et relatives à l'étude de l'atmosphère de Jupiter et à l'exploration de deux des plus gros astéroïdes du système solaire, Vesta et Cérès. Quant aux Européens, ils préparent pour un avenir plus lointain (2008-2013) et encore à préciser une mission analogue qui porte le nom d'Eddington.

A ces projets prestigieux et bien ciblés s'en ajoutent un grand nombre d'autres tant spatiaux que terrestres mettant en œuvre une technique délicate mais prometteuse : l'interférométrie. Au sol, deux observatoires devraient être particulièrement en pointe en 2002-2004 : le Keck, dont les deux miroirs géants de 10 m de diamètre sont installés au sommet d'un volcan éteint d'Hawaï, et le VLT, fort de quatre télescopes de 8,20 m de diamètre, construit au sommet du mont Paranal, dans le désert chilien d'Atacama. Ce dernier observatoire devrait dès cet été être en mesure de détecter autour d'étoiles jeunes des disques de matière et des planètes géantes chaudes grâce à une « optique adaptative » (NAOS) poussée par Anne-Marie Lagrange (CNRS-Grenoble).

En orbite, les découvertes pourraient venir de la mission américaine SIM (Space Interferometry Mission) prévue pour 2006 et des projets américain TPF (Terrestrial Planet Finder) et européen IRSI (Infra-Red Space Interferometer), ex-Darwin, qui ne verront pas le jour avant 2015-2020. Devraient s'y ajouter les observations du NGST (New Generation Space Telescope), le successeur du télescope spatial Hubble que les Européens et les Américains espèrent lancer en 2009. Enfin, beaucoup est attendu de la mission européenne Gaïa, dont la mise en orbite est prévue pour 2009 et dont l'objectif est de mesurer, comme l'avait fait Hipparcos, mais avec une précision supérieure, les mouvements propres de millions d'étoiles.

Nul doute que la mise en place de tout cet arsenal ne constitue qu'une première étape. Déjà, les chercheurs imaginent des dispositifs plus révolutionnaires encore, voire même démesurés, comme le projet Planet Imager des Américains, qui consisterait à envoyer dans l'espace cinq éléments porteurs chacun de... quatre télescopes de 8 m, ou, dans un autre genre, celui, original et très séduisant, du Français Antoine Labeyrie, Exo-Earth Imager, qui ambitionne de faire voler en formation des centaines de petits miroirs dont l'ensemble formerait un hypertélescope.

J.-F. A.

Destination Terre

Malgré les capacités encore limitées de leurs instruments, les planétologues cherchent activement une première sœur de la Terre. Des indices d'un tel astre, gros comme deux fois et demie la Terre et en orbite autour de l'étoile CM Draconis, ont été découverts en mars 2000 , mais ces mesures n'ont pu à ce jour être totalement confirmées. L'impatience est grande de trouver un tel objet, et même de nombreux autres en espérant qu'il y existe des conditions – notamment la présence d'eau – favorables à une activité biologique. Le rêve dans ce domaine est un puissant moteur. Autres sujets d'intérêt, les planètes associées aux étoiles en fin de vie que sont les pulsars et ces planètes en goguette sans attache stellaire découvertes dans la grande nébuleuse d'Orion.

■ **POLÉMIQUE : les chasseurs de planète vont parfois un peu vite** dans leurs annonces. L'un des plus connus, Geoffrey Marcy (université de Californie, Berkeley), semble avoir oublié, lors du récent congrès de l'American Astronomical Society à San Diego, de mentionner les observations antérieures faites par le groupe du Suisse Michel Mayor d'un objet en orbite autour de l'étoile HD 168443 (*Le Monde* du 13 janvier). Cette planète d'une masse égale à au moins 17 Jupiter, rappelle Jean Schneider de l'Observatoire de Paris-Meudon qui actualise avec soin la liste de toutes ces découvertes (http://www.obspm. fr/encyclop/catalog.html), a été décrite le 7 août 2000 par l'équipe de Michel Mayor. Observation qui a donné lieu à une publication scientifique. Toutefois, en avril 1999, l'équipe de Geoffrey Marcy avait signalé l'existence de planètes autour de HD 168443 et en particulier d'une planète, grosse comme 5 Jupiter, à proximité de cette étoile.

Une nursery de gaz et de poussières

AU DÉBUT de l'histoire, il y a toujours un nuage. Un nuage froid de gaz et de poussières – de l'hydrogène pour l'essentiel – aux dimensions colossales dans lequel un système planétaire comme le système solaire trouverait aisément sa place. Il s'agit d'un milieu peu dense présentant des inhomogénéités qui, par le jeu des forces gravitationnelles, vont progressivement se condenser au point que le cœur du nuage s'effrondre sur lui-même. La température monte alors rapidement et atteint, si la densité du milieu est suffisante, des températures telles (plusieurs millions de degrés) que des réactions nucléaires de fusion de l'hydrogène s'amorcent. Une étoile est née.

Les quelques pour cent de matière restante s'organisent alors en un gigantesque disque de gaz et de poussières tournant autour de ce soleil. Un grand nombre de ces objets, apanage des étoiles jeunes, ont été détectés par le satellite infrarouge européen ISO. Les planétologues ayant estimé leur durée de vie à seulement dix millions d'années, la question se pose de savoir comment peut s'y former parfois – et parfois seulement – un cortège de planètes ? Comment des poussières dont la taille est de quelques microns peuvent-elles donner un jour naissance à des objets de plusieurs kilomètres ? Par accrétion progressive pour former des noyaux qui grossiront ensuite, répondent les planétologues.

Très bien, sauf que ce processus réclame en général un milliard d'années pour arriver à terme. Beaucoup trop long. Depuis, précise Patrick Michel, de l'Observatoire de Paris, dans la revue *Ciel et Espace* (juillet 2000), *« on a compris que, dans un milieu dense et en mouvement, il y a une sorte d'emballement, qui fait que les grands grains grossissent bien plus vite que les petits »*. Résultat, en quelques dizaines de milliers d'années on peut obtenir des objets de plusieurs kilomètres de diamètre (planétésimaux) qui s'agglomèrent à leur tour pour donner des noyaux de planètes qui, par attraction gravitationnelle, ramassent la matière qui les entoure. Temps nécessaire pour parvenir à des planètes géantes : quelques millions d'années. Beaucoup plus sans doute pour des planètes telluriques analogues à la Terre.

Quoi qu'il en soit, la compréhension des mécanismes de formation des systèmes solaires et de leurs cortèges de planètes ne pourra venir que d'une accumulation de données. Pas seulement sur les géantes gazeuses comme aujourd'hui, mais aussi sur des planètes telluriques de la taille d'une ou plusieurs Terres encore à découvrir. Et aussi encore sur les disques d'accrétion en orbite autour des étoiles jeunes et sur les disques de débris ou de résidus résultant de la destruction – par collisions ou évaporation – de ces germes (planétésimaux) qui peuvent donner naissance aux planètes.

BOUFFÉES DE GAZ CHAUD

De ce point de vue, la découverte, en avril 1984, grâce au satellite IRAS, par Braford Smith (université d'Arizona) et Richard Terrile (Jet Propulsion Laboratory), du plus beau disque de débris jamais observé, bêta Pictoris, a apporté beaucoup aux astronomes.

C'était *« un disque de profil, en plein dans notre ligne de vue »,* racontent Michel Mayor et Pierre-Yves Frei. En l'étudiant, Alfred Vidal-Madjar (Institut d'astrophysique de Paris) et Anne-Marie Lagrange (CNRS-Grenoble) ont observé de fréquentes bouffées de gaz chauds à proximité de l'étoile, de petits nuages se déplaçant à très grande vitesse, dus peut-être à des comètes chutant sur ce soleil.

Une pluie cométaire, analogue à celle dont le système solaire fut l'objet juste après sa formation pendant 700 millions d'années, et dont la Lune porte encore les stigmates, et qui pourrait être provoquée, ont avancé Alfred Vidal-Madjar, Hervé Bost et quelques autres, par les perturbations d'une ou deux grosses planètes géantes en orbite de bêta Pictoris. En 1994, Alain Lecavelier des Etangs, reprenant des données d'archives, a d'ailleurs pu montrer avec Alfred Vidal-Madjar que la lumière de cette étoile avait, en décembre 1981, été sensiblement occultée. Planète ou grosse comète ? L'enquête continue.

J.-F. A.

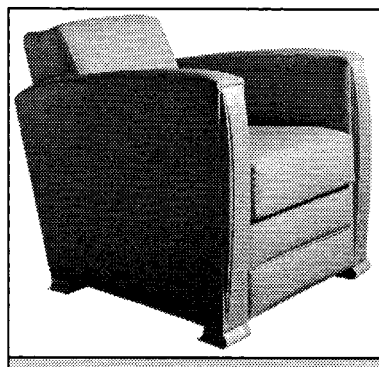

SOLDES

▪ 17, rue du Cherche Midi 75006 Paris
▪ 228, rue du fbg Saint-Honoré 75008 Paris
▪ 7, place des Célestins 69002 Lyon
▪ 163, rue de Paradis 13006 Marseille
▪ Autres points de vente Tél. : 01.44.50.05.00

www.hugeschevalier.com

HUGUES CHEVALIER

Dans le Vendée Globe, Marc Thiercelin goûte une dernière fois aux plaisirs de la course en solitaire

Le navigateur rochellais occupe la troisième place de l'épreuve

Après soixante-neuf jours de course, Michel Desjoyeaux (*PRB*) et Ellen MacArthur (*Kingfisher*) occupaient, mardi 16 janvier, les deux premières places du Vendée Globe, course autour du monde en solitaire, sans escale et sans assistance, devant Marc Thiercelin (*Active-Wear*). Le marin rochellais, qui en est à sa troisième circumnavigation, envisage de poursuivre ses aventures mais souhaite désormais partager son expérience avec un équipage.

IL A LAISSÉ les îles Malouines dans son sillage et n'en est pas fâché. Cette région qui balise le début de la remontée de l'Atlantique n'a jamais souri à Marc Thiercelin. *« J'appréhende*, avoue-t-il. *Il y a deux ans, j'avais démâté par ici dans le même type de mer et il y a quatre ans, mon bateau coulait à moitié et il fallait le ramener coûte que coûte. »* Ces moments difficiles remontent à son Around Alone (course autour du monde en solitaire avec escales) en 1998-1999 et à son premier Vendée Globe en 1996-1997. Les deux fois, Marc Thiercelin s'est classé deuxième. Cette fois, en troisième position, son bateau (*Active-Wear*) cogne à nouveau violemment contre la mer, et ses gémissements, même après un grand Sud moins éprouvant qu'à l'accoutumée, l'inquiètent.

« Tout le gréement est lâche, je le sens », dit-il. Lundi 15 janvier, un coup de vent et une mer courte pilonnant la coque sans relâche le forçaient à réduire sa voilure pour ménager son mât. Pour tromper l'attente, Marc Thiercelin l'artiste – il a fait l'école Boulle et fut designer chez Kenzo et Cerruti – se force à admirer la mer : *« Elle est vert jade, si claire qu'on pourrait presque voir le sable. »*

Il a pris une troisième fois le départ d'une circumnavigation solitaire *« pour faire la synthèse des deux premières »*, en somme pour gagner. Les circonstances ne l'ont pas servi. *« Je me retrouve en situation permanente de rattrapage »*, explique-t-il. Il comptait *« faire le trou »* dans le Sud pour s'affranchir des Thomas Coville (*Sodebo)* ou Ellen MacArthur (*Kingfisher)* dont les bateaux sont mieux conçus pour les vents de face de la première partie de la remontée de l'Atlantique.

Mais, dès le Pot-au-Noir (zone de calmes mouvante autour de l'Equateur), tandis qu'il régatait avec Yves Parlier (*Aquitaine-Innovations)* et Michel Desjoyeaux (*PRB*), alors leaders, un problème de vit-de-mulet (articulation horizontale de la bôme) l'a privé pendant quarante heures de grand-voile. En outre, son pilote automatique joue les farceurs depuis le 6 décembre. Il a évité de s'en plaindre. *« Je ne veux pas qu'on me prenne pour Calimero »*, lance-t-il.

« TOUT PEUT ARRIVER »

On lui fait remarquer qu'il ne se trouve pas si loin de l'étonnante Ellen MacArthur, qu'elle a aussi son lot d'ennuis (voiles et drisses). Il rit : *« Je me méfie car je me suis aperçu qu'elle sait communiquer et je remarque que malgré ses ennuis elle est toujours allée très vite aux bons endroits, et puis elle a étonnamment bien résisté dans le Sud pour son premier Vendée. »* Recoller au tableau arrière de Michel Desjoyeaux paraît désormais improbable à Marc Thiercelin, même si comme chaque concurrent il reconnaît que *« tout peut arriver »*. *« Le temps passé par Desjoyeaux à la table à dessin avec ses architectes paie*, dit-il. *Mais je ne serais pas capable d'en faire autant. Je préfère naviguer. »*

Il énumère à haute voix les difficultés qui l'attendent encore dans ce que le terrien résume comme une vulgaire ligne droite ralliant Les Sables-d'Olonne. *« Du près* (NDLR : vent de face) *puis à nouveau du portant au niveau de l'anticyclone de Sainte-Hélène. Le Pot-au-Noir sera moins délicat qu'à l'aller car en février, il se situe plus près de l'Afrique. Ensuite l'alizé du Nord-Est assez fort avec 25 à 30 nœuds et à nouveau les mers courtes dans lesquelles j'avais continué à détruire mon bateau il y a quatre ans. Puis, il faudra jouer un bon coup autour de l'anticyclone des Açores. »*

Il a tout de même pris cette fois le temps d'apprécier son passage au cap Horn. *« Avant, je pensais surtout au mythe que représente ce caillou. Là j'ai vu la Cordillère des Andes enneigée et puis toutes ces îles, pelées, sans un arbre sous un temps bizarre de grains et de pétole* (NDLR : absence de vent). » A quarante ans, Marc Thiercelin regarde en spectateur presque détaché un parcours qui lui a autrefois souvent inspiré de violents états d'âme. *« C'est devenu davantage une course de gestionnaires, de régatiers, d'amoureux de précisions »*, constate-t-il.

Il jure qu'on ne l'y reprendra plus. S'il se réjouit que les drames d'il y a quatre ans ne se soient pas renouvelés, il dit avoir vécu la course moins passionnément. Pour lui, Yves Parlier restera l'homme qui a marqué cette édition. En tentant de reconstruire *« avec des bouts de ficelle »* un mât de 18 mètres à l'abri précaire d'une baie de l'île Stewart (Nouvelle-Zélande), il soutient que l'ingénieur aquitain redonne *« du sens à une course qui doit faire vibrer les terriens »*.

Marc Thiercelin aime le panache, la voile à l'ancienne. *« Tirer des bords en contrôlant ses adversaires*, dit-il, *ce n'est pas suffisant dans un Vendée Globe. On peut faire ça sur un Tour de France à la voile. Ces constatations sont sûrement le signe qu'il est temps pour moi d'arrêter* (la course en solitaire). *J'ai enchaîné trois tours du monde en solitaire en quatre ans. J'ai validé des choses intéressantes au niveau comportemental et engrangé une énorme expérience en météo mais je veux appliquer cela à la course en équipage. »*

Le navigateur rochellais continuera à se promener sur toutes les mers du globe mais en bonne compagnie. Il rêve de monter un équipage pour la Volvo Race (l'ancienne Whitbread), tour du monde avec escales dont le départ aura lieu en septembre 2001. A peine débarqué aux Sables-d'Olonne, il repartira en quête d'un budget.

Patricia Jolly

« Club Med » toujours en tête de The Race

Les leaders de The Race, la course autour du monde en équipage, sans escale, sans assistance et *« sans limite »*, vont bientôt croiser ceux du Vendée Globe en latitude aux abords de l'anticyclone de Sainte-Hélène. Pour l'instant, les allures moyennes de ces oiseaux de carbone longs de plus de trente mètres avoisinent modestement les dix nœuds et n'offrent aux équipages que la maigre consolation de savoir qu'ils avancent tout de même quasiment au double de la vitesse du vent. *Club Med* (Grant Dalton-Franck Proffit) et *Team-Adventure* (Cam Lewis) continuent de se partager la tête de l'épreuve tout en contrôlant mutuellement leur route. Ils sont suivis à une centaine de milles par *Innovation-Explorer* (Loïck Peyron-Skip Novak). *PlayStation* (Steve Fossett) a abandonné dimanche 14 décembre mettant le cap sur la Floride pour cause de voiles déchirées et de dérive brisée. L'équipage polonais de *Warta-Polpharma* est finalement sorti du Pot-au-Noir. Il accuse un retard d'environ 1 400 milles sur la tête de course. *Team-Legato*, skippé par le Britannique Tony Bullimore, lui, se rapproche de l'Equateur en enregistrant de belles moyennes.

Les positions au 16 janvier à 3h30 heures GMT

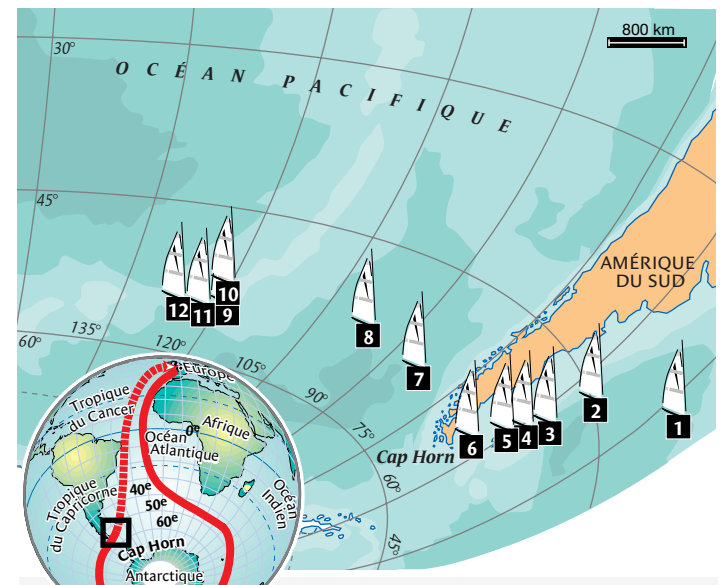

1	DESJOYEAUX (*PRB*)	5 756
2	MACARTHUR (*KingFisher*)	460
3	THIERCELIN (*Active Wear*)	682
4	JOURDAIN (*Sill-Matines-La-Potagère*)	857
5	COVILLE (*Sodebo-Savourons la vie*)	909
6	WAVRE (*Union banc. privée*)	1 151
7	CHABAUD (*Whirlpool*)	1 978
8	HALL (*EBP-Esprit PME-Gartmore*)	2 405
9	CARPENTIER (*VM-Matériaux*)	3 038
10	GALLAY (*Voila.fr*)	3 075
11	GOLDING (*Team Group 4*)	3 169
12	SEETEN (*Nd-Pas-Calais/Choc. du monde*)	3 230
13	BIANCHETTI (*Aquarelle.com*)	4 521
14	PARLIER (*Aquitaine-Innovations*)	5 705
15	MUNDUTEGUY (*DDP-60e sud*)	6 112
16	DE GREGORIO (*Wind*)	6 442
17	KONYOUKHOV (*Modern Univers. for Hum.*)	7 736
	SANSO (*Old-Spice*) **(hors course)**	
	TOLKIEN (*This Time - Argos Soditic*) **(abandon)**	
	DUMONT (*Euroka-Un Univers de serv.*) **(abandon)**	
	DE RADIGUES (*La Libre Belgique*) **(abandon)**	
	STAMM (*Armor Lux - Bizac Foie gras*) **(abandon)**	
	DINELLI (*Sogal-Extenso*) **(hors course)**	
	DUBOIS (*Solidaires*) **(hors course)**	

Distance en milles par rapport à l'arrivée pour le premier, et distance en milles par rapport au premier pour les autres

Yves Parlier prêt à remâter « Aquitaine-Innovation »

Fort d'une avance de 460 milles sur sa première poursuivante, Ellen MacArthur *(Kingfisher)*, Michel Desjoyeaux *(PRB)* s'apprête à quitter les 40es rugissants et opté pour une route à l'est de l'encombrant anticyclone de Sainte-Hélène. En se décidant pour l'ouest, MacArthur, elle, a vu fondre son retard d'environ 140 milles. En troisième position, 222 milles derrière elle, Marc Thiercelin *(Active Wear)* est calé sur la route du leader. Avec Roland Jourdain *(Sill-Matines-La Potagère)*, Thomas Coville *(Sodebo)* et Dominique Wavre *(Union Bancaire Privée)*, six des 17 concurrents restant en course dans le Vendée Globe ont maintenant doublé le Cap Horn et Catherine Chabaud *(Whirlpool)*, septième, comptait bien s'acquitter de cette tâche, mercredi 17 janvier. Yves Parlier *(Aquitaine-Innovations)* a porté à dix-huit mètres ce qu'il lui restait de mât. Il est en passe de remâter et haubanner mais s'inquiète de l'arrivée d'une très forte dépression susceptible de malmener son bateau au mouillage dans une baie de l'île Stewart (Nouvelle-Zélande). Le serre-file de l'épreuve, le Russe Fedor Konyoukhov *(Modern University for the Humanities)* a donné de ses rares nouvelles indiquant qu'il est en panne de générateur, que son bateau dérive vers le nord et qu'une forte douleur aux reins pourrait le contraindre à faire route vers l'Australie.

L'affaire des faux passeports dans le football n'en finit pas de s'étendre

LE NOMBRE de footballeurs auxquels la justice française s'intéresse dans le cadre de l'affaire des faux passeports vient sensiblement d'augmenter. Après la mise en examen de l'ancien gardien de but ukrainien de l'AS Saint-Etienne Maxym Levytsky, pour *« usage de faux »*, son ex-coéquipier, l'attaquant brésilien Alex Dias, a, lundi 15 janvier, à son tour été entendu par le SRPJ de Lyon avant de l'être par le juge d'instruction stéphanois, Nicolas Chareyre, qui instruit l'affaire. Le magistrat a ensuite mis Alex en examen pour *« usage de faux »*.

Pratiquement dans le même temps, le gardien de but du FC Metz, Farid Mondragon, a été placé en garde à vue par des enquêteurs de la police judiciaire de Nanterre qui se sont spécialement déplacés en Lorraine pour vérifier la validité de ses papiers. Natif de Cali, l'international colombien est, à l'instar de Maxym Levytsky, titulaire d'un passeport grec qui lui permet de ne pas figurer dans le quota des joueurs extra-communautaires imposé par les règlements de la Ligue nationale de football (LNF). *« Je suis interloqué*, a réagi Patrick Razurel, le directeur administratif du FC Metz. *Mondragon est suspendu à titre conservatoire mais nous attendons d'avoir tous les renseignements avant de porter un jugement. »*

« CONFRONTATION GÉNÉRALE »

Alex, dont le passeport portugais s'était révélé être un faux après les vérifications entreprises par les dirigeants de l'AS Saint-Etienne, n'a formulé aucun commentaire à sa sortie du palais de justice, préférant laisser la primeur de ses explications à la commission juridique de la LNF qui l'a convoqué ce mardi 16 janvier à Paris. *« Il ne faut pas laisser plus longtemps ce dossier dans les tiroirs »*, a déclaré à *L'Equipe* Jean-Pierre Camus, le président de la commission juridique de la Ligue nationale. avant d'envisager l'hypothèse d'une *« confrontation générale »* entre joueurs et dirigeants qui pourrait êre organisée le 30 janvier.

Dans une interview accordée le 12 janvier au journal brésilien *A Gazetta Sportiva*, le joueur confiait que son passeport portugais lui avait été procuré par des membres du club stéphanois. L'avocat français d'Alex, Me André Buffard, avait entre-temps démenti cette version. Celui-ci a indiqué, lundi 15 janvier, que l'autre Brésilien des Verts, l'attaquant Aloiso, également en possession d'un passeport portugais sur lequel de sérieuses réserves sont émises, sera à son tour entendu par le juge Chareyre. Actuellement au Brésil, où il se remet d'une rupture des ligaments croisés antérieurs du genou gauche, Aloiso sera convoqué dans le Forez *« dans des délais raisonnables »*, a précisé Me Buffard.

Par ailleurs, les vérifications entreprises dans les autres clubs de première et deuxième division concernés par l'affaire continuent. Lundi, l'Olympique lyonnais a indiqué que son défenseur suisse, Patrick Muller, titulaire d'un passeport autrichien, était en règle, tout comme son milieu de terrain camerounais Marc-Vivien Foé, naturalisé français depuis décembre 1998.

L'OL pourrait prochainement recruter l'attaquant brésilien du Paris SG, Christian, lequel a précisé lui-même, lundi, que son passeport portugais obtenu après un mariage blanc était valable.

A Monaco, enfin, le défenseur Pablo Contreras a résilié son contrat de son propre chef, ce qui n'est pas banal dans le football professionnel. Le Chilien, qui possède un passeport italien, a quitté discrètement la principauté le 11 janvier après l'ouverture d'une enquête judiciaire le concernant.

Frédéric Potet

Huit mois de rebondissements

- **26 mai 2000 :** l'Argentin Diego Garay (Strasbourg) est contrôlé par les douanes allemandes, qui remarquent que son passeport a été falsifié.
- **2 décembre 2000 :** après vérification, le passeport portugais du Brésilien Alex (Saint-Etienne) se revèle être un faux. Avant une rencontre du championnat de France l'opposant à Saint-Etienne, Toulouse, dépose des réserves sur la validité de l'identité d'Alex, qui, Portugais lors du match aller, était redevenu Brésilien.
- **4 décembre 2000 :** la police établit que le passeport grec du gardien de but ukrainien Maxym Levytsky de Saint-Etienne est un faux.
- **12 décembre 2000 :** la Ligue nationale de football (LNF) annonce que les passeports de tous les joueurs non communautaires du championnat de France (D1 et D2) seront vérifiés.
- **16 décembre 2000 :** le ministère de l'intérieur, la LNF et la Fédération française de football (FFF) procèdent à la vérification de 78 passeports.
- **18 décembre 2000 :** la commission juridique de la LNF suspend à titre conservatoire Alex et Maxym Levytsky.
- **27 décembre 2000 :** Saint-Etienne fait appel de la décision. L'appel étant suspensif, Alex et Maxym Levytsky peuvent rejouer.
- **4 janvier** : la commission d'appel et de l'éthique rejette l'appel de l'AS Saint-Etienne. Alex et Maxym Levytsky sont suspendus jusqu'au 9 janvier.
- **9 janvier :** Maxym Levytsky est placé en garde à vue. Alex, absent, est convoqué pour le 16 janvier devant la commission juridique.
- **10 janvier** : Maxym Levytsky est mis en examen pour usage de faux et laissé en liberté sans contrôle judiciaire.
- **11 janvier :** le parquet de Monaco enquête sur le passeport italien du défenseur international chilien Pablo Contreras (Monaco).
- **12 janvier :** Alex assure, dans un journal brésilien, que son faux passeport a été fourni par Saint-Etienne. Il se retracte le lendemain.
- **15 janvier :** placé en garde à vue, Alex est mis en examen pour usage de faux et laissé en liberté sans contrôle. Le gardien colombien de Metz, Farid Mondragon, qui possède la nationalité grecque, est placé en garde à vue.

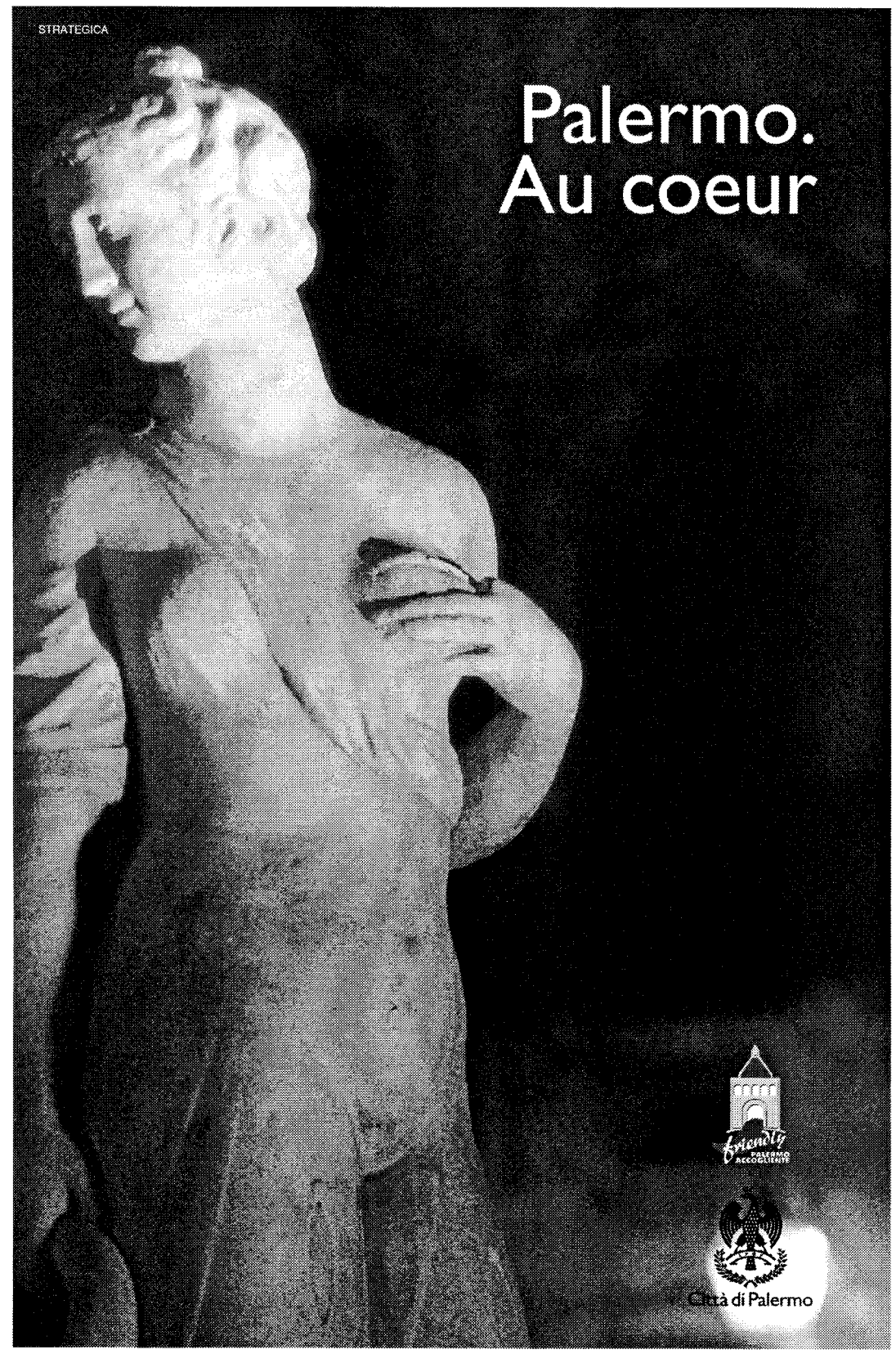

Le grand radical

Alain Passard sous le coup d'une truculente illumination

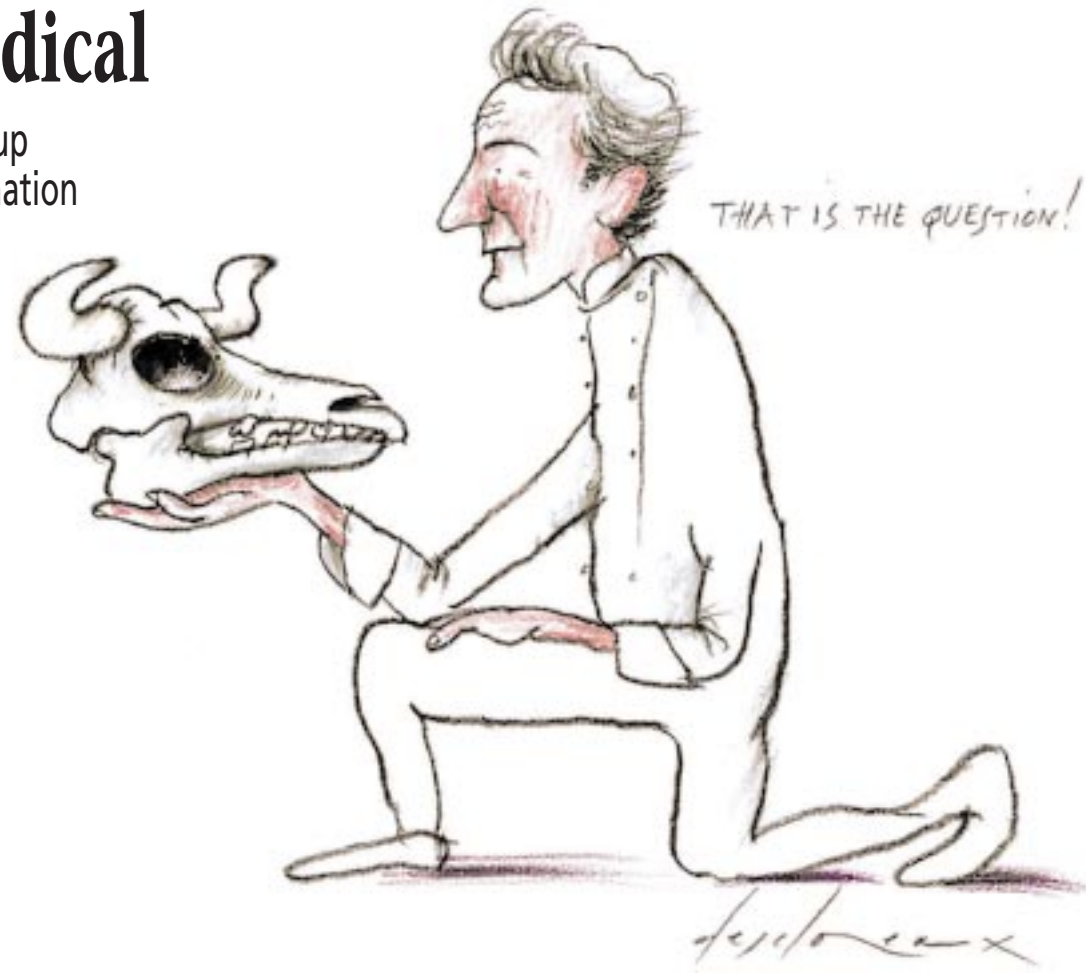

IL AVAIT tout décroché, tout obtenu. Trente ans de carrière et un avenir laissé vacant vers lequel il se dirigeait sans plaisir. Passard s'ennuyait. C'est quelquefois le cas de certains de ces dépressifs masqués que la réussite vexe autant qu'elle les honore. Susceptibles, ils finissent souvent par s'indigner de la molle béatitude dans laquelle leurs admirateurs les laissent confire. Parfois ils disparaissent, purement et simplement, parfois ils rebondissent, toujours violemment. Cela semble être le cas de l'homme de l'Arpège qui, à partir de ce mardi soir 16 janvier, lance en brûlot une carte inédite et fortement armoriée de légumes ; les légumes, nouvelles donnes d'une vie rendue au végétal, combattants officiels engagés dans la lutte contre les forces des ténèbres.

Les légumes ? Certes, il faut en parler et leur trouver encore des qualités dans ces temps de doute que traverse le mangeur incertain, mais qu'une grosse pointure de la gastronomie en fasse son cheval de bataille, voilà qui a de quoi troubler son monde. Et plus encore si l'on sait qu'en gage de sa bonne foi et du sérieux de son engagement le vibrant prédicateur a sacrifié douze des « classiques » qui avaient fait la réputation de sa maison ; douze glorieuses et savantes préparations brutalement retirées à l'affection des derniers carrés d'amateurs. Passard dans les extrêmes.

Pouvait-il y avoir eu manigance de sa part entre l'heureuse sortie de ses nouveaux menus et le cataclysme culinaire qui vient de s'abattre sur l'espace de la table européenne ? Il affirme que non. Observatoire privilégié des goûts et des lubies qui passent, son espace à lui, celui de la rue de Varenne, laissait depuis longtemps percevoir des signes de lassitude en face des réjouissances de bouche trop puissantes. Des changements et des appropriations à l'époque s'imposaient. Et, c'est vrai, en mai dernier, on l'avait trouvé l'œil déjà sévèrement allumé, en train de s'extasier sur des poêlées de légumes placées loin devant des viandes et des volailles qu'il paraissait ne plus avoir envie de proposer. Les grandes lignes de ses recherches étaient inscrites dans ses cahiers. Le saut envisagé.

« Pleine terre, pleine mer ». C'est la formule d'attaque. Suivent une série de plats, déclinés selon la logique du mariage de raison entre le potager, l'enclos des condiments et la boîte aux épices. Deux exemples pris dans ses filets en eau profonde : oignons à la citronnelle et sole de ligne au vin jaune ; homard et navets au miel et vinaigre de xérès. Iconoclastement, le poisson et le crustacé ne tiendront ici que le rôle de garniture. Mais aussi, recettes plus impérativement proches de l'idée maîtresse : épinards au beurre salé et mousseline de carotte à l'orange ou ce « vol au vent » de légumes et persil à la truffe. Pourquoi tutoyer le diable quand on peut si commodément fréquenter les anges ?

NOUVELLE VOCATION

Ce très affirmé chambard dans nos fourneaux méritait une explication de texte, celle que Passard venait justement d'avoir le matin même avec le récent patron du Michelin, Derek Brown, visite traditionnelle que l'on doit aux instances supérieures du Guide rouge si l'on veut rester dans leurs petits papiers. Il ne semblait pas mécontent de l'entretien durant lequel il avait été principalement question de définir clairement sa nouvelle vocation de défenseur en chef de la chose légumière tout en protégeant finement sa position stratégique de trois-étoilé.

Car nous sommes dans un trois-étoiles, ne l'oublions pas ; chez les majors, âmes sensibles toujours sur le fil du rasoir, toujours agitées de sueurs froides quand arrive l'heure de la publication du renouvellement des croix d'honneur. *A fortiori* quand on s'est mis en tête de jouer les prophètes et d'offrir son coup d'audace au jugement d'un vieil ami de la France, mais cependant toujours anglais. Prudence et redoublement d'attention dans la brigade ! Pas un moment de relâchement et gaffe à tout avec ces délicats et très anciens compagnons de l'humanité, trop longtemps considérés comme subalternes, sur le point d'être aujourd'hui reconnus d'utilité publique.

Passard le désabusé revit. Son art du feu, et le soin tactile qu'il a toujours mis à passer du froid à la juste flamme, trouve ici à s'employer avec beaucoup de jubilation. C'est du bonheur tout neuf, tout sonore. Il en aurait même des phrases. Celle-ci, par exemple : *« Pour un légume bien coupé, il suffira simplement de le chauffer pour le cuire et non de le cuire pour le chauffer. »* Du pur Brillat-Savarin. Alors vite, ses saveurs de harissa et jeunes carottes en léger couscous ; ses betteraves de pleine terre au vinaigre vieux de Modène ; ses blancs de poireaux et coquilles saint-jacques d'Erquy au laurier ; sa sauge fraîche et raviole de raifort à la moutarde. Gamme très vaste de saveurs interactives, où l'aphorisme sait confortablement se faire payer, mais où la leçon n'est jamais truquée.

Jean-Pierre Quélin

★ Arpège, 84, rue de Varenne, 75007 Paris ; tél. : 01-45-51-47-33. Menu, déjeuner : 690 francs (105,18 €). Carte : 700-1 000 francs (106,71 €-152,44 €).

Le brocoli

Mardi 9 janvier, le chef Bernard Loiseau était dès potron-minet aux Galeries Lafayette. Non pas pour faire ses courses, mais pour présenter le « corner » qu'il vient d'ouvrir dans ce grand magasin parisien. Ici il ne vend ni confitures ni ustensiles de cuisine, mais des *« recettes parfumées »*. Entre le stand de Dior et celui de Chanel, deux jeunes filles en blouse blanche monogrammées font en effet tester au chaland les parfums persil, poivre ou fenouil lancés par le fameux cuisinier (177 francs, 26,98 € le flacon). Se servir d'un légume ou d'un condiment pour créer un parfum d'ambiance, il fallait oser. Nul doute que monsieur Loiseau, qui suggère déjà de *« vaporiser du persil dans la salle de bains »*, n'aurait pas choisi de parfumer notre maison avec des notes végétales moins gracieuses, comme celles du brocoli. Si les vapeurs de cuisson de cette plante ne sont pas aussi entêtantes que celles du chou, elle appartient néanmoins à la même famille que lui, celle des brassicacées.

Jusqu'à peu, ce légume était encore assez méconnu en France. Depuis le début des années 90, la production en a toutefois été multipliée par trois, preuve qu'un engouement réel se fait jour. Avec 800 grammes par an et par habitant (pour la moitié en frais et le reste en version surgelée), nous sommes cependant encore loin d'en être les premiers consommateurs en Europe. Nous sommes notamment devancés par deux pays méditerranéens auprès de qui nous nous approvisionnons durant les mois d'hiver : l'Espagne et l'Italie.

C'est d'ailleurs au Moyen Age, dans une province transalpine, en Calabre, que l'on retrouve pour la première fois trace du « cavalo broccolo ». Celui-ci franchit les Alpes au XVIe siècle, perdant au passage l'un de ses « c », pour devenir ce brocoli que nous connaissons. Ni ces modifications orthographiques, ni ces premières importations ne déclenchèrent un quelconque engouement dans l'Hexagone.

On ne peut pas en dire autant du débarquement des brocolis aux Etats-Unis, trois siècles plus tard, avec les immigrants italiens. Le légume fait depuis fureur dans ce pays. Il y est plus consommé que le chou et est devenu, à son corps défendant, un symbole politique. Sous la présidence de George Bush il avait en effet été banni de la Maison Blanche. Il fit son retour dans les cuisines du chef de l'Etat avec l'avènement de Bill Clinton, et l'on se demande déjà quelle sera la politique culinaire de Bush Jr à son égard.

Peu importe que vous soyez démocrate ou républicain, le brocoli s'offre à vous. Pour apprécier au mieux sa saveur, faites cuire *al dente* et servez- le avec un filet d'huile d'olive et du gros sel. Les Italiens en font volontiers de la purée pour accompagner le veau ou le poulet, mais la plante s'accommode d'audaces gastronomiques autrement sérieuses. Dans le dernier hors-série du magazine *Nova* sur le thème « boire et manger », ne recommande-t-on pas la crème de brocolis en cappuccino, discrètement inventive, du restaurant parisien Les Trois Petits Cochons ?

Guillaume Crouzet

★ Les Trois Petits Cochons, 31, rue Tiquetonne, 75002 Paris. Tél. : 01-42-33-39-69.

BOUTEILLE

Appellation pessac-léognan contrôlée

Château de France rouge 1997

■ Le vignoble des Graves commence à la barrière de Pessac. Bordeaux est la seule ville à avoir conservé un vignoble urbain. Pessac-léognan, une nouvelle AOC communale créée en 1987, est venue rappeler la spécificité des vins de cette partie des Graves. Acheté en 1971 par Bernard Thomassin, le vignoble du Château de France (34 hectares, dont 31 plantés en rouge) s'étend sur l'un des plus hauts coteaux de la terrasse alluvionnaire de Léognan. Encépagement classique (60 % cabernet-sauvignon, 40 % merlot) et rendement conforme au règlement de l'appellation (45 hectolitres à l'hectare). On pratique ici la culture raisonnée, les vendanges en vert et le bois neuf, sans excès. Michel Rolland est l'œnologue-conseil de la propriété. Le millésime 1997, avec sa robe grenat encore vif et son bouquet de fruits rouges légèrement épicé, met en valeur l'expression de ce terroir de qualité. En bouche, le léger boisé ne nuit pas à la perception du bon équilibre de la structure tannique et alcoolique. Une bouteille de moyenne garde (trois à cinq ans), que l'on peut déjà apprécier sur les viandes rôties ou le petit gibier.

★ Château de France rouge 1997 : 104,10 francs (15,87 €) TTC la bouteille départ château.
Bernard Thomassin, Château de France, 33850 Léognan. Tél. : 05-56-64-75-39. www.chateau-de-france.com.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

PIERRE AU PALAIS ROYAL

■ Montherlant distinguait les restaurants dont la cuisine a souvent besoin de *« circonstances atténuantes »* et ceux où l'on peut *« à la rigueur manger à l'heure des repas »*. Et encore, pas tous les jours, aujourd'hui, en raison de l'augmentation du temps de repos hebdomadaire. Les 35 heures ? Voire. C'est le moment choisi par Jean-Paul Arabian pour ouvrir son restaurant chaque jour, midi et soir, samedi et dimanche compris. Cette heureuse initiative renoue avec une tradition de service qui n'est plus guère que l'apanage des brasseries. La carte conserve quelques entrées de cuisine ménagère à prix unique (65 francs, 9,91 €), délicatement préparées, les poireaux tièdes en vinaigrette de bouillon de poule, les lentilles à l'échalote, le museau fait à la maison. La quenelle de brochet à la crème de langoustine est toujours d'une grande finesse. Mais le plat vedette de cette nouvelle carte, avec l'entrecôte de Salers, la sole épaisse ou l'agneau de lait des Pyrénées, est un magnifique canard de Challans rôti à point en deux services, aux navets confits et paillasson de pommes de terre (175 francs, 26,68 €), magnifiquement épaulé par un blagny « la pièce sous le bois » du Domaine Ampeau 1991. Bonne cave où s'imposent surtout les bourgognes blancs. Décor immuable et service enlevé. A la carte, compter entre 300 francs (45,73 €) et 400 francs, (60,68 €).

★ 10, rue de Richelieu, 75001 Paris. Tél. : 01-42-96-09-17. Tous les jours.

LA FONTAINE D'AUTEUIL

■ Nous avons déjà signalé cet établissement dont l'intérêt réside moins dans le décor, sobre au demeurant, que dans la cuisine de Xavier Grégoire et, désormais, dans une addition identique, puisque l'unique menu-carte est en usage midi et soir. Soit huit entrées, parmi lesquelles la rémoulade de crabe en feuilleté, le pressé de foie gras de canard et lentilles vertes au poivre de Setchuan. Le homard du Maine tiède, vinaigrette au sauternes et gingembre (supplément de 30 francs, 4,57 €) évoque les variations culinaires de Gérard Pangaud, auprès de qui le chef fit ses débuts dans les années 70. Le sandre aux noisettes torréfiées et le thon rouge aux tomates confites et artichaut poivrade, par la justesse du trait, portent bien la signature de Xavier Grégoire. Et le chou farci à l'ancienne, sans trahir ses origines, atteint une sorte d'élégance, inhabituelle du côté de Saint-Flour. Là est le métier, sinon le secret, de ce chef attentif et talentueux dont le baba au rhum agricole est, cette saison, flanqué d'un caramel d'oranges aux framboises. Vins à prix très serrés. Menu-carte : 175 francs, 26,68 €.

★ 35 bis, rue La Fontaine, 75016 Paris. Tél. : 01-42-88-04-47. Fermé samedi midi et dimanche.

LE PETIT ZINC

■ Depuis que la rue Saint-Benoît, avec un Bilboquet assagi, est vouée à la restauration de masse, le Petit Zinc, une enseigne qui fit florès autrefois rue de Buci, faisait tache d'ombre. Il est rénové, agrandi, avec son décor pseudo 1900 et ses envolées Art nouveau, dues au décorateur Jean Jégou. La magie des frères Blanc, habiles à conserver vivants ou à inventer des lieux de mémoire, a encore joué. Certes, au déjeuner, la carte, compose avec la mode du grignotage : un œuf cocotte à la crème voisine avec des tartines de tarama et guacamole. Mais au décor rutilant, à l'accueil professionnel, sont ajoutés un important banc d'huîtres et l'attrait d'une ample carte, les atouts d'un vrai restaurant. Les deux plats de référence de cuisine bourgeoise, le foie de veau meunière tranché épais et l'épaule d'agneau rôtie sur son os et jus brun à l'ail confit, n'ont d'autre objet que d'illustrer la convivialité du lieu. Ajoutons que les pommes Pont-Neuf sont maison et passées à la friture à la commande. C'est le sens du détail, et des affaires, qui se traduit aussi par des desserts d'anthologie, crêpes suzette, crème brûlée à la vanille, tarte tatin. Cave restreinte, anoblie par deux vins de chefs vignerons : le tursan de Michel Guérard, le chardonnay de Michel Lorain. Au déjeuner, formule à 135 francs (20,58 €) et menu : 165 francs (25,15 €). A la carte, sans le vin, compter 250 francs (38,11 €).

★ 11, rue Saint-Benoît, 75006 Paris. Tél. : 01-42-86-61-00. Tous les jours

Gastronomie

LE RELAIS D'AUTEUIL

■ Patrick Pignol fut une promesse de la jeune cuisine. Sa consécration par le Guide Michelin (deux macarons), n'a pas entamé son enthousiasme, et sa bonne humeur communicative se lit dans nombre de ses créations. Cuisine simple, parfois simpliste : le produit – rougets, sole, omble chevalier, côte de veau – dans le plus simple appareil aromatique. Mais si le jeu du cuisinier se fait invisible, l'esprit demeure de la grande cuisine. Les liaisons sont ténues, discrètes, mais présentes. Styliste des saveurs, Patrick Pignol sait aussi jouer avec les textures de son indémodable amandine de foie de canard et son lobe poêlé. Il préfère la cuisine de l'instant, mais sait aussi ménager l'opulence d'un croustillant de fraise et pied de veau braisés, la délicatesse d'un canard sauvage aux radis noirs et cuisses laquées. Délicieuses madeleines au miel de bruyère, glace miel et noix. Cave rigoureuse et abondante. Elégant décor contemporain et service très attentif. Menu Déjeuner à 270 francs (41,16 €) ; menu Classique (six services) à 520 francs (79,27 €) ; menu Dégustation (huit services) à 610 francs (92,99 €). A la carte, compter 550 francs (83,85 €).

★ 31,boulevard Murat, 75016 Paris. Tél. : 01-46-51-09-54. Fermé samedi midi et dimanche. Voiturier.

Jean-Claude Ribaut

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 5e
"Un des restos indiens les plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 7e
Le VARENNE (Ferm. soir et Dim. sauf Jeudi soir)
"L'effort porte sur les produits" J-C RIBAUT
Tranche de gigot à l'ail et romarin avec purée maison... Excellent tartare servi copieusement...
Carte 140 F (vin et café compris). Vins de propriétés à prix sage, (Alsace, Beaujolais, Touraine)
36, rue de Varenne - Tél. 01.45.48.62.72

PARIS 9e
LES AGAPES
SPÉC. du TERROIR et CATALANES
FORMULE 105 F - MENU 130 F
GRATIN de PÉTONCLES - Menu "TAPAS" le soir 89 F
CLIMATISÉ - 01.40.16.16.07
43, rue Le Peletier - F/Sam. Dim. Lundi soir

PARIS 1er
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 185 F
Le Soir : Menu 185 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

fg francegastronome.com
Le temps du goût
Haut-Brion, Pétrus, Climet, Latour, Cheval Blanc ...
Les Grands Bordeaux dans de rares millésimes
sont chez Francegastronome.com

PARIS 15e
A TIPAZA
COUSCOUS - TAGINES
GRILLADES AU FEU DE BOIS
Poissons - Carte env. 160 F
155, rue Saint Charles
01.45.54.01.17 - Ouvert T.L.J.

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.63

Neige sur le Sud-Est

MERCREDI. Les hautes pressions centrées sur la mer du Nord se décalent vers la Russie. Une zone perturbée sur le Sud-Est se prolonge vers le nord du pays puis se décalera vers l'est. La neige tombera à basse altitude sur le Sud-Est. Des risques de verglas sont attendus sur la Bourgogne et l'est de la région parisienne.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le ciel est partagé entre les nuages et les éclaircies. Le vent de sud-est reste faible. Il fera de 0 à 5 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le temps est souvent gris avec quelques petites pluies qui remontent par le sud. Un peu de verglas pourrait apparaître le matin sur l'est de l'Ile-de-France. Il fera de 0 à – 6 degrés le matin et de 2 à 5 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le ciel est gris avec des petites précipitations sur l'est de ces régions. Un peu de verglas pourrait se produire le matin en Bourgogne. Il fera jusqu'à – 5 degrés le matin et de 2 et 4 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les nuages assez nombreux alterneront avec quelques éclaircies. Quelques averses se produiront. Il fera de 7 à 10 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Limousin, les nuages sont présents et donnent quelques gouttes. En Auvergne et Rhône-Alpes, le ciel est couvert. Il pleuvra et la neige tombera à basse altitude vers 500 mètres. Les températures seront souvent négatives le matin.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel est gris avec des précipitations sous forme de pluie ou de neige à basse altitude. Ces précipitations seront parfois modérées. Elles se décaleront vers l'est en cours d'après-midi. Il tombera 20 à 40 cm de neige sur les versants des Cévennes. Le thermomètre indiquera entre 7 et 12 degrés l'après-midi.

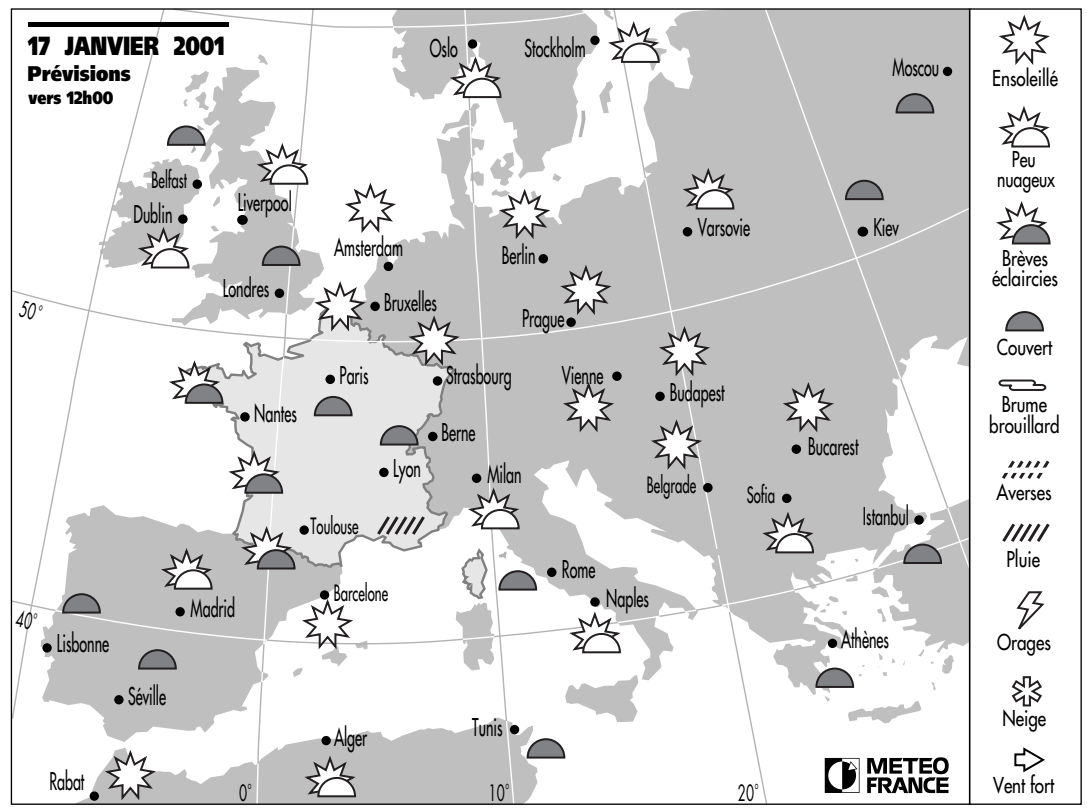

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** La compagnie Scandinavian Airlines System (SAS) a annoncé la création d'une nouvelle classe economy plus dans ses futurs Airbus A-340-330. Cette classe économique améliorée offre des sièges plus spacieux, plus d'espace pour les jambes et des prises pour les ordinateurs portables. Elle est destinée aux passagers voyageant fréquemment en classe touriste et prêts à payer plus pour un meilleur confort. Son prix s'élèvera à environ 65 % de celui de la classe affaires. La SAS aura ainsi trois classes dans ses 10 appareils Airbus A-340-330 : affaires, economy plus et économique.

■ **TRAIN.** Le contrat train + location de voiture entre la SNCF et la société Avis a été renouvelé pour une durée de cinq ans à la suite d'un appel d'offres lancé en mai 2000 auprès de cinq loueurs de voitures, a annoncé vendredi la SNCF.

PRÉVISIONS POUR LE 17 JANVIER 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	7/13	C
BIARRITZ	7/10	N
BORDEAUX	5/8	N
BOURGES	0/7	C
BREST	4/7	N
CAEN	1/5	C
CHERBOURG	3/6	C
CLERMONT-F.	2/6	C
DIJON	-4/5	C
GRENOBLE	1/5	C
LILLE	-8/0	C
LIMOGES	2/6	N
LYON	3/6	C
MARSEILLE	6/10	P
NANCY	-7/3	C
NANTES	4/7	N
NICE	4/10	C
PARIS	-4/4	C
PAU	2/9	N
PERPIGNAN	2/9	P
RENNES	3/7	N
ST-ETIENNE	0/5	P
STRASBOURG	-6/3	C
TOULOUSE	3/9	N
TOURS	1/6	C
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/28	C
FORT-DE-FR.	21/27	S
NOUMEA	23/28	S
PAPEETE	24/30	P
POINTE-A-PIT.	21/28	S
ST-DENIS-RÉ.	24/29	P
EUROPE		
AMSTERDAM	-5/-2	S
ATHENES	6/12	C
BARCELONE	5/11	S
BELFAST	0/3	C
BELGRADE	-3/4	S
BERLIN	-6/-1	S
BERNE	-7/0	C
BRUXELLES	-4/1	S
BUCAREST	-4/1	S
BUDAPEST	-5/1	S
COPENHAGUE	-3/-2	C
DUBLIN	0/4	S
FRANCFORT	-5/2	S
GENEVE	-3/1	C
HELSINKI	-5/-1	S
ISTANBUL	5/9	C
KIEV	-4/-1	C
LISBONNE	9/14	C
LIVERPOOL	0/3	S
LONDRES	0/3	C
LUXEMBOURG	-4/0	S
MADRID	1/6	S
MILAN	-3/-1	S
MOSCOU	-5/-1	C
MUNICH	-8/-1	S
NAPLES	6/14	S
OSLO	-11/-6	S
PALMA DE M.	5/12	S
PRAGUE	-9/-5	S
ROME	6/13	C
SEVILLE	6/12	C
SOFIA	-3/2	S
ST-PETERSB.	-6/-1	S
STOCKHOLM	-5/-2	S
TENERIFE	10/14	C
VARSOVIE	-6/-2	S
VENISE	0/5	S
VIENNE	-7/-3	S
AMÉRIQUES		
BRASILIA	22/31	S
BUENOS AIR.	23/32	S
CARACAS	22/26	S
CHICAGO	-8/-4	S
LIMA	20/24	P
LOS ANGELES	6/12	S
MEXICO	6/23	S
MONTREAL	-17/-7	C
NEW YORK	1/5	C
SAN FRANCIS.	5/10	S
SANTIAGO/CHI	13/28	S
TORONTO	-10/-4	C
WASHINGTON	-2/6	C
AFRIQUE		
ALGER	6/16	S
DAKAR	19/25	S
KINSHASA	23/30	P
LE CAIRE	13/20	S
NAIROBI	15/28	S
PRETORIA	20/27	P
RABAT	10/18	S
TUNIS	7/15	C
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	22/30	S
BEYROUTH	13/18	S
BOMBAY	20/32	S
DJAKARTA	27/30	C
DUBAI	12/22	S
HANOI	13/21	C
HONGKONG	15/21	S
JERUSALEM	9/18	S
NEW DEHLI	5/19	S
PEKIN	-12/3	S
SEOUL	-13/-8	S
SINGAPOUR	24/29	P
SYDNEY	20/28	S
TOKYO	-2/5	S

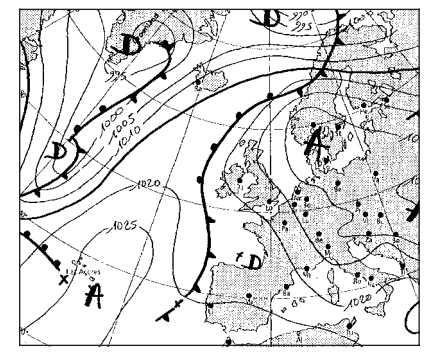

Situation le 16 janvier à 0 heure TU

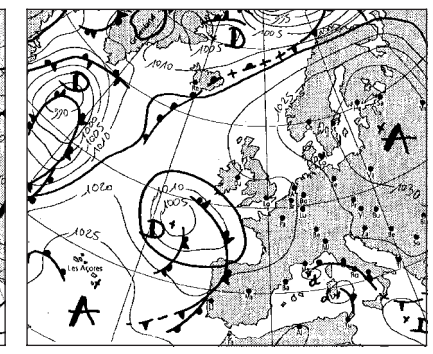

Prévisions pour le 18 janvier à 0 heure TU

PRATIQUE

Des logiciels pour mieux gérer le budget familial

ARNAUD est excédé : à chaque fois qu'il allume son ordinateur, il voit s'inscrire à l'écran le montant de ses dettes. Aujourd'hui, il en est à plus de 30 000 francs (4 573 €) de factures impayées ! Son logiciel de budget baptisé Money 2001 lui rappelle qu'il a oublié de régler son forfait de téléphone mobile, ses abonnements à plusieurs magazines, son assurance automobile, ses versements pour l'achat de son appartement, ses charges trimestrielles, ses impôts, sa cotisation syndicale... En réalité, Arnaud s'est scrupuleusement acquitté de ses obligations, grâce au prélèvement automatique. Mais il n'a pas eu le temps d'actualiser son livre de comptes dans Money 2001.

C'est là le principal inconvénient des logiciels de gestion de budget. Dès qu'on leur signale des rentrées régulières (le versement d'un salaire par exemple), ils les créditent automatiquement et ponctuellement chaque mois au jour indiqué. Ils inscrivent aussi les débits réguliers (du type loyer), mais ne les enregistrent que sur ordre : si on ne signale pas qu'on a réglé ses factures, elles restent dues...

L'actualisation du livre de comptes peut être quotidienne, hebdomadaire, ou bien repoussée en fin du mois ou de trimestre. Dans ce cas, elle oblige à tenir une comptabilité « papier » en regroupant factures, relevés de comptes, talons de chèques et facturettes de cartes bancaires. On peut se débarrasser de cette corvée grâce au téléchargement de ces données directement par la banque. Actuellement, plusieurs d'entre elles permettent de transférer soi-même ses données bancaires à un moment donné, dans son logiciel de budget, via leur service Internet, à condition d'en faire la demande préalable et de posséder un logiciel compatible. Mais la procédure est assez lourde, si bien qu'elle décourage nombre d'utilisateurs.

Il faut enfin savoir évaluer ses paiements en « liquide » : baguette, journal, « petit noir », soit en conservant tous ses tickets de caisse, soit en retirant régulièrement un montant affecté aux dépenses de ce type. Quicken a prévu trois méthodes pour contrôler ses dépenses en espèces : suivre chaque retrait au distributeur automatique de billets dans le relevé de comptes-chèques en lui affectant la catégorie « espèces », ou bien créer une transaction en indiquant la nature de chaque achat, ou encore créer un compte « espèces » à l'intérieur duquel on déterminera différentes catégories et une transaction d'ajustement regroupant les menues dépenses. Avec Money, on a le choix entre la ventilation des opérations par catégories ou bien la configuration d'un compte de caisse. Tous comptes faits a également prévu un module « caisse ».

CALCUL DU RENDEMENT

Les dépensiers qui sont souvent « dans le rouge » pourront obtenir un état intermédiaire des dépenses avec Tous comptes faits (sur Mac exclusivement). En attendant le débit d'un chèque, ils savent qu'ils peuvent encore disposer de cette somme, parce que d'ici là ils auront perçu leur salaire. Quicken déclenche des alertes si la réserve autorisée de la carte de crédit est atteinte, ou si une échéance fiscale importante se profile à l'horizon. Les trois logiciels (Money, Quicken et Tous comptes faits) aident à gérer un portefeuille de titres dans différentes devises, en calculant le rendement selon plusieurs critères. Enfin, ils visualisent la situation financière grâce à des tableaux et graphiques.

Les logiciels peuvent rendre d'autres services. Par exemple, avec Money et Quicken, il suffit de remplir les différentes rubriques de la déclaration fiscale électronique pour vérifier sa dernière imposition, ou pour obtenir une estimation. On peut aussi calculer l'effort à fournir pour financer un achat immobilier, trouver des indications pour décrocher un crédit à un taux avantageux ou renégocier un emprunt.

Money dispose également d'un module intitulé « se désendetter ». Il calcule le montant de la pension de reversion, celui de la future retraite, et prévoit même les effets de l'inflation sur celle-ci. Quicken attache une importance particulière à la constitution d'archives, pour répertorier tous les biens contenus dans une maison et en déterminer la valeur (inventaire indispensable en cas de sinistre, ou pour actualiser son contrat d'assurance). Dans la catégorie « patrimoine » ou « divers », le logiciel Tous comptes faits suit l'évolution de la valeur des meubles, tableaux et autres objets de collection.

Tous les logiciels offrent des informations en ligne, dont la consultation est plus ou moins aisée. On trouvera les plus claires et les plus détaillées chez Money. Celles de Quicken sont plus succinctes, si bien que l'on aura intérêt à consulter le livret d'accompagnement qui recèle des conseils précieux ; par exemple, actualiser régulièrement ses données, et ne pas oublier de les recopier sur des disquettes, dont l'une sera conservée en lieu sûr, à l'extérieur du domicile. Cependant, l'utilisation d'un logiciel ne dispense pas de la constitution d'une documentation « papier » ; c'est sans doute une des raisons qui découragent les usagers. Mais avec l'arrivée de l'euro et les possibilités de conversion automatique qui permettront à la fois de contrôler sa banque et de continuer de disposer du montant en francs, les logiciels de gestion de budget pourraient bien connaître un regain d'intérêt.

Michaëla Bobasch

A savoir

● **Money 2001 Suite financière** (PC). Editeur : Microsoft. Prix : 299 francs (45,58 €). Connexions par Minitel ou Internet avec les principaux groupes bancaires.

● **Quicken 2000** (PC). Editeur : Intuit. 349 francs, 53,20 € dans le commerce, ou en promotion à 249 F, 37,95 € (+ 24 francs de frais de port) sur commande à Intuit, Services Europe, 15 avenue Carnot, 75017 Paris. Liste des banques avec lesquelles la connexion est possible sur le site www.quicken.fr.

● **Tous comptes faits** (Mac). Editeur : Innomatix. Version 3.5. Prix : 490 francs (74,70 €) ou, avec Boursitel, 690 francs (105,18 €). Compatible avec l'assistant personnel Palm Pilot, pour saisir ses données au fur et à mesure. Connexions bancaires avec BNP, Société générale, Crédit lyonnais et Crédit mutuel avec l'aide du logiciel Cybermut. Un autre type de connexion par l'intermédiaire d'un automate intégré au logiciel permet de récupérer les opérations sur le site de La Poste. Il est en cours de développement avec d'autres banques.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 014

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

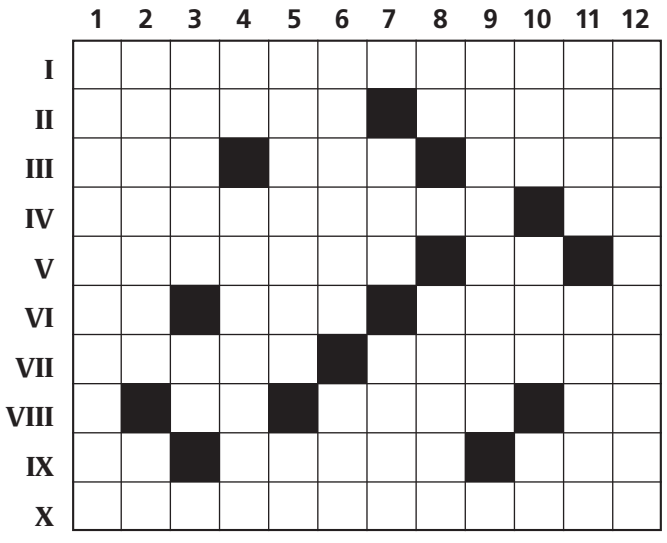

HORIZONTALEMENT

I. Met fin aux poursuites. - II. On l'a dans l'œil mais on ne la voit pas. Donna des couleurs au cubisme. - III. Dérange l'environnement. Fin d'office. Se fait remarquer la nuit. - IV. Approches indirectes. Voyelles. - V. Passent à tabac. Etats-Unis en VO. - VI. Romains. Fait monter la pression. Avec exactitude. - VII. Prit une position très élevée. Mettre en communication. - VIII. Manifestation enfantine. Indifférents et durs. Mises en redressement et en déroute. - IX. Conjonction. Fût très généreux. Garde ses secrets. - X. Ils comptent sur vous, surtout au moment de payer.

VERTICALEMENT

1. Se manifeste pour la première fois. - 2. Passage obligé. Cours primaire. - 3. Interrogatif. A toujours quelque chose à dire. - 4. Au bout du bout. Travail sur la pièce. - 5. Mettra délicatement en couleurs. L'argon. - 6. Produit de remplacement qui ne vaut pas l'original. Pour y échapper, il fallait prendre le maquis. - 7. Oté n'importe comment. Circule au Brésil mais plus en Espagne. - 8. Article étranger. Un côté des choses. - 9. Publications. - 10. Moi. Dans les affaires du bâtiment. Article. - 11. Plaque de neige. Planté dans le jardin bras et jambes coupés. - 12. Arriveront en dernier.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 013

Horizontalement

I. Sous-vêtement. - II. Tu. Notarié. - III. Irruption. Cn. - IV. Maigre. Nabot. - V. Ultra. Annota. - VI. Uélé. Eté. - VII. Aménités. Ter. - VIII. Lunes. Demi. - IX. Tel. OPA. Oc. - X. Stéréophonie.

Verticalement

1. Stimulants. - 2. Oural. Et. - 3. Rituelle. - 4. Saugrenu. - 5. Pralinée. - 6. Ente. Eté. - 7. Toi. Esop (pose). - 8. Etonnés. Ph. - 9. Manant. Dao. - 10. Er. Boëte. - 11. Nicot. Emoi. - 12. Tentatrice.

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 209

Prendre tous les risques

Partie jouée en tournoi. Gamou, *fête musulmane sénégalaise.*

1. Tirage : C E E G T O X.

a) En trois endroits différents, placez trois mots différents rapportant respectivement 48, 54 et 68 points. Ecrivez sur la grille la meilleure solution, donnée ci-dessous.

Tirage suivant : A E L M N T U.

b) Trouvez et placez deux sept-lettres.

c) Trouvez un huit-lettres et écrivez-le (il est donné ci-dessous).

Solution de a) : EXOCET, 14 A, 68, faisant XI.

Tirage suivant : A E G L P N U.

d) Placez un huit-lettres.

Solution de c) : MIAULENT, M 7, 74.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine

e) A E I O P R V : trouvez deux sept-lettres. A C E H S T U : trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 24 janvier.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 10 janvier.

a) RAFIOTS, 9 B, 102, en collante à droite de BONICHE, et faisant EXPRESS.

b) FRICOTAS, E 5, 102 – FARTIONS, C 2, 76, ou l'anagramme TARIFONS – FOIRATES, 3 B, 76 – PROFITAS, 5 H, 76 – RAIFORTS, 6 C, 71 – ABORTIFS, A 7, 64.

c) SERIQUE, REQUISE, ESQUIRE – REQUIMES, UREIQUES, REQUIERS, AREIQUES ou l'anagramme RESEQUAI, RELIQUES.

Michel Charlemagne

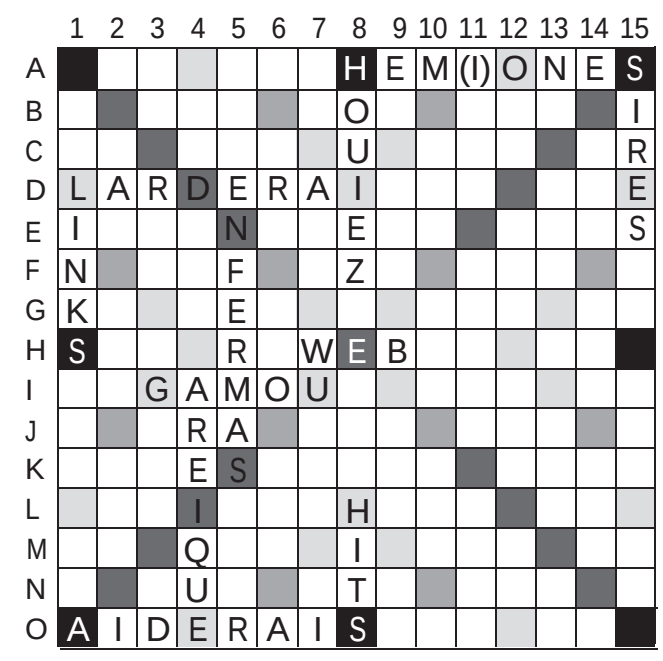

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CINÉMA Au programme de cette semaine éclectique figurent les nouveaux films de Robert Guédiguian, Robert Zemeckis et Manoel de Oliveira. Situé une nouvelle fois dans sa propre ville, avec le groupe de comédiens que l'on a pris l'habitude de voir dans ses précédents titres, *La ville est tranquille,* entre mélodrame et film noir, renouvelle pourtant l'approche de l'auteur marseillais de *Marius et Jeannette* : la vigueur sombre de ce puzzle le situe davantage en héritier de Dos Passos que de Marcel Pagnol. Enorme succès aux Etats-Unis, *Seul au monde,* de Robert Zemeckis, est dominé par l'interprétation de Tom Hanks, remarquable en Robin Crusoë des temps modernes abandonné sur une île du Pacifique à la suite d'un accident d'avion. La tentative du film d'aller à rebours de l'idéal robinsonien de la construction d'une nouvelle civilisation pour se concentrer sur un enjeu de survie en fait un film très singulier. Quant au vieux maître portugais, prenant toutes les libertés avec les traditions de la reconstitution historique, il évoque, avec *Parole et utopie,* la vie et l'œuvre du prédicateur anti-esclavagiste, Antonio Vieira, au XVIIe siècle. Un chef-d'œuvre, tout simplement.

Jodie Foster présidera le jury du 54e Festival de Cannes

« QUI N'A JAMAIS rêvé de Jodie Foster ? » En tout cas, celui qui pose la question ne fait pas mystère d'y songer depuis longtemps. Lors de sa séance du 16 janvier, le conseil d'administration du Festival de Cannes a exaucé le rêve de son président, Gilles Jacob, en nommant Jodie Foster présidente du jury de la compétition officielle 2001. Il s'agit, en fait, de la traduction d'un accord enfin scellé entre les deux principaux intéressés, après de longues manœuvres d'approche. Bien avant de devenir, en juin 2000, président du Festival, Gilles Jacob, alors délégué général, avait à plusieurs reprises tenté de faire venir sur la Croisette la comédienne, dont le talent et les charmes se complètent d'autres qualités, à commencer par le fait d'être une star nord-américaine francophone et francophile, et une actrice également productrice, scénariste et réalisatrice.

Le président du Festival ne dissimule donc pas sa satisfaction : *« Voilà de nombreuses années que Jodie me l'avait promis »*, affirme-t-il, soulignant qu'*« à chaque fois qu'au Festival nous évoquions des stars américaines, revenait le nom de Jodie Foster. Jodie ou le charme et la séduction d'une des plus grandes comédiennes de sa génération, Jodie, la réalisatrice de talent, la francophone à la double culture et aux yeux myosotis. »* Et de rappeler la carrière d'Alicia Christian Foster, enfant-vedette (d'une publicité Coppertone) dès l'âge de trois ans qui se révélera capable d'échapper au destin des gamines trop tôt poussées sous les sunlights. Après ses débuts sur grand écran en 1972 (en compagnie de Michael Douglas) dans *Napoleon et Samantha,* après avoir été la fille de Raquel Welch dans *Kansas City Bomber*, on la remarquera vraiment grâce à un de ses prédécesseurs dans le fauteuil de président cannois, Martin Scorsese : en 1974, à douze ans, elle est le garçon manqué surdoué (déjà !) et blasé d'*Alice n'est plus ici*, l'année suivante la petite prostituée de *Taxi Driver*.

Sa carrière d'actrice adulte commence pourtant en Europe, mais connaît un tournant en 1984, quand elle enchaîne *Le Sang des autres,* de Claude Chabrol, et *Hôtel New Hampshire*, de Tony Richardson. En 1987 : *Les Accusés*, de Jonathan Kaplan, lui vaut son premier Oscar. Avant *Ombres et brouillard*, de Woody Allen, en 1992, elle triomphe face à Anthony Hopkins dans *Le Silence des agneaux* (1990). Elle est aussi productrice et réalisatrice – de *Petit Homme* (1991), *Un week-end en famille* (1995), en attendant *Flora Dunn* (en 2002). *« Elle a reçu les plus hautes récompenses : il était temps qu'elle vienne à Cannes en décerner à son tour. Et quand elle s'avancera sur la scène du Palais des Festivals, le 9 mai, on ne s'étonnera pas que chacun fasse silence, même s'il n'y a pas là que des agneaux »,* conclut Gilles Jacob, sans renoncer à son goût du calembour.

Jodie Foster affirme avoir *« rêvé de l'honneur de présider le jury à Cannes depuis qu'*[elle] *était une enfant ». « Je me souviens être allée au Festival quand* Taxi Driver *a gagné la Palme d'or* (en 1976)*, de l'excitation de la presse française, de la tension de la compétition, de la folie sur la Croisette. Je n'oublierai jamais l'expérience qui a véritablement lancé ma carrière dans le cinéma sérieux. Comme chacun sait, je suis le produit de deux cultures. Voici une occasion de célébrer mon amour pour la langue française, la culture et le cinéma sous mon costume de personnalité américaine. »*

Jean-Michel Frodon

RENCONTRE

Gilles Alvarez, capitaine de Némo

« Vous êtes directeur artistique de Némo, festival de cinéma indépendant, et responsable cinéma de Thécif, association destinée à soutenir le cinéma, le théâtre et la chanson en Ile-de-France. Comment fonctionne votre association ?

– Le travail principal de Thécif est d'aider les films. Le budget de l'association est de 15 millions de francs, dont à peu près 4 millions pour le cinéma. 20 % de la programmation du Festival de cinéma indépendant est composée de films que nous avons financés, comme *La Brèche de Roland*, des frères Larrieu. Il n'y a pas de compétition dans le festival, l'entrée est libre, et il n'y a pas de thématique particulière. Nous essayons de montrer des choses qui nous séduisent, quel que soit le format. Nous mettons également en valeur les liens que le cinéma tisse avec d'autres arts. Nous avons envie de passer en salles des films qui passeraient aujourd'hui en supplément sur un DVD. C'est le cas typique d'un documentaire sur Roy Andersson, le réalisateur de *Chansons du deuxième étage.*

– De quelle manière intervenez-vous sur les films ?

– Nous intervenons essentiellement au stade de la postproduction. On visionne des centaines de films tout au long de l'année pour en subventionner une quinzaine. Nous avons également une aide à la réalisation qui est axée sur le moyen métrage. C'est intéressant vis-à-vis des médias, car il n'y a pas la coupure qui existe entre le court et le long métrage. Ces moyens métrages bénéficient d'une couverture importante.

– L'entrée de votre festival est libre. Est-ce que cette gratuité modifie le comportement du spectateur ?

– Je pense que les gens ont envie d'aller voir beaucoup de choses, quitte à partir avant la fin de certaines séances. On offre une semaine de cinéma à des spectateurs qui ne connaissent en général rien de la programmation. Puisque nous sommes un service, autant que ce soit un accès libre. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

★ Némo, festival de cinéma indépendant. Du 16 au 21 janvier. Forum des images, porte Saint-Eustache, Forum des Halles, Paris-1er. M° : Les Halles. Tél : 01-44-76-62-00. Entrée libre.

Si Marseille, la vraie, m'était enfin contée

La ville est tranquille. Robert Guédiguian signe le bouleversant portrait de la cité phocéenne après la pacification sociale

Film français de Robert Guédiguian. Avec Ariane Ascaride, Jean-Pierre Darroussin, Julie-Marie Parmentier. (2 h 12.)

Le premier plan de *La ville est tranquille* tient de la carte postale : vue du port de Marseille baigné d'une lumière dorée, sur fond d'une *Gymnopédie* de Satie. On se dit que Robert Guédiguian aime sa ville, qu'il n'a pas peur des sentiments et que, cette fois, il exagère un peu. Balayant cette réflexion aigre, le son se dérègle insensiblement : on passe des quelques mesures de Satie à la *Sonate au clair de lune*, de Beethoven, et les extraits s'enchaînent, jusqu'à ce que la caméra, après avoir mené son exploration panoramique de la cité phocéenne dans toute sa splendeur touristique, découvre la source de la musique : un enfant qui fait la manche en jouant d'un clavier digital. Marseille est ainsi faite que ses enfants-musiciens doivent mendier.

Ce prélude terminé (on en retrouvera l'écho beaucoup plus tard), le cinéaste procède à une offensive éclair contre les préjugés que l'on peut entretenir à la fois sur Marseille et sur le cinéma de Robert Guédiguian. La présentation de chacun des personnages procède de la même volonté insistante d'intriguer, d'inquiéter. On retrouve la troupe de comédiens fidèles depuis deux décennies – Ariane Ascaride, Gérard Meylan, Jean-Pierre Darroussin. Chacun, à sa manière, peut prendre à son compte la réplique de ce dernier : *« Maintenant, pour tomber plus bas, ce sera difficile. »*

Michèle (Ariane Ascaride) travaille de nuit à la criée au poisson. Situation de famille : épouse d'alcoolique chômeur, mère d'héroïnomane prostituée, grand-mère d'enfant né de père inconnu. Il y a de quoi faire un mélo. Paul (Jean-Pierre Darroussin) ne va pas beaucoup mieux. Situation professionnelle : chauffeur de taxi fraudeur, ex-docker, traître à ses camarades de syndicat – il n'a pas attendu la fin de la grève pour toucher la prime de licenciement et s'acheter sa voiture. Il y a de quoi faire un film noir.

La ville est tranquille tient un peu des deux, mais Robert Guédiguian ne veut pas se satisfaire d'un hommage des genres cinématographiques à Marseille. Héritier de Dos Passos plus que d'Altman, il s'emploie à dresser un état des lieux exhaustif de sa ville, de la société humaine qui l'habite.

Aux deux malheureux déjà évoqués s'ajoutent un délinquant issu de l'immigration (Alexandre Ogou), un patron de bar bien introduit dans le Milieu (Gérard Meylan), un couple de bourgeois – lui urbaniste de gauche (Jacques Pieiller) ; elle travailleuse sociale (Christine Brücher). Le scénario entrecroise, souvent avec beaucoup d'habileté, les parcours individuels. On retrouvera dans le film un fait divers récent – le meurtre, par des colleurs d'affiches d'extrême droite d'un jeune d'origine comorienne – et plusieurs morceaux d'actualité locale.

JACQUES REBOUD

La peinture du couple que forment Michèle (Ariane Ascaride) et sa fille (Julie-Marie Parmentier) donne son ancrage au film.

NOSTALGIE PARALYSANTE

Avec naturel, sans forcer, Robert Guédiguian et son coscénariste, Jean-Louis Milesi, réussissent à faire entendre leur propre voix dans cette cacophonie. Ils montrent d'abord la force paralysante de la nostalgie. Et, sur ce registre, le réalisateur peut s'offrir le luxe suprême d'utiliser, pour les retours en arrière, des extraits de *Dernier été* (1980), qui montrent Ariane Ascaride et Gérard Meylan au temps de leur innocence.

« C'est comme avant », dit la mère de Paul (Pascale Roberts), le temps d'un petit tour en voiture. Et cette réflexion renvoie au passé ouvrier, syndical et politique de la famille de Paul, dont les séquences précédentes viennent de montrer, avec férocité et humour, la destruction complète. Plus tard, Paul (dont la profession de chauffeur de taxi est un clin d'œil assez agressif en direction des films produits par Luc Besson) chante *L'Internationale* dans toutes les langues pour amuser un passager : voilà le destin contemporain des chants révolutionnaires.

Dans le vide creusé par la disparition des vieilles formes politiques s'engouffrent la toxicomanie, la délinquance politicienne. C'est dans la peinture du couple que forment Michèle et sa fille que *La ville est tranquille* trouve son ancrage. Ariane Ascaride montre une dureté, une agressivité inconsciente pour incarner cette mère qui plonge dans tous les errements afin d'apaiser les souffrances de sa fille. En face, Julie-Marie Parmentier (qui jouait Léa Papin dans *Les Blessures assassines,* de Jean-Pierre Denis) se refuse à défendre son personnage de fille perdue, de mère indigne, se contentant de donner chair à une demande inextinguible.

Pendant ce temps, Jean-Pierre Darroussin conduit son taxi avec une ambiguïté remarquable. Toujours au bord de l'ignominie, le comédien livre son personnage de salaud mollasson dans toute sa complexité, mettant en avant ses faiblesses, glissant avec discrétion sur ses quelques sursauts moraux. La vigueur et la sincérité des acteurs et le regard que porte sur eux le cinéaste empêchent *La ville est tranquille* de n'être qu'une démonstration politique, de toute façon passionnante. On le voit bien lorsque le récit s'éloigne des barres de logements sociaux ou des quartiers périphériques pour s'attarder chez les riches.

Plus schématiques, sans beaucoup de chair et sans aucune âme, les bourgeois ne sont pas très bien traités par Robert Guédiguian. L'un d'eux ressasse des platitudes sur la fin de l'histoire ; l'autre, une jeune fille ravissante (Véronique Balme, qui ressemble à Ariane Ascaride jeune), fait de la mauvaise philosophie sur des thèmes nazifiants. Comme le dit le personnage que joue Christine Brücher (qui est d'ailleurs le seul de sa classe à échapper à l'opprobre du cinéaste) : *« Je préfère un pauvre qui vote à l'extrême droite à un petit bourgeois qui méprise les pauvres. »* Cette difficulté à passer de l'autre côté de la barrière est la seule faiblesse de ce film aussi noir qu'intègre, dont la seule défense, face à la proclamation unilatérale de la fin de l'histoire, est de vouloir continuer à raconter des histoires.

Thomas Sotinel

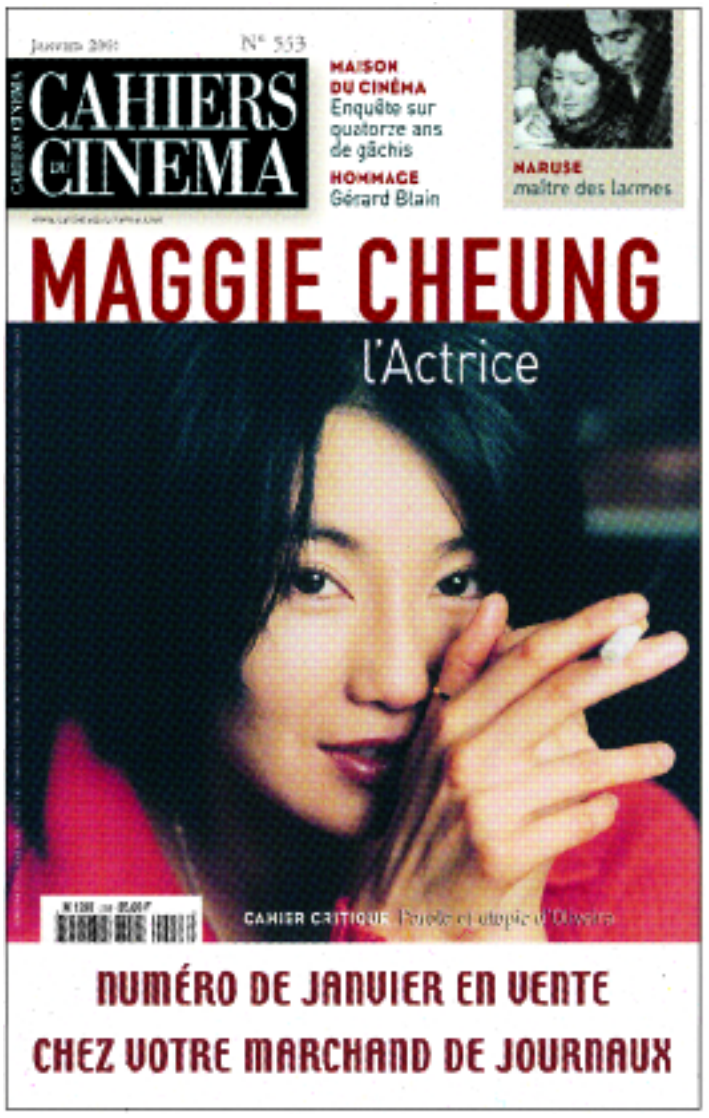

En une noire géographie, des personnages campés par leurs quartiers

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Avec un long panoramique de 220 degrés, Robert Guédiguian annonce son ambition : cette fois il va embrasser Marseille dans sa diversité – dans ses diverses cités – et non se cantonner à l'Estaque, où la petite mappemonde flottante de *Marius et Jeannette* nous emmenait. Metteur en scène, il partage cette conviction avec les géographes que le monde est toujours raconté d'un point de vue singulier. Le point de vue géographique étant, en ville, un point de vue social, cela devient un des principes de *La ville est tranquille* que de confronter les lieux, et pour commencer ceux où habitent les personnages.

Gérard, énigmatique solitaire d'un autre temps, vit dans ce noyau villageois entre mer et collines, qui, comme le dit Robert Guédiguian, *« est l'Estaque de quand j'étais gamin »*, mais aussi *« le Marseille originel »*. Les parents communistes et désabusés de Paul, le chauffeur de taxi, vivent cité Saint-Louis, *« une cité d'après la deuxième guerre : de véritables maisons de poupées ouvrières, minuscules, où tout a été impeccablement bricolé »*. Un plan de coupe montre l'espace où, collectivement, les habitants ont planté de la lavande afin de parfumer le linge qui sèche : *« Ces gens-là étaient pauvres, mais avaient de la classe. Ils savaient où ils habitaient, individuellement et collectivement »*, explique Guédiguian, qui ajoute : *« Je savais, dès l'écriture, que les parents vivraient là. »*

Michèle, sainte mère nourricière et désespérée, vit dans *« les HLM des années 60 »*, au Cap Janet : dans ces ensembles verticaux hantés de solitudes, on côtoie sans se lier à eux ses voisins. Sa fille rongée par la drogue sort à peine dans le quartier pour payer ses doses avec son corps déjà usé, et finit par ne plus sortir du tout. Abderahmane y vit aussi, il refuse les appartenances tribales des autres jeunes gens et on n'aperçoit sa collectivité, celle des Comoriens, qu'au moment de sa mort. Paul, l'ancien docker devenu taxi, habite dans les immeubles de la rue de la République, l'artère haussmanienne qui lie le port à la ville, à deux pas de son ancien lieu de travail : un entre-monde de passages.

Viviane, enfin, professeur de musique à la fibre sociale, et son aménageur de mari vivent dans ce que le cinéaste appelle *« le monde des terrasses »* : celles qu'il a choisies ont la qualité des belles demeures de la Corniche, le vrai quartier huppé de Marseille, mais surplombent le port et ses alentours où se joue le destin de la cité depuis un millénaire et demi.

Ces personnages campés par leurs maisons, il reste à les mettre en rapport les uns avec les autres dans ces rues, rocades, places, passerelles qu'ils parcourent en tous sens. Avec sa Mobylette, Michèle se rend à la criée au poisson de Saumaty où elle s'épuise à travailler la nuit : une panne d'essence lui fera rencontrer Paul le taxi, qui a ses habitudes chez les putes des autoroutes.

DISTANCES SOCIALES

Gérard le tueur descend de la colline avec sa berline noire vers les terrasses ensoleillées du cours d'Estienne-d'Orves où se garent Viviane et son mari après une soirée mondaine et triste. Ces rencontres, fortuites ou construites, conduisent à l'échec ou à l'impasse. Les lieux choisis, et leur confrontation, prennent alors leur puissance dramatique : les distances géographiques ont beau être courtes, les distances sociales sont infranchissables.

« Auparavant, les gens vivaient dans un collectif. Même la haine sociale créait une proximité entre les mondes. Là, ils s'ignorent : tout le monde est seul parce qu'il n'y a plus de lieu où les gens se rencontrent. Peut-être que la plus grande violence sociale est là désormais », dit le metteur en scène, qui avoue avoir *« repéré minutieusement chaque lieu de tournage »* pour la première fois de sa carrière.

Deux endroits offrent un faible espoir de réconciliation et de paix. Le premier est une crique méditerranéenne, pins et rochers blancs dévalant sur la mer, où Michèle et Gérard (Ariane Ascaride et Gérard Meylan) s'embrassent d'amour, jeunes et neufs comme ils l'étaient dans *Dernier été* : le flash-back est bien une scène du premier film. Mais ce souvenir est insupportable au Gérard de *La ville est tranquille*. Le second est la courée chère au cinéaste marseillais, où se retrouvent les voisins et les amis : un jeune musicien géorgien y reçoit le piano dont il rêvait ; sa musique adoucit même le sourire des méchants. Malgré les vies broyées, il ne faut pas désespérer l'Estaque.

Michel Samson

Tom Hanks, l'assurance-succès

TOM HANKS se découpe en tranches : six ou huit minutes pour une chaîne de télévision, une demi-heure pour un quotidien, aujourd'hui dans un grand hôtel parisien,

PORTRAIT

Son rôle de survivant dans « Seul au monde » devrait lui valoir un troisième Oscar

hier à Londres, demain à Berlin. Il s'inflige ce saucissonnage depuis plusieurs semaines, depuis que le processus de lancement de *Seul au monde* a été enclenché, au point de se mettre en pilotage automatique, répondant à des questions qu'on ne lui a pas posées. C'est ainsi que, sans l'avoir voulu, on apprend qu'on lui reproche souvent de ne jamais incarner de méchant – *« Quel intérêt y a-t-il dans une réplique comme : "Vous allez mourir, M. Bond, mais auparavant vous voudrez peut-être visiter mon installation" ? »*, feint-il de s'interroger.

Mais Tom Hanks est un grand acteur. Il est affable, et l'atroce moustache naissante qui le défigure le rend encore plus proche et familier que d'habitude. Il sait feindre l'intérêt avec conviction, défendre son texte avec un enthousiasme inusable. Cet enthousiasme se nourrit d'un carburant particulièrement efficace : le succès. Depuis sa sortie aux Etats-Unis, le 22 décembre, *Seul au monde* est en tête du box-office, ce qui n'allait pas de soi.

Ce film américain de Robert Zemeckis est l'un de ces écarts de conduite que les grands de Hollywood s'offrent pour se faire peur. Les deux tiers du film sont consacrés à un solo d'acteur, presque muet, en l'occurrence Tom Hanks, échoué sur une île déserte. Cette idée, la sienne, lui est venue en regardant à la télévision un écrivain, naufragé sur une île pendant la seconde guerre mondiale, qui essayait vainement de convaincre une animatrice que l'expérience avait été moins qu'idyllique. *« Je me suis dit que si on poussait cette idée jusqu'au bout, on montrerait un homme au bord, ou même au fond, du désespoir. »*

UN AN ET DEMI DE TOURNAGE

Et comme Tom Hanks est l'un des hommes les plus puissants de Hollywood – ce qu'il dissimule avec soin et succès –, il a embarqué dans son île le réalisateur de *Forrest Gump* et obtenu le financement conjoint de Dreamworks et de la Fox. Le tournage, sur un îlot des Fidji, a duré presque un an et demi. En fait, une année de ce temps a été consacrée à la transformation physique de Tom Hanks. Sur l'île s'échoue un Américain replet qui se débat pour survivre. Il suffit d'un carton à l'écran – *« quatre ans plus tard »* – pour qu'apparaisse un être mince, chevelu et barbu, tanné par le soleil. Bien sûr, il a fallu suivre un régime, mais aussi *« procéder par accumulation, stocker toutes les sensations, les impressions qui pourraient m'être utiles »*. Un matériau suffisant pour pouvoir se passer d'un ingrédient habituellement indispensable aux acteurs de cinéma : leurs collègues.

Malgré la présence de l'équipe, Tom Hanks raconte qu'il a fini par s'enfermer dans la solitude de son personnage, au point de se prendre dans un premier temps pour *« le roi de tout ce qu'il pouvait voir »*, puis, *« privé de l'inspiration qu'apporte un partenaire, il y avait une solitude qui m'a rendu presque fou, je n'avais plus conscience de la caméra, ce rôle n'avait plus de début, plus de fin »*. Cette expérimentation périlleuse a donc payé, et lui rapportera probablement son troisième Oscar (il a reçu le dernier en 1994 pour *Forrest Gump*).

Il écarte une question sur les risques artistiques qu'il est prêt à prendre, en s'exclamant : *« Mais je vais tourner avec un réalisateur qui n'en est qu'à son second film. »* Le réalisateur en question s'appelle... Sam Mendes *(American Beauty)*, et Tom Hanks incarnera dans *Road to Perdition* un gangster qui se révolte contre Al Capone. Une ambiguïté morale nouvelle, mais toujours de sérieuses garanties

T. S.

J.-F. ROBERT/CORBIS OUTLINE/ACTE II

Dans « Seul au monde », Tom Hanks ne s'exprime que par ses gestes de survie, sans un mot.

Robert Zemeckis réinvente l'art du naufrage

Seul au monde. A rebours des robinsonnades, un film hollywoodien singulier

Film américain de Robert Zemeckis. Avec Tom Hanks, Helen Hunt. (2 h 24.)

La surprise que provoque *Seul au monde* fait brutalement mesurer à quel point on attend peu de chose d'une grande production hollywoodienne. Et voici que Robert Zemeckis, réalisateur d'un récent pastiche raté de l'œuvre d'Alfred Hitchcock *(Au-delà des apparences)*, et Tom Hanks, récemment vu dans un film sentimental et ambigu autour de la peine de mort *(La Ligne verte,* de Frank Darabont), surgissent là où on ne les attendait pas.

Seul au monde commence de la manière la plus banale qui soit. A Moscou, un Américain bien tranquille, à la Graham Greene, tente d'inculquer aux salariés russes de Federal Express la ponctualité et la célérité. Chuck Noland est un chic type qui vit essentiellement pour son entreprise, mais songe quand même à épouser sa compagne Kelly (Helen Hunt). Un appel urgent – la vie de Chuck est régie par son *beeper* – le fait embarquer dans un vol transpacifique. Après une scène d'adieu pleine de présages (Chuck détache un petit couteau d'un porte-clés et le laisse à Kelly – toute la salle, qui sait que dans quelques séquences Chuck sera seul sur une île déserte, a envie de crier *« Prends-le !, prends-le ! »*), il embarque dans un avion qui sera bientôt pris dans une terrible tempête.

Après un crash qui restera, aux côtés de la catastrophe qui ouvrait *Etat second*, de Peter Weir, comme l'un des plus terrifiants que l'on ait vus au cinéma, Chuck échoue sur une île. Et le film commence vraiment, tout comme *Robinson Crusoë* commence au naufrage, après de longs épisodes que tout le monde a oubliés. Or, *Seul au monde* va résolument à rebours de l'idéal robinsonien. Il ne s'agit pas d'organiser sur l'île une civilisation individuelle, mais de survivre. Pour outils et matériaux, Chuck ne dispose que de quelques paquets FedEx échoués sur la plage : des cassettes vidéo, un ballon de volley, une robe de soirée laide et vaguement perverse (ce sera la seule allusion sexuelle que se permet le film pendant tout le séjour de Chuck sur l'île) et des patins à glace. La résille de la robe servira de filet à poissons, les lames des patins serviront de haches.

Il y a, dans la description des premiers jours de Chuck sur l'île, des moments de réelle beauté, comme ses tentatives répétées pour faire du feu ou son échec à franchir la barre qui ferme le lagon de l'île volcanique sur laquelle il est prisonnier.

SOBRIÉTÉ IRRÉPROCHABLE

Zemeckis prend le risque de montrer un acteur qui ne s'exprime ni par la parole ni par les mimiques (Hanks est d'une sobriété irréprochable tout au long du film), mais par des gestes productifs : nouer des lianes, tendre une toile, tourner un bâton sur des brindilles sèches. Aux lieux communs photographiques sur le Pacifique sud, Robert Zemeckis a préféré une lumière plombée qui fait ressentir plus vivement la dureté du climat équatorial. Seules les nuits étoilées apportent un peu de répit.

Après ces débuts tumultueux et douloureux, vient le fameux carton *« Quatre ans plus tard »*, et l'apparition d'un Hanks amaigri, hirsute. Le contenu est à la hauteur de l'emballage. Pour tout le reste du film, l'acteur considère le monde – d'abord son île, puis le monde civilisé, qu'il regagne après une nouvelle tentative d'évasion – d'un regard transparent, doucement halluciné. La seconde partie du séjour dans le Pacifique et l'évasion se rapprochent un peu plus du film d'aventures. Mais l'étoffe dont est fait Chuck Noland donne à sa résolution une résonance plus profonde que celle du simple exploit. En quittant sa retraite du Pacifique, ce moderne ermite sait d'abord qu'il risque sa vie et, surtout, qu'en cas de succès rien ne sera plus comme avant.

La peinture de son retour à la maison (en l'occurrence au siège social de FedEx, entreprise élevée au rang de personnage à part entière, avec les avantages et les risques inhérents à ce statut) a été très tièdement accueillie aux Etats-Unis. On y trouve pourtant une volonté tranquille et efficace de résoudre les situations à rebours des ordonnances hollywoodiennes, qui préconisent le happy end dans la plupart des cas et la catastrophe pour les autres. Au centre du tumulte que son retour déclenche, Tom Hanks parachève son personnage devenu presque transparent, mais aussi presque parfait.

T. S.

Bestialement vôtre

Sexy Beast. Ben Kingsley incarne avec une froide conviction un gangster sadique qui s'en prend à deux retraités au passé trouble

Film britannique de Jonathan Glazer. Avec Ben Kingsley, Ray Winstone, Ian McShane. (1 h 28.)

Il se nomme Don Logan. Il porte un vieux pantalon en Tergal, une chemisette blanche, et marche comme un soldat mécanique, dont le regard se porte parfois sur son interlocuteur et se perd le plus souvent dans le vide. Son crâne rasé, son mince filet de barbe, ses yeux de fou ajoutés à une élocution lente achèvent d'en faire l'un des individus les moins recommandables jamais croisés sur un écran. C'est d'ailleurs l'un des nombreux motifs de satisfaction offerts par *Sexy Beast.* Don Logan n'existe qu'à l'écran, pas dans la vie, il n'y a donc aucun risque de le croiser.

Don Logan est interprété par Ben Kingsley, qui lui apporte une crédibilité et une conviction tout à fait inquiétantes. Kingsley s'en tient à une attitude sobre qui lui fait commettre le mal de manière ponctuelle, en se contenant la plupart du temps, comme un bouledogue prenant soin de ne pas sortir les dents. L'acteur britannique en fait un chien imprévisible, apparemment dénué de toute intelligence, dont il serait impossible de prévoir ce qu'il compte faire. Ben Kingsley interprétait le rôle titre dans *Gandhi*, de Richard Attenborough, et un déporté, véritable maître d'œuvre auprès d'Oskar Schindler de l'opération de sauvetage de juifs déportés, dans *La Liste de Schindler*.

PSYCHANALYSE SAUVAGE

Gary Dove, un ancien membre du milieu londonien, vit retiré depuis un an dans sa villa de la Costa del Sol, en Espagne, en compagnie de Deedee, sa maîtresse, et d'un autre couple. Allongé dans sa piscine, un verre d'alcool à la main, il doit gérer deux problèmes : le volume de son ventre – de plus en plus énorme – et les éventuels coups de soleil susceptibles de venir déranger une sieste qui commence tôt le matin, pour ne s'achever que très tard le soir. Il arrive à Gary Dove ce qu'on n'oserait souhaiter à son pire ennemi : l'irruption inopinée de Don Logan, un ancien collègue du milieu venu lui demander de quitter momentanément sa retraite pour retourner à Londres et participer à un casse.

Avant de mettre en scène *Sexy Beast*, son premier long métrage, Jonathan Glazer avait réalisé plusieurs publicités pour les marques de bière Guinness et Stella Artois, ainsi que des clips pour Radiohead et Massive Attack. A part quelques afféteries visuelles comme ce plan où Gary Dove regarde la pleine lune ou lorsque, dans ses cauchemars récurrents, apparaît une créature mi-homme, mi-bouc munie d'une mitraillette, *Sexy Beast* se distingue surtout par sa sobriété, par une économie de moyens qui privilégie le naturalisme des comportements.

La capacité tout à fait remarquable dont le réalisateur anglais tire parti de l'espace restreint d'une maison de villégiature où se concentre l'essentiel de l'action du film montre un talent manifeste. Don Logan n'est pas tant un tortionnaire, un bourreau dont la seule arme serait l'agression physique qu'un sadique qui détruit méthodiquement les vies des deux pensionnaires de cette villa estivale. De Deedee, ancienne actrice de porno dont les films seraient, selon Don Logan, projetés à Londres en super 8 à des admirateurs nostalgiques, à Gary Dove dont la masculinité est battue en brèche par ce visiteur impromptu décelant rapidement sa mollesse, *Sexy Beast* ressemble à une psychanalyse sauvage où les personnages seraient mis en pièces moralement avant même d'être violentés.

Devant l'intonation si particulière de Ben Kingsley qui assène les pires insanités avec une solennité qui fait se demander s'il ne croit pas réciter un texte de Shakespeare, on se prend à l'imaginer en psychiatre maléfique venu, non pas écouter ses patients, mais déterrer de force ce passé qu'ils cherchaient à enfouir. *Sexy Beast* ressemble à une version dérangée d'Othello, où Don Logan interpréterait un Iago détraqué dont les vices seraient encore moins cachés. Son sadisme psychologique ajouté à une violence contenue est proprement effrayant. Les truands de *Sexy Beast* sont au bord de la crise de nerfs, leur asile se situe sur la Costa del Sol. Il serait regrettable de ne pas s'y arrêter.

S. Bd

du 19 janvier au 25 février 2001
Et je les tuerai tous, les peintres qui ne savent pas peindre.
MELANCHOLIA
THÉÂTRE Petit Théâtre
Jon Fosse / Claude Régy
THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE 15 rue Malte Brun 75020 Paris
01 44 62 52 52 www.colline.fr
libération France Culture Les Inrockuptibles

Chaque jeudi avec Le Monde DATÉ VENDREDI
LE MONDE DES LIVRES

Chaque samedi avec Le Monde DATÉ DIM./LUNDI
retrouvez
LE MONDE TELEVISION

LES INÉDITS DE peoplesound.fr

DU 16 AU 30 JANVIER
MARIA CALLAS, LA LÉGENDE
EST SUR PEOPLESOUND.FR
Du 16 au 30 janvier, sur www.peoplesound.fr, retrouvez toute la légende de la Diva. Gagnez des intégrales des opéras de Maria Callas, des double Cd "Callas, la légende", écoutez un extrait de La Wally de Catalani, ainsi que la Callas dans une interview inédite réalisée quelques mois avant sa disparition.
maria CALLAS la légende
EMI CLASSICS
YAHOO! FRANCE
www.peoplesound.fr
NE LAISSEZ PAS LA RÉVOLUTION CONTINUER SANS VOUS
Photo : H. Roger/EMI Classics

HORS CHAMP

■ **L'association Documentaire sur grand écran rend hommage au cinéaste Johan Van der Keuken,** mort le dimanche 7 janvier, en programmant un entretien inédit avec le cinéaste, réalisé par Thierry Nouel en 1998. La projection de ce film aura lieu le jeudi 18 janvier à 18 heures, dans la salle n° 4 du MK2 Beaubourg, 50, rue Rambuteau, Paris-3e. Une invitation à cette séance exceptionnelle peut être obtenue au 01-40-38-04-00.

■ **Le film de Jean-Jacques Annaud, *Enemy at the Gates*** – consacré à la bataille de Stalingrad et tourné dans les studios allemands de Babelsberg –, fera l'ouverture du Festival de Berlin, qui se tiendra du 7 au 18 février. *A ma sœur*, de Catherine Breillat, et *Félix et Lola,* de Patrice Leconte, devraient, selon toute vraisemblance, rejoindre la délégation française de Berlin, à côté d'*Intimité,* de Patrice Chéreau, d'ores et déjà sélectionné en compétition officielle.

■ **Le 5e Festival international de L'Alpe-d'Huez du film de comédie et d'humour,** qui s'est tenu du 9 au 14 janvier, a décerné son Grand Prix à *Together,* du Suédois Lukas Moodysson. *What's Cooking ?,* de l'Américain Gurinder Chedha, a obtenu le Prix spécial du jury, et *Origine contrôlée,* des Français Zakia et Ahmed Bouchaala, le Prix du public.

■ **Un film sur Che Guevara, *The Motorcycle Diaries,* sera réalisé** par le metteur en scène brésilien Walter Salles pour le compte de Wildwood Enterprises, la maison de production de l'acteur américain Robert Redford. Le film racontera la traversée en vélomoteur de l'Amérique latine par le révolutionnaire argentin. Les droits de cette histoire ont été acquis auprès de sa veuve.

■ ***Tigre et dragon* détrône *La vie est belle* en Grande-Bretagne.** Le film d'Ang Lee a amassé 7 millions de livres en trois jours au box-office et sur seulement 88 écrans. Les multiplexes devraient prendre le relais cette semaine, augmentant par cinq le nombre d'écrans consacrés au film chinois dans le pays.

Les campagnes électorales dans le champ cinématographique

Deux rétrospectives viennent opportunément rappeler les affinités « électives » du documentaire et de la politique

POURQUOI les documentaristes soucieux de matière politique filment-ils de préférence les campagnes électorales ? La réponse tombe sous le sens : elles sont le moment le plus cinégénique de la politique. Au champ ordinairement clos des tractations de coulisses, des stratégies inavouables et des secrets d'appareil succède la nécessité de l'exposition publique, du dévoilement des batteries, de la persuasion des électeurs. Cette révélation est aussi indispensable à la conquête du pouvoir que la dissimulation l'est à son exercice. Cet état de la politique porte à son plus haut point de visibilité l'exigence de la représentation. Une aubaine pour le cinéma, qui n'aime rien tant que le spectacle épique de ces corps en quête de reconnaissance, de la bataille qui les confronte, du suspense qui les travaille.

On en veut pour preuve les films présentés dans deux manifestations parallèles, organisées par la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou et par l'association Documentaire sur grand écran. La première, intitulée « En attendant les élections », limite son champ d'action aux campagnes électorales françaises ; la seconde, sous le titre « Aux urnes, citoyens », étend le propos sinon au vaste monde, du moins à d'autres démocraties.

Après le tonitruant *La Conquête de Clichy* (1994), de Christophe Otzenberger, qui retrace la campagne du RPR Didier Schuller à l'occasion des cantonales de Clichy (le 10 janvier), le Centre Pompidou propose *Que faire ?* (1993), d'André Van In, qui évoque le désarroi des militants communistes de Bagnolet à la veille des élections législatives (le 17 janvier) ; *Journal de campagne* (1996), de Pierre Andrieu, qui retrace la présidentielle de 1995 à travers sa couverture par *Le Monde* (le 24 janvier) ; *La Question des alliances* (1997), de Jean-Louis Comolli et notre collaborateur Michel Samson, qui suit les législatives de 1997 à Marseille à l'aune de l'arbitrage du Front national (le 7 février) ; *Le Juste Non* (1999), de Jean-Marie Barbe, qui rend compte des élections mouvementées du président du conseil régional Rhône-Alpes en 1998, sous le signe de la connivence avec l'extrême droite (le 14 février).

On ressent à travers cette sélection l'insistante inquiétude suscitée par l'émergence du parti de Jean-Marie Le Pen et de ses idées dans le champ politique français. D'une manière ou de l'autre, pas un de ces films n'y échappe, depuis la campagne xénophobe et sécuritaire du candidat RPR révélée par le cinéma direct de *La Conquête de Clichy* jusqu'à la démarche militante du *Juste Non*, qui valorise la lutte des députés de droite ayant refusé cette alliance. On voit bien ici comment la question initiale du cinéma face à la politique – ne pas se laisser voler la mise en scène – se transforme, sous la menace, en un impératif qui dévoile leur idéal commun : l'expression de la démocratie. Le problème, commun lui aussi, consistant dès lors à savoir comment se comporter avec une force politique qui, pour être démocratiquement élue, n'en est pas moins ennemie de la démocratie. Jean-Louis Comolli, le réalisateur de *La Question des alliances*, se confronte en pionnier, depuis plus de dix ans, à cette question (lire à ce sujet son article intitulé *Comment filmer l'ennemi ?*, paru dans la revue *Trafic*, n° 24, 1997).

> « Bien joué monsieur le maire ! » s'attache à l'élection du premier magistrat d'une commune australienne : coups de bluff, coups de couteau dans le dos et coups de théâtre à chaque acte

Quelques-uns des quatorze films programmés par l'association Documentaire sur grand écran prolongent ce débat, tel le méconnu *Les Batailleurs du vote* (1993), d'Helmut Grasser (14 janvier et 25 février), qui enquête, auprès de ses militants et de ses cadres, sur l'ascension fulgurante du parti de Jörg Haider en Carinthie. C'est peu de dire que cette auscultation donne froid dans le dos, tant est explicite et maladif le racisme des propos ainsi que la levée des tabous, qui les autorise. Que la bête puisse aussi sortir du ventre des urnes rend d'autant plus sensible le fragile privilège du processus électoral, dont ce cycle nous donne des exemples venus d'Italie, de Suisse, d'Afrique du Sud, d'Iran, des Etats-Unis, de France, d'Australie ou de Nouvelle-Zélande.

Signalons, parmi cet ensemble, un des tout premiers joyaux du cinéma direct – *Primary* (1959), de Leacock, Drew, Maysles et Pennebaker (21 janvier et 18 février) –, consacré à la légendaire campagne de John F. Kennedy. *Des hommes dans le ring* (1990), d'Erich Langjahr, qui anticipe, en Appenzell et à main levée, le récent cafouillage du comptage des voix américaines (14 janvier et 11 mars). Ou encore le formidable *Bien joué, monsieur le maire !,* de Robin Anderson et Bob Connoly, qui s'attache à l'élection du maire de Leichhardt, commune sans histoires située dans la banlieue de Sydney. Le maire sortant – rééligible tous les ans par le conseil municipal – postule à son quatrième mandat face à une opposition qu'il va s'efforcer de diviser pour mieux régner. Entre coups de bluff, coups de couteau dans le dos et coups de théâtre à chaque acte, on ne sait trop ce qui – de la débonnaire félonie des édiles australiens ou du talent des réalisateurs – a permis la réalisation de ce petit bijou, qui semble porter Machiavel au cinéma.

J. M.

★ « En attendant les élections » : les mercredis 17 et 24 janvier, 7 et 17 février, à 12 h 30 et 20 heures. Centre Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris-4e. M° Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. « Aux urnes, citoyens » : les dimanches, jusqu'au 25 mars, de 11 heures à 20 h 30. Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris-17e. M° Place-de-Clichy. Tél. : 08-36-68-97-17.

Autoportrait d'Oliveira en prédicateur anti-esclavagiste

Parole et utopie. Le réalisateur portugais prend prétexte du destin d'Antonio Vieira pour se raconter à la faveur d'un film virtuose

Film portugais de Manoel de Oliveira. Avec Lima Duarte, Luis Miguel Cintra, Ricardo Trepa, Leonor Silveira, Miguel Guilherme. (2 h 10.)

La contradiction s'installe d'emblée. Sur l'écran, Luis Miguel Cintra, affublé d'une barbe blanche pour le vieillir, fait face à un juge de la Sainte Inquisition. Le juge l'ayant sommé de décliner son identité, Cintra récite une notice biographique, celle du personnage qu'il interprète : Antonio Vieira, né à Lisbonne en 1608, installé à Bahia au Brésil en 1614 avec sa famille, entré chez les jésuites en 1623, devenu prêtre, prédicateur vite renommé dans le nouveau et l'ancien monde, évangélisateur des Indiens et défenseur de leurs droits – ce qui lui vaut de se trouver devant le tribunal. Après quoi, un flash-back nous fait retrouver le jeune Vieira incitant ses condisciples à respecter les natifs et les esclaves. Nous voici donc dans le dispositif classique d'un film biographique consacré à une figure historique méconnue.

Mais quelque chose détonne dans ce petit théâtre de la reconstitution. Ce « quelque chose » ne quittera plus l'écran durant les deux heures et dix minutes du film : la beauté. Dès la première seconde, l'élégance et la dignité de l'image s'imposent. Renato Berta, l'un des meilleurs chefs opérateurs du monde, accomplit ici un travail magnifique. Cela n'explique pas tout, tant s'en faut : la mise en scène permet cette beauté-là, souveraine et modeste. Elle est signée Manoel de Oliveira.

Ensuite, la contradiction continue. Pendant un peu moins d'une heure, elle se joue, à nouveau, entre les conventions de la reconstitution et le biais simple et altier adopté par Oliveira. A l'écran, un fronton d'église coloniale, un travelling au ras des vagues, une foule qui déborde de la nef pendant la messe, une audience royale, le procès, quelques inscriptions de faits historiques. Au son, des mots, des mots, des mots. Les sermons d'Antonio Vieira, ses textes innombrables, plaidoyers vibrants pour le respect des plus démunis, des plus maltraités, mais aussi paraboles (comme cet extrait du génial *Sermon de saint Antoine aux poissons*, dont on peut lire le texte complet en français, édité chez Chandeigne), prophéties plus ou moins loufoques, disputations philosophiques, débats au sein de la Compagnie de Jésus, joutes orales devant les grands de ce monde.

Précurseur (après Las Casas) de l'anti-esclavagisme, Antonio Vieira fut aussi prédicateur mondain, coqueluche du pape et de Christine de Suède, politicien, voyageur infatigable. Il fut, surtout peut-être, celui que Fernando Pessoa appellera en 1934 *« l'empereur de la langue portugaise »* et *« le maître de la forme et de la vision »*.

AVENTURE DE LA PENSÉE

Le jeu entre l'austérité de l'image et la profusion des événements évoqués – tandis que s'affrontent Portugais et Hollandais, les rois changent, l'Inquisition, les congrégations religieuses et les autorités ecclésiastiques mènent de complexes parties, la colonisation du Brésil suit un cours chaotique – se double d'un autre jeu, entre le temporel de l'histoire racontée et le spirituel de l'expression. Antonio Vieira vieillit ; usé, il retourne au Brésil. La logique dramatique voudrait qu'en dix minutes soient montrées ses dernières années et sa mort. Pas du tout.

Il reste une heure de film. Parce que le Père Vieira est mort exceptionnellement âgé pour l'époque – en 1697, à quatre-vingt-neuf ans. Parce que l'enjeu du film est tout autant, sinon davantage, dans cette deuxième partie. Que fait le vieillard Vieira à Bahia ? Dans la réalité, bien des choses, en tant que visiteur général des missions brésiliennes, dont de nouvelles interventions en faveur des Indiens, et la rédaction ou la transcription de ses œuvres. A l'écran, il ne fait pratiquement qu'une seule chose : il parle. On croyait la première partie saturée de verbe ; on n'avait encore rien vu, c'est-à-dire entendu. En chaire, en tête à tête avec son confident à qui il dicte des missives, ou faisant face aux autorités de sa congrégation, murmurant ou tempêtant, il ne cesse d'alimenter cette extraordinaire aventure de la pensée, cet exercice de liberté que devient le film.

Ainsi cette séquence, sans équivalent connu au cinéma, où Vieira (désormais interprété par l'acteur brésilien Lima Duarte), les yeux plongés dans la caméra, tonne en faveur du respect des langues pour elles-mêmes et du devoir absolu d'apprendre celles des autres si on veut communiquer avec eux. On entend parler portugais, italien, latin et tupi dans *Parole et utopie*, mais on n'y parle en vérité qu'un seul langage, le langage cinématographique de Manoel de Oliveira. L'ironie et l'émotion ne s'arrêtent pas là. Le parallèle s'impose bientôt entre ce vieillard humaniste et autoritaire, orgueilleux et curieux de tout, qui ne cesse de parler, d'affirmer, d'interroger, de condamner et d'inventer, et le cinéaste de quatre-vingt-douze ans qui, après une vie très bien remplie jusqu'à soixante-dix-sept ans, s'est mis à enchaîner un film par an avec une créativité, une précision et un éclectisme hallucinants. Ce nouvel opus est l'un des plus beaux, des plus juvéniles et des plus accomplis.

Jean-Michel Frodon

Entre théologie et politique, la vie exemplaire du Père Vieira

IL N'EST GUÈRE surprenant qu'un cinéaste aussi littéraire que Manoel de Oliveira se soit arrêté sur la haute figure du Père Antonio Vieira. A travers elle, dans ce qui est peut-être le terme de son propre parcours, Oliveira rejoint en effet la source la plus féconde de la civilisation et du mythe portugais.

Lorsque Antonio Vieira naît à Lisbonne en 1608, le Portugal est, depuis une trentaine d'années, sous la domination espagnole. Le désastre de la bataille d'Alcaçar-Quivir contre les Maures, le 4 août 1578, au cours de laquelle disparut le jeune roi Sébastien, mettait fin à l'âge de la gloire et de la puissance (notamment coloniale). Elevé dans la province portugaise et le réservoir d'or du Brésil, Vieira est formé au collège jésuite de Bahia ; il y apprend, en même temps que le latin, le tupi-guarani, afin de mieux enseigner chrétiennement les populations locales. Il prononce son premier sermon en 1633, alors que les Hollandais tentent de conquérir le Brésil. De sa voix déjà forte, Vieira encourage l'alliance ibérique qui combat Maurice de Nassau.

En 1640, cependant, les Bragance prennent le pouvoir à Lisbonne et redonnent sa souveraineté au Portugal. Jean IV monte sur le trône. De retour sur le Vieux Continent, Vieira devient un proche du souverain. Prédicateur très prisé, lui qui avait semblé soutenir Philippe IV d'Espagne, se fait l'apôtre de la restauration nationale et apporte sa contribution au grand mythe sébastianiste qui hante l'imaginaire portugais : Jean IV n'est autre que le roi Sébastien revenu ; le jeune prince ne s'était « absenté » à Alcaçar-Quivir que pour mieux faire éprouver une poignante nostalgie et installer l'attente de son retour.

Au profil du roi-messie s'attache la vision du Cinquième Empire, que Vieira développera à la fin de sa vie, avec une belle fougue baroque, dans sa grande *Histoire de l'avenir* : le Portugal est appelé à fédérer mystiquement *« tous les royaumes en un seul sceptre* (...), *toutes les couronnes se fondront en un seul diadème, qui servira de socle à la croix du Christ »*. A cet avènement devait également correspondre le salut d'Israël.

Mais la vie et l'œuvre du Père Vieira est encore riche de nombreux épisodes, où la théologie se mêle à la politique. L'Inquisition, qui le poursuivra jusqu'à sa vieillesse, l'accuse d'avoir des faiblesses pour les juifs de Rouen puis d'Amsterdam et pour les *« nouveaux chrétiens »*. Jean IV le soutient, mais meurt en 1656. Grâce à son extraordinaire éloquence, le génial prédicateur s'enflamme alors, aussi bien au Brésil sur le terrain qu'au Portugal devant les princes, en faveur des Indiens et vilipende, au nom de l'Evangile – il serait tout à fait anachronique de faire de Vieira le militant d'une cause humanitaire –, le *« parasitisme colonial »*. A sa mort, en 1697 au Brésil, il prépare l'édition en douze volumes de ses sermons. On peut trouver quelques traductions de ceux-ci aux éditions Chandeigne, Cent pages et Ad Solem (Genève).

Patrick Kéchichian

Du beau monde au placard

Le Placard. Francis Veber traite par la caricature le sujet de l'homosexualité dans le monde de l'entreprise

Film français de Francis Veber. Avec Daniel Auteuil, Gérard Depardieu, Thierry Lhermitte, Michèle Laroque, Jean Rochefort. (1 h 24.)

C'est, comme dans beaucoup de films de Francis Veber, l'histoire d'un con. Ce dernier porte d'ailleurs le patronyme du héros récurrent du cinéaste, de *La Chèvre* au *Dîner de cons* : François Pignon.

Le François Pignon du *Placard* n'est plus un benêt dont la bêtise sert d'appât à Gérard Depardieu pour retrouver une jeune fille en pleine jungle comme dans *La Chèvre*, ou un doux naïf invité par Thierry Lhermitte à un dîner de cons et dont la stupidité distraira des convives complices. Il est un brave comptable, transparent, médiocre, terne, que même son fils ne prend pas au téléphone, méprisé poliment par sa chef de service, et sur le point d'être licencié par son entreprise qui fabrique des préservatifs. Au bord du suicide, Pignon rencontre miraculeusement son nouveau voisin de palier qui va s'employer à lui faire garder son travail et à le transformer en un animal social qui maîtrise à merveille le tissu complexe des relations humaines.

La parade est simple, elle consiste à se faire passer pour un homosexuel en envoyant à son patron une lettre anonyme avec un montage photo où Pignon, de cuir vêtu, se fait caresser les fesses dans un bar gay. La découverte du cliché a un effet d'électrochoc. Pignon devient, au nom du politiquement correct, impossible à licencier. La révélation de sa sexualité dans une entreprise de préservatifs le transforme en une sorte de patrimoine vivant que chacun doit respecter et honorer.

GAUMONT

Le délégué du personnel, rugbyman et homophobe, (Gérard Depardieu) finit par s'enticher de François Pignon.

La modernisation du cinéma de Francis Veber, après l'inspiration ouvertement boulevardière du *Dîner de cons*, qui se limitait sur un strict plan cinématographique à du théâtre filmé, passe ici par un sujet de société dont tous les ingrédients conviendraient à un quelconque dossier de l'écran : le cauchemar du monde de l'entreprise, la lâcheté et l'opportunisme des patrons, la fausse tolérance sexuelle, les jeunes et leurs parents. Mais il n'y a que des caricatures dans *Le Placard*. Daniel Auteuil en employé défait suscitant un mépris unanime ; Gérard Depardieu dans l'un des ses rôles les plus faibles, en délégué du personnel, homophobe, responsable de la section rugby de l'entreprise, persuadé par deux collègues farceurs que son poste pourrait être menacé en raison de son homophobie trop apparente ; Michèle Laroque en chef de service bêcheuse de plus en plus attirée par la personnalité de François Pignon.

Ces personnages sont des archétypes mis au service d'une comédie à thèse. Plusieurs séquences – Depardieu tombant progressivement amoureux de Pignon pour terminer dans un hôpital psychiatrique, les ébats de Michèle Laroque et de Daniel Auteuil sur une chaîne de fabrication de préservatifs sous les yeux de visiteurs japonais – ressemblent à des humiliations infligées à des comédiens.

Le Placard se veut un film parfaitement huilé, aux ressorts apparents. La métamorphose de Pignon en individu charismatique est inscrite dès le début du film. Cette vision mécanique des personnages vient rappeler que, malgré la supposée audace de son sujet, *Le Placard* est d'abord une mauvaise pièce de boulevard.

S. Bd

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	**Incassable**	3	**377 281**	612	– 53 %	**2 635 691**
2	**Mon beau-père et moi**	2	**338 521**	478	– 39 %	**966 071**
3	**Chicken Run**	5	**183 378**	569	– 61 %	**2 391 431**
4	**Billy Elliot**	4	**178 409**	402	– 40 %	**1 157 204**
5	**Mortel Transfert**	1	**100 643**	205	-	**100 643**
6	**Les Ames perdues**	1	**89 224**	163	-	**89 224**
7	**Dinosaure**	7	**81 471**	554	– 80 %	**4 915 625**
8	**Dr T. et les femmes**	2	**68 626**	210	– 57 %	**248 947**
9	**Donjons et Dragons**	3	**65 619**	358	– 69 %	**609 851**
10	**Selon Matthieu**	1	**62 973**	101	-	**62 973**

* Période du mercredi 10 janvier au dimanche 14 janvier inclus

La fin des vacances scolaires se fait très nettement sentir sur les entrées. Les films de fin d'année, comme *Dinosaure, Incassable, Chicken Run* et *Billy Elliot*, perdent entre 40 % et 80 % de leurs entrées par rapport à la semaine précédente. Une chute logique dans la mesure où ils s'adressaient en partie à un public jeune et donc disponible durant les vacances. *Mon beau-père et moi*, la comédie de Jay Roach avec Robert De Niro, réussit à se maintenir, avec au passage la plus importante moyenne de spectateurs (708) par écran. Aucun nouveau film, à la différence de l'an dernier avec *Sixième sens,* ne parvient à réaliser un résultat honorable et à bouleverser la hiérarchie du classement. *Mortel Transfert*, le nouveau Jean-Jacques Beinex, est un échec, avec une moyenne très faible de 491 spectateurs par écran. *Selon Matthieu* de Xavier Beauvois se glisse de justesse à la dixième place, attirant tout de même 700 spectateurs par écran. Malgré une critique favorable, *Wonder Boys* de Curtis Hanson (60 208 entrées) et *Samia* de Philipe Faucon (23 664) réalisent des scores décevants échouant respectivement aux 11e et 17e places du classement.

Source : *Ecran total*

Marche nocturne vers la fin d'un amour

Leçons de ténèbres. En trois stations, l'auteur de « Rome désolée » sur le chemin de la solitude

Film français de Vincent Dieutre. Avec Vincent Dieutre, Andrzej Burzynski, Hubert Geiger. (1 h 17.)

Au tout début du film se trouve un plan bouleversant. Dans un musée, une main caresse un corps nu. La main est « réelle », le corps est peint (par Caravage), dans la matière un peu épaisse de l'image vidéo la distinction devient trouble, à la sensualité du geste et à celle du torse effleuré s'ajoute cette indécision, jusqu'au vertige.

Ce vertige saisit Vincent Dieutre, réalisateur du film, personnage principal de cette histoire qui va être contée et preneur de son lors de la réalisation de ce plan. On le voit qui s'effondre. Peut-être *Leçons de ténèbres* est-il le songe de cet homme évanoui, dont on retrouve la voix, off, sur la bande-son, aussitôt après l'apparition d'une citation de Louis-René des Forêts : *« Se forcer à ne voir du monde que la beauté est une imposture où tombent jusqu'aux plus clairvoyants. »* Ici, il s'agira plutôt d'essayer de voir le monde lui-même, à travers et grâce à des « filtres » parmi lesquels la beauté n'est, au mieux, qu'une possibilité.

En trois épisodes situés dans trois villes, Utrecht, Naples et Rome, le film raconte un calvaire : la lente progression du héros vers l'absolu de sa propre solitude. Cette solitude, affective, amoureuse, existentielle, se tisse de rencontres intenses – rencontres physiques, rencontres avec des œuvres d'art, avec des espaces urbains saturés de signes, rencontre avec la nuit comme un animal immense et omniprésent, au souffle chaud, à la fois inquiétant et vital. Pas à pas, le personnage que joue Dieutre détruit l'amour qui l'unit à son compagnon, ce cheminement progresse par rebonds – ralentis, élidés, répétés, arythmiques – sur la beauté des corps peints ou sculptés, la mécanique des étreintes, l'énigme du spectacle de la douleur, le mystère des rues, l'indicible des corps.

Agaçante et vulnérable, la voix off dit « tu » au personnage. Dieutre ne s'adresse qu'à lui-même, il s'interpelle à distance – la distance construite par chaque plan, et par ce qui sépare ce « plan » de celui de la vie supposée du personnage comme de celui de la réalité ordinaire des cités convoquées. Ces dédoublements sont au cœur de ce film d'une irréfutable séduction, mais d'une séduction plus proche de l'installation que du dispositif cinématographique classique. Le film cite Pasolini, des motos dans la nuit romaine suggèrent Fellini, mais c'est dans le langage des arts plastiques (emploi des mots et du mouvement compris) qu'il s'exprime. *Leçons de ténèbres* produit une émotion intense et trouble, plus riche que le prévisible désespoir sur lequel débouche ce trajet nocturne, avec l'unique image d'un jour blanc comme un suaire.

J.-M. F.

SORTIR

PARIS

Faits d'hiver
Pour sa troisième semaine, le festival Faits d'hiver, danses d'auteurs met l'accent sur trois chorégraphes : Anne Lopez présente *Meeting,* dont le thème principal est la contrainte ; Christine Jouve installe deux duos, *En pente douce* et *Les Chants lointains,* autour de l'écart et de la mémoire ; Denis Plassard creuse, avec une farouche détermination, son envie de texte et se confronte au *Terrier,* de Kafka, en posant un couple face à la peur animale de soi et de l'autre.
L'Etoile du Nord, 16, rue Georgette-Agutte, Paris-18e. Jusqu'au 27 janvier. Tél. : 01-42-26-47-47. 80 F pour un spectacle ; 120 F pour deux spectacles le même soir.

Joe Jackson
Le chanteur et pianiste revient vers sa période latino-rock avec un nouveau versant de *Night and Day,* portrait et personnages liés à New York. Sur scène, le mélange claviers, percussions et cordes gagne en vigueur avec sept musiciens. Au répertoire annoncé, des souvenirs des premiers enregistrements de l'ancien rocker et de larges extraits de *Night and Day II* qui vient de paraître (Sony Classical).
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9e. Mo Opéra, Madeleine. Le 18, 20 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. De 180 F à 230 F.

(Publicité)

NOUVEAUX FILMS

ASFALTO
■ Deux petits truands et une prostituée vivent de combines, l'un va en prison, l'autre devient policier, la fille fait du trafic de drogue en continuant de fréquenter les deux hommes. Magouilles, trahisons et violence remettront à nouveau en question la situation des uns et des autres. Le ménage à trois qui s'établit entre les protagonistes aurait sans doute mérité davantage de soin dans la peinture psychologique et sentimentale. Le cinéaste bâcle cette dimension pour privilégier vociférations naturalistes et brutalité. Encore donc un film espagnol fondé sur le défoulement. Cela fait pourtant vingt-cinq ans que le général Franco est mort.

Jean-François Rauger

Film espagnol de Daniel Calparsoro. Avec Najwa Nimri, Gustavo salmeron, Juan Diego Botto. (1 h 30.)

FAITES COMME SI JE N'ÉTAIS PAS LÀ
■ Eric (Jérémie Renier, le jeune protagoniste de *La Promesse* des frères Dardenne) est un adolescent mal dans sa peau qui habite le petit appartement d'une cité avec sa mère (Aurore Clément) et le compagnon de celle-ci, vis-à-vis duquel il se montre odieux. Mutique, blessé et teigneux à la fois, le jeune homme mène, enfermé dans sa chambre où il épie le voisinage à la jumelle, une sorte de vie par procuration. Le film retrace l'itinéraire par lequel Eric va passer du statut de spectateur hargneux de la vie des autres à celui d'acteur de la sienne propre. Partagé entre un scénario qui recourt à des situations limites (l'autisme du personnage, son initiation sexuelle à trois, la mort du compagnon de sa mère) et une mise en scène qui s'interdit, au risque de l'ennui, toute concession au spectaculaire, le film peine à convaincre, vraisemblablement victime du compromis qui le déchire. ***J. M.***

Film français d'Olivier Jahan. Avec Jérémie Rénier, Aurore Clément, Johan Leysen. (1 h 41.)

L'EMPEREUR ET L'ASSASSIN
■ Présenté à Cannes, *L'Empereur et l'Assassin* est le septième film de Chen Kaige, dont *Adieu ma concubine* avait obtenu la Palme d'or en 1993. La réception de son nouveau film, fresque située au IIIe siècle avant notre ère, fut plus mesurée. Elle met en scène la conquête et l'unification des sept royaumes de Chine par l'ambitieux roi de Qin, fondateur du premier empire. La trame principale s'attache aux relations du roi et de sa maîtresse, Dame Zhao (Gong Li), qui échafaude avec lui un plan machiavélique destiné à légitimer l'invasion du royaume voisin de Yan. Il s'agira d'engager un tueur venu de Yan pour faire assassiner le roi, puis de l'arrêter à temps afin de jeter l'opprobre sur l'adversaire. Mais tandis qu'elle recrute l'assassin, Dame Zhao apprend que le roi se conduit en conquérant d'autant plus impitoyable qu'il lui faut asseoir une légitimité rendue problématique par sa naissance. Les clés psychologiques viennent s'ajouter aux batailles tirées au cordeau pour évoquer l'épaisseur de la légende épique, au risque d'en dissiper le mystère. ***J. M.***

Film chinois de Chen Kaige. Avec Gong Li, Zhang Fengyi, Li Xuejian. (2 h 43.)

PAS D'HISTOIRES !
LA VILLE EST TRANQUILLE
Lire page 28.
SEUL AU MONDE
SEXY BEAST
Lire page 29.
PAROLE ET UTOPIE
Lire page 30.
LE PLACARD
LEÇONS DE TÉNÈBRES
Lire ci-dessus.
AUTOPSIE D'UN MENSONGE (LE NÉGATIONNISME)
BOOTMEN
La critique de ces films paraitra dans une prochaine édition.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Renaud Gagneux (carillon)
Transcription des clavecinistes français du XVIIIe siècle. Improvisations sur des airs traditionnels. Créations d'œuvres de compositeurs européens.
Beffroi de la mairie du 1er arrondissement, 4, place du Louvre, Paris-1er. Les 17 et 24 janvier, 13 h 30, jusqu'au 28 février. Tél. : 01-44-50-75-01. Entrée libre.

Giselle
Ballet national de Finlande. Orchestre Colonne. David Garforth : direction. Sylvie Guillem : mise en scène, chorégraphie.
Châtelet - Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1er. Les 17 et 20 janvier, 20 heures ; le 21 janvier, 16 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. De 60 F à 395 F.

Blanca Li
Blanca Li : Macadam macadam.
Opéra-Comique, salle Favart, 5, rue Favart, Paris-2e. Jusqu'au 20 janvier et du 23 au 27 janvier, 20 heures ; les 21 et 28 janvier, 15 heures. Tél. : 08-25-00-00-58. De 50 F à 190 F.

Azur Quintet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Jusqu'au 18 janvier, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Lisa Ekdahl
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9e. Le 17 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 160 F à 230 F.

Alain Jean-Marie, Patrice Caratini
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1er. Le 17 janvier, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Bumcello
Cithéa, 114, rue Oberkampf, Paris-11e. Le 17 janvier, 22 h 30. Tél. : 01-47-00-00-32. 30 F.

RÉGIONS

Aïda
de Verdi. Hasmik Papian (Aïda), Walter Fraccaro (Radamès), Markella Hatziano (Amnéris), Michele Porcelli (Amonasro), Giacomo Prestia (Ramfis), Marco Spotti (le roi d'Egypte). Chœur et Orchestre de l'Opéra de Marseille, Maurizio Arena (direction), Mario Corradi (mise en scène).
Marseille (13). Opéra, 2, rue Molière. Les 18, 23 et 30, 20 heures ; le 21 janvier, 14 h 30. Tél. : 04-91-55-11-10. De 55 F à 345 F.

Jan Fabre : Elle était et elle est, même
Rennes (35). Théâtre de la Parcheminerie, 23, rue de la Parcheminerie. Les 16, 18, 19, 23, 25 et 26 janvier, 20 h 30 ; les 17, 20, 24 et 27 janvier, 19 h 30. Tél. : 02-99-31-12-31. 130 F.

Ballets C. de la b.
Hans Van der Broeck : La Sortie.
Villeneuve-d'Ascq (59). La Rose des vents, boulevard Van-Gogh. le 18 janvier, 19 heures ; les 19 et 20 janvier, 20 h 30. Tél. : 03-20-61-96-96. 110 F.

EN VUE

■ **Saddam Hussein**, président de l'Irak, offre une aide de 95 millions de dollars aux Américains vivant en dessous du seuil de pauvreté.

■ L'Irak aurait reçu, durant la guerre du Golfe, l'équivalent de sept bombes atomiques, a affirmé **Kassem Al-Chamri**, directeur de la défense civile, lundi 15 janvier à Bagdad.

■ Sept écoliers ont été grièvement blessés, vendredi 12 janvier, par l'explosion d'une bombe dans la province de Quang Tri au Vietnam où, après vingt-six ans de paix, la guerre mutile et tue des dizaines d'enfants chaque année.

■ Les enseignants du primaire de l'Etat indien du Bengale occidental, requis par le gouvernement pour la vérification des listes électorales, les campagnes d'alphabétisation, les programmes de vaccination et le recensement de la population, n'ont que cent jours par an à consacrer à leurs élèves, selon **Swapan Mukherjee**, président de l'organisation humanitaire Free the Children.

■ La police indienne a arrêté, vendredi 12 janvier, autour des bûchers de Bijnor, au nord-ouest de Lucknow, en Inde, un adepte du cannibalisme qui disputait de la chair cuite aux chiens.

■ *La Vie de Harold Shipman*, téléfilm britannique, retracera l'histoire du docteur de Hyde, dans la banlieue de Manchester, condamné pour le meurtre de quinze patientes, soupçonné d'en avoir assassiné près de trois cents, qui exerçait dans sa jeunesse à Todmorden, de l'allemand *tod* (mort) et *morden* (tuer).

■ Selon **Godwin Chukwu**, responsable de la sécurité routière nigériane, cinq ministres et dix gouverneurs roulant à grande vitesse à bord de convois officiels ont été impliqués, en 2000, dans quinze *« accidents de l'exécutif »* mortels.

■ Un gendarme qui, samedi 13 janvier, s'était mis en travers de la route pour procéder à un contrôle d'alcoolémie a finalement pu stopper un véhicule aux mains d'un chauffard ivre en étoilant d'un coup de poing le pare-brise, après avoir parcouru un kilomètre dans la région d'Oizé dans la Sarthe agrippé au capot.

■ Les gendarmes visent une voiture qui démarre, lundi 15 janvier vers 16 heures à Domfront dans l'Orne, ouvrent le feu, la manquent, et deux vieilles dames s'écroulent, deux sœurs qui allaient bras dessus bras dessous.

Christian Colombani

La défense européenne tient du poker menteur

Dans son numéro sur les alliances en Europe, la revue de la délégation générale pour l'armement redoute l'engagement d'Etats qui ne respecteraient pas la parole donnée en alignant des unités militaires fantômes

L'EUROPE de la défense ne sera-t-elle pas constituée d'unités fantômes ? Ce que les experts appellent des *hollow units*, des formations militaires *« pleines sur le papier, mais creuses sur le terrain »*. Cette crainte d'une défense européenne qui alignerait des troupes n'ayant aucune réalité autre que déclamatoire à usage politique, est évoquée dans le dernier numéro de la revue *L'Armement* éditée par la délégation générale pour l'armement (DGA) en France. Un mois après le sommet de Nice, où les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze ont mis sur pied un corps européen d'action extérieure, à partir de troupes fournies par chacun des pays de l'Union européenne, cette interrogation officielle, qui porte d'abord sur les capacités de l'OTAN en Europe, prend toute sa signification.

L'ingénieur général de l'armement Jean-Paul de Beauchêne, qui a longtemps œuvré dans les instances militaires alliées et européennes, émet ainsi des doutes sur *« l'efficacité technico-militaire discutable »* du processus censé aboutir à une planification des forces en Europe. *« Les objectifs de la planification des forces de l'OTAN,* écrit-il, *sont officiellement politiques »* et *« le processus n'a pas été optimisé pour son efficacité militaire »*. Si bien que *« les plans sont faits sans trop tenir compte des ressources disponibles dans les pays »*, constate-t-il, et que *« l'exercice s'apparente alors à un jeu de poker menteur »*. Dans les faits, *« combien de ministres de la défense signent des objectifs de forces et trouvent, par la suite, des excuses pour ne pas les remplir dans l'impéritie des ministères des finances et des commissions des assemblées de leur pays ? »*, demande l'ingénieur général de Beauchêne.

CONCEPTS TACTIQUES DIFFÉRENTS

A vrai dire, l'interrogation envers l'OTAN n'épargne pas davantage les travaux, menés par les ministres de la défense de l'UE à Santa Maria a Feira (Portugal), en juin 2000, puis à Bruxelles, en novembre de la même année, sur la création d'un corps européen de réaction rapide, fort de 90 000 hommes, 400 avions de combat et 80 navires de guerre, pour des opérations de maintien de la paix et des missions à but humanitaire, avec ou sans l'appui des Etats-Unis via le commandement suprême de l'OTAN. D'autant, souligne la revue de la DGA, qu'il existe entre Européens et Américains des *« concepts tactiques »* différents.

L'existence de la chaîne télévisée CNN conduit Washington *« à pousser le concept jusqu'au zéro mort »*. *« Cela limite beaucoup sa capacité d'intervention sur le terrain. Tout en ayant les mêmes soucis, les Européens sont peut-être plus réalistes »* pour les opérations extérieures. Au Kosovo, *« cela est apparu clairement »*, note l'ingénieur général de Beauchêne, lors de la conduite des raids aériens ou de la gestion de la crise à Mitrovica.

Mais si elle redoute que des Etats ne tiennent pas leurs engagements en termes de capacités militaires, la revue *L'Armement* rend hommage au Royaume-Uni. *« La construction militaire de l'Europe*, écrit l'ingénieur général de l'armement Jean Fournet, directeur de la coopération et des affaires industrielles à la DGA, *a connu une accélération sans précédent depuis le sommet franco-britannique de Saint-Malo en décembre 1998. »* La Grande-Bretagne dame même le pion à la France. *« A l'heure actuelle,* constate Philippe Camus, co-PDG du groupe aéronautique EADS, *seule la Grande-Bretagne lance un signal continu, haut et clair, de ses ambitions politiques et industrielles en Europe »*, en accomplissant chaque année un effort budgétaire, depuis 1994, pour *« prendre le leadership de la base technologique et industrielle en matière de défense européenne »*.

Jacques Isnard

DANS LA PRESSE

LE FIGARO
Antoine-Pierre Mariano

■ Voilà relancée la guerre des retraites. *(...)* L'obsolescence des retraites par répartition saute aux yeux. Ce dispositif selon lequel les actifs paient les pensions des retraités est à bout de souffle parce qu'il y a de plus en plus d'inactifs et de moins en moins d'actifs. Comme un enfant peut comprendre que plus il y a de convives autour d'un gâteau plus les parts sont petites, tout le monde peut comprendre que la retraite par répartition ne peut pas subsister si le nombre des cotisants diminue pendant que celui des pensionnés augmente. *(...)* De toute façon, pour faire face au déséquilibre entre actifs et inactifs, il serait nécessaire d'allonger (un trimestre par an à partir de 2004) la durée de cotisation. Sauf à diminuer les pensions ou à créer des cotisations prohibitives, c'est la seule solution qui puisse sauvegarder la retraite par répartition. Cela s'est fait dans tous les pays industrialisés *(...)*.

LIBÉRATION
Patrick Sabatier

■ Il y a comme un bug dans le projet avancé par Catherine Tasca d'imposer ce qui serait *de facto* une taxe sur les ordinateurs, téléphones portables, agendas électroniques et autres supports numériques. *(...)* Nul n'est forcé de partager la vision libertaire du *« tout gratuit sur le Net »*, au mépris du travail des créateurs. Mais il n'est pas non plus inévitable de répondre à chaque nouveau problème posé par la révolution technologique en brandissant l'arsenal des solutions étatiques traditionnelles. *(...)* Le gouvernement ne peut à la fois prétendre vouloir faire entrer la France dans la société numérique, et accumuler les taxes sur un secteur dont il prendrait le risque de freiner le développement en en rendant plus coûteux les produits et en traitant les citoyens comme des vaches à lait.

RTL
Alain Duhamel

■ Autant le CNPF apparaissait comme une puissance honteuse d'elle-même, influente, active, mais intimidée par les gouvernements et peu soucieuse d'affrontements, autant le Medef est entreprenant, fracassant, provocant. Il a aujourd'hui une priorité : modifier en profondeur le système des retraites françaises. *(...)* Il veut changer à son avantage la règle du jeu social. Il saisit donc toutes les occasions de le faire. Ainsi menace-t-il fortement de stopper le financement de l'organisme qui assure la jonction pour les retraites complémentaires des salariés liquidant leurs droits à soixante ans, pour la période soixante-soixante-cinq ans. Telle quelle, la menace est évidemment inacceptable. Le Medef le sait bien. Il s'agit d'un levier pour imposer au forceps une discussion qui ne s'engage pas assez vite à son gré. La refondation sociale est un combat.

www.mzz.com

700 000 œuvres musicales, à découvrir grâce à une gamme d'outils inédits

IL A FALLU un an de travail, une équipe de quarante personnes et cinquante millions de francs d'investissement pour développer Mzz, site marchand de découverte musicale qui répertorie près de 700 000 œuvres. Pour cela, Mzz a passé des accords avec les sociétés d'auteurs, auxquelles il verse une redevance, et avec différentes maisons de disques. Il peut ainsi proposer aux internautes d'écouter des extraits d'environ trente secondes, puis vendre des morceaux en téléchargement ou des CD sur mesure composés de titres choisis par l'internaute, et diffuser en direct pour ses abonnés des sélections musicales personnalisées.

Mzz a été créé par Eric Lipmann, qui fut longtemps animateur de l'émission « Concerto pour transistor » sur Europe 1. Après avoir mis en fiche quotidiennement pendant quinze ans toutes les sorties de disques de musique classique, de jazz et de variété française, M. Lipmann possède aujourd'hui une base de données monumentale, qu'il a décidé d'exploiter sur Internet. Quinze journalistes spécialisés l'ont actualisée et enrichie de rubriques World, Rap, Electronique, Soul et Pop Rock : *« Nos objectifs sont, d'une part, de favoriser la découverte de musiques confidentielles ou oubliées, et, d'autre part, d'aider les mélomanes à sortir de leurs ghettos respectifs »*, explique Jacques Krischer, cofondateur et directeur technique.

Des outils inédits, les « révolusons », ont été développés dans ce but : le « cube mille mélodies » offre des extraits de chansons – dix par an de 1900 à 1999 – représentatives d'un événement historique ; « l'explorason » propose une sélection de titres exceptionnels ; le « smartuner » se présente comme une galaxie d'extraits musicaux que l'internaute explore à sa guise en entrant des critères géographiques, d'ambiance ou de genre. Enfin, un moteur encyclopédique propose quatre-vingt-onze critères de recherche dans la base de données : *« Vous pouvez, par exemple, demander les titres inspirés par Serge Gainsbourg, la liste des compositeurs de partitions pour piano entre 1850 et 1860 ou l'intégrale d'un rapper dont vous ne connaissez que le surnom »*, affirme M. Krischer.

Si, au terme de ces explorations, l'internaute peut acheter ses trouvailles, Mzz et Europ@web, l'actionnaire majoritaire, espèrent surtout rentabiliser l'entreprise en revendant aux Majors leurs outils inédits et leur base de données : *« Nous finalisons déjà des accords avec des maisons de disques qui souhaitent acheter la banque documentaire que nous avons constituée sur leurs propres produits ! »*

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

JEUX

■ Le danois Lego a passé un accord avec Microsoft pour le développement de jeux en ligne destinés aux enfants et pour la fabrication de la future console de jeu XBox. – *(AP.)*
www.lego.com

NETÉCONOMIE

■ Selon une étude du cabinet Pegasus Research pour le magazine économique *Barron's*, un tiers des sociétés Internet américaines (les dotcoms) seront à court de trésorerie avant la fin de 2001. Sur les 335 sociétés étudiées, 280 avaient des comptes déficitaires à la fin 2000. Par ailleurs, selon le cabinet Webmergers, près de 120 dotcoms américaines avaient cessé leurs activités au dernier trimestre 2000. – *(AFP.)*
www.barrons.com
www.webmergers.com

AVIATION

■ Air France et l'agence de voyages sur Internet Travelprice ont passé un accord pour la vente en ligne de billets pour toutes les destinations desservies par Air France. TravelPrice, lancée en 1999, possède sept sites de commerce électronique en Europe et un au Canada.
www.travelprice.com

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : *LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Eternel cocu *par Luc Rosenzweig*

APRÈS avoir regardé *La Femme du boulanger*, version Hanin-Ribowski, lundi soir sur France 2, nous nous interrogions sur l'utilité de dépenser argent et talent pour décalquer à l'identique le film de Pagnol-Raimu. La seule différence notable est que l'on a pu apercevoir un moment, hélas trop bref, les jolis seins de la boulangère Astrid Veillon, alors que les mœurs cinématographiques des années 1940 n'avaient pas permis que l'on admirât les deux pigeons roucoulant dans le corsage de Ginette Leclerc. Pour la prochaine fois, nous proposons ici une version rajeunie à l'attention des producteurs.

Aimable, la soixantaine alerte, est le repreneur d'une PME de micro-mécanique de Haute-Savoie, dont le précédent propriétaire s'est suicidé après avoir un peu trop fricoté avec la nouvelle économie. Il est accueilli en sauveur de l'emploi dans ce village de montagne. Il a une belle et jeune épouse, qui l'assiste dans l'entreprise en qualité de DRH. La neige arrivée, elle tombe amoureuse d'un moniteur de ski valdôtain qui l'initie à la technique du snow-board. La romance s'emballe, et le moniteur « emprunte » la Range Rover du maire pour aller vivre le grand amour avec sa belle là-haut sur la montagne. Aimable fait au début semblant de croire que sa femme est partie en thalasso, comme chaque année à cette époque. Mais on commence à chuchoter autour de la machine à café. Le drame éclate après que les cadres de l'usine, partis faire une sortie à peaux de phoque, découvrent pas hasard le couple adultérin en train de s'envoyer en l'air dans un chalet d'alpage. Au retour, ils s'arrêtent à Megève, chez Nadine de Rothschild, et se torchent au pur malt vingt ans d'âge. Sans penser à mal, ils subtilisent un trophée de chasse du défunt baron Guy, et l'offrent à leur patron. Ce dernier, effondré, saute dans sa Porsche et se serait bien précipité du haut du viaduc de Saint-Gervais, si les cadres ne l'avaient rattrapé, à l'issue d'une course poursuite échevelée. Mais Aimable, toujours désespéré, a mis un bogue dans le système informatique de l'usine, qui ne produit plus.

Du côté des amoureux, cependant, les choses se gâtent, le bellâtre à pull rouge voyant arriver les vacances de février et son nouveau contingent de chair fraîche. Il s'en va en godille, et les cadres, inquiets pour leur job, récupèrent l'infidèle en larmes et la ramènent au bercail en scooter des neiges. Ils ont donné aux ouvrières trop curieuses un congé de RTT, et les retrouvailles se font dans le bureau patronal. Aimable passe alors un savon carabiné à la chatte Stock-option, qui avait disparu pendant trois jours pour aller faire la folle avec Nasdaq, le matou du banquier. Cela s'appelle : la femme du PDG.

MARDI 16 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.45 et 1.00 Le Club. La crise de la médecine. **LCI**
23.00 Mondialisation et identités, la loi du plus fort ? **Forum**

MAGAZINES

18.30 L'Invité de PLS. Danile Cohn-Bendit. **LCI**
18.55 Nulle part ailleurs. Invitée : Lisa Ekdal. **Canal +**
19.00 Archimède. **Arte**
20.50 E = M 6 découverte. Ces animaux qui tuent. **M 6**
21.00 Un an de plus. Invités : madame Bidoin ; monsieur Bidoin ; Jean-Pascal Danneels ; Véronique Vasseur ; Pascal Sevran ; Chantal Goya ; Patrick Dupond ; Marie-Claude Adam. **France 3**
21.00 Le Gai Savoir. L'amour dans tous ses états. Invités : Philippe Alexandre ; Jean-Paul Enthoven ; Anne-Laure Labadia ; Pascal Sevran ; Françoise Xénakis ; Christophe Bourseiller ; Philippe Torreton. **Paris Première**
21.05 Temps présent. La mort annoncée du secret bancaire. **TV 5**
22.15 Ça se discute. Les femmes ont-elles conquis le petit écran ? **TV 5**
22.40 Alors, heureux ? Sur le vif. Les tribulations de Christelle. La jalousie : composante du couple ou véritable enfer ? Ils sont dans l'ombre. Lorsque l'on est malvoyant de naissance ou par accident, comment construit-on sa relation aux autres ? **France 2**

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. Chasseur de primes. **Arte**
20.45 La Vie en face. Les Fils perdus. **Arte**
20.55 Pierre Bonnard, à fleur de peau. **Odyssée**
21.00 Le Vieil Homme, le Désert et la Météorite. **Histoire**
21.35 Qui sera le prochain pape ? **Planète**
21.46 Thema. Alchimie. Le Secret des alchimistes. **Arte**
21.55 De l'arbre à l'ouvrage. **Odyssée**
22.00 Henry de Montherlant. [1/3]. **Histoire**
22.25 Voyage en Antarctique. [5/6]. Le soleil de minuit. **Planète**
22.55 L'Avocat de la mafia, la véritable histoire. **Planète**
23.45 De Suez à la guerre du Golfe. [2/2]. **Histoire**
0.00 Une Amérique qui fait peur. **TSR**
0.35 Conversation avec... les hommes du président. [3/12]. Henry Kissinger. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

19.30 Football. Coupe internationale. Groupe 2 : Pogon Sczecin - Werder Brême. **Eurosport**
20.30 Volley-ball. Ligue des champions féminine. (5e journée, Poule D) : Cannes - Thessalonique. **Pathé Sport**

MUSIQUE

21.05 Chefs d'œuvres de la musique du XVIIIe siècle. Par l'Orchestre et les Chœurs du Sinfonia de Lyon, dir. Jean-Claude Guérinot. Œuvres de Pachelbel, Albinoni, Gossec. **Muzzik**
21.40 « Sacrae Symphoniae », de Gabrieli. Par l'ensemble A Sei Voci et les Sacqueboutiers, dir. Bernard Fabre-Garrus. **Mezzo**
22.40 « Fantaisie » en si mineur, de Scriabine. Avec Vanya Cohen-Aloro, piano. **Mezzo**
0.10 Jazz Box 99. Avec Henry Butler, piano. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.45 Rêves en eaux troubles. Jack Bender. ○. **TF 6**
22.50 Acrophobie. Larry Shaw. ○. **M 6**
0.55 Dans le rouge. Marcus Mortimer [2/2]. **Arte**

SÉRIES

21.30 First Wave. Le marteau de Thor. **13ème RUE**
21.40 Friends. [1/2]. Celui qui aurait pu se passer (v.o.). ○. **Canal Jimmy**
22.15 Le Damné. Executioner (v.o.). ○. **Série Club**
22.30 Sex and the City. Running with Scissors (v.o.). ○. **Téva**
22.50 Twin Peaks. (v.o.). ○. **13ème RUE**
23.25 Taxi. Jim and the Kid (v.o.). **Série Club**

FILMS

15.50 La Poursuite infernale ■ ■ ■
John Ford (Etats-Unis, 1946, N., 95 min) ○. **Cinétoile**
17.20 Journal intime ■ ■ ■
Nanni Moretti (Italie, 1994, v.o., 100 min) ○. **Cinéfaz**
18.40 La Toile d'araignée ■ ■
Stuart Rosenberg (Etats-Unis, 1975, v.o., 105 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
20.30 Ann Vickers ■ ■
John Cromwell (Etats-Unis, 1933, N., v.o., 85 min) ○. **Ciné Classics**

21.00 Les Espions ■ ■
Henri-Georges Clouzot. Avec Curd Jürgens, Peter Ustinov (France, 1957, N., 125 min) ○. **Cinétoile**
21.00 Le Fils préféré ■ ■
Nicole Garcia (France, 1994, 100 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
21.55 De l'or en barres ■ ■
Charles Crichton (Grande-Bretagne, 1951, N., v.o., 80 min) ○. **Ciné Classics**
22.15 Capitaine Conan ■ ■
Bertrand Tavernier (France, 1996, 130 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
22.30 La Stratégie de l'araignée ■ ■ ■
Bernardo Bertolucci (Italie, 1970, v.o., 95 min). **Paris Première**
22.40 Another Day in Paradise ■ ■
Larry Clark (Etats-Unis, 1999, 105 min). **Canal + Vert**
23.10 Fargo ■ ■
Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) ○. **Cinéstar 2**
23.15 Paracelse ■ ■
G. W. Pabst (All, 1943, N., v.o.). **Arte**
23.45 Les Affranchis ■ ■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1990, v.o., 140 min) ○. **Cinéfaz**
1.05 L'homme qui tua Liberty Valance ■ ■
John Ford (Etats-Unis, 1962, N., v.o., 115 min) ○. **Cinétoile**
1.30 Détective privé ■ ■
Jack Smight (Etats-Unis, 1966, 115 min) ○. **Ciné Cinémas 1**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

16.40 Les Dessous de Palm Beach.
17.35 Sunset Beach.
18.25 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 P.R.O.F.S. Film. Patrick Schulmann.
22.35 Le Temps d'un tournage.
22.40 Ciel mon mardi ! L'amour impossible, comment le vivre ?
1.00 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

16.30 Des chiffres et des lettres.
16.55 et 22.35 **Un livre.**
17.00 Viper.
17.55 Un toit pour trois.
18.25 JAG.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
19.55 Dakar 2001.
20.00 Journal, Voile, Météo.
20.50 Après la guerre Film. Jean-Loup Hubert ○.
22.40 Alors, heureux ?
0.20 Journal, Météo.

FRANCE 3

17.40 La Piste du Dakar.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.15 Le Journal du Dakar.
20.30 Tous égaux.
21.00 Un an de plus.
22.50 Météo, Soir 3.
23.25 Les Valseuses ■ Film. Bertrand Blier ○.
1.20 Libre court. Gaïa.

CANAL +

16.35 Le Détonateur. Film. Pat Proft ○.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.00 Chris Colorado.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.35 Waterboy Film. Frank Coraci ○.
22.05 Shakespeare in Love ■ ■ Film. John Madden (v.o.) ○.
0.03 Histoire muette.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Chasseur de primes.
20.45 La Vie en face. Les Fils perdus.
21.45 Thema. Alchimie.
21.46 Le Secret des alchimistes.
23.15 Paracelse ■ ■ Film. Georg Wilhelm Pabst (v.o.).
0.55 Dans le rouge. Téléfilm. Marcus Mortimer [2/2].

M 6

17.30 Zoe, Duncan, Jack & Jane.
18.00 Le Clown.
19.00 Le Flic de Shanghaï.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 E=M6 découverte. Le guépard, un as de la vitesse.
20.50 E=M6 découverte. Ces animaux qui tuent.
22.50 Acrophobie. Téléfilm. Larry Shaw ○.
0.20 Two. Marche ou crève ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction. *Les Ecrits de prison*, de Jean Genet.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Qui était Mort Schuman ?
0.05 Du jour au lendemain. Franck Venaille (*Le Tribunal des chevaux*).
0.40 Chansons dans la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 Un mardi idéal. Invité : le Benjamin Moussay Trio.
22.30 Jazz, suivez le thème. I Got Rhythm [2/4].
23.00 Le Conversatoire. Invités : Alexandre Tharaud, pianiste ; Philippe Bernold, flûtiste.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Cycle musique russe : Tchaïkovski et la France. Œuvres de Tchaïkovski, Berlioz, Saint-Saëns, Bizet, Massenet, Delibes, Lalo.
23.00 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Beethoven, Weber, Schubert.

Le Monde TELÉVISION

LA CINQUIÈME

16.50 Psyché
Reprenant le principe de leur série, « Accro », consacrée aux drogues et à toutes les formes de dépendance, Serge Hefez, psychiatre et psychanalyste, et Patrice Grellet, journaliste, ont conçu cette nouvelle collection documentaire (26 × 13 min) pour expliquer avec des mots simples ce que sont les différentes thérapies de l'âme, à qui elles s'adressent et comment elles opèrent.

CINÉ CLASSICS

20.30 Ann Vickers ■ ■
Adaptation par John Cromwell, en soixante-seize minutes seulement, du roman social très complexe de Sinclair Lewis. Mais le film sur l'ambition féminine cherchant une revanche contre les frustrations amoureuses, tel qu'il est mis en scène, est passionnant par son réalisme et sa construction dramatique, parfaitement équilibrée. Irene Dunne est émouvante et Walter Huston parfait. En v.o.

ARTE

20.45 Les Fils perdus
A partir de cette semaine et pour six mardis de suite, le magazine « Grand format » s'intéresse au « roman familial » à l'heure où celui-ci vit de profonds bouleversements : abandons, divorces, adoptions, pacs... il ne s'agit pas de faire l'état des lieux de ces liens complexes et nouveaux mais de raconter des histoires vécues. Ici, un conflit père-fils très particulier sur fond d'histoire allemande.

MERCREDI 17 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

16.30 Spécial inversion du calendrier électoral. **Public Sénat**
20.45 et 1.00 Le Club. **LCI**
21.00 La Russie de monsieur Poutine. **Forum**
22.00 La Parole pour mémoire. **Forum**
23.00 Sida, on en meurt encore ! **Forum**

MAGAZINES

14.15 Envoyé spécial. Tham Krabok, le temple de la dernière chance. Chasse gardée. Paroles d'enseignants. **TV 5**
16.00 Saga-Cités. Panser l'école. **France 3**
18.15 Union libre. Invité : Dieudonné. **TV 5**
18.30 L'Invité de PLS. Nicole Notat. **LCI**
18.55 Nulle part ailleurs. Invités : Ska P ; Alain Dutournier ; Alain Passard. **Canal +**
19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les dessous de la guerre du Golfe. **Arte**
20.55 Combien ça coûte ? Le prix de l'interdit. Invités : José Garcia ; Richard Anconina ; Bruno Solo ; Régine. **TF 1**
21.00 Ce qui fait débat. La France et l'Algérie : un passé qui torture. **France 3**
21.00 Paris modes. Pierre Cardin en Chine. **Paris Première**
21.05 Droit de cité. Gueules d'amour. **TV 5**
22.30 Ça se discute. Violence à l'école : comment s'en sortir ? **France 2**
23.10 Le Droit de savoir. Est-Ouest : femmes à vendre. **TF 1**
23.15 Capital. Fortunes secrètes en province. **M 6**
23.30 Le Club. Invitée : Maria Schneider. **TMC**

DOCUMENTAIRES

18.05 Le Monde des animaux. Vic et les requins. [3/3]. **La Cinquième**
18.30 L'Actors Studio. Tom Hanks. **Paris Première**
19.00 Connaissance. Le Retour des Incas. Un pont vers le passé. **Arte**
20.15 Reportage. L'Iran et l'Héro. **Arte**
20.30 La Petite Amérique. Des Italiens du nord au sud de Rome. **Planète**
21.00 Le XXe siècle. La Guerre du Golfe : une pluie d'acier. **Histoire**
21.00 Un siècle de danse. [1/5]. Du ballet romantique au néoclassique. **Muzzik**
21.45 Musica. Guillem. **Arte**
21.45 Sans frontières. D'île en île. Cuba aux mille facettes. **Odyssée**
22.00 Conversation avec... les hommes du président. [5 et 6/12]. Ben Bradlee. Richard Perle. **Histoire**
22.05 Fernandel par Fernandel. **Ciné Classics**
22.25 A l'est de la fenêtre. **Planète**
22.55 The Art Ensemble of Chicago, portrait. **Muzzik**
23.15 Profil. Le Monde selon John Irving. **Arte**
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Un combat de chien. **France 3**
23.25 ONU, une autre version. [3/3]. Cambodge, la famille Tan. **Planète**
23.35 Alerte au climat, demain l'enfer. **Odyssée**
0.00 L'Arche, 2000 ans après. [10/16]. Les primates. **Planète**
0.15 La Lucarne. 040. **Arte**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Basket-ball. SuproLigue (1re phase, Groupe A) 11e journée : Asvel - Sienne. **Eurosport**
20.30 Volley-ball. Ligue des champions masculine (5e journée, Poule D) : Tours - Olympiakos Le Pirée. **Pathé Sport**
1.30 Tennis. Internationaux d'Australie (4e jour). **Eurosport**
2.05 Basket-ball. Championnat de la NBA : Utah Jazz - Minnesota Timberwolves. **Canal +**

DANSE

22.40 Musica. Avec Sylvie Guillem. *Smoke.* Ballet. Chorégraphie de Mats Ek. Musique de Pärt. **23.00** *Blue Yellow.* Ballet. Chorégraphie de Jonathan Burrows. Musique de Volans. **Arte**
0.40 Le Corsaire. Ballet. Chorégraphie de Marius Petipa. Musique d'Adam. Par le ballet et l'Orchestre du Kirov, dir. Victor Fedotov. Avec Altynai Asylmuratova (Médora). **Mezzo**

MUSIQUE

17.45 Ravel et Beethoven aux Proms. En 1985. Avec Salvatore Accardo, violon. Par l'Orchestre de la Communauté européenne. **Muzzik**
20.15 Havanaise. Avec Raphaël Oleg, violon. Par l'Orchestre de la Suisse italienne, dir. Mario Venzago. *Havanaise pour violon et orchestre,* op. 83, de Saint-Saëns. **Mezzo**
21.00 Classic Archive. Par l'Orchestre national de l'ORTF, dir. Paul Paray. Œuvres de Haydn, Schumann, Chabrier. **Mezzo**
22.55 Concerto pour bandonéon et « Adios Nonino » de Piazzolla. Par l'Orchestre de la Radio de Cologne, dir. P. Steinberg. **Mezzo**
0.00 Jazz Box 99. Avec Andy Bey, piano et chant. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

19.00 Graine de héros. Robert Townsend. **Disney Channel**
20.50 Le Corps d'un homme. Claude-Michel Rome. ○. **M 6**
22.15 Les Pédiatres. Hartmut Griesmayr [3/4]. **TV 5**
22.20 A travers les yeux d'un tueur. Peter Markle. **RTL 9**
22.30 Cauchemar au pénitencier. John Llewellyn Moxey. ○. **Téva**
22.45 Délit de séduction. Yael Russcol. ○. **TF 6**

SÉRIES

17.45 Code Quantum. Aux portes de la nuit. ○. **Série Club**
17.50 Starsky et Hutch. Yo-yo. **RTBF 1**
17.55 Friends. Celui qui console Rachel. **France 2**
19.25 Frasier. Souvenirs, souvenirs. ○. **Série Club**
20.20 Friends. Celui qui était dans la caisse. ○. **RTL 9**
20.40 Homicide. Un squelette encombrant. ○. **Série Club**
20.55 La Kiné. L'Invitée. ○. **France 2**
20.55 Nestor Burma. Les Paletots sans manches. ○. **TMC**
21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Chants d'amour ferengis. ○. **Canal Jimmy**
21.25 Profiler. Obsession médiatique (v.o.). ○. **Série Club**
22.35 New York District. Cadeau mortel (v.o.). Double identité (v.o.). **13ème RUE**
22.40 Sex and the City. Abstinences. ○. **M 6**
22.45 New York Police Blues. Tenue de soirée. ○. **Canal Jimmy**
23.00 Soap. (v.o.). ○. **Série Club**
23.25 Taxi. Take My Ex-Wife, Please (v.o.). **Série Club**
0.00 I Love Lucy. Lucy is Envious (v.o.). **Téva**
0.25 La Loi de Los Angeles. Le quartette en folie. **France 3**
0.30 La Quatrième Dimension. Le soleil de minuit. ○. **Série Club**
0.30 Les Craquantes. Question de physique (v.o.). ○. **Téva**

FILMS

15.25 Le Salaire de la peur ■ ■ ■
Henri-Georges Clouzot (France, 1953, N., 145 min) ○. **Cinétoile**

17.10 La Malédiction des hommes-chats ■ ■
Robert Wise et Gunther von Fritsch. Avec Simone Simon, Ann Carter (EU, 1944, N., v.o.) ○. **Ciné Classics**
17.50 L'Impossible Monsieur Bébé ■ ■ ■
Howard Hawks (Etats-Unis, 1938, N., 100 min) ○. **Cinétoile**
18.25 Asphalte ■ ■
Joe May (Allemagne, 1929, N., muet, 100 min) ○. **Ciné Classics**
18.25 Le Fils préféré ■ ■
Nicole Garcia (France, 1994, 100 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
19.30 Le train sifflera trois fois ■ ■
Fred Zinnemann (Etats-Unis, 1952, N., 85 min) ○. **Cinétoile**
20.35 Shakespeare in Love ■ ■
John Madden (Etats-Unis, 1998, 120 min) ○. **Canal + Vert**
20.45 Who's that Knocking at My Door ? ■ ■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1965, N., v.o., 90 min) ○. **Cinéfaz**

20.55 La Blonde et moi ■ ■
Frank Tashlin. Avec Jayne Mansfield, Tom Ewell (Etats-Unis, 1956, v.o., 100 min) ○. **Cinétoile**
21.00 Buena Vista Social Club ■ ■
Wim Wenders (Allemagne - Etats-Unis, 1999, v.o., 100 min) ○. **Canal +**
21.00 Détective privé ■ ■
Jack Smight (Etats-Unis, 1966, v.o., 115 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
21.20 Au cœur du mensonge ■ ■
Claude Chabrol (France, 1998, 110 min) ○. **RTBF 1**
22.15 Alice n'est plus ici ■ ■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1974, v.o., 110 min) ○. **Cinéfaz**
23.55 La Poursuite infernale ■ ■ ■
John Ford (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 90 min) ○. **Cinétoile**
0.20 Fargo ■ ■
Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1995, 95 min) ○. **Cinéstar 1**
0.45 Un étrange voyage ■ ■
Alain Cavalier (France, 1980, 95 min) ○. **Canal + Vert**
0.50 Conte de printemps ■ ■
Eric Rohmer (Fr., 1990, 105 min). **Arte**
0.55 Luce Nelle Tenebre ■ ■
Mario Mattoli (Italie, 1941, N., v.o., 85 min) ○. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.50 Les Vacances de l'amour.
15.50 Le Clan du bonheur.
16.40 Alerte Cobra.
17.35 Sunset Beach.
18.25 et 0.40 **Exclusif.**
18.58 Etre heureux comme...
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Combien ça coûte ?
23.10 Le Droit de savoir. Est-Ouest : femmes à vendre.
1.10 TF 1 nuit, Météo.
1.25 Notre XXe siècle.

FRANCE 2

14.00 L'Enquêteur.
14.50 En quête de preuves.
15.35 Le Bêtisier.
15.50 Tiercé.
16.00 Cap des Pins.
16.30 Des chiffres et des lettres.
16.55 Un livre.
17.00 Viper.
17.55 Friends.
18.25 Rex.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.50 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 La Kiné. L'Invitée ○.
22.30 Ça se discute. Violence à l'école : comment s'en sortir ?
0.35 Journal, Météo.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
15.00 Questions au gouvernement.
16.00 Saga-Cités.
16.30 MNK.
17.25 A toi l'actu@.
17.40 La Piste du Dakar.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.
20.10 Tout le sport, Dakar.
20.30 Tous égaux.
21.00 Ce qui fait débat. La France et l'Algérie : un passé qui torture.
22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Les Dossiers de l'Histoire.

CANAL +

14.55 Trafic Mortel. Téléfilm. Michael Ironside ○.
16.30 Invasion planète Terre. ○.
17.10 Animasia. ○.
17.59 Entre chien et chat.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.00 Chris Colorado.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.35 Le Journal du cinéma.
21.00 Buena Vista Social Club ■ ■ Film. Wim Wenders (v.o.). ○.
22.40 Le Bouffon de l'horreur Film. Simon Sprackling. ○.
0.30 Le Détonateur Film. Pat Proft (v.o.). ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.05 Les Grands Tournants de l'Histoire. [2/4].
14.35 L'Empreinte des champions.
15.30 Le Cinéma des effets spéciaux.
16.00 T.A.F.
16.30 En juin, ça sera bien.
17.35 100 % question 2e génération.
18.05 Le Monde des animaux.
18.35 Le Journal de la santé.
19.00 Connaissance. Le Retour des Incas.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. L'Iran et l'Héro.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les dessous de la guerre du Golfe.
21.45 Musica. Guillem.
22.40 Smoke. Ballet.
23.00 Blue Yellow. Ballet.
23.15 Profil. Le Monde selon John Irving.
0.15 La Lucarne. 040.
0.50 Conte de printemps ■ ■ Film. Eric Rohmer.

M 6

13.30 M 6 Kid.
17.00 Fan de.
17.30 Zoe, Duncan, Jack & Jane.
18.00 Le Clown.
19.00 Le Flic de Shanghaï.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Jour J.
20.50 Le Corps d'un homme. Téléfilm. Claude-Michel Rome ○.
22.40 Sex and the City. ○.
23.15 Capital.
1.05 Culture pub.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Personne n'est parfait.
20.30 Fiction. *Les Ecrits politiques*, de Jean Genet.
21.00 Mesures, démesures.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Heinrich Schiff : *Faust* (ouverture), de Spohr ; *Concerto pour piano et orchestre nº 21* K 467, de Mozart, Rudolf Buchbinder, piano ; *Symphonie nº 4* op. 60, de Beethoven.
22.30 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire. Paul Meyer, clarinettiste.

RADIO CLASSIQUE

18.30 L'Actualité musicale.
20.40 Les Rendez-vous du soir. *Antigona.* Opéra de Traetta. Par le Chœur de chambre Accentus et Les Talents lyriques, dir. Christophe Rousset, Maria Bayo (Antigona), Anna Maria Panzarella (Ismene)...
23.25 Les rendez-vous du soir (suite). Œuvres d'Anglebert, Marais, Rameau.

Le Monde TELÉVISION

CANAL+

21.00 Buena vista social club ■ ■
Ce documentaire de Wim Wenders fut à la base d'un retour d'affection, profond et durable, des Européens pour la musique cubaine, notamment pour celle de Compay Segundo, l'un des artistes que le réalisateur suit dans ses retrouvailles avec le guitariste américain Ry Cooder. La Havane et son peuple forment le décor de ce film à la fois nostalgique et plein d'espoir.

ARTE

21.45 Guillem
Françoise Ha Van Kern a signé un documentaire sur la danseuse et chorégraphe Sylvie Guillem, sans avoir recours aux classiques témoignages sur elle. C'est en effet elle qui occupe le film. Il montre l'artiste devant l'objectif des photographes, à son travail de danseuse, au quotidien. Et la caméra traduit l'aisance de Sylvie Guillem, une aisance qui faillit un jour la mener au cinéma.

TF 1

23.10 Femmes à vendre
Une émission, terrible, sur le trafic auquel sont soumises des jeunes femmes moldaves, roumaines, ukrainiennes ou albanaises, qui ne demandent qu'à fuir la misère mais se retrouvent sur les trottoirs et dans les bordels de l'Occident. Hubert Dubois et Laurence Jourdan filment avec courage ce trafic et ses intermédiaires sans foi ni loi, ni compassion. Un témoignage bouleversant mais nécessaire.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

MERCREDI 17 JANVIER 2001

Sacapuces.com, 2

par Pierre Georges

SANS NOUS VANTER, comme dirait l'autre... Il y a une petite année, en guise de chronique, on commettait ici un petit conte de la folie virtuelle ; l'histoire d'une concierge, vivant dans une humble soupente de la Sentier Valley.

Résumons. La pauvre femme, veuve de police comme de guerre, vu que Nestor, son défunt, avait succombé à l'étrange mal du zinc, adopta un pauvre chien, véritable sac à puces. Elle le baptisa aussitôt Nestor, en mémoire du disparu. Et retourna à ses occupations les plus urgentes. Notamment « La Chance aux chansons », souveraine pour le travail de deuil. Sauf qu'elle était sans cesse dérangée, et plus encore intriguée, par la fébrile agitation de tous les locataires du lieu. Cette belle et blême jeunesse au langage hermétique et aux moeurs bizarres courait toujours et travaillait encore plus. Ni dimanche, ni fête, ni jour, ni nuit. Et encore moins de 35 heures. Des furieux donc s'activant devant des ordinateurs et psalmodiant, dans un sabir étrange, des mots non moins étranges : puces, Internet, start-up notamment.

Bref, on va la faire courte, sauf à se livrer au délicieux exercice de l'auto-citation et satisfaction, notre concierge, à force d'observation, prit trois décisions majeures. Elle rebaptisa le cabot Internet. Elle troqua, visionnaire, sa « Chance aux chansons » et son téléviseur contre un ordinateur. Et, sur sa porte, elle vissa une magnifique plaque-minute gravée par un artiste de la rue Montorgueuil : *« www.sacapuces.com »*.

Puis elle attendit. Pas longtemps. Un ultime extrait, avec l'aimable participation de la doc informatique du *Monde* : « Les démarcheurs étaient légion dans le quartier, qui, dès la plaque simplement entr'aperçue, crièrent : *« Concept génial, marché porteur, en Bourse, en Bourse, combien ? »* La concierge, nulle n'est parfaite, avait une fâcheuse tendance à confondre anciens et nouveaux francs. Elle osa un formidable cinquante millions à l'ancienne. Et reçut un formidable cinquante millions à la moderne. www.sacapuces.com fit une entrée tonitruante en Bourse qui sauta comme jamais. Et la bignole à Nestor-Internet devint une héroïne admirable de la Netéconomie en folie.

Qu'est « La Chance aux chansons » devenue ? Qu'est la Néteconomie devenue ? En une du *Monde,* hier, un titre abominable. Un vrai ruisseau d'encre comme sang coulant dans les caniveaux : *« L'hécatombe des start-up d'Internet »*. Toutes n'en mourraient pas, mais toutes étaient atteintes ! Faillites en série, dépôts de bilan, cela devrait tomber comme à Gravelotte ! Même qu'un spécialiste, sur son fil perché, prophétise, lucide et lugubre, : *« On n'a encore rien vu, le premier trimestre 2001 va être un cimetière ! »*

Un grand cimetière sur le Net, donc. Tout de même, et là on redevient sérieux : quel étrange fonctionnement économique que cette économie-là ! Savoir que l'on va à la catastrophe, et y aller tout droit, toute prudence perdue, tout capital-risque risqué. Miser sa chemise, ou plutôt celle des autres, spéculer, spéculer. Boule de neige, boule de Net ! Et, la vrille, inéluctable. On sait bien, loi de la nature économique, que seules les plus costaudes start-up survivront. On sait bien qu'il ne faut pas jeter Netéconomie avec l'eau des naufrages. Mais d'évidence il y eut en cette affaire des coups de pied au Net qui se perdent !

La proposition de Catherine Tasca de taxer les ordinateurs embarrasse Lionel Jospin

Polémique autour des droits d'auteur et de la baisse des impôts

DÉCIDÉMENT, c'est dur de baisser les impôts, en tout cas d'avoir un discours cohérent sur le sujet. Lionel Jospin vient encore d'en faire les frais. Alors que Laurent Fabius et Elisabeth Guigou devaient présenter, mardi 16 janvier, les modalités de la « prime pour l'emploi » pour les bas salaires, Catherine Tasca brouillait le message gouvernemental en évoquant dans *Le Figaro* du lundi une taxation des *« ordinateurs, disques durs, consoles de jeux, décodeurs, en bref tout support permettant d'enregistrer des œuvres »*. Pour un gouvernement qui se veut le défenseur des nouvelles technologies en France, les déclarations de la ministre de la culture tombaient doublement mal.

Et l'opposition n'a pas manqué, lundi, de souligner ces contradictions. *« Sous prétexte de protéger une petite minorité d'obligés et d'assistés de l'Etat qui peuplent les milieux dits culturels on va imposer un nouveau prélèvement universel à tous les utilisateurs »*, ce qui est *« tout simplement aberrant »*, a regretté François Goulard, vice-président du groupe DL à l'Assemblée nationale. Pour Christian Estrosi, secrétaire national du RPR chargé de l'animation, *« alors que la France connaît un large retard dans l'équipement informatique des foyers, et que l'Internet a du mal à se démocratiser, ce nouvel impôt risque de voir s'accroître le fossé informatique de la France »*.

A Matignon, on est littéralement tombé des nues en découvrant les propos de Mme Tasca, lundi. Et l'on s'efforce aujourd'hui de les nuancer : *« Rien n'est décidé. On découvre le sujet »*, y indique-t-on. C'est un autre ministre du gouvernement, Jack Lang, qui est à l'origine de ces nouveaux soucis. En 1985, il a fait adopter une loi sur les droits d'auteur pour que les copies des œuvres audiovisuelles que permettent les magnétophones et les magnétoscopes ne lèsent pas leurs auteurs. Une Commission de la copie privée est alors créée, rassemblant des industriels, des auteurs-compositeurs et des consommateurs, qui a le pouvoir d'instituer une taxe sur tous les supports permettant l'enregistrement. A l'époque, il ne s'agit que des cassettes vierges, audio et vidéo. Le champ s'est depuis considérablement élargi, avec l'apparition des supports numériques.

LES DISQUES DURS AUSSI

Le 4 janvier, la Commission a annoncé sa décision de taxer les supports numériques vierges (CD, DVD et CD-ROM). La décision est publiée au *JO* le 7 janvier et est applicable au 22 janvier. Seulement voilà, la question se pose bel et bien d'étendre aux disques durs cette taxe, qui n'est pas un impôt dans la mesure où elle n'est pas collectée par l'Etat et n'alimente pas son budget général. Le disque dur d'un ordinateur permet en effet de copier une chanson ou un film et entre donc dans la compétence de la Commission de la copie privée. Tout comme les matériels électroniques grand public, comme les chaînes hi-fi intégrant un disque dur, les juke-boxes audio MP3, les magnétoscopes et décodeurs numériques, à propos desquels la commission statuera d'ici à fin mars.

Le produit de l'éventuelle future taxe sur les ordinateurs et les supports numériques sera versé aux sociétés d'auteurs (Sacem, SACD, SCAM), aux artistes interprètes (Adami, Spedidam), aux producteurs phonographiques (SCPP, SCPA, SPPF) et audiovisuels (Procirep). Ces sociétés détermineront ensuite, comme elles l'ont fait pour les cassettes, les règles de répartition des droits.

Selon Serge Vincent, président de l'association Protection des ayants-droit, *« la distribution de nouveaux droits est une bonne chose, mais toute la question sera de savoir comment ils seront redistribués. Cette nouvelle manne risque d'agraver l'arbitraire et d'augmenter considérablement les comptes en banque des sociétés d'auteurs qui ne sauront pas à qui reverser des droits »*. Il considère par ailleurs que *« l'Etat poursuit son désengagement dans l'aide à la création artistique au profit des sociétés d'auteurs »*.

Virginie Malingre et Nicole Vulser

Vache folle : vers une interdiction totale en Europe des T-bones et de la côte à l'os

DANS UN AVIS encore confidentiel daté du 12 janvier les experts du comité scientifique directeur (CSD) de la Commission européenne considèrent que les viandes bovines au contact de tissus vertébraux (du type T-bones et côte à l'os) ne devraient plus être commercialisées dès lors que les animaux dont elles sont issues sont âgés de plus de douze mois. Cette mesure vise à améliorer la prévention du risque de transmission à l'homme de l'agent pathogène responsable de la maladie de la vache folle. Cette conclusion rejoint l'analyse de risque faite par l'Agence française nationale de sécurité sanitaire, qui en novembre 2000 avait proposé aux pouvoirs publics de prendre de nouvelles mesures préventives allant en ce sens.

Le gouvernement français avait ainsi publié au *Journal officiel* du samedi 2 décembre un arrêté *« suspendant la remise directe au consommateur de certaines pièces de découpe de viandes bovines »*. Ce texte prévoyait que les pièces de découpe de viandes issues de la carcasse d'animaux âgés de plus de douze mois obtenues à partir de muscles attenants à la colonne vertébrale ne pouvaient plus être remises au consommateur qu'après un désossage éliminant la totalité des vertèbres. Cette condamnation par Paris de la découpe traditionnelle de la « côte de bœuf » et du T-bone steak devait, fort curieusement, déclencher une très vive réaction critique de la Commission européenne, qui jugea alors que la France ne pouvait prendre de manière unilatérale une telle mesure sanitaire.

En reprenant pour l'essentiel l'analyse des experts de l'Afssa sur ce point, les membres du CSD démontrent, à un moment où l'épidémie animale prend une nouvelle dimension européenne, que des mesures sanitaires doivent être décidées pour améliorer la sécurité des consommateurs de l'Union européenne. Le CSD souligne d'autre part dans son avis les limites des tests actuels de dépistage, qui ne permettent pas encore, selon lui, de repérer tous les animaux infectés.

Jean-Yves Nau

DÉPÊCHES

■ **CORSE : le journaliste de Canal+ Dominique Paganelli, chargé de suivre les affaires de police et de justice ainsi que le dossier corse,** a été placé en garde à vue, mardi 16 janvier, dans les locaux de la Division nationale antiterroriste (DNAT). Les policiers interrogent le journaliste, ancien de la rédaction d'Europe 1, dans le cadre de l'enquête sur le double attentat commis, en novembre 1999, à Ajaccio (Corse-du-Sud) contre des bâtiments publics.

■ **POLITIQUE :** François Hollande a jugé, lundi 15 janvier, à propos du retour éventuel de Bernard Kouchner au gouvernement, qu'il était *« normal qu'il redevienne ce qu'il a été »*, c'est-à-dire secrétaire d'Etat à la santé. Le premier secrétaire du PS, qui s'exprimait en marge de ses vœux à la presse, a également souhaité associer l'ancien administrateur de l'ONU au Kosovo à l'élaboration du projet des socialistes pour 2002.

■ **L'ancienne premier ministre (1991-1992), Edith Cresson, maire de Châtellerault (Vienne) de 1983 à 1997, révèle dans sa lettre de vœux pour 2001 aux Châtelleraudais** qu'elle a démissionné de son poste pour lutter contre le cancer dont elle était atteinte. *« J'ai su à l'automne 1997 que j'étais frappée d'une maladie qui nécessiterait toutes mes forces : le cancer »*, écrit-elle, poursuivant : *« J'ai subi deux lourdes opérations en novembre 1997 puis en juillet 1998, ainsi que plusieurs séances de chimiothérapie »*. Mme Cresson est âgée de 65 ans, plusieurs fois ministre, elle reste la première femme jamais appelée à Matignon.

Tirage du *Monde* daté mardi 16 janvier 2001 : 505 764 exemplaires. 1-3

Afer
en tête

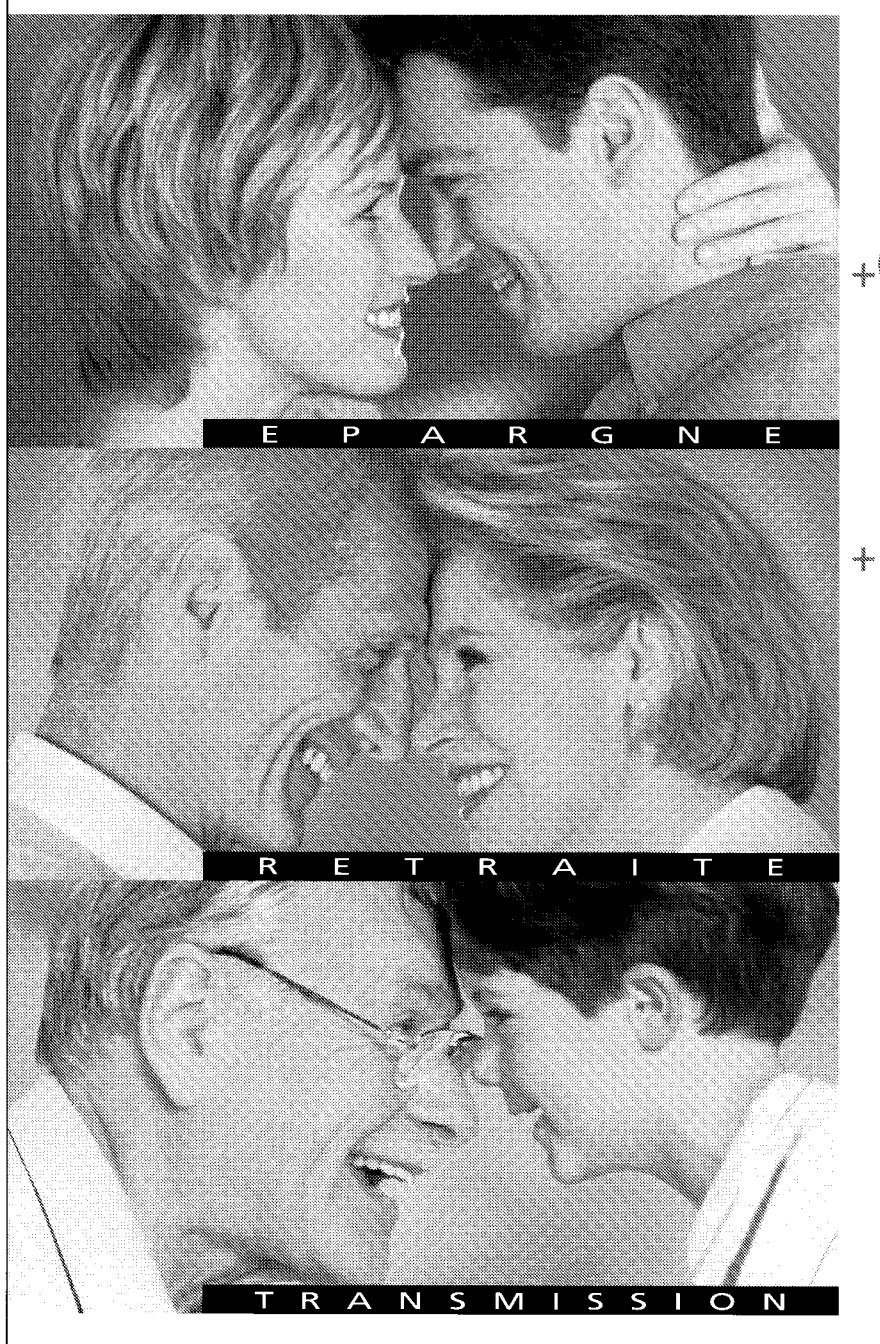

AFER a su concilier l'excellence d'une gestion financière - dont les performances sont classées en tête depuis 25 ans - et la sécurité apportée par l'un des principaux assureurs Européens : le groupe C.G.N.U.

+6,14 % net en 2000 ***La rentabilité et la sécurité avec le Fonds Garanti.*** *Avec plus de 146 milliards de FRF gérés à ce jour, ce fonds a rapporté aux adhérents de l'AFER 868 % de rendement net (hors prélèvements sociaux) depuis 1977.*

+7,24* % net en 2000 ***La diversification avec la SFER pour dynamiser votre épargne sur le long terme.*** *Cette Sicav diversifiée de 13,5 milliards de FRF a réalisé une performance de + 112,66 % depuis sa création en février 1995.*

La recherche d'une performance élevée sur le long terme avec EUROSFER. *Ce FCP de 1 milliard de FRF, indexé sur l'indice D.J. EURO STOXX 50, affiche un résultat en 2000 de - 1,32 % et une performance de + 61,16 % depuis sa création en juillet 1998.*

afer
Association Française d'Epargne et de Retraite
la référence
www.afer.asso.fr

MAP

*Les performances passées ne présument pas des performances futures.

Le Monde
INTERACTIF
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES | interactif.lemonde.fr | MERCREDI 17 JANVIER 2001

PORTRAIT
Antoine Villette, « script doctor », vient au secours des scénarios de jeux vidéo.
P. IV

TECHNIQUES
Grâce à des balises intelligentes, le XML constitue une famille de langages qui facilitera les échanges informatiques.
P. V

MÉTIERS
En dépit du naufrage de leur start-up, fondateurs et salariés des « start-down » ne regrettent pas leur choix. Certains même récidivent.
P. VIII

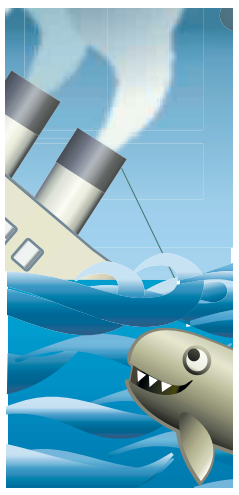

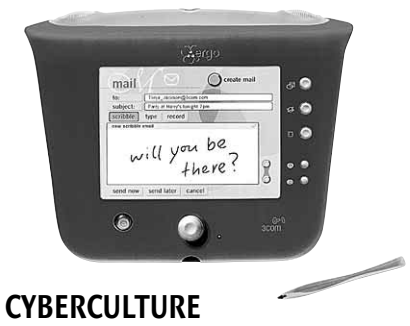

CYBERCULTURE
Des terminaux Internet à la Xbox de Microsoft, une sélection des dernières nouveautés du Consumer Electronic Show de Las Vegas.
P. VII

ENTREPRISES
Nestlé, le géant mondial de l'agroalimentaire, revoit toute son organisation grâce à Internet. Gains à l'appui.
P. VI

BusinessWeek e.biz

ENQUÊTE

Aurez-vous besoin d'un téléphone UMTS ?

La norme de troisième génération de téléphone mobile ne devra son succès qu'à une abondance de services associés

COMMENT VIVRE aujourd'hui sans son portable GSM ? Un Français sur deux en possédait un fin décembre 2000, selon l'Autorité de régulation des télécoms (ART). Enorme succès pour cette norme européenne qui, en France, il y a cinq ans exactement, n'avait conquis, toujours selon l'ART, que 2,2 % de Français. Le GSM a rendu la voix mobile pour moins de 200 francs par mois. Mais les opérateurs de télécommunications s'apprêtent à lancer de nouvelles normes, le GPRS (General Packet Radio Service), un GSM amélioré, dès cette année, mais surtout, l'UMTS (Universal Mobile Telecommunications System), dès 2002, norme de « troisième génération » (3G). Le terminal UMTS sera à la croisée des chemins du PC (Internet et les hauts débits) et de la voix.

En théorie, ce devrait être une merveille d'engin. Mais en pratique, à 800 francs le forfait mensuel au début de cette technologie, selon Bruno Salgues, chercheur à l'Institut national des télécoms (ou 400 francs, selon les analystes de l'Idate), accepterons-nous de troquer un GSM qui rend vaillamment ses services de voix contre un objet plus lourd, qui offrira la connexion Internet dont nous disposons déjà sur notre PC ? Sans compter que les Européens restent sur une première expérience Internet mobile malheureuse, celle du GSM-WAP.

L'UMTS, en aurons-nous donc tout simplement besoin ? Tous les opérateurs de télécoms européens engagés dans l'obtention d'une licence (chaque pays de l'Union en accorde entre 3 et 6) sont pourtant forcés, et à cours terme, d'imposer l'innovation technologique au marché. La Commission européenne a en effet pressé les régulateurs des télécommunications nationaux de délivrer les licences d'ici à 2002 (l'ART doit désigner les quatre futurs opérateurs UMTS français dès le 1er juin 2001). *« Pourtant, la FCC (Federal Communications Commission, équivalent américain de l'ART) n'a fixé aucune contrainte temporelle aux opérateurs américains. Je pense qu'à l'origine de cette pression, il y a une volonté politique de dire : nous avons une avance sur les Américains avec le GSM, conservons-la avec l'UMTS »*, remarque Dominique Roux, membre de l'ART.

Cette nouvelle norme, les opérateurs vont devoir la rendre indispensable car elle va leur coûter fort cher. La seule obtention des licences ponctionnera les opérateurs européens de presque 950 milliards de francs, selon la Banque de France. Et encore les quatre candidats français déclarés, France Télécom, Cegetel, Bouygues Telecom et Suez-Lyonnaise des eaux, auront-ils la chance de n'avoir pas eu à décrocher leur licence aux enchères, comme ce fut le cas au Royaume-Uni et en Allemagne l'année dernière. Chaque réseau UMTS devrait coûter environ 13 milliards d'euros, selon Lars Godell, spécialiste du secteur au cabinet Forrester.

Enfin, les opérateurs vont se trouver dans une situation compétitive délicate. Ils devront d'abord composer avec la concurrence du GPRS, qui, pour n'être qu'une étape vers l'UMTS, permettra aussi, avec un débit d'environ 100 kbits/s, la connexion mobile à Internet, et risque de lui faire une ombre fatale. Ils auront ensuite à découper un gâteau, celui du transport de la voix et des données sur les mobiles, pas forcément plus gros, avec de nouveaux types d'acteurs : les transporteurs, les fournisseurs d'accès à Internet, Wanadoo ou bien AOL, par exemple, les portails agrégateurs de contenu, un Vizzavi de Vivendi ou un Voila chez France Télécom, et les fournisseurs de contenu. Lars Godell dresse un tableau apocalyptique : *« Aucun nouvel opérateur UMTS ne survivra après 2007... Même les opérateurs dominants auront du mal à en réchapper... Seuls cinq d'entre eux devraient pouvoir tenir en Europe, dont Vodafone, T-Mobil, France Télécom-Orange et BT-Cellnet. »*

Difficile de se relever de pareille analyse. Et pourtant, les opérateurs n'en mourront pas, au pis, ils se feront racheter. Les pouvoirs publics leur viendront probablement en aide, en multipliant les allégements fiscaux, comme vient de le faire le gouvernement français. Pour limiter les dégâts, profiter d'un marché des services 3G, tout de même évalué à 164 milliards de dollars par l'UMTS Forum en 2010, les futurs acteurs 3G devront pourtant trouver des services vraiment « décoiffants ». La géolocalisation de l'abonné et la fourniture de services de proximité sont souvent évoqués comme des applications majeures. Mais il est probable qu'elles ne suffiront pas à rendre l'UMTS indispensable, à moins de les vendre en bouquet avec de la visioconférence ou de la messagerie vidéo.

Pour l'instant, les opérateurs restent peu bavards. Mais quand, le 31 janvier prochain au matin, leurs dossiers de candidature auront été déchargés par tonnes au pied de l'immeuble de l'ART, les membres de cette instance en sauront davantage. Les opérateurs doivent en effet leur donner un luxe de détails sur les services qu'ils lanceront, et pour lesquels nous devrions nous damner dans quelques années.

Cécile Ducourtieux

GILLES BOOGAERTS

L'UMTS sera au carrefour de deux mondes, ceux du PC et du téléphone, et offrira, sur un même terminal, l'Internet mobile, les hauts débits et la voix. Mais les premiers forfaits n'apparaîtront pas avant mi-2002.

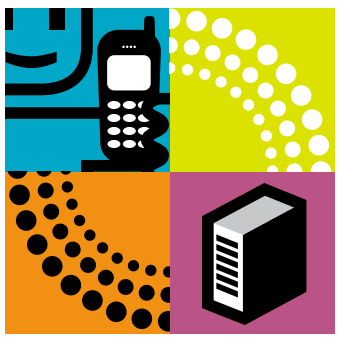

Avec l'i-mode, les Japonais ont une longueur d'avance dans les services multimédias sur mobiles. Mais ce modèle est-il exportable ?

Lire page III

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
Recevez par mail les principaux sujets développés dans le supplément "Le Monde interactif" et sur son site
POUR VOUS ABONNER
interactif.lemonde.fr/commun/newsletter

Des services aux contours encore flous

Le déploiement des services propres au système UMTS, la « troisième génération » de mobiles, est un problème à plusieurs inconnues

« IL EST aujourd'hui impossible de nommer précisément les services qui assureront le succès de l'UMTS. » Etonnant au regard des sommes aujourd'hui investies dans la « troisième génération », le constat que dressait la Commission consultative des radiocommunications (CCR), dans son rapport de septembre 1998 sur l'introduction de l'UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) en France, n'en demeure pas moins, quelque deux ans plus tard, toujours d'actualité.

Ni les fournisseurs de services, ni les fabricants de terminaux, ni même les opérateurs concernés par la téléphonie mobile de troisième génération ne peuvent en effet clairement déterminer l'« application-miracle » (*killer application*, dans le jargon des analystes) de l'UMTS. Et si, pour obtenir la précieuse licence UMTS, les opérateurs téléphoniques sont tenus de préciser à l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) la nature des applications qu'ils proposeront, rien ne permet, aujourd'hui, de déterminer lequel de ces services sortira du lot.

Les candidats ne manquent pas. Visiophonie et vidéoconférence, messagerie vidéo, réception en direct ou en différé d'émissions de télévision... De plus, la convergence avec le monde Internet permettra de surfer sur la Toile, de recevoir son courrier électronique ou encore d'accéder à l'intranet de son entreprise depuis son mobile. Toutefois, ce sont les services basés sur la localisation de l'utilisateur qui retiennent le plus l'attention. Selon un rapport du Forum UMTS (consortium d'acteurs de la troisième génération de mobiles), pas moins de *« 40 à 50 % des consommateurs montrent un réel intérêt »* pour ce type de services.

Car si, comme l'assure Ken Hart, directeur du marketing d'AirFlash, *« Internet et Internet mobile seront deux médias totalement différents »*, une part des services proposés seront corrélés à la situation géographique de l'utilisateur *(voir ci-dessous)*. Quitte à voir un peu plus de la vie privée des abonnés entreposée dans les bases de données des opérateurs téléphoniques.

A terme, en effet, l'interception du signal, émis par le terminal mobile, entre trois bornes (ou « triangulation ») permettra de localiser un utilisateur avec une précision d'une centaine de mètres. En fonction du lieu où se trouve ce dernier, l'opérateur et ses partenaires pourront lui proposer une kyrielle de services adaptés : trouver les restaurants alentour et consulter leur carte, connaître le programme du cinéma le plus proche ou recevoir une assistance à la navigation automobile.

DES CONTRAINTES TECHNIQUES

Certes, des services basés sur la géolocalisation existent déjà sur les réseaux GSM (ou de « deuxième génération »), mais les hauts débits de l'UMTS et les capacités d'affichage des terminaux dédiés à la troisième génération *(voir page III)* les enrichiront et les rendront plus conviviaux. Il sera ainsi possible de télécharger une carte géographique interactive sur un terminal mobile, de passer une réservation en ligne ou d'effectuer directement un achat... Le principe de géolocalisation permettra en outre d'imaginer de nouveaux scénarios de jeux. Ou des formats publicitaires inédits. Par exemple, un utilisateur situé à proximité d'un magasin pourrait recevoir, sur son mobile, le détail des promotions en cours...

Toutefois, certains analystes doutent de la faisabilité, à court terme au moins, des services fondés sur la localisation de l'utilisateur. Les contraintes techniques et le nombre pléthorique de partenariats à mettre en place (connexion au Réseau de toute la chaîne commerciale, entente sur des normes communes, etc.) en ralentiront sans doute la mise en œuvre. Cette dernière sera également fonction de la rapidité avec laquelle le réseau sera déployé. Et à ses premières heures *(voir ci-dessous)*, le réseau UMTS ne supportera vraisemblablement pas les débits sur lesquels les opérateurs ont communiqué – c'est-à-dire 384 kbits/s à 2 Mbit/s. Pas plus, d'ailleurs, qu'il ne permettra dans ce premier temps de localiser l'utilisateur de façon suffisamment précise pour lui proposer des services contextuels.

Des limites qui plaident pour placer les services spécifiques à l'UMTS dans la continuité de services accessibles à plus court terme. *« Il ne faut pas attendre la troisième génération pour proposer des services sur mobiles,* explique Laurent David, directeur marketing de Nokia France. *Au Japon, par exemple, les utilisateurs d'i-mode ne verront pas le passage à l'UMTS. On aura simplement un i-mode riche et un i-mode pauvre, de la même façon qu'on peut avoir la télévision en couleur ou en noir et blanc. »*

Mais plus que les contraintes techniques à venir, c'est dans l'identification des besoins du public que le flou persiste. *« La* killer application *du GSM, c'est incontestablement le transport de la voix, même si aujourd'hui les messages-texte envoyés de mobile à mobile prennent de plus en plus d'importance,* tempère Michel Roquejoffre, directeur marketing et responsable du projet UMTS pour Ericsson France. *Mais dans le cas de l'UMTS, nous ne pouvons pas dire quelle sera sa* killer application *: nous parlons plutôt de* killer cocktail. » Polymorphe, l'UMTS prendrait donc son envol grâce à un florilège de services qui joueraient jeu égal.

Pour certains, il serait même dommageable de définir a priori une application dominante : il faut laisser le public déterminer, peu à peu, les besoins auxquels répondra l'arrivée du haut débit sur leur mobile. *« Il faut rester humble*, estime Laurent David. *On ne peut pas demander aujourd'hui au public de préciser les services qu'il attend, demain, de l'UMTS : c'est comme si l'on avait cherché à connaître, au XIXe siècle, les meilleurs programmes de télévision ! »*

Stéphane Foucart

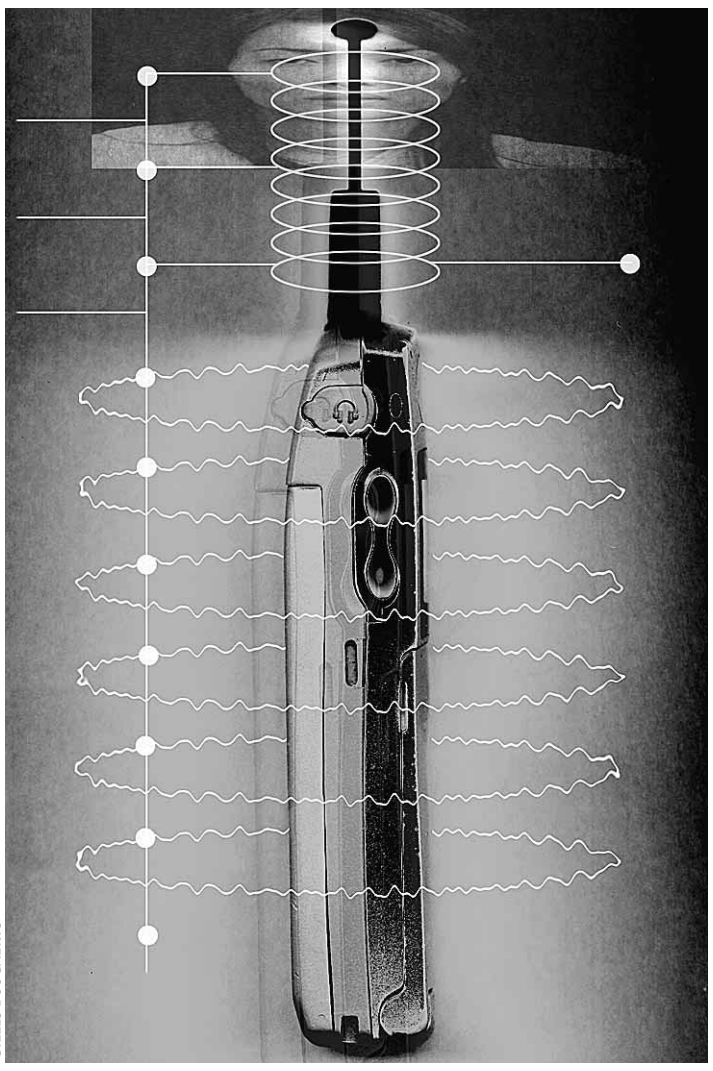

GILLES BOOGAERTS

Ni les fournisseurs de services, ni les fabricants de terminaux, ni même les opérateurs concernés par l'UMTS ne peuvent en effet clairement déterminer l'« application-miracle » .

Un réseau qui devra mûrir

Avec l'UMTS, la montée en puissance des débits se fera progressivement

AU NOMBRE des chiffres vertigineux trouvés dans le dossier UMTS ne figurent pas seulement les sommes dont devront s'acquitter les opérateurs pour obtenir leur licence d'exploitation. Les débits annoncés par les opérateurs et les équipementiers sont, à une autre échelle, tout aussi impressionnants. En lieu et place de la dizaine de kilobits/seconde offerts par les réseaux GSM (Global System of Mobile Communications) actuels, le réseau UMTS assurera des flux de données de l'ordre de 384 kbits/s. Et lorsque le déploiement du réseau sera achevé, ces débits pourront atteindre 2 Mbits/s. Ils seront donc très supérieurs à ceux dont disposent, aujourd'hui, la plupart des internautes.

La technologie CDMA (Code Division Multiple Access), sur laquelle s'appuie l'UMTS, explique en partie ce saut quantitatif. Alors que les militaires s'en servent depuis des années, l'idée de l'exploiter dans les communications civiles a, depuis le début des années 1990, fait son chemin. Le principe de cette technique repose sur l'affectation, à chaque utilisateur, d'un code – une séquence pseudo-aléatoire de 0 et de 1. Ce code permet de différencier les utilisateurs. *« Chacun des codes attribués est "orthogonal" à tous les autres,* explique en effet Gerry Collins, ingénieur à Nortel Networks. *C'est-à-dire que l'on pourra récupérer en sortie, grâce à ce code, chaque signal, sans interférence avec les autres. »*

Une même fréquence pourra donc supporter un grand nombre de communications simultanées. Sur une fréquence, il est en effet possible de générer au moins 256 à 512 codes orthogonaux, c'est-à-dire autant de canaux de communication distincts. *« Mais, si un utilisateur consomme énormément de débit, l'équivalent de plusieurs codes lui est alloué,* explique Djamal Zeghlache, chercheur à l'Institut national des télécommunications d'Evry, *et le nombre maximal de personnes connectées simultanément diminue. »*

UN MAILLAGE PLUS SERRÉ

Le nombre de connexions maximales sur une même borne variera donc énormément en fonction de la consommation, en débit, de chacun. Des progrès restent toutefois à accomplir. « *Il faut encore affiner les algorithmes de gestion et de partage de la ressource radio,* poursuit Djamal Zeghlache. *Il faudra laisser au réseau le temps de mûrir. »*

Les capacités seront en tout cas supérieures à celles de la technologie TDMA (Time Division Multiple Access), sur laquelle repose le GSM. Car si cette dernière permet aussi de partager la même fréquence entre plusieurs utilisateurs, ses principes de partage de la ressource radio sont moins performants. Dans ce cas précis, en effet, la fréquence est « découpée » en fines tranches de quelques fractions de seconde. Et chacune d'entre elles est attribuée à un utilisateur particulier. Il est ainsi possible de placer huit utilisateurs sur une même fréquence. C'est-à-dire de déterminer huit « tranches » temporelles distinctes sur une fréquence utilisée. Si l'on dispose de trois fréquences différentes sur une seule borne de connexion, comme c'est souvent le cas, ce sont seulement une vingtaine d'utilisateurs qui peuvent communiquer simultanément.

Néanmoins, l'UMTS n'a pas, en comparaison de son cousin GSM, que des avantages. Les fréquences utilisées par l'UMTS, plus hautes que celles mises à contribution par le GSM, diminueront quelque peu la portée de chaque antenne. Les mailles des futurs réseaux UMTS devront donc être plus serrées que celles des réseaux GSM. Et un maillage plus serré implique un plus grand nombre de relais radio, donc des coûts d'installation importants. Néanmoins, pendant la longue phase de déploiement, l'interopérabilité entre GSM et UMTS permettra de combler les lacunes de cette trame. Au prix de quelques dizaines de kilobits par seconde perdus. Cette situation pourrait toutefois ralentir la mise en place de services multimédias sur les mobiles.

S. Fo.

AirFlash mise sur la localisation

Cette jeune pousse organise les contenus et services de l'Internet mobile

Start-up

C'EST AU retour d'un voyage en Europe, en 1998, que Rama Aysola, un *« serial-entrepreneur »* de la Silicon Valley, a décidé de fonder AirFlash. Du constat de l'explosion de la téléphonie mobile sur le Vieux Continent, il a tiré trois conclusions : l'adoption par le consommateur de l'Internet mobile dépendra de la variété des services ; il est difficile de déterminer quelles seront les *« killer applications »* ; mais il est clair que les services liés à l'emplacement de l'utilisateur seront attractifs. Fondateur de Vincinity, start-up de cartographie sur le Web, Rama Aysola a débauché l'équipe de Netscape spécialisée sur les applications pour l'Internet mobile.

AirFlash vend en licence aux opérateurs télécoms, fournisseurs d'accès et portails sa technologie permettant de localiser l'utilisateur, puis de lui proposer une offre de services locaux. AirFlash a ainsi conçu sa plate-forme SmartZone, qui fournit des outils de géocodage, cartes, moteur de recherche de localisation, etc., s'intégrant aux infrastructures des opérateurs clients. SmartZone organise ces données pour indiquer, par exemple, aux automobilistes le chemin le plus court, en se fondant, non sur la distance, mais sur le temps de conduite.

SmartZone propose aussi des solutions logicielles (dites «Find it») pour faciliter l'accès aux contenus et services, partager ces informations avec d'autres personnes (« Share it ») et aider aux transactions en ligne (« Buy it »). Outre des informations sur le trafic routier ou aérien, les hôtels, stations-service ou distributeurs de billets les plus proches, le logiciel est conçu pour répondre à des questions pointues (où trouver dans le quartier une pizzeria ouverte le dimanche soir, quel est le cinéma du coin qui diffuse *In the Mood for Love* vers 20 heures ?) ou vagues (je suis perdu, j'ai faim).

ACCORDS ET PARTENARIATS

AirFlash ne produit pas lui-même les contenus et services, il les intègre pour les présenter de façon ergonomique (adaptée à la petitesse des touches et de l'écran) et efficace (recherche standardisée). La société a passé des accords mondiaux avec des entreprises comme Mastercard (distributeurs de billets), FlyteComm (horaires et retards d'avion), Lastminute.com (hôtels, location de voitures, etc.) et achète localement les fichiers des Pages blanches et jaunes.

Nombre de ses clients opérateurs ont conclu des partenariats de fourniture de contenu qu'AirFlash se charge d'intégrer. De plus, les applications de la start-up permettent aux utilisateurs d'écrire ou sauvegarder les renseignements sur leur « bloc-notes » mobile et de les diffuser via leur téléphone par des messages courts (SMS) ou des e-mails. Enfin, AirFlash apporte des fonctions pour faciliter le commerce électronique, comme la conversion des monnaies, voire la distribution de bons de réduction électroniques.

La société, qui a réalisé environ 5 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2000, compte deux gros clients, le portail américain Excite et l'opérateur de téléphonie mobile britannique Orange. *« De nombreux contrats sont en cours,* avance le directeur des ventes internationales, Ken Hart. *Les opérateurs ont compris que le problème du WAP ne tenait pas qu'à ses lacunes techniques, mais aussi au manque de services pertinents. Nous misons beaucoup sur l'arrivée du GPRS, puis de l'UMTS, qui signeront la fin de la facturation à la minute pour un forfait tout compris, ce qui accroîtra fortement le temps de connexion. »*

Pour s'y préparer, AirFlash travaille avec Ericsson et Motorola sur de nouveaux terminaux (images couleurs, localisation par satellite...). L'entreprise est aussi partenaire de Sun et a développé ses applications en Java, qui, selon elle, devrait prendre le pas sur les langages HTML et XML à l'heure de la troisième génération de la téléphonie mobile.

Gaëlle Macke

Clés

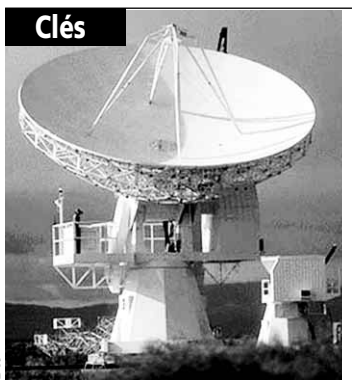

DR

Débits

Alors que la norme GSM ne permet que de 9,6 à 56 kbits/s, l'UMTS laisse espérer de 144 kbits/s à 2 Mbits/s (en zone urbaine, avec mobilité réduite) sur les téléphones mobiles.

800 francs par mois

C'est le prix minimum que coûterait un forfait mensuel à l'UMTS au début de sa commercialisation, qui devrait être effective pour mi-2002, selon Bruno Salgues, chercheur à l'Institut national des télécommunications.

DR

« Killer applications »

Dominique Roux, membre de l'Autorité de régulation des télécoms : *« Pour le Minitel, beaucoup s'imaginaient que ce qui s'y développerait le plus, ce serait l'enseignement à distance. Aujourd'hui, nous savons bien que le Minitel a surtout fonctionné pour ses services financiers et ses serveurs érotiques. Attention, donc, aux certitudes sur les "*killer applications*", ces services qui feront forcément décoller l'UMTS. »*

I-mode peut-il s'exporter ?

Rien ne prouve que le succès du i-mode au Japon préfigure celui de l'UMTS en Europe

L'ÉNORME SUCCÈS nippon du téléphone mobile « multimédia » i-mode, qui, lancé en février 1999 dans l'archipel, compte 55 000 nouveaux abonnés par jour, alimente un véritable fantasme chez les opérateurs de télécommunications européens. Tous les responsables de ces derniers auraient fait le voyage à Tokyo, chez NTT DoCoMo, filiale mobile de l'opérateur historique nippon à l'origine de l'offre i-mode. Ils mettent en avant que « là-bas, l'Internet sur le mobile, ça marche », un argument massue pour affirmer que l'UMTS – les hauts débits et Internet sur le mobile – ne peut pas ne pas décoller. Or rien ne prouve que le succès de l'i-mode est transportable hors Japon.

Avec 24 millions d'abonnés à un service de mobile en ligne, le Japon fait certes figure de leader de l'Internet sur téléphone portable. NTT DoCoMo est en tête des ventes, avec 15,5 millions d'inscrits à son service i-mode. Suivent EZweb, le service du deuxième opérateur nippon, KDDI (4,5 millions) et J-sky, le service du troisième opérateur, J Phone (4 millions).

Selon les chercheurs du Hakuhodo Institute of Life and Living (HILL), 90 % des jeunes de 19 à 29 ans possèdent un portable dans la région de Tokyo. Parmi ceux-ci, un tiers ont la fonction Internet, et un sixième l'utilisent. Car i-mode est devenu un « must », à tel point qu'il faut insister pour ne pas y être inscrit d'office (pour 20 F par mois supplémentaires) lors de l'achat d'un portable chez NTT DoCoMo.

I-mode doit néanmoins son succès à des avantages réels. Le service repose sur un procédé de transmission sans fil par paquets, mis au point par NTT DoCoMo, qui permet de télécharger les données de manière rapide et très bon marché avec une connexion continue.

UN SYSTÈME OUVERT

En d'autres termes, nul besoin de se connecter pour vérifier si l'on a un e-mail, puisque celui-ci arrive directement sur le portable. A la différence du WAP, qui, malgré une vitesse de connexion un peu plus élevée, oblige pour consulter un message à se connecter à chaque fois, et à rester beaucoup plus longtemps, donc à un coût supérieur. Enfin, le micro-Web accessible via i-mode est fondé sur une version compacte du langage HTML, celui dans lequel on écrit les pages Web sur le réseau des réseaux, et non une réécriture, comme pour le WAP.

Autre particularité de DoCoMo : ses spécifications techniques sont ouvertes et accessibles à tous. Ce choix a donc alimenté une offre exponentielle de sites de services pour l'i-mode : on en compte actuellement plus de 31 000. Leur nombre pourrait encore être beaucoup plus élevé si NTT DoCoMo n'avait pas institué un « portail officiel » très sélectif, qui référence 1 200 sites, et sur lequel tout le monde souhaite apparaître. Comme NTT DoCoMo n'admet les nouveaux venus qu'au compte-gouttes, nombre de sociétés préfèrent attendre au lieu de créer un site libre, non référencé sur le portail de NTT DoCoMo.

Renouvelant son avance sur le reste du monde, le Japon accueillera les premiers portables WCDMA (Widebrand-Code Division Multiple Access, méthode d'accès au canal hertzien des réseaux de troisième génération, pour un raccordement à Internet et un débit pouvant aller jusqu'à 2 Mbits/s) dans la région de Tokyo. NTT DoCoMo prévoit entre 100 000 et 150 000 abonnés pour la première année.

NTT s'apprête à lancer l'i-mode en Europe, au travers d'un partenariat avec l'opérateur néerlandais KPN Mobiles. Mais David Baverez, senior analyste du gestionnaire de fonds Fidelity Investments, lors des Journées internationales de l'Idate de novembre 2000, émettait de sérieux doutes. Selon lui, le succès de l'i-mode est très lié au contexte national nippon et aux particularismes suivants : *« l'échec de NTT à développer Internet sur le fixe au Japon, sa position de quasi-monopole qui lui a permis d'imposer son standard et l'ouverture de sa plate-forme aux services »*. Aucun opérateur UMTS ne pourra espérer jouir de pareilles conditions concurrentielles.

Brice Pedroletti, avec Cécile Ducourtieux

■ www.docomo.fr

ISETT STUART/CORBIS SYGMA

Plus de 15 millions de Japonais sont abonnés à l'i-mode de l'opérateur nippon NTT DoCoMo.

Les futurs terminaux UMTS

Aucun prototype de terminal UMTS n'a encore été officiellement dévoilé. Alors que les fabricants de terminaux mobiles ont, ces dernières années, déployé une folle énergie pour faire de leurs téléphones mobiles des objets de plus en plus lilliputiens, ils vont devoir faire machine arrière avec leurs futurs terminaux dédiés à l'UMTS. Pour permettre la lecture de vidéos, voire la navigation sur Internet, ces derniers devront en effet être équipés d'écrans plus larges, plus gourmands en énergie, et de batteries à forte capacité. En clair, ils seront plus gros, plus lourds que les téléphones mobiles actuels. Pour pallier ce qui pourrait être ressenti comme une régression technologique par les consommateurs, certains fabricants imaginent trois familles de ces terminaux 3G. Il y aurait, d'une part, les terminaux « une main » *(ci-dessus, un concept de Nokia)*, dont les caractéristiques d'encombrement se rapprocheront le plus possible des téléphones mobiles actuels, malgré la présence d'un écran amélioré. Il y aurait, d'autre part, les terminaux « une main et demie » *(ci-contre, un concept d'Ubinetics)* et « deux mains » *(ci-dessous, un concept d'Ericsson)*. Les premiers, aux meilleures capacités d'affichage et de navigation, auront une ergonomie comparable aux actuels PDA (Personal Digital Assistant) et autres Pocket PC. Destinés à un usage professionnel, les seconds seront équipés d'un clavier et d'un écran plus vastes.

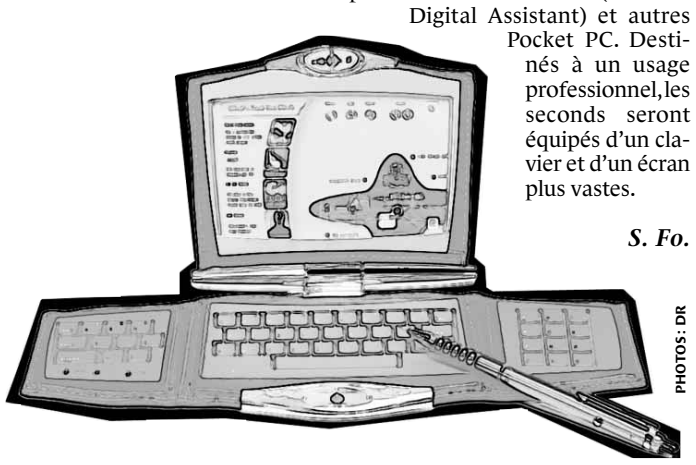

S. Fo.

PHOTOS : DR

Opérateurs et équipementiers s'allient

Les fabricants de matériel télécoms aident déjà les futurs opérateurs de la norme UMTS

LE SUCCÈS COMMERCIAL de l'UMTS fera la fortune des futurs détenteurs de licence, mais aussi celle des fabricants de matériel de réseau – connexions radio, commutateurs et routeurs « cœur de réseau » –, logiciels applicatifs et terminaux mobiles. En effet, l'UMTS devrait remplir les carnets de commandes des quelques acteurs qui dominent ce marché mondial, Alcatel, Nokia, Nortel, Lucent, Motorola ou Ericsson, pendant plusieurs années. Mais le fiasco commercial de l'UMTS sera aussi le leur. D'autant que les opérateurs les ont soumis à une pression financière.

« Nous sommes amenés à financer de 30 % à 40 % de la valeur de la partie de réseau que nous fournissons à l'opérateur, précise Philippe Keryer, vice-président marketing de l'activité communication mobile chez Alcatel. *Voire jusqu'à 70 % ou 80 % de crédit sur la valeur du réseau fourni, dans le cas d'un opérateur très bien positionné. »* Pour avoir une chance d'être sélectionnés comme fournisseurs de référence d'un opérateur et pour assurer à leurs clients un succès sur l'UMTS, les équipementiers déploient des efforts inhabituels dans le secteur. En effet, en sus du matériel, ils vendront aussi aux opérateurs des services, que ces derniers offriront sur leurs portails à leurs abonnés.

Un contrat de fourniture de réseau UMTS comporte désormais de façon obligatoire les tests croisés d'interopérabilité, les opérateurs exigeant de leurs fournisseurs que tous leurs éléments de réseau puissent s'interconnecter à ceux des autres. Mais le succès commercial de l'UMTS proviendra surtout de la profusion des services autour, et les constructeurs s'emploient à faciliter cette efflorescence.

Ainsi, Nokia, Ericsson ou Nortel testent déjà les services que proposeront les sites de contenu aux portails UMTS. Ils travaillent avec les guides Michelin, Hachette Multimédia, Reuters, CNN, Interflora, dans le cas d'Ericsson par exemple... Mais ils tentent aussi d'attirer des start-up candidates au développement de services UMTS pour les présenter à leurs futurs clients. Le suédois Ericsson, qui a été retenu en France comme l'un des trois fournisseurs du réseau UMTS de France Télécom (avec Alcatel et Nokia), a mis en place une *« mobile application initiative »*, depuis l'été 2000, dans ses locaux de Massy-Palaiseau. Les start-up peuvent y éprouver leurs ébauches de services sur du matériel Ericsson.

« Il ne s'agit pas de nous substituer à l'opérateur, mais il aurait plus de mal à s'afficher avec des offreurs de contenus, de peur que ces derniers ne fassent profiter des concurrents de leur travail en commun », avance Michel Roquejoffre, directeur marketing et responsable du projet UMTS pour Ericsson France. PhoneValley est la première start-up à profiter de cet accueil et à compter un jour revendre son offre de contenu vidéo sportif à un France Télécom. Nokia vient également de dégager des bureaux pour les start-up, à Romainville.

DES STRATÉGIES DIFFÉRENTES

C'est Jacques Rames, responsable chez Nortel UMTS du client Vivendi-Universal, qui est le plus clair sur l'offre de services. L'équipementier canadien (retenu par Cegetel) a déployé les grands moyens en France, pour espérer être retenu par les opérateurs européens : il a créé un centre de tests UMTS à Guyancourt, avec près de 3 000 salariés. *« Nos équipes de marketing connaissent très bien le marché UMTS, mieux que les opérateurs qui se concentrent sur la gestion de leurs abonnés. Elles remontent donc des informations sur des start-up du secteur. Nous validons la viabilité technique et la pertinence économique de ces services, puis nous les présentons aux opérateurs, qui choisissent en fonction de leurs projets marketing. »*

Nortel a ainsi « apporté » au partenariat Peugeot-Vivendi (qui veut mettre au point une voiture UMTS) le savoir-faire de Redknee, start-up canadienne spécialisée dans les logiciels de connexion entre Internet et les réseaux mobiles. Alcatel développe une autre stratégie : il concocte les services lui-même. *« Nous proposons aux opérateurs de leur vendre ces applications qui exploiteront l'intelligence de leurs réseaux »*, assure Denis Attal, PDG de Nextenso, filiale à 100 % d'Alcatel créée en juin 2000, précisément pour commercialiser les applications informatiques permettant de créer des services pour des portails. Nextenso a développé 23 applications différentes, dont une déterminante : la possibilité pour le futur opérateur du portail UMTS de localiser son client.

« Certains proposeront d'indiquer à leur client final tous les restaurants chinois alentour, mais après que l'utilisateur du mobile aura entré, sur son miniclavier, l'endroit où il se trouve. Nous, nous lui enverrons les infos directement, sans qu'il ait besoin de rien taper, en utilisant les données du réseau, explique Denis Attal. *C'est parce qu'Alcatel fabrique toute la gamme de matériel télécom, des terminaux aux routeurs, en passant par le matériel radio, que nous pouvons aussi précisément travailler sur la localisation. »* La société est en contact avec 150 producteurs de contenu. S'il est présomptueux de compter sur la seule imagination des constructeurs pour inventer tous les services de l'UMTS, leur bonne volonté sera pour quelque chose dans leur abondance.

C. Du.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CETTE ENQUÊTE SUR
interactif.lemonde.fr

Trois questions à...
Jean-Charles Doineau

1 Vous êtes responsable du pôle « équipements de télécommunications » à l'Idate. Qui seront, selon vous, les futurs offreurs de services UMTS ?
Ces services pourront être proposés par des portails UMTS d'opérateurs actuels. France Télécom avec Voila, ou Cegetel avec Vizzavi ont aussi pris des participations dans des start-up de contenu. Les contenus pourront aussi n'être qu'agrégés par eux. Il est probable que, compte tenu des énormes dépenses que les opérateurs vont engager dans la construction des réseaux et dans l'achat ces licences, ils seront forcés de rentabiliser au plus vite l'UMTS et, donc, de proposer le plus de services possible. D'où, étant donné que les opérateurs ne pourront pas produire tous les services, une probable ouverture de leur plate-forme à d'autres offreurs de services UMTS, des agrégateurs (ou MVNO, Mobile Virtual Network Operator). Carrefour, la Fnac, des constructeurs de télécoms pourraient très bien devenir des MVNO de l'UMTS. Des petites sociétés éditrices pourraient également faire leur trou : il y a quelques semaines, Ericsson avait organisé à la Défense une exposition sur l'Internet mobile et invité plein de start-up israéliennes spécialistes de ce secteur.

2 Les équipementiers semblent se mêler de la conception de services pour les futurs réseaux UMTS, à la place de leurs clients opérateurs. Voudraient-ils devenir opérateurs à leur place ?
Non, mais c'est eux qui ont la maîtrise technique de la norme, donc ils sont forcément impliqués dans la conception de services pour les mobiles de troisième génération avec leurs clients. Depuis l'ouverture à la concurrence sur tous les marchés des télécoms européens et nord-américain, sont apparus des dizaines d'opérateurs de télécoms qui n'avaient pas de maîtrise technique particulière. A part France Télécom et Cegetel en France, les opérateurs sont des sociétés de commerciaux et de marketing. Les équipementiers sont donc très sollicités pour fournir à leur clients les réseaux mais aussi leur mise en œuvre. Donc, si aujourd'hui un prototype de terminal UMTS « grille » encore au bout de 17 secondes, c'est de la « faute » des équipementiers. Certains ont mis les moyens en recherche et développement depuis des années, comme Ericsson ou Nokia. Alcatel a été obligé de s'allier à Fujitsu, le constructeur d'i-mode au Japon, pour avoir une offre complète.

3 Ces équipementiers font également beaucoup d'efforts pour leurs clients : avances sur paiement, développements de services en commun... Pourquoi ?
Ce sont eux qui poussent cette norme UMTS, depuis maintenant dix ans, au sein des instances de normalisation, avec des actions de lobbying énormes auprès de la Commission européenne. Ils voulaient imposer un réseau haut débit partout dans le monde avec la même norme et, du même coup, se créer un marché d'équipement nouveau. Leur parole a été entendue des politiques : il faut penser à l'importance d'un employeur comme Nokia en Finlande ou Siemens en Allemagne. Du coup, contraints de passer avant fin 2002 à des offres commerciales UMTS, les opérateurs se retournent vers les équipementiers et leur demandent de prendre leurs responsabilités et la plus grande partie de la charge financière de la construction des réseaux.

Propos recueillis par Cécile Ducourtieux

Apocalyptique

« Les nouveaux opérateurs perdront sur tous les fronts, aucun d'entre eux ne survivra après 2007... Même les opérateurs dominants, en Scandinavie, en Irlande ou en Autriche, auront du mal à en réchapper... Seuls cinq opérateurs devraient passer le cap en Europe : Vodafone, T-Mobil, France Télécom-Orange, BT-Cellnet, certainement ; puis peut-être KPN, Telefonica, Telecom Italia ou NTT DoCoMo. »

■ Lars Godell, analyste du cabinet d'études Forrester.

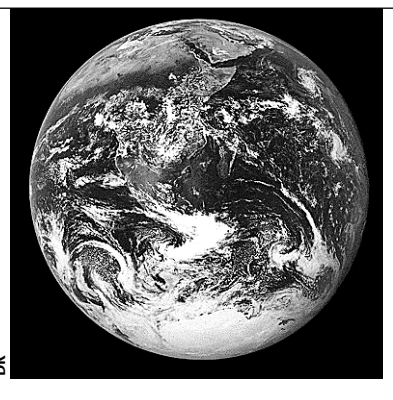

DR

Optimiste

« Tout comme Internet crée une démocratie de l'information mondiale pour tous, la troisième génération de mobiles apportera des communications de haute qualité et aux coûts personnalisés à toutes les régions du monde, accélérant les opportunités d'une nouvelle prospérité. »

■ Bernd Eylert, président du Forum UMTS.

« Le vrai UMTS n'arrivera pas avant 2010. »

■ Bruno Salgues, chercheur à l'Institut national des télécoms. Même si la délivrance des licences adviendra au 1er juin 2002, ce ne sera encore qu'une pâle copie de la norme UMTS, avec des débits bien inférieurs aux 2 Mbits/s promis.

Le docteur des scénarios

Antoine Villette formule analyses et recommandations scénaristiques pour jeux vidéo

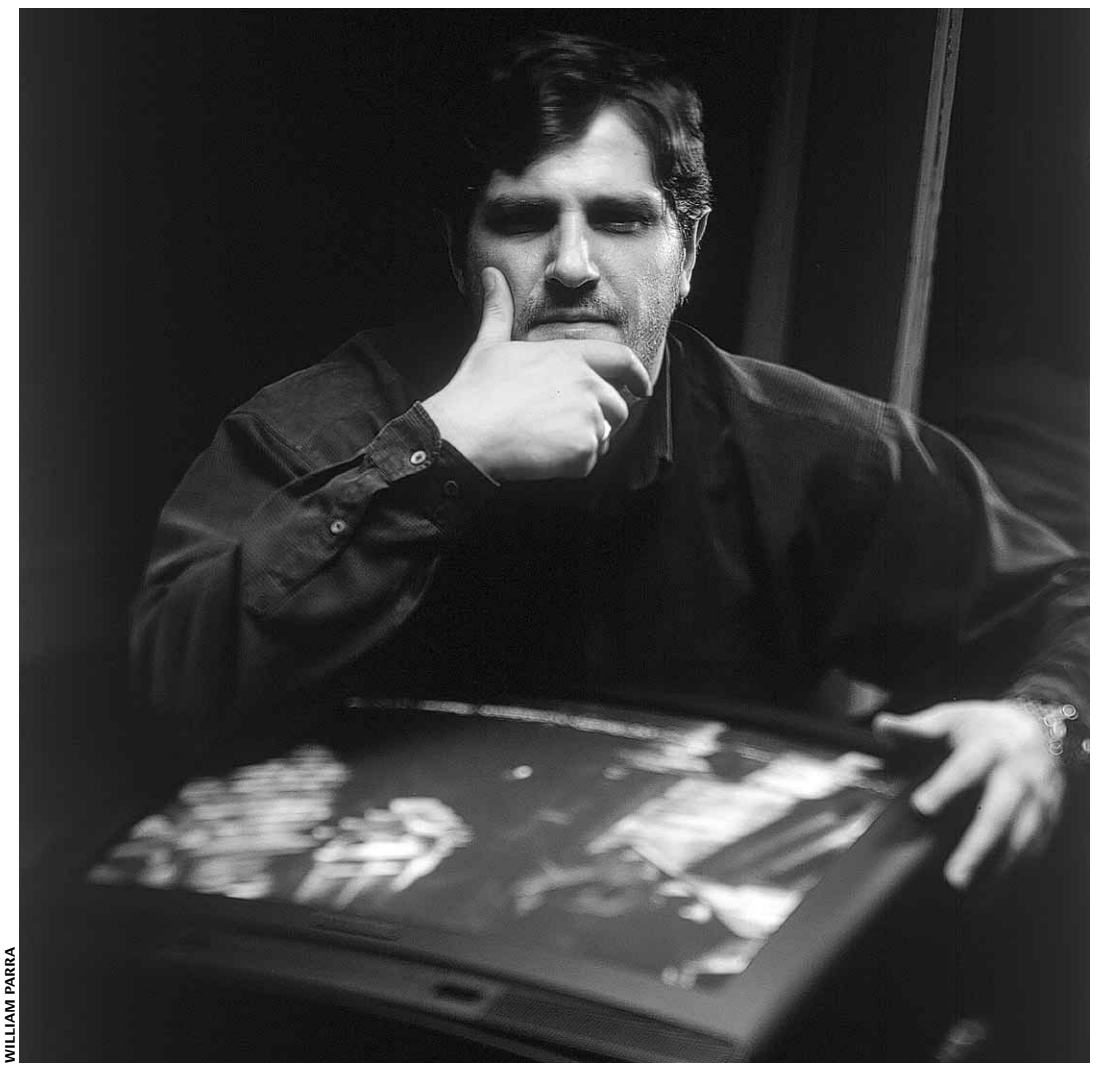

WILLIAM PARRA

L'ALLURE est franchement dégingandée, la voix timide mais le ton ferme. Antoine Villette, scénariste de jeux vidéo, n'est pas une star de cette industrie en pleine expansion. Il dirige pourtant deux sociétés florissantes qui ont trouvé leur place aux côtés de grands éditeurs comme Ubi Soft ou Infogrames : la première, Darkworks, est un studio de développement ; la seconde, The Script Company (TSC), créée en octobre 2000, s'occupe de scénarios de jeux.

Pour Darkworks, Antoine Villette finalise les dialogues d'Alone in the Dark 4, jeu d'action et d'aventures culte qui sortira au printemps 2001 sur les consoles Dreamcast, PlayStation One et GameBoy Color. Une *« œuvre de commande »* de l'éditeur lyonnais Infogrames. Pour l'autre société, il fait souvent office de « script doctor », concept largement utilisé dans le monde du cinéma.

Avec Xavier Dorison, scénariste français de bandes dessinées, et une équipe à dimension variable, Antoine Villette intervient au coup par coup sur des projets *« en détresse »* pour lesquels ils formulent analyses et recommandations scénaristiques. Ses clients, éditeurs et développeurs, sont de plus en plus nombreux. Logique, car Antoine Villette revendique et assume son étiquette de *« professionnel de la profession »*. *« Il y a trois ans, la fonction de scénariste dans le jeu vidéo était inexistante. Aujourd'hui, elle devient prépondérante. Plus le marché du jeu deviendra grand public, plus la qualité des histoires interactives jouera un rôle important. »*

Et dans ce domaine, il récuse tout amateurisme. *« On ne s'improvise pas scénariste. En France, nous avons l'habitude d'opposer art et professionnalisme. Un artiste se doit d'être talentueux et... dilettante. Le travail est perçu comme l'ennemi, voire le fossoyeur du talent. C'est facile et dangereux. Mon métier demande beaucoup de formation et d'autoformation, une remise en cause permanente »*, assure Antoine Villette.

LE GLAS DES BIDOUILLEURS

A 34 ans, ce sauveur de scénario s'appuie sur un parcours universitaire qui lui a donné des atouts. Avec une maîtrise de lettres classiques suivie d'une autre de marketing, communication et culture décrochée en 1992, il s'estime à même d'appréhender aussi bien le versant créatif que commercial du secteur.

Ce n'est pourtant pas vers le jeu qu'Antoine Villette s'est d'emblée tourné. En sortant de l'université, il commence tout d'abord par travailler dans une agence de design graphique où il s'occupe de l'identité visuelle et du packaging de marques de luxe. En 1994, il décide de créer sa propre agence, mais l'échec est au bout de la route. Un an plus tard, alors que le multimédia commence tout juste à émerger dans l'Hexagone, Antoine Villette rencontre Guillaume Gouraud, spécialiste du sujet, qui devient son alter ego et son associé : *« Nous avons décroché notre premier contrat pour réaliser la partie graphique d'un projet développé par un des grands studios français de l'époque. A défaut d'être rémunératrice, l'expérience fut extrêmement formatrice. »*

Parallèlement à ce baptême du feu débarque en France la PlayStation de Sony. C'est pour lui une révélation : *« Jusqu'en 1995, je n'étais pas accro aux jeux vidéo, mais tout a changé avec l'arrivée de la PlayStation et un peu plus tard de Wipe Out, un jeu de course automobile mythique. J'ai pris conscience du remarquable potentiel créatif et technologique des machines et des logiciels. »*

Dans les faits, la PlayStation sonne le glas des bidouilleurs. Depuis maintenant cinq ans, des investissements de plus en plus colossaux sont consacrés à la réalisation de programmes. Les besoins en ressources humaines et les moyens financiers explosent. Aujourd'hui, les budgets de fabrication de jeux peuvent atteindre 40, voire 50 millions de francs.

« La dimension de l'auteur s'efface devant celle de l'entreprise. Et ce n'est plus tant l'idée qui compte que les moyens de la mettre en œuvre. L'éditeur vient avec un concept et propose au studio de développement de le prendre à son compte et de l'adapter. C'est ce qui s'est passé pour nous avec Alone in the Dark 4 », explique Antoine Villette.

DEMAIN LE CINÉMA

A cette différence près qu'Infogrames s'est contenté d'imposer le titre et le nom du héros. Pour le reste, Darkworks bénéficie d'une grande liberté, et le scénariste a pu appliquer son credo : *« Essayer d'embarquer le joueur dans une histoire prenante, haletante, de le ravir au sens premier du terme. »* Il faut bien sûr respecter le genre d'Alone in the Dark, classé dans la catégorie Survival Horror (fantastique, gore), ce qui réduit certes le champ des possibilités mais alimente la créativité : *« Je me suis pas mal appuyé sur ma culture personnelle, qui va du romantisme noir anglais aux films de Dario Argento, John Carpenter, en passant par les traités de médecine. Et puis, j'avais envie de raconter une aventure avec un souffle épique. »*

Le cinéma n'est pas loin. Il en est convaincu : le jeu vidéo est lui aussi un « produit culturel » qui mérite des scénarios à la hauteur de ses prouesses graphiques et technologiques. The Script Company affiche d'ailleurs d'autres ambitions que le « script doctoring ». *« L'une des plus importantes est d'adapter les contenus sur des médias différents. Le jeu vidéo "déteint" sur les autres industries culturelles. Le film* Matrix *est, par exemple, mis en scène comme un jeu vidéo. La prochaine étape naturelle est donc le "transfert" des contenus interactifs sur les médias linéaires (BD, cinéma, animation...). C'est un travail que nous avons d'ores et déjà commencé sur nos propres productions »*, confie-t-il.

Un raisonnement déjà appliqué à Hollywood : Paramount Pictures produit actuellement une adaptation sur grand écran du jeu culte Tomb Raider. Aujourd'hui, le cinéma se nourrit non seulement d'esthétique mais aussi d'histoires interactives. Pour Antoine Villette, c'est une évidence : *« La seule différence entre les deux genres, quand vous rédigez un scénario, c'est que vous n'avez pas la maîtrise de l'acteur principal puisqu'il s'agit du joueur. »*

Hanna Waar

RETROUVEZ NOS PORTRAITS SUR
interactif.lemonde.fr

Carnet interactif

Autorité de régulation des télécommunications (ART)

Michel Feneyrol et **Jacques Douffiagues** ont été nommés membres du collège de l'ART, le premier par le président de la République sur proposition du premier ministre, le second par le président du Sénat, remplaçant respectivement Yvon Le Bars et Roger Chinaud.

Computacenter France

Claude Moskowitz (47 ans), ancien directeur de l'entité « solutions réseaux » chez Cap Gemini Ernst & Young France depuis 1998, est nommé directeur des services de support et d'infogérance au sein de Computacenter France, distributeur-intégrateur informatique.

Arithmedia

L'éditeur de bases de données comportementales d'achat sur Internet est rejoint par **Yannick Durant**, en tant que directeur technique en charge de la collecte des données et de la surveillance des plates-formes destinées aux études statistiques.

A bon droit

Noms de domaine : début de clarification

LES LITIGES sur les noms de domaine se suivent mais ne se ressemblent pas, si bien que se dessine un véritable droit des noms de domaine. Quelques affaires en cours ou récemment résolues permettent de découvrir des situations inédites et apportent de nouvelles touches à l'élaboration de ces règles.

C'est d'abord de façon assez classique que la chaîne de télévision TF1 a ainsi récupéré son adresse www.tf1.net à l'encontre d'une société Julienne Technologies 1, située à Evreux. La procédure, conduite devant l'Organisation mondiale de la propriété Intellectuelle (OMPI), a permis à la chaîne de se voir reconnaître un droit exclusif d'utilisation sur ce nom. De la même manière, les noms de domaine bridel.com et lanquetot.com, réservés par un internaute domicilié en République tchèque, ont été restitués à la société Besnier SA. Mise en place en décembre 1999, la procédure devant le centre de médiation et d'arbitrage de l'OMPI, qui peut être saisi en ligne, semble être un recours efficace.

C'est également devant l'OMPI que la Ligue des droits de l'homme tente de récupérer le nom de domaine www.ldh.org, déposé par une association installée au Japon, sans rapport avec les droits de l'homme, et fondée par un activiste de l'Internet. Accusée par la Ligue de cybersquatting, l'association poursuivie se défend en précisant qu'elle constitue un groupement certes modeste, mais de bonne foi, présent sur Internet bien avant la Ligue. Pour l'heure, celle-ci doit donc se contenter de son adresse actuelle : www.ldh-france.asso.fr.

Le conflit qui occupe Radio France à propos du nom de domaine france-culture.org est d'une autre nature. Ce nom a été déposé par l'animateur d'un site qui se propose de fédérer les sites des auditeurs mécontents de la ligne éditoriale de Radio France. Mis en demeure par celle-ci, l'animateur du site l'a rebaptisé sosfrancecul.org, mais l'adresse france-culture.org y conduit toujours. Outre l'action qu'il mène, il dénonce la censure dont il fait l'objet et entend résister. De son côté, la direction de Radio France, sûre de son bon droit, soutient que sa démarche ne vise pas à brider la liberté d'expression, mais simplement à faire respecter ses droits sur la marque France-Culture.

Il faut enfin mentionner une affaire récemment tranchée par le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris. Dans une ordonnance du 31 juillet 2000, il a – partiellement – fait droit aux demandes du candidat à la Mairie de Paris, Bertrand Delanoë, dont le nom se trouvait utilisé, à son insu, dans l'adresse d'un site à caractère pornographique (www.geocities.com/bertranddelanoe/). Bien que les sociétés propriétaires du site aient procédé, dès réception de l'assignation en justice, à la suppression pure et simple de ce site, le juge des référés a estimé que *« l'utilisation du nom du demandeur et son association (à des fins pornographiques) sont particulièrement fautives »* et les a condamnées à la somme provisionnelle de 120 000 francs à titre de dommages et intérêts. L'affaire a été renvoyée au fond pour déterminer les autres responsabilités, et éventuellement celle de l'hébergeur du site.

Alain Hazan, avocat à la cour

- **www.wipo.org**
- **www.legalis.net**

LE TOUR DU MONDE DES CYBERCAFÉS — CETTE SEMAINE EN **FRANCE**

Une dizaine d'ordinateurs, une tapisserie à base de dauphins sur fond de lagon azur, un éclairage au néon. Bora Bora, Dakar, Shanghaï ? Non, le 70, rue Marx-Dormoy dans le 18e arrondissement de Paris, à quelques encablures de l'église Saint-Bernard.

PARIS-DAKAR EN LIGNE

C'est l'un des cybercafés dirigés par Ababacar Diop, l'ancien porte-parole des sans-papiers. Aujourd'hui régularisé, Ababacar Diop est informaticien. Il dirige deux autres cybercafés à Dakar et Saint-Louis du Sénégal. Ouvert depuis la fin octobre 2000, le café de Marx-Dormoy attire un public jeune. Pour 20 francs par heure, les amateurs, souvent des habitants du quartier qui n'ont pas encore les moyens de s'équiper, peuvent surfer, les étudiants y viennent faire des recherches pour lesurs travaux. Mais la majorité des clients sont venus là pour chercher un emploi, un logement, ou des fichiers musicaux au format MP3. En attendant de charger les pages, l'internaute peut s'amuser à compter les dauphins de la décoration murale.

Isercom
70, rue Marx-Dormoy
75018 PARIS
Tél. : 01-46-07-32-80.

OLIVIER COULANGE / VU

Informatique : fondé sur un système de balises intelligentes, le XML (Extensible Markup Language) constitue une famille de langages qui distinguent le fond de la forme dans un document. Et laissent espérer des échanges facilités par l'indifférence au format.

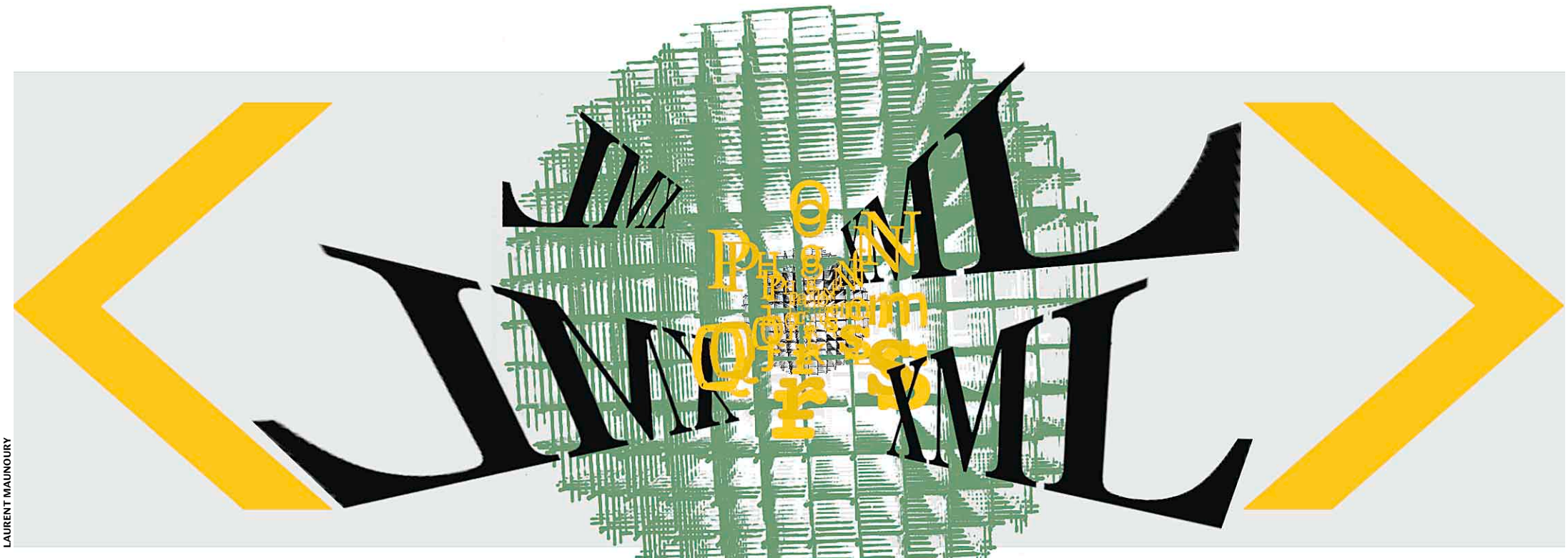

LAURENT MAUNOURY

Langages XML : une nébuleuse en expansion

La syntaxe élaborée par les informaticiens du W3C donne naissance à de nombreux langages spécialisés

UN « ESPÉRANTO informatique », ou un successeur du HTML (Hyper Text Markup Language) – le langage utilisé pour la construction des pages Web –, qui sépare le fond et la forme... De sa naissance, en février 1998, à aujourd'hui, le XML (Extensible Markup Language, ou langage de balisage extensible) a suscité de nombreuses définitions. Ramené aux langues humaines, le XML serait plutôt la fameuse et hypothétique « langue mère », l'idiome géniteur des langues parlées. A ce détail près : le XML n'est pas, au sens strict, un langage. Il est, en quelque sorte, l'ossature commune à une multitude de dialectes informatiques très spécialisés.

A partir de cette syntaxe, chaque discipline scientifique, corps de métier ou même entreprise peut en effet développer son propre formatage des données. *« XML permet de définir des langages pour représenter des molécules, des transactions financières, de la musique, ou des petites annonces,* explique Alain Michard (*), directeur de recherches à l'Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique). *Ces langages spécialisés obéissent à la syntaxe du XML. »*

Une syntaxe à laquelle il est simple d'agréger un vocabulaire spécifique. Alors que le HTML indique, dans les champs définis par certaines balises (ou tags), la présentation graphique d'un document (typographie des caractères, couleurs, position des objets, etc.), le XML permet d'affecter du sens à ces champs. Le vocabulaire d'un langage fondé sur le XML est, simplement, la définition des balises qui vont régir le formatage des données.

Par exemple, un langage XML adapté à la médecine pourrait inclure des balises définissant, dans le corps d'un document, le nom du patient, sa tension artérielle, sa taille, son poids, les substances auxquelles il est allergique, etc. Dans chaque cas, un flot de caractères est associé à une balise représentant une donnée précise. Il est ensuite possible d'utiliser « intelligemment » ces informations dans une application informatique, ou de les rechercher, dans une base de données, sur des critères très précis. *« Tout l'intérêt du XML,* résume Jonathan Robie, directeur technique de Software AG, l'un des spécialistes du XML, *revient à donner du sens à des "boîtes noires" informatiques. »* Des boîtes noires, c'est-à-dire des suites de caractères qui, non définis par des balises, n'ont aucune signification pour l'ordinateur.

Dans les milieux scientifiques, le XML s'est répandu à grande vitesse. Les mathématiciens (Mathematical Markup Language, ou MathML), les astronomes (Astronomical Instrument Markup Language, ou AIML), les chimistes (Chemical Markup Language, ou CML) ont développé des langages adaptés aux données particulières qu'ils sont amenés à manipuler et, surtout, à échanger. Par exemple, explique ainsi Alain Michard, *« MathML permet non seulement l'affichage des notations mathématiques, mais aussi l'échange des formules entre deux plates-formes de calcul ».*

Et ce qui est valable pour les équations mathématiques l'est aussi pour le commerce. Les entreprises ne passent donc pas, elles non plus, à côté de cette révolution. D'autant que c'est essentiellement pour faciliter les transactions financières, en adoptant un standard commun de description des données, que le XML a été développé par le W3C (World Wide Web Consortium). Simple, le XML tend pourtant à devenir un inextricable écheveau de langages non standardisés, développés de façon indépendante par de grandes entreprises. Au sein d'un même corps de métier, des types de formatage concurrents voient le jour et remettent en cause l'interopérabilité des systèmes, pourtant raison d'être du XML.

LES CONCURRENTS PROLIFÈRENT

« Aux Etats-Unis, les regroupements rivaux de grandes banques utilisent des langages XML différents, pourtant destinés à la même utilisation », remarque Arnaud Sahuguet, doctorant en informatique et fondateur de Tropea, une start-up de services basée à Philadelphie. Imposer son format informatique peut parfois revenir, en quelque sorte, à asseoir sa domination sur un secteur d'activité. *« D'ailleurs,* poursuit Arnaud Sahuguet, *de nouveaux langages basés sur le XML voient le jour sans être d'aucune utilité ! Un peu comme si on inventait des langues que personne ne parle... »*

Malgré la création d'Oasis (Organization for the Advancement of Structured Information Standards, ou Organisation pour la promotion des standards d'information structurée), un consortium d'entreprises chargé de veiller à la mise en place de normes communes, les langages concurrents prolifèrent. Développé par Oasis, eb-XML (electronic business XML) se voit ainsi bousculé par BizTalk, cXML ou eBIS-XML...

Le grand public ne verra-t-il donc rien du XML ? Peu de chose, en tout cas, même si on a souvent répété à l'envi que le XML allait « remplacer » le HTML. *« Cela n'a rien à voir ! Entre XHTML et HTML 4, que tout le monde connaît, il n'y a presque aucune différence »,* explique Alain Michard. *« D'ailleurs,* poursuit-il, *HTML, c'est-à-dire la représentation sous forme de titres de différents niveaux, est une application possible, assez peu sophistiquée d'ailleurs, de XML. »*

Toutefois, le XML Linking Language, ou XLink *(voir ci-contre),* pourrait améliorer notablement la navigation sur la Toile. Quant à la recherche de documents spécifiques sur le Web, elle pourrait également se voir considérablement facilitée par l'adoption généralisée de certains standards du XML. On ne rechercherait alors plus de simples chaînes de caractères sur la Toile, mais des chaînes de caractères associées à des critères sémantiques. Des perspectives auxquelles ne croit pas Arnaud Sahuguet car il faudrait alors, selon lui, *« revoir toute l'architecture des moteurs de recherche ».*

Stéphane Foucart

(*) Auteur de *XML, langage et applications,* Eyrolles, 1998.

- **www.xml.org**
- **www.oasis-open.org**
- **www.w3.org**

Les hyperliens de demain

Le langage XLink permettra de créer des liens hypertextes d'un nouveau type

POUVOIR LIER des documents entre eux, et ainsi glisser entre les pages du Réseau, est une des caractéristiques essentielles du Web. Ces liens immatériels tissent véritablement la toile que l'internaute parcourt : c'est dire leur importance ! Grâce au XML (Extensible Markup Language), les informaticiens s'apprêtent aujourd'hui à définir une grammaire spécifique aux liens hypertextes. Le World Wide Web Consortium (W3C), organisme mondial de normalisation des outils du Web, émettra en effet, très prochainement, une nouvelle spécification : XLink, raccourci de XML Linking Language.

DE MULTIPLES LIAISONS

Pour l'heure, un lien hypertexte ne peut être configuré qu'au sein du code HTML (Hyper Text Markup Language) de la page dans laquelle il se situe. Ce code, compréhensible par l'ordinateur, est en effet la véritable et unique source de ce que l'on voit apparaître à l'écran. Ainsi, une seule instruction, indiquant l'emplacement à rendre actif et l'endroit unique de destination, et voilà la liaison créée, exploitable grâce à la souris. Ce système a bien sûr des avantages. *« Les liens d'aujourd'hui peuvent associer des ressources de types différents, images, textes, etc. C'est un exemple de leur force,* explique Eve Maler, de Sun Microsystems, coéditrice, au sein du W3C, de la nouvelle norme. *En développant XLink, nous avons en fait voulu garder tous les bons côtés des liens HTML, tout en les rendant encore plus puissants. »*

C'est qu'en effet les liens actuels ont quelques limites. Dispersés un peu partout entre les pages, ils sont par exemple difficiles à gérer pour les responsables des très gros sites. De plus, un surfeur ne peut pas programmer des liens hypertextes sur une page dont il n'est pas l'auteur. Dans certains cas, pourtant, cela pourrait lui être utile. Un professeur, par exemple, souhaitant, dans le cadre d'un cours d'anglais, inciter ses élèves à la lecture en ligne de textes anglophones d'actualité, ne peut rajouter, à l'intention de sa classe, des liens d'explication sur certains mots de ces pages qu'il n'a pas lui-même développées.

XLink résoudra ces problèmes. En effet, ce nouveau langage XML permettra de générer tout d'abord des liaisons multiples, et plus seulement entre deux ressources. *« Un lien pourra ainsi conduire vers plusieurs destinations. Par exemple, depuis un nom de personne dans un texte, on ira au choix vers sa boîte aux lettres, sa home page, sa biographie, sa photo, etc. »,* illustre Daniel Dardailler, responsable du site européen du W3C installé au sein de l'Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique) de Sophia-Antipolis. Il sera également possible de créer un nouveau type de lien, appelé arc, c'est-à-dire une liaison dont l'origine et la destination sont toutes deux explicites. Il suffira pour ce faire de donner, dans un fichier totalement indépendant, non seulement la source de cette liaison, qui pourra être une ressource quelconque du Web, un texte, une image ou une vidéo, mais aussi sa destination. Ce concept d'arc permettra en conséquence de rajouter des liens sur une page dont on n'est pas l'auteur.

Plus besoin alors, comme en HTML, d'avoir accès au code de la page pour configurer la liaison. L'internaute créera ce fichier XML indépendant, et le mettra à disposition de ses interlocuteurs : ceux-ci, alors, pourront utiliser les liens qu'il contient, exactement comme ils exploitent les liens des auteurs de la page. *« Bien sûr,* explique à ce sujet Eve Maler, *pour que le lien ainsi créé soit visible, il faudra que le logiciel navigateur ait accès à ce fichier externe. »* Mais on peut imaginer que demain, même une personne extérieure à ce groupe d'initiés et ne possédant donc pas ce fichier externe parviendra à accéder à ces liaisons en les faisant débusquer par son ordinateur. *« Les navigateurs de demain seront sans doute capables de chasser sur la Toile les liens possibles sur une page,* poursuit Eve Maler, *à moins que ne soient disponibles d'énormes bases de données ne regroupant que des liens. »*

ASSOCIER DES MÉTADONNÉES

En outre, XLink pourra associer des métadonnées aux liaisons hypertextes, pour ne les rendre notamment actives à l'écran que sous certaines conditions. Par exemple, l'auteur d'une page pourra alors utiliser cette fonctionnalité pour donner accès à différentes structures hypertextes possibles sur sa ressource. L'internaute est-il un habitué de la page ou est-ce sa première visite ? Il l'indiquera au navigateur, qui saura alors adapter les liens qu'il affichera. Sur un site informatique, par exemple, le néophyte se verrait proposer des liens d'aide, dont on n'encombrerait pas la page pour un visiteur initié. *« Au même titre qu'aujourd'hui, nous personnalisons la taille de caractère,* imagine Daniel Dardailler, *nous pourrions demain choisir la structure des liens que nous voulons utiliser. »* Mais, rappelle-t-il, *« tous ces possibles dépendront en fait de l'application que feront les industriels de notre norme ».*

Jean-Philippe Pichevin

Le sésame de l'Internet mobile

Les internautes consulteront les mêmes documents sur des terminaux différents

COMMENT rendre accessibles les milliards de pages HTML qui peuplent la Toile aux nouveaux terminaux ? Epineux problème. Car ce qu'il est pertinent d'avoir à l'écran d'un ordinateur de bureau n'a bien souvent que peu de rapport avec ce qu'il est utile – voire possible – de rapatrier depuis un PDA (Personal Digital Assistant, ou assistant personnel numérique), un téléphone mobile, un téléviseur ou un Minitel. Tailles d'écran variables, systèmes d'exploitation différents, il est nécessaire de garder le sens des documents, mais d'en changer la forme.

Un travail de « traduction multilingue » qui suscite une intense activité de recherche et développement. En témoigne le Prix de l'innovation technologique pour l'année 2000 récemment décerné par France Télécom à une équipe d'informaticiens rennais du Laboratoire hyperlangage et dialogue multimédia (l'un des laboratoires de recherche de l'opérateur historique), pour le projet EOPM (Edit Once, Publish Many, ou « une édition, plusieurs publications »). Clef de voûte du système : le XML.

Entre le serveur d'un site et le terminal qui effectue une requête, un serveur de « traduction » est interposé. Ce dernier « traduit » les pages développées sur HTML en XML, ou plutôt en des langages propriétaires – c'est-à-dire développés à titre individuel et non standardisés – dérivés du XML. Et, précise Jean-Marc Guillet, ingénieur de recherche au Laboratoire hyperlangage et dialogue multimédia, *« cette opération se fait au moment de la requête, dans des durées de l'ordre de la seconde ».*

Alors que le contenu des pages HTML ne discrimine pas le fond de la forme, les balises propres au XML donnent une indication sur la nature de ce contenu. Dans le cas d'un article de presse, par exemple, le titre, le corps du texte et les éventuelles illustrations sont spécifiquement identifiés comme tels. Le document ainsi obtenu peut alors opérer une ségrégation des contenus qu'il va relayer jusqu'au terminal qui effectue la requête. Si, par exemple, il s'agit d'un téléphone mobile, les illustrations de l'article ne seront pas incluses dans le document final qui y sera affiché.

De même, si des sites se rendent accessibles via un serveur vocal, depuis un simple téléphone, les pages HTML traduites en XML pourront être « lues » par une interface TTS (Text To Speech). L'information dont la lecture par un automate est pertinente pourra être automatiquement sélectionnée dans la page. Toujours dans le cas d'un article de presse, il pourra s'agir, par exemple, de son titre, de l'intégralité du texte et de son signataire. Correctement balisée dans sa traduction XML, la part du document dont la lecture n'est pas pertinente sera ignorée.

Les perspectives offertes par le marché de la publication multiple à partir d'un seul document sont gigantesques. Quelques entreprises, comme WokUp (qui vient de signer un partenariat avec France Télécom), AlterEgo Networks ou e-XML Media, se sont lancées à l'assaut de ce secteur, en attendant que la convergence annoncée d'Internet et des réseaux de téléphonie mobile soit, enfin, effective.

S. Fo.

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DES TECHNIQUES SUR
interactif.lemonde.fr

Nestlé, vieux géant transformé par le Net

Comment le premier groupe agroalimentaire au monde, plus que centenaire, a profité d'Internet pour revoir son organisation de fond en comble

LA PETITE VILLE tranquille de Vevey, en Suisse, domine le lac de Genève. Un lieu pour retraités fortunés, qui viennent passer leurs après-midi sur les bords du lac et profiter de la vue sur les Alpes. Cet endroit paisible semble à des années-lumière des turbulences de la high-tech façon Silicon Valley.

Pourtant, ce site bucolique est l'épicentre de l'une des initiatives européennes les plus ambitieuses dans l'Internet. Car c'est là qu'est situé le siège social de Nestlé, premier groupe agroalimentaire au monde, qui prévoit d'investir pas moins de 2 milliards d'euros sur trois ans pour faire partie de l'élite du Web. Cette vénérable entreprise veut tout repenser, de l'achat de matières premières tel le cacao, à la production, au marketing et à la vente de produits tels les barres chocolatées Kit-Kat et le café soluble Nescafé. La tâche est herculéenne.

En 1999, Nestlé, du haut de ses 134 années, a enregistré un chiffre d'affaires de 51,8 milliards d'euros. Elle emploie 230 000 personnes et gère 509 usines dans 83 pays, qui « sortent » plus de 8 000 produits différents, allant des croquettes Friskies à l'eau gazeuse Perrier. Et les produits alimentaires restent des produits locaux. Difficile de vendre une soupe bavaroise à un Taïwanais amateur de nouilles. Nestlé doit donc trouver un équilibre délicat : utiliser le Net pour réaliser des économies d'échelle, tout en satisfaisant à la diversité des besoins des consommateurs selon leur culture.

« FAIRE DANSER UN ÉLÉPHANT »

« Pour les grandes multinationales comme nous, l'avènement d'Internet a le mérite de nous secouer », déclare Mario Corti, directeur financier et promoteur de cette offensive Internet chez Nestlé. Les premiers résultats sont encourageants : grâce à ses efforts de restructuration et à ses initiatives dans le commerce électronique, le bénéfice net de Nestlé a progressé de 35 % au premier semestre 2000, à 1,9 milliard d'euros. Sa marge nette a grimpé d'un point pour atteindre 7,2 %. Et, après des années de stagnation, son action a grimpé de 30 % en 2000.

« Il s'agit de prendre le plus gros éléphant du monde et de le faire danser », explique Thomas Baur, vice-président de l'éditeur de logiciels de gestion intégrée SAP. En juin 2000, Nestlé a conclu un contrat de 220 millions d'euros avec SAP – le record de vente de l'entreprise allemande – pour rationaliser son informatique et permettre à ses employés d'accéder aux informations venant de n'importe quel coin du globe.

Voilà qui devrait accélérer le reporting financier de plus d'un mois. Et cela permettra au groupe suisse de savoir pour la première fois combien il achète aux différents fournisseurs à travers le monde. Les informations circulant mieux, les filiales peu rentables seront détectées plus rapidement – et les mesures adéquates prises plus vite.

Bien que Nestlé soit une entreprise très « orientée clients », ces changements ne seront pas perceptibles par ces derniers. Il n'y aura pas de site de vente directe Nestlé.com. En revanche, la façon dont Nestlé achète, fabrique et livre ses produits devient numérique. La société a ainsi fondé deux places de marché électronique de produits alimentaires, Transora et CPGmarket.com, pour rationaliser les achats.

Nestlé ne cherche pas à utiliser le Net pour casser les prix des matières premières ou éliminer les distributeurs, mais pour s'associer avec fournisseurs et clients afin de limiter le gaspillage et acheminer plus rapidement ses produits de la ferme à l'assiette du client. *« Il s'agit moins de mettre la pression sur les fournisseurs que d'améliorer notre productivité interne »*, explique Peter Brabeck, PDG de Nestlé.

Mais c'est un travail de longue haleine. Bien qu'en augmentation, les marges de la société restent d'un tiers inférieures à celles de ses concurrents H.J. Heinz, Cadbury ou Procter & Gamble. Il faudra au moins trois ans à SAP pour rendre accessibles à tous les employés de Nestlé les informations des filiales des autres pays.

Transora et CPGmarket.com n'en sont qu'à leurs balbutiements alors que, dans de nombreux secteurs, des places de marché en ligne peinent à se lancer. Depuis son arrivée à la présidence, Peter Brabeck a déjà réduit les dépenses de 1,8 milliard d'euros par an. Il veut faire économiser 1,5 milliard d'euros supplémentaires via la fermeture d'usines et l'élimination de marques redondantes, mais aussi grâce au Net.

L'avènement d'Internet vient à point pour remettre de l'ordre dans une organisation dépassée. Henri Nestlé a fondé la société en 1867 pour commercialiser un aliment pour bébés de son invention. En 1938, les scientifiques de Nestlé ont été les premiers à produire du café soluble. Pour son premier siècle d'activité, la société doit sa croissance à ces deux produits phares.

Puis, il y a vingt ans, Nestlé s'est lancée dans une boulimie de rachats, reprenant Friskies en 1985, Buitoni, le spécialiste des sauces cuisinées, en 1988, Perrier en 1992 et le glacier Motta en 1993. En un clin d'œil, Nestlé est devenu leader mondial de l'alimentation et de la boisson – mais un des moins efficaces avec des profits décevants et un cours boursier stagnant.

C'est là qu'intervient le Web. La première priorité a été de faire en sorte que les détaillants puissent rester facilement en contact avec Nestlé. Depuis juillet 2000, les commerçants américains peuvent ainsi commander en ligne les chocolats et d'autres produits sur le site NestléEZOrder.com. La société espère ainsi se débarrasser de la plupart des 100 000 commandes que lui envoient chaque année les petits magasins par téléphone ou fax et donc supprimer le coût de saisie manuelle des données, réduisant les frais de traitement de commande de 2,6 euros à 23 cents.

PRODUIRE EN TEMPS RÉEL

De telles initiatives se généralisent, ce qui permettrait d'économiser près de 20 % sur les 3 milliards d'euros que consacre la société chaque année aux frais administratifs et logistiques mondiaux.

L'usage du Net aide aussi à faire baisser les stocks. Par le passé, lorsque Nestlé faisait des promotions, il fallait anticiper la demande. En se connectant à ses distributeurs, la société peut adapter la production en temps réel. En Grande-Bretagne, les supermarchés Sainsbury et Tesco envoient leurs rapports de ventes et leurs commandes quotidiennement via le Web au siège social de Nestlé, tandis que les responsables chez Nestlé peuvent vérifier le niveau des stocks sur les systèmes informatiques des supermarchés.

Nestlé obtient des résultats comparables en interne en partageant les informations en ligne, à tous les niveaux de l'entreprise. Lorsque Pietro Senna, acheteur pour Nestlé Suisse, a rencontré quelques difficultés à obtenir de la viande casher, il a envoyé un message sur l'intranet et un collègue américain lui a trouvé le bon fournisseur – en Uruguay. Et quand il a vu qu'une acheteuse de Nestlé Italie avait besoin de moutarde, il l'a mise en contact avec l'usine Nestlé de Bâle, qui pouvait satisfaire sa demande.

Le temps économisé est immense. Par exemple, avant, les acheteurs de noisettes de tous les pays se rendaient régulièrement dans les usines de production en Italie et en Turquie, car les noisettes, ingrédients essentiels des barres chocolatées, connaissent des variations de prix brutales pour une qualité inégale. Aujourd'hui, après sa visite des usines turques, Pietro Senna envoie son rapport sur le Web et, en une semaine, les 73 autres acheteurs Nestlé du monde peuvent le lire et s'épargner ainsi le voyage en Turquie. Pietro Senna peut, de son côté, compter sur les rapports de ses collègues qui rencontrent les producteurs en Azerbaïdjan. *« C'est la première fois que je tire un avantage de la taille de Nestlé »*, déclare-t-il.

Utilisé à bon escient, l'effet de taille de Nestlé, enfin révélé par la mise en commun électronique d'informations et par la rationalisation des achats via Internet, peut permettre de réduire radicalement les frais d'approvisionnement. Il y a peu, Nestlé comptait à travers l'Europe 12 acheteurs pour 14 fournisseurs de lactose, ingrédient essentiel des aliments pour bébés et des barres chocolatées.

Bien que la société ait conservé ses 12 acheteurs – leur connaissance de la demande locale est essentielle –, elle ne fait plus désormais appel qu'à 4 fournisseurs. Le coût du lactose a chuté de 20 % dans des pays tels que la Suisse, où les acheteurs avaient l'habitude de commander par petites quantités. Cette méthode des achats groupés est appliquée à des dizaines de produits, de l'acide citrique au tube de sauce tomate, réalisant là une économie moyenne de 10 %.

Une « e-révolution » menée par un PDG qui n'a même pas un ordinateur dans son bureau ! Bien loin de passer son temps libre à surfer sur le Net, cet homme de 56 ans occupe ses week-ends à faire de l'escalade dans la région de Vevey. Natif d'une petite ville de montagne en Autriche, Peter Brabeck est entré chez Nestlé en 1968, chargé de livrer des glaces par camion aux magasins des coins reculés des Alpes autrichiennes ! Deux ans plus tard, il s'est retrouvé en Amérique latine, où il a permis à Nestlé de surmonter un coup d'Etat, des crises économiques et la nationalisation de plusieurs usines. En tout, il y a passé dix-huit ans, assez pour transformer un vendeur de glaces en chef d'entreprise déterminé. *« J'ai appris à diriger pendant les tornades »*, explique-t-il.

Et même s'il n'en est pas féru, Peter Brabeck a toujours suivi l'évolution des nouvelles technologies. En 1994, il incita Nestlé à participer à une expérience de télé interactive à Orlando, en Floride. La même année, en Suisse, il a testé un système permettant aux clients de faire leurs courses depuis leur télévision.

Ces deux projets ont convaincu Peter Brabeck que Nestlé ne devait pas s'aventurer dans l'e-commerce. D'une part, parce que la société risquait de se mettre à dos ses détaillants habituels, et, d'autre part, parce que les clients préfèrent avoir le choix des marques. Nestlé est reparti d'Orlando lorsque ceux qui ont financé le projet ont décidé d'y mettre un terme. Et lorsque l'opération TV suisse a donné naissance à une épicerie en ligne, Nestlé a refusé de s'engager.

VECTEUR DE MARKETING

Cela ne signifie pas que Nestlé ne sera pas présent sur le Web grand public. Au lieu de se servir du Net comme d'un canal de distribution direct, Peter Brabeck projette d'en faire un vecteur de marketing. D'ici deux ans, sur les 2,7 milliards d'euros que Nestlé destine à la publicité, plus de 20 % seront consacrés au Web, notamment pour financer des sites tels VeryBestBaby.com, qui propose des conseils pour les parents, des informations sur l'alimentation des nourrissons et des bannières publicitaires pour les aliments Nestlé pour bébés.

Pour les amateurs de café, la marque dispose d'un site du même type. De même, un site Club Buitoni a été conçu pour les passionnés de cuisine italienne. Peter Brabeck explique que ces sites vont permettre à Nestlé d'en savoir plus sur ses clients. *« Nous finirons par intégrer leurs besoins à nos produits. »*

Les projets Internet de Nestlé présentent une multitude d'opportunités..., mais demandent encore beaucoup de travail. Mais ça ne fait pas peur à Peter Brabeck, qui, en bon montagnard, est habitué aux ascensions longues et difficiles.

William Echikson

★ Les pages « Entreprises » sont réalisées par les rédactions du « Monde interactif » et de « Business Week/e.biz ».

★ Traduit de l'anglais par Tradweb.

JANE IVOIRE

LES RECETTES D'UN VENDEUR D'E-CHOCOLAT

	Action	Résultat
1. PASSER COMMANDE	Depuis juillet 2000, les gérants de magasins américains peuvent commander les produits Nestlé via un site Web, NestleEZOrder.	Nestlé veut se débarrasser des 100 000 commandes par an envoyées par téléphone ou fax. Cela réduit les frais de commande de 90 %.
2. RASSEMBLER TOUS LES INGRÉDIENTS	Les acheteurs achetaient les produits de base pays par pays. Désormais, ils partagent leurs informations sur les prix via Internet.	Nestlé a réduit le nombre de ses fournisseurs des deux tiers et a fait baisser ses coûts d'approvisionnement de plus de 20 %.
3. FABRIQUER LE CHOCOLAT	Le Web permet à Nestlé de mieux communiquer avec ses fournisseurs, faisant de l'externalisation une option plus viable.	Nestlé prévoit de vendre ou fermer un tiers de ses 86 chocolateries, commandant à ses fournisseurs externes le chocolat brut.
4. RÉDUIRE LES STOCKS	Nestlé devait deviner le volume de ses ventes. Aujourd'hui, la connexion à l'informatique des magasins l'informe sur les volumes d'achat.	Cela permet à Nestlé de faire baisser les stocks de 15 % en ajustant la production et les livraisons en fonction de la demande.
5. VENDRE DES BARRES SUCRÉES	Nestlé consacre 1,3 milliard d'euros à la publicité dans les médias D'ici deux ans, 20 % de cette somme sera utilisée pour le Web.	L'approche marketing est plus ciblée. Nestlé a décidé de créer des sites Web dédiés pour le chocolat, le café, les spécialités italiennes...

SOURCE : BUSINESS WEEK/E.BIZ

Start-up

Une WebTV pour professionnels

Un plateau télé de 300 m², des caméras Betacam, des rangées de bancs de montage numérique, 7 700 heures de programmes réalisés en 2000..., la WebTV Progress-TV.com tient à se positionner plus comme un producteur de programmes de télé que comme une start-up Internet. Et pour cause, puisque, à sa création, en 1992, la société, alors nommée Progress Image, était spécialisée dans la production vidéo, notamment d'émissions scientifiques. Ses deux fondateurs, Jean-François Réveillard (dix ans d'expérience en télévision) et Caroline Arnault (de formation médicale) ont décidé de prendre le virage de l'Internet en 1998. Mais contrairement à leurs concurrents CanalWeb et Nouvo, orientés vers le grand public, la première chaîne lancée par Progress-TV a été Medecine-TV.com, qui s'adresse aux professionnels de la médecine. **Cette chaîne** diffuse des magazines d'information médicale, des interviews d'experts, propose des résumés et retransmissions de congrès et des programmes de formation avec démonstration par l'image. *« Le modèle économique a été immédiatement validé*, affirme le PDG, Jean-François Réveillard. *Les laboratoires pharmaceutiques sponsorisent des programmes, font de la publicité et payent pour que nous transmettions certains de leurs congrès, voire coproduisent des émissions pour la sortie de nouveaux médicaments. Cette chaîne a été rentable tout de suite. »* La société n'a donc pas eu besoin de lever de fonds avant avril (2 millions de francs) puis novembre 2000 (3,6 millions). Car entre-temps, Progress-TV avait lancé en 1999 trois autres chaînes sur le Net, visant cette fois le grand public : Musique-TV.com, Cinema-TV.com et, en coproduction, LeDoc.com (ex-animateur célèbre de Fun Radio). Là, le modèle économique est celui du B to C (fondé notamment sur la publicité et donc plus incertain). **Les dirigeants** l'ont bien compris puisque leur dernière chaîne, démarrée en août 2000, Tourisme-TV.com, va être recentrée sur le B to B (commerce interentreprises), s'inspirant de Medecine-TV. D'ailleurs, Progress-TV développe surtout aujourd'hui son offre aux professionnels. Pour répondre aux vœux de certains organisateurs de Salons et autres événements, la société a créé Studio226.com, qui filme aussi bien les conférences du Salon du WAP que les journées parlementaires ou le défilé de mode de Xuly Bët. L'entreprise met aussi son savoir-faire de production vidéo adaptée au Web au service d'autres entreprises, qui lui sous-traitent la diffusion filmée de conférences de presse ou d'assemblées générales sur leur site, voire la conception même de leur site ! Ces prestations de services assurent près de la moitié du chiffre d'affaires, de 6,5 millions de francs en 2000, et ont permis de limiter la perte nette à 2 millions. *« Pour 2001, nous réaliserons 15 à 20 millions de chiffre d'affaires*, prévoit Jean-François Réveillard, qui compte aussi sur la montée en puissance du haut débit pour attirer l'audience, *et nous devrions parvenir à la rentabilité courant 2002. »* En attendant, Progress-TV compte boucler un « vrai » tour de table – de 25 millions – en mars 2001.

Gaëlle Macke

RETROUVEZ UNE SÉLECTION D'ARTICLES « BUSINESSWEEK-EBIZ » SUR
interactif.lemonde.fr

L'an I des terminaux Internet

A mi-chemin entre l'ordinateur et le Minitel, ces terminaux arrivent sur le marché

LAS VEGAS
de notre envoyé spécial

On le disait moribond et bientôt remplacé par les téléphones mobiles et autres assistants personnels. A en croire une grande partie des prévisions, le PC n'avait donc plus que quelques années à vivre. Or une visite attentive des stands du dernier Consumer Electronic Show (CES), qui s'est tenu à Las Vegas du 6 au 9 janvier 2001, permet de constater que le PC et ses avatars ont encore de beaux jours devant eux. Même si cela se fait sans doute sous une forme que nous ne connaissons pas aujourd'hui.

Dans une manifestation qui n'est pourtant pas consacrée à l'informatique, Sony *(photo ci-dessous)*, Microsoft, Intel, Hitachi ou 3Com ont en effet créé l'événement en lançant, chacun à leur façon, le terminal Internet, objet hybride à mi-chemin entre un ordinateur classique et un Minitel. Une sorte de PC allégé, principalement destiné à être utilisé à la maison, pour naviguer sur Internet, communiquer, ou contrôler d'autres appareils domestiques (télé, radio, DVD...).

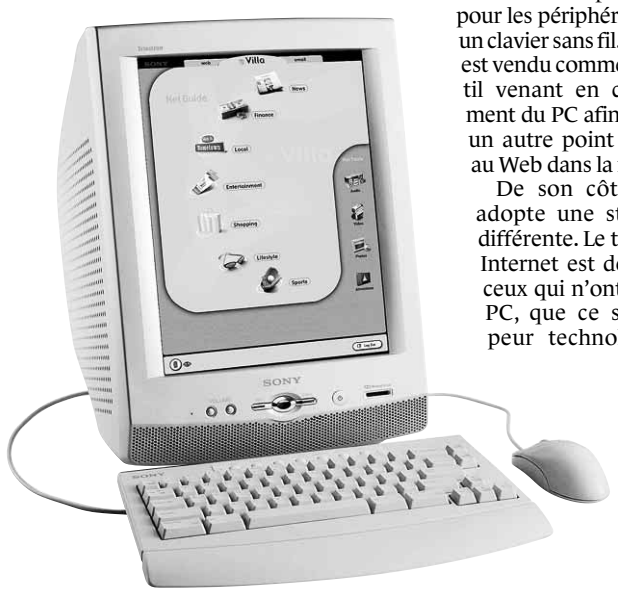

Chez 3Com, par exemple, cet ordinateur nouvelle génération prend le doux nom d'Audrey *(photo ci-contre)*. Disponible sur le marché américain au prix de 549 dollars (3 900 francs environ), Audrey possède d'harmonieuses formes arrondies. Il est équipé d'un écran tactile que l'on actionne à l'aide d'un stylo en plastique. L'objet permet d'avoir accès à un agenda partagé, de se connecter à la Toile, d'accéder à des chaînes d'informations présélectionnées (sport, divertissement et news), de lire et de taper des e-mails et enfin de gérer son carnet d'adresses. L'ergonomie a été simplifiée et les fonctions s'activent avec un seul bouton. Pas de disque dur mais deux ports USB pour les périphériques et un clavier sans fil. Audrey est vendu comme un outil venant en complément du PC afin d'offrir un autre point d'accès au Web dans la maison.

De son côté, Intel adopte une stratégie différente. Le terminal Internet est destiné à ceux qui n'ont pas de PC, que ce soit par peur technologique ou par manque de besoin. Annoncées début 2000, les Dotcom Stations d'Intel entrent aujourd'hui dans une phase de commercialisation. *« En moins d'un an, le modèle économique de tels appareils a beaucoup évolué,* analyse Claude Léglise, vice-président pour la division grand public du constructeur de processeurs. *Nous souhaitons fournir ces Dotcom Stations à des opérateurs afin que ceux-ci les louent ou les donnent à leurs clients. »* Un modèle également choisi par Philips pour ses terminaux. Intel est déjà en discussion avec la banque espagnole Banco Santander afin qu'elle les propose à certains de ses clients.

Comme Audrey, la Dotcom Station dispose d'un agenda, de l'e-mail, d'Internet. La banque pourra ainsi proposer des services spécifiques et, au final, mieux fidéliser ses clients. Dans ce cas, le terminal sera facturé chaque mois comme un service bancaire. En France, les Galeries Lafayette, via leur filiale eLaser, devraient être la première entreprise à vendre le terminal d'Intel. De son côté, Microsoft commercialise aux Etats-Unis un MSN Companion qui permet aux utilisateurs d'avoir sur un seul écran toutes les applications mises au point par le géant du logiciel : le moteur de recherche MSN, Hotmail et la messagerie instantanée MSN Messenger.

Ces terminaux ont une particularité commune, à savoir leur ressemblance avec le PC. On ne peut pas en dire autant des tablettes et ardoises numériques qui vont arriver dans les rayons ces prochains mois. Si elles disposent souvent des mêmes fonctions que les terminaux Internet classiques, elles n'en adoptent pas moins un design et un concept radicalement différents. Celui-ci est simple : souvent relégués au fond du bureau, le PC et la connexion Internet qui l'accompagne ne sont utilisables que dans un cadre précis et par une seule personne à la fois.

Avec les tablettes numériques, les constructeurs entendent briser les barrières qui cloisonnent l'usage de l'informatique, notamment grâce à la suppression des fils. Pour cela, il suffit d'un PC déjà installé et d'une « base », un boîtier de la taille d'un modem, qui opère la liaison sans fil entre le PC et la tablette ou entre la connexion Internet et la tablette. Grâce à ce système, les tablettes sont totalement indépendantes dans un rayon d'environ 100 mètres. D'un format proche de celui d'un ordinateur portable, ces machines se manient aisément, avec une ou deux mains. Elles sont, en outre, toutes équipées d'écran tactile.

La fin des fils reliant le terminal au Réseau apparaît d'ores et déjà comme l'un des progrès technologiques les plus séduisants de l'année 2001. La Web Tablet d'Intel, dont la commercialisation débutera courant 2001 aux Etats-Unis, permet ainsi à deux personnes de surfer en même temps à deux endroits différents. Un des membres de la famille peut travailler dans le bureau et un autre réserver son billet de train assis dans le canapé, la tablette sur les genoux. De leur côté, Hitachi et Sony proposent des produits qui n'ont pas même besoin d'un autre ordinateur. Pour Sony, en plus d'un terminal Internet, la tablette est également une télécommande pour d'autres appareils. La version présentée à Las Vegas (disponible au Japon au prix de 11 000 francs) pilote ainsi le lecteur DVD et reçoit l'image et le son de ce dernier sans le moindre fil.

Seul défaut de tous ces terminaux, l'absence quasi généralisée de disque dur. Celui-ci est en option sur le modèle d'Hitachi, tandis que Sony mise sur son format de mémoire flash Memory Stick. Il ne faut pas pour autant en conclure que ces ordinateurs ne sont que de coûteux gadgets. Simples d'utilisation, il y a fort à parier qu'ils trouveront aisément leur place dans les foyers, donnant au passage un sérieux coup de jeune à la boîte grise que personne ne veut voir trôner dans son salon.

Guillaume Fraissard

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU DOSSIER DU CONSUMER ELECTRONIC SHOW SUR
interactif.lemonde.fr

Le grand bazar des objets numériques

Revue de détails des objets, utiles ou futiles, aperçus dans les allées du dernier Consumer Electronic Show

Les lecteurs et enregistreurs de DVD

Avec 8,2 millions de lecteurs vendus aux Etats-Unis en l'an 2000 et 1 million en France, la technologie DVD a définitivement pris sa place sur le marché. Le CES a bien entendu confirmé cette tendance avec la présentation par toutes les marques de dizaines de modèles de lecteurs. Nouveauté : l'apparition des premières télévisions incluant sous l'écran un magnétoscope classique et un lecteur de DVD. Chez Panasonic, la gamme Triple Play est vendue aux alentours de 1 800 dollars (12 600 francs) avec un grand écran. Sur ces modèles, il est impossible de copier une cassette vidéo sur un DVD et inversement. Samsung, qui propose sensiblement le même produit, dispose également d'un curieux prototype de lecteur DVD avec modem incorporé pour l'Internet. Ce IDVD pourrait voir le jour dans l'année.

Mais ce sont les lecteurs-enregistreurs de DVD qui ont beaucoup retenu l'attention. A peine présents l'année dernière, ils sont en train de se généraliser. La plupart des modèles proposés par Sony, Philips, Samsung ou Panasonic seront cette année dans les rayons. Pour les prix, il faudra casser sa tirelire, car l'appareil reste un luxe : 3 000 dollars chez Panasonic (21 000 francs) ; 2 200 dollars chez Philips (15 400 francs), pour un appareil qui sortira en août en Europe ; 1 900 dollars (13 300 francs) pour le Sharp, dont la sortie est prévue aux Etats-Unis en juin.

Les écrans

Sous l'impact du numérique et de l'interactivité, le petit écran est en train d'opérer une grande mutation. Dans quelques années, nous n'achèterons plus une télévision, mais un écran sur lequel nous brancherons ce que bon nous semble : le satellite ou le câble, un lecteur DVD, un accès Internet... Cet écran sera compatible avec la haute définition et le numérique, et pourra être à cristaux liquides ou à plasma. Il adoptera de toute façon une taille de plus en plus grande. Panasonic a ainsi présenté un « monstre » de 65 pouces de large au format 16/9 qui donne autant envie de rester chez soi que de sortir au cinéma. Son prix, 17 000 dollars (119 000 francs), reste toutefois bien plus cher qu'une place de cinéma.

La télévision se dote également de disque dur. De nombreux constructeurs exposent des combinés TV-disque dur pour enregistrer jusqu'à 60 heures de programmes. Enfin, le petit écran s'équipe de modem. A l'instar de Thomson et de Microsoft, qui, en France, proposent TAK, Panasonic vend un combiné TV-modem à 799 dollars (5 600 francs). Des magnétoscopes à disque dur sont enfin disponibles séparément. Ils se branchent comme un magnétoscope classique.

Les gadgets

Parmi les plus amusants gadgets remarqués sur les stands du Consumer Electronic Show, il y a l'e-marker de Sony. De la taille d'un briquet, l'e-marker sert à connaître le titre d'une chanson qui passe à la radio quand on est en voiture ou dans un magasin. Un seul clic et, en rentrant chez soi, l'e-marker transmet les informations à l'ordinateur. Une visite sur le site www.emarker.com et les informations apparaissent avec possibilité de commander le titre désiré. Vendu 140 francs, l'e-marker n'est pour le moment disponible qu'aux Etats-Unis.

Chez Intel, le gadget se veut utile. Dans la gamme Out of the Blue, on trouve ainsi une manette de jeu pour PC, sans fil, universelle, en forme de fer à cheval *(photo ci-contre)*. Enfin est proposé le microscope numérique que l'on relie à son PC et un nouveau baladeur MP3, le Pocket Concert. Sun Microsystems continue d'avancer sur la voie de l'informatique diffuse en présentant le prototype d'une cuisinière électrique reliée au Réseau. Avec une petite imprimante, la personne qui cuisine peut, entre autres choses, imprimer des bons de réduction sélectionnées sur l'écran et fournis par des entreprises partenaires.

G. F.

PHOTOS : DR

Xbox : Microsoft entre dans le jeu

SEGA, Sony et Nintendo, les trois plus grands fabricants de consoles de jeu, ont un nouveau challenger. Bien sûr, tout le monde savait depuis maintenant deux ans que Microsoft s'apprêtait à se lancer sur le juteux marché du jeu vidéo. Mais le lancement officiel de la Xbox n'en reste pas moins un événement majeur dans cette industrie dominée sans partage par le trio nippon depuis près de vingt ans. Une période durant laquelle aucune console (on pense à la Néo-Géo, notamment) n'a réussi à s'imposer face aux rouleaux compresseurs Sony PlayStation I et II, Super Nintendo et Nintendo 64, Sega Megadrive et Sega Dreamcast.

« Les gens veulent des consoles sans limites pour la créativité », a martelé Bill Gates durant son discours d'inauguration du CES le 6 janvier 2001, au cours duquel la Xbox a été dévoilée. Première impression, le design de la console n'a rien de révolutionnaire. S'inspirant de ses consœurs, la Xbox est composée d'un module central à l'aspect très proche de la première PlayStation, avec le chargement des disques sur le dessus, et des manettes qui ressemblent à s'y méprendre à celle de la Nintendo 64. Seul le logo Xbox, vert sous plastique transparent et incrusté au centre de chaque manette et de la console, donne une personnalité à cette nouvelle machine. Il faudra donc chercher la révolution à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur. La Xbox est dotée d'un disque dur de 8 Go, d'un processeur principal Intel de 733 MHz et d'un processeur graphique N-vidia de 250 MHz. Capable d'accueillir quatre joueurs, la Xbox dispose d'une mémoire de 64 Mb (contre 32 à la PS2 et 43 à la future Game Cube de Nintendo) et peut afficher quatre textures différentes en même temps. Elle est compatible avec la télévision haute définition et prête pour l'Internet à haut débit. Voilà pour les capacités techniques, en attendant plus de précisions concernant les supports compatibles (CD, DVD-ROM, DVD-vidéo) et les réelles possibilités de jeu en réseau.

Pour ce qui est des jeux, le moins que l'on puisse dire est que la Xbox n'a rien à envier à ses rivales. Témoin, la démonstration des premières séquences du célèbre jeu Odd World. Les effets « pixels » ont disparu et le « trois dimensions » en temps réel donne à l'aventure un aspect cinématographique saisissant : zoom, mouvements de caméra, ombres, sons, bruitages... sans oublier une jouabilité qui n'a pas l'air de souffrir de toutes ces différentes sophistications. Il faudra toutefois attendre le mois de mars et le Tokyo Game Show pour en savoir plus sur les capacités finales de « la bête ».

G. F.

Sabir cyber

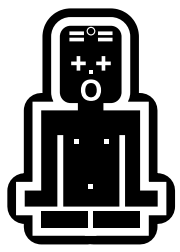

Localiser

Si les livres se traduisent, dans le monde de la mondialisation, les logiciels, eux, se *localisent.* Cette différence est toute en subtilités. La traduction est une affaire d'égaux. Et même si elle n'atteint jamais cet idéal, elle tente de produire un équivalent parfait de l'original. *« Traduttore, traditore »,* ce jeu de mots italien désabusé qui associe la traduction à la trahison, la localisation le conjure, mais il n'y a pas forcément de quoi se réjouir. Le principe de la localisation, c'est qu'il existe une version primaire du produit, mondiale, que l'on va adapter à chaque culture. Il ne s'agit pas seulement d'une traduction : la version française de l'encyclopédie Encarta, par exemple, est en grande partie réécrite pour tenir compte de la culture locale. Il est préférable ici que l'article « Charles de Gaulle » soit un peu plus détaillé que l'article « Dolly Parton », ce qui ne sera pas forcément le cas dans l'édition américaine.

Par ailleurs, l'adaptation d'un logiciel suppose de prendre en compte des particularités techniques (le clavier, par exemple) ou légales (les Allemands interdisent la représentation du sang dans un jeu vidéo). Un travail en finesse, qui s'habille du grand principe du respect des cultures, mais qui n'est en fait qu'un intérêt commercial bien compris. Car *localisation* est un terme plein de morgue. Il dit aux cultures « locales » l'inverse de ce qu'elles croient, c'est-à-dire tendre vers l'universel. Une culture qui s'accepte comme « locale », cela s'appelle un folklore. Mais les multinationales de la localisation le savent bien, car il y a une culture qui échappe à cette assignation à résidence, c'est bien entendu la culture américaine. Les miles, les pouces, Halloween et le point pour dire virgule dans un chiffre existent par défaut dans l'univers multimédia, c'est s'en passer qui devient folklorique. Il est donc salutaire de conserver le sens français de *localisation* : découvrir où se situait un lieu dont on ignorait l'emplacement. C'est ce qu'avait fait Christophe Colomb, mais l'ignorance traverse aujourd'hui l'Atlantique dans l'autre sens.

La localisation est le pendant de la *globalisation,* un autre mot latino-anglais que l'on traduit à juste titre ici par mondialisation. Car le globe dont il s'agit pour un Américain, c'est le globe terrestre, alors que *global* signifie d'abord « dans l'ensemble » chez nous. Une « vision globale » d'un phénomène pourra ainsi donner lieu à un joli contresens à tiroirs. A New York, il s'agira d'une vision mondiale, ce qui, dans la pratique, n'est jamais loin des *visées* mondiales des intérêts américains. A Paris, il s'agira de prendre en compte les différents points de vue pour les relativiser, les mettre dans leur contexte. Ce que les médias américains appellent, eux, joliment *« the big picture »*, la vue d'ensemble. Le global, c'est pour eux un terme à connotation offensive, une terre de conquête, la prolongation du Far West. Et la localisation, un moyen de réussir. Les consultants et les journalistes américains ont donc forgé un nouveau terme, le « glocal », par contraction des deux termes. Un produit est « glocal » quand il est répandu sur le globe tout entier et adapté aux folklores locaux ; les restaurants McDonald's ou Windows en sont de bons exemples. Cela sonne un peu glauque à nos oreilles, et pour résister à ce glocal-là, nous pourrions nous souvenir que dans le folklore des cours de récréation, la racine *gloc* s'épelle GLLOQ.

Alain Le Diberder

Y a-t-il une vie après le naufrage de sa start-up ?

Ils ont cru au mirage d'Internet, et leur entreprise a fermé. Mais fondateurs et salariés de « start-down » ne regrettent rien de leur choix

WWW.YENZ.COM

« J'AI COMMENCÉ à m'inquiéter pour l'avenir de ma start-up lorsque je n'ai plus croisé la femme de ménage qu'une fois par semaine, et que le papier-toilette est devenu une denrée rare. » Julie (*) n'a que 23 ans, mais a déjà – presque – tout vécu des aléas d'une start-up : l'excitation des débuts, l'acharnement au travail, les recrutements en pagaille, la course à la deuxième levée de fonds, les problèmes de trésorerie, les premiers licenciements et même les soucis de logistique !

Salariée du portail féminin Vivrefemme, Julie quitte ce site moribond en juillet 2000 (Vivrefemme fermera en décembre) pour rejoindre un autre portail grand public. Six mois plus tard, c'est la déconvenue : son nouvel employeur est à court de cash et cinq personnes viennent d'être remerciées. Consternation chez cette récidiviste ? Julie affiche un optimisme désarmant : *« Notre site a une bonne notoriété : je suis sûre qu'on va s'en sortir. »* Mais la notoriété ne suffit plus : la chute du très médiatique Boo, en mai, a sonné le glas de la gestion par l'esbroufe.

Depuis l'été 2000, une dizaine de start-up françaises ont déposé le bilan ou sont en cessation de paiement. D'autres n'ont que quelques semaines de trésorerie devant elles : *« Des fournisseurs de start-up sont actuellement en liquidation judiciaire,* constate Benjamin May, avocat au cabinet Gide Loyrette Nouel, *prélude vraisemblable à la liquidation des start-up débitrices. »* Les oiseaux de mauvais augure ont remplacé les coqs hâbleurs des premiers jours, qui chantent désormais la complainte des laissés-pour-compte. Pour les patrons de start-up déchues, ce sont les investisseurs, refroidis par le krach d'avril 2000, qui ont conduit leur start-up au naufrage. *« Nous n'avions aucun problème lié à notre activité ni à notre management*, jure Joël Palix, patron du défunt Clust, un site d'achats groupés revendu au rabais à Dealpartners en octobre, *mais nous devions réaliser un deuxième tour de table pour survivre, et aucun investisseur n'a voulu nous suivre. »*

Souvent tenus à l'écart de la réalité des tractations financières, les salariés n'ont pas vécu l'échec de leur entreprise avec le même fatalisme : *« C'est l'équipe dirigeante, incompétente, qui nous a menés au fiasco »*, affirme Marc (*), ancien de Stoody, un portail étudiant qui a déposé le bilan en juillet 2000. *« Personne ne comprenait la stratégie du PDG, qui semblait déconnecté de la réalité, en proie à la folie des grandeurs »*, analyse-t-il.

Patron de Stoody, Laurent Manoury, 29 ans, n'est pas insensible à ces arguments : du bout des lèvres, il reconnaît avoir perdu prise avec sa société, engluée dans une course à la levée de fonds. Cinquante salariés embauchés en quelques mois, des locaux dans le Quartier latin, une filiale en Suède après quelques semaines d'activité, le jeune patron a visiblement manqué de discernement. Ce qui n'a pas déplu à tous : *« C'est parce que le management a été aussi irresponsable que nous nous sommes autant amusés »*, affirme Marc, qui jure avoir vécu les six mois les plus fantastiques de sa vie professionnelle !

De fait, pour la plupart des salariés, la vie en « start-down » n'a pas été qu'une épreuve : au stress de l'échec s'est superposé le sentiment de vivre une incroyable aventure humaine, la solidarité entre compagnons d'infortune ayant généralement fonctionné à plein. Chez Stoody comme chez Clust, d'anciens salariés se sont d'ailleurs associés sur des projets ultérieurs. Edouard Chantrier, ancien responsable administratif et financier du site Alidoo (fermé en juillet), affiche lui aussi son enthousiasme : *« Vivre six mois à un rythme effréné, passer de la création ex-nihilo à la liquidation judiciaire, c'est très formateur, tant techniquement que psychologiquement. »*

C'est sans doute cette expérience en accéléré qui séduit les recruteurs. Car les malchanceux du Net se reclassent sans difficulté. Moins de quinze jours ont suffi à Edouard Chantrier pour décrocher un poste de contrôleur de gestion, chez Lagardère Active Broadband. *« Les plus échaudés des salariés choisissent d'intégrer de fausses start-up, rattachées à de grands groupes*, rapporte Pierre Cannet, directeur de Blue Search, un cabinet de recrutement consacré aux nouveaux médias. *Peu sont amers vis-à-vis de la nouvelle économie. »*

Certains continuent d'ailleurs de ne jurer que par les start-up : Joël Palix et Laurent Manoury se disent prêts à en remonter une, et Julie affirme vouloir retenter l'expérience si son nouvel employeur ferme. *« J'aime cet environnement,* justifie-t-elle. *Une start-up, c'est créatif, informel, et tout le monde a sa chance. »* Pour combien de temps ? Les investisseurs ne sont plus prêts à financer la première « e-farce » venue, ni à confier les rênes au premier puceau du Net. En se professionnalisant, les start-up vont aussi perdre ce charme artisanal qui a motivé les troupes, jusque dans la tempête.

Anne Daniel

(*) Noms d'emprunt, car certains salariés de start-up souhaitent garder l'anonymat.

Traque et troc sur Internet

La Toile se penche sur ses ouailles en difficulté. Quelques sites moquent les start-down, d'autres veulent leur donner un petit coup de pouce. Sur www.vakooler.com, on se positionne dans le premier cas de figure. Créé en septembre 2000, il n'atteint pas le cynisme de son acolyte américain, www.dotcomfailures.com, qui offre de parier sur les faillites à venir des start-up. La liquidation judiciaire prononcée, ces dernières peuvent aller se vendre aux enchères, sur www.tradeyoursite.com.

Depuis novembre 2000, un site français, www.e-repreneurs.com, propose aussi de jouer les maquignons des start-up du Net, moyennant un abonnement de 8 000 francs par semestre. Si la cession est réalisée, e-repreneurs perçoit une commission de 3 à 6 %. Pour l'heure, seul le site www.topgratuit.com est à vendre, mais e-repreneurs promet d'étoffer son offre dès ce mois-ci, avec la mise en ligne de la version définitive du site. Ultime étape pour les patrons déchus du Web : se reconvertir. www.startupfailures.com, site américain créé par Nicholas Hall, président de la Silicon Valley Association of Software Entrepreneurs, leur propose conseils et boîte à outils pour rebondir après l'échec. Le fondateur maîtrise son sujet : il a coulé trois entreprises, dont une dans l'Internet.

Editer des œuvres atypiques sur la Toile

Internet offre de nouvelles opportunités de métier, comme celui d'éditeur en ligne

COMMENT concilier sa passion pour la littérature et les nouvelles technologies ? Depuis 1996, Olivier Gainon, 32 ans, ne se pose plus la question. Fondateur et gérant de CyLibris, il exerce le tout nouveau métier d'éditeur en ligne. Sa mission : publier des nouveaux auteurs sur Internet exclusivement.

Diplômé de l'Institut national des télécommunications, il crée en 1996 le premier syndicat d'opérateurs privés en télécommunications, l'Afopt, dont il est toujours le délégué général. Et met sur pied, la même année, CyLibris Editions. L'idée, née d'une discussion avec des amis écrivains, a de quoi séduire : *« CyLibris s'intéresse à l'un des segments les plus difficiles et délaissés des maisons d'édition traditionnelles, la publication des premières œuvres »*, explique Olivier Gainon. Et d'ajouter : *« Nous publions une vingtaine d'ouvrages de nouveaux auteurs par an. Alors qu'en moyenne les grosses maisons d'édition en publient sept et les plus petites, deux. Et que l'édition en France dans son ensemble ne fait paraître que 200 à 300 œuvres de débutants par an. »*

Mais ce n'est pas tout. Ce passionné de littérature, lui-même écrivain depuis plus de dix ans, met un point d'honneur à promouvoir des œuvres atypiques ou décalées. Les mordus de littérature, internautes de surcroît, peuvent se procurer plus de 40 titres en tout genre, essentiellement des romans mais aussi de la poésie, du théâtre, de la science-fiction, etc. Grâce à un catalogue accessible uniquement par Internet et un système d'impression à la demande qui permet à l'éditeur en ligne d'éviter les stocks et les frais d'impression.

Aujourd'hui, il consacre le plus clair de son temps au travail éditorial (tri des manuscrits, travail avec l'auteur...). Pour cela, connaître le monde de l'édition et les métiers du livre s'avère bien sûr indispensable. Même si Internet fonctionne avec une tout autre logique. *« A l'inverse d'une maison d'édition traditionnelle qui voit très vite lui revenir ses invendus en librairie, lorsque nous mettons une première œuvre sur Internet, nous travaillons plus sur la durée pour l'imposer. Et nous pouvons nous permettre de faire des choix éditoriaux plus risqués et de fonctionner sur des coups de cœur »*, affirme Olivier Gainon.

Et, contrairement à l'éditeur classique, d'autres activités annexes viennent s'ajouter au travail de l'éditeur en ligne : rédaction d'une lettre d'information, rubrique pratique « e-doc » offrant quelques repères aux jeunes auteurs soucieux d'être publiés (comment envoyer un manuscrit, comment le protéger, etc.). Tout un travail qui nécessite, outre une parfaite maîtrise de l'informatique, des connaissances spécifiques au média interactif, à la fois techniques, sur l'impression numérique, la sécurisation de la diffusion, les outils technologiques de lecture (eBook, encre électronique, etc.) et juridiques, sur les problèmes de droits d'auteur par exemple.

Quant à l'avenir, Olivier Gainon se pose encore des questions mais demeure confiant. *« Nous n'avons pas forcément inventé le métier d'éditeur de demain. Il se développera peut-être encore sous des formes nouvelles. Mais qu'importe, Internet est une chance. Il permet de faire bouger un métier parfois sclérosé et poussiéreux »*, précise-t-il.

Sandrine Chicaud

Profil

Le curriculum vitae idéal

Compétences appréciées : bonne culture générale sur le secteur de l'édition. Bonnes connaissances techniques d'Internet, juridiques et de marketing.
Langues étrangères : anglais au minimum.

Les formations

DU édition électronique
www.univ-lyon2.fr
Tél. : 04-78-77-44-28. 5, avenue Pierre-Mendès-France, 69676 Bron Cedex.

MST information et communication. Option hyperdocuments multimédias
www.univ-paris8.fr
Tél. : 01-49-40-67-58. 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis.

Sur la Toile

www.00h00.com
Maison d'édition en ligne. Livres en version électronique (PDF, Palm, Rocket eBook) ou papier à la demande.

www.olympio.com
Maison d'édition généraliste en ligne. Textes en ligne lus grâce à un logiciel propriétaire d'Olympio Reader mais aussi sur Microsoft Reader ou en PDF.

www.zazieweb.com
Site destiné à la communauté des e-lecteurs. Annuaire de sites.

www.seuil.com
Magazine interactif des Editions du Seuil destiné aux lecteurs internautes.

Des portails pour bichonner les salariés

Pour recruter et fidéliser leurs collaborateurs, les entreprises sont prêtes à se transformer en majordome

EMPORTER du travail chez soi, être joignable par téléphone en dehors des heures de bureau ou des jours de travail ? La frontière entre vie professionnelle et vie privée tend de plus en plus à s'estomper à l'heure où téléphones et ordinateurs portables sont devenus la parfaite panoplie des cadres. En contrepartie, il est admis que ceux-ci règlent certains problèmes privés pendant leur temps de travail.

Ainsi, selon une étude menée en automne 2000 par Novatris, 83 % reconnaissent passer de leur bureau des coups de fil personnels, envoyer ou recevoir des e-mails privés ou des fax (67 %). Ces moments « volés » sur le temps de bureau sont en passe d'être officialisés dans bon nombre d'entreprises. Mieux : celles-ci réfléchissent à la manière dont elles pourraient faciliter la vie de leurs employés.

Le monde à l'envers ? Non, simplement la prise de conscience qu'un salarié heureux dans son entreprise est d'autant plus motivé et fidèle. Accenture (ex-Arthur Andersen), Bull ou Hewlett-Packard ont ainsi amorcé cette tendance en proposant des services de proximité comme le pressing ou la réservation de spectacles. Mais *« elles se sont aperçues que la mise en place d'une palette de services mise à la disposition des salariés n'était pas chose aisée et nécessitait un savoir-faire »*, explique Dominique Beaulieu, fondateur et président de la jeune pousse Affiniteam, qui propose une panoplie de services pratiques accessibles depuis l'intranet des entreprises.

Modulable, selon les demandes des entreprises, le modèle de « portail collaborateurs » proposé par Affiniteam se présente, pour le salarié utilisateur, en quatre univers. « Vie pratique » propose des services de proximité visant à faciliter la vie de tous les jours. Pas le temps de faire vos courses ? En panne de baby-sitter ? Besoin d'un costume repassé ? Affiniteam, via son réseau d'entreprises sous-traitantes, s'en charge. *« A ce jour, nous sommes en mesure de proposer une centaine de services de proximité et nous avons négocié des offres avec une quarantaine de fournisseurs »*, précise-t-il. Car le portail permet aussi d'accéder à une partie « boutique » qui présente des produits à prix discount.

Enfin, « Mon entreprise » rassemble les offres maison (unités de téléphone pour les employés d'un opérateur, réduction sur l'achat d'une voiture chez un constructeur..., tandis qu'une plate-forme communautaire d'échanges internes donne accès aux offres du comité d'entreprise, et permet, par exemple, de passer une petite annonce ou d'organiser un covoiturage. Le salarié, rebaptisé pour l'occasion « cliemployé », effectue ses achats au moyen d'une carte de paiement, sorte de porte-monnaie électronique, sur laquelle les collaborateurs accumulent des points à chaque fois qu'ils sollicitent le portail. *« L'entreprise peut aussi participer à l'approvisionnement de cette carte, pour faire un geste par exemple à l'occasion de l'embauche ou en complément de salaires »*, souligne Dominique Beaulieu.

Née en septembre dernier, Affiniteam annonce la signature à ce jour de cinq contrats avec d'importantes sociétés. En cours de déploiement sur les intranets de ces entreprises, Dominique Beaulieu refuse de dévoiler les noms de ces clients. Car ces entreprises, qui ont déboursé pour une prestation à la carte plus de 250 000 francs pour l'audit et la phase de conseil et autant pour l'adhésion annuelle qui garantit le suivi et l'actualisation des services proposés, à laquelle s'ajoutent 50 francs par collaborateur et par an, *« veulent pouvoir ménager un certain effet de surprise et orchestrer autour de ce portail une campagne de communication massive. "J'aimerais bien que vous n'équipiez pas mes concurrents", est allé jusqu'à dire un de mes clients »*, affirme Dominique Beaulieu. Dans les trois mois, la start-up vise environ sept clients et espère arriver à une quarantaine d'ici à la fin de 2001.

Catherine Rollot

Le Monde INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél. : 01-53-38-42-60. **Fax :** 01-53-38-42-97. **E-mail :** hitech@lemonde.fr.
Directeur de la publication : Jean-Marie Colombani.
Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction : Claudine Boeglin.
Directrice artistique : Maria Mercedes Salgado.
Rédaction : Olivier Zilbertin, chef de service (Enquête), Pierre Bouvier (site Internet), Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart, Guillaume Fraissard (Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Hai Nguyen (Cyberculture), Catherine Rollot (Métiers).
Edition : Olivier Herviaux.
Réalisation : Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.
Révision : Olivier Houdart, Christiane Tricoit.
Publicité : Le Monde Publicité. **Directeur général :** Stéphane Corre. Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Isabelle Quodverte (01-42-17-38-58).
Impression : Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. ©2000. Tous droits réservés.
Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2000 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.